



HAL
open science

La dimension africaine dans la politique étrangère libyenne 1969-2002

Abdelgadir Abusitta

► **To cite this version:**

Abdelgadir Abusitta. La dimension africaine dans la politique étrangère libyenne 1969-2002. Science politique. Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 2012. Français. NNT : 2012CLF10390 . tel-01165170

HAL Id: tel-01165170

<https://theses.hal.science/tel-01165170>

Submitted on 15 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE D'Auvergne CLERMONT I
FACULTE DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES



**LA DIMENSION AFRICAINE DE LA POLITIQUE
ETRANGERE LIBYENNE (1969-2002)**

Thèse pour le doctorat en Sciences Politiques

**Présentée et soutenue par
Abdelgadir ABUSITTA**

Le 24 Septembre 2012

**Sous la Direction de :
M. Robert PONCEYRI**

Membres du jury :

Robert PONCEYRI, Professeur à la faculté de Droit de l'université d'Auvergne,
Directeur de thèse

Jean-Louis Loubet DEL BAYLE, Professeur à l'université de Toulouse

Malik BOUMEDIENE, Professeur à l'université de Toulouse

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, le Professeur Robert PONCEYRI pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger ma thèse. Merci pour votre disponibilité, vos conseils et votre patience tout au long de ce projet.

Tous mes remerciements aux autres membres du jury à savoir Messieurs les Professeurs Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE et Malik BOUMEDIENE qui ont accepté évaluer mon travail.

Un merci spécial à mon épouse et mes enfants qui n'ont ménagé aucun effort pour m'accompagner pendant tout ce temps, et ce cheminement qu'est la thèse.

Enfin, toute ma gratitude va à l'endroit de mes amis pour leur présence continue à mes côtés.

Je dédie ce travail à la mémoire de mon père et de ma mère.

SOMMAIRE

PRINCIPALES ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE: LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS L'AFRIQUE APRÈS LE 1 ^{er} SEPTEMBRE 1969	10
CHAPITRE 1: LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE.....	111
CHAPITRE 2: LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS LES PAYS AFRICAINS	57
CHAPITRE 3: LES MOYENS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE.....	86
CHAPITRE 4: L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE DANS LE CONTINENT AFRICAIN.....	1088
DEUXIEME PARTIE: LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE, ENVERS LES PAYS AFRICAINS, APRÈS LA GUERRE FROIDE.....	1300
CHAPITRE 1: LA POSITION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA LIBYE CONCERNANT LA LUTTE INTERNATIONALE.....	1311
CHAPITRE 2: L'ACCLIMATATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE AVEC LES CHANGEMENTS INTERNATIONAUX.....	1844
CHAPITRE 3: LE RASSEMBLEMENT DES PAYS DU SAHEL ET DU SAHARA EN TANT QUE NOYAU POUR L'UNION AFRICAINE.....	2200
CHAPITRE 4: LE RÔLE LIBYEN DANS LA CONSTRUCTION DE L'UNION AFRICAIN.....	2611
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	2866
BIBLIOGRAPHIE	2911
ANNEXES	3200

PRINCIPALES ABREVIATIONS

OCI	Organisation de Congrès Islamique
AII	Assemblée Islamique Internationale
AIML	Assemblée Internationale pour les Mouvements de Libération
CEDEAO	(CADEO) Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIJ	Cour Internationale de Justice
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
FMI	Fonds Monétaire International
OCI	Organisation de la Conférence Islamique
EPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
ONU	Organisation des Nations Unies
UMA	Union du Maghreb Arabe
OPNA	Organisation des Pays Non-alignés
UA	Union Africaine
EU	Union Européenne
LEA	La Ligue des Etats Arabes
CSI	Conseil de Sécurité Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
BAI	Banque Africaine d'Investissement
CIA	Cour Internationale Africaine

INTRODUCTION

Après la révolution de septembre 1969, l'État libyen a montré un intérêt croissant pour les pays africains pour plusieurs raisons. Entre autre, la situation géographique à proximité de l'Europe fut une raison capitale ainsi que le passage du régime royaliste à un système politique républicain, dont les principes et les objectifs sont tout à fait nouveaux :

1. Jouer un rôle important en Afrique.
2. Soutenir la présence arabe et islamique.
3. Promouvoir les intérêts économiques de la Libye.
4. Lutter contre l'influence étrangère, en particulier celle d'Israël.
5. Soutenir les mouvements de libération nationale en Afrique.

Pour atteindre leurs objectifs, les dirigeants libyens ont tout d'abord usé de l'outil économique, avec des accords, des subventions et des projets d'investissement avec les pays africains. Ensuite, l'outil militaire ne fut pas en reste, directement et indirectement, en soutenant des régimes et des mouvements dont les objectifs concordent avec ceux de la Libye.

Plusieurs conditions ont contribué à mettre en œuvre ces objectifs. Notamment, on a les revenus pétroliers, les idées révolutionnaires du régime libyen et la grande marge de manœuvre dont jouissait la Libye dans un système politique international bipolaire. Après la fin de la Guerre froide, les instances politiques en Libye ont décidé d'abandonner les politiques révolutionnaires considérées comme la cause principale des crises sur la scène internationale. Ils ont décidé alors d'esquisser des politiques adaptées à la nature du nouveau système international : le but étant d'améliorer l'image de leur pays à l'étranger.

Le leadership politique libyen a réalisé que la crise de Lockerbie et les sanctions résultant, notamment l'embargo international, proposé par les États-Unis d'Amérique, étaient destinés à maintenir la pression sur le régime libyen et le pousser à changer sa politique sur le plan national, arabe et international.

Ce changement de stratégie politique n'était pas sans surprendre les observateurs, mais les plus avertis notamment du pragmatisme des dirigeants libyens, qui considéraient cette stratégie autrement. C'était une phase d'adaptation progressive ou un recul tactique qui a réduit les dégâts sur le système politique en place. Après la fin de la Guerre froide, la Libye a manifesté un grand intérêt pour l'initiation, et la conduite de la politique étrangère africaine en annonçant de nouvelles politiques susceptibles de promouvoir l'unité africaine.

La diplomatie libyenne a annoncé plusieurs objectifs à atteindre dans le continent africain. Toutefois et contrairement à la période de la Guerre froide, les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs, seront pacifiques. La Libye privilégiera l'adaptation avec le nouveau système international, le renforcement de la présence islamique et la défense de ses intérêts économiques dans le continent.

L'un des principaux objectifs de la Libye en Afrique est de transformer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en Union Africaine (UA), seule voie selon les dirigeants libyens pour résoudre les problèmes de l'Afrique. Depuis 1969, jusqu'à la fin de la guerre froide, le rôle que la Libye s'était assignée en Afrique avait connu quelques échecs. Ces échecs s'expliquent notamment par le soutien militaire des mouvements de libération dans certains pays africains. En effet, ceci a détérioré l'image du pays dans le continent et lui a enlevé beaucoup de sa crédibilité, en particulier auprès des régimes en place. Certains voient en ces interventions une ingérence dans les affaires intérieures des pays africains. C'est le cas de l'intervention de la Libye au Tchad.

En contrepartie de cet échec, il faut reconnaître que la politique libyenne a été en mesure de répondre à l'infiltration israélienne dans le continent africain. Elle a réussi à convaincre les pays africains de réduire les relations avec Israël après la guerre d'Octobre 1973, moyennant de l'aide souvent sous forme d'une assistance financière et économique.

Après la guerre froide, et sous une domination unilatérale des Etats-Unis sur le système international, la politique étrangère libyenne s'est retrouvée dans une situation critique en raison de son isolement sur le plan africain, suite à des relations tendues avec quelques pays africains lors de la crise au Tchad. Avec les pays arabes, la situation n'était pas plus favorable après l'échec des tentatives d'unité menées par les dirigeants libyens.

Sur le plan international, la crise s'est aggravée lorsque la Libye, s'est vue accusée en 1988 d'implication dans l'attentat de l'avion Pan-American, au-dessus de la ville de Lockerbie, en Écosse. Suite à cette affaire, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions internationales sur la Libye en 1992. Malgré ces sanctions et pressions exercées par l'Occident, la Libye est restée déterminée dans sa politique unioniste africaine. Elle a créé ainsi le CEN-SAD en Février 1999, un consortium de plus de 28 pays arabes et africains qui lie les côtes arabes au désert africain. Au sein de ce consortium la Libye va continuer à jouer un rôle de médiation pour le règlement des conflits africains.

Entretemps, la Libye a tenté d'améliorer son image en abandonnant son soutien pour les mouvements terroristes, restaurer ses relations avec les pays européens, amélioré sa relation avec les États-Unis, clôturé l'affaire de Lockerbie, en indemnisant les familles des victimes abandonné son projet nucléaire et s'est engagée à arrêter la politique qu'elle menait contre l'infiltration israélienne dans le continent africain.

En somme, les nouvelles politiques adoptées par la Libye après la Guerre froide lui ont permis de changer son image dans le monde, d'un pays opposé aux forces occidentales à un pays qui cherche à s'adapter avec le Nouvel ordre mondial. Il s'agit d'une politique préventive qui lui permet d'éviter les menaces américaines. Parmi les résultats de cette politique, la levée des

sanctions internationales sur la Libye le 12 Septembre 2003 et son acceptation sur la scène internationale comme pays jouant un rôle important en Afrique.

Compte tenu de l'importance de ces changements dans la politique étrangère libyenne en général et envers les pays africains en particulier, nous estimons qu'il convient d'interpréter et d'en analyser les raisons ainsi que les nouveaux outils utilisés. La Libye est l'archétype du pays africain qui a été en mesure d'adapter sa politique étrangère avec les mutations internationales imposées par le Nouvel Ordre mondial, avec le moins de dégâts possibles.

1. Objectif de l'étude

Essayer de comprendre les principes et les objectifs qui ont présidé à la politique étrangère Libyenne depuis la révolution de 1969, jusqu'au changement du système international, notamment après la Guerre froide et la création de l'Union africaine. Ce changement dans le système international a-t-il eu un effet sur les principes et les objectifs de la politique libyenne en matière de politiques étrangères envers les pays africains ? Est-ce une simple adaptation et un changement tactique qui n'a pas d'incidence sur l'essence de la stratégie de la Libye envers l'Afrique ?

2. Importance de l'étude

Cette étude examine la relation entre la politique étrangère libyenne envers les pays africains et la transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine en Union africaine. On essaiera de déceler le rôle libyen dans cette construction africaine et l'utilisation de tous les outils permettant à ce pays d'atteindre ses objectifs dans le continent africain.

3. Problématique de l'étude

La problématique posée par l'étude est la suivante : dans quelle mesure les changements internationaux à l'issue de la guerre froide ont-ils eu un impact sur la politique étrangère libyenne ? La politique étrangère Libyenne a-t-elle pu s'adapter à cette nouvelle donne sur le plan international ?

4. Hypothèses de l'étude

A) Le changement dans la politique étrangère de la Libye envers les pays africains, est un changement tactique qui ne dépasse pas quelques positionnements politiques sur certaines questions qui n'ayant aucun lien avec ses principes fondamentaux, ses objectifs et sa stratégie fixés depuis l'avènement de la révolution libyenne en 1969.

B) L'unité, la liberté et l'indépendance sont les objectifs de la révolution depuis son avènement. Cependant, la politique étrangère libyenne a poursuivi dans cette même approche et dans la période post-guerre froide, les clusters et les regroupements régionaux, seule politique - selon les décideurs libyens - susceptible de maintenir l'indépendance des pays africains.

5. Méthode de l'étude

Dans cette étude, nous avons d'abord eu recours à la méthode descriptive afin de décrire la politique étrangère libyenne et ses orientations en Afrique à travers les différentes étapes de l'histoire ; nous avons utilisé aussi la méthode historique pour mieux cerner les projets de l'Unité Africaine dans leur progression et pour relever les facteurs influant sur la politique étrangère libyenne envers l'Afrique ; enfin nous avons fait appel à l'école réaliste pour l'analyse des faits et des événements tels qu'ils se présentent, et pour leur donner ensuite leur dimension stratégique.

6. Limites de l'étude

Les limites chronologiques s'étendant de l'avènement de la révolution du 1er septembre 1969 jusqu'à la fin de l'Organisation de l'Unité Africaine et la naissance de l'Union africaine, en 2002.

7. Difficultés dans l'étude

Le premier obstacle que nous avons rencontré est le manque de références bibliographiques notamment des livres spécialisés, mais aussi le manque d'information et de données sur les relations entre la Libye et les pays africains. Le second obstacle est la réticence dans certains milieux à donner des informations plus ou moins importantes sur le sujet, considérant ainsi toute information à ce propos, de nature confidentielle et interdite au public, même pour des raisons scientifiques et académiques.

PREMIERE PARTIE

**LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS L'AFRIQUE APRÈS LE
1er SEPTEMBRE 1969**

CHAPITRE 1

LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE

La politique étrangère libyenne a subi l'influence de deux facteurs qui ont été déterminants quant à sa caractérisation. En effet, l'environnement intérieur et extérieur ont autant représenté des contraintes qu'ils ont offert des occasions pour la politique étrangère libyenne. Si la situation géographique du pays lui a permis de jouer un rôle déterminant dans les relations entre des zones stratégiques de l'Afrique et du monde arabe, le manque de population dans une superficie relativement grande a posé au pays de nombreux problèmes. Sa puissance militaire a pesé sur ses rapports entre le continent africain, ses richesses pétrolières ont permis à cette politique étrangère d'avoir une influence considérable au sein des pays africains, pour leur développement par des aides et de prêts financiers¹.

Malgré l'existence d'institutions au sein du régime libyen qui participent à la politique étrangère, à savoir "les congrès populaires et les délégations populaires qui représentent respectivement le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif", il faut remarquer que leur influence demeure secondaire comparée à celle du colonel Kadhafi. C'est ce qui a donné à la politique étrangère libyenne une spécificité qui lui est propre, surtout quand il s'agit des rapports interarabes et interafricains.

Sur le plan régional les relations de la Libye avec l'Afrique a été tributaire de plusieurs facteurs : ses rapports avec les pays arabes, notamment les projets d'unification du monde arabe, entamés par le colonel Kadhafi pendant les années soixante-dix et quatre-vingt, des différents litiges entre quelques pays arabes et quelques pays africains, de la gestion du conflit arabo-israélien, ainsi que de quelques problèmes africains tels que l'apartheid et la libération nationale.

Sur le plan international, le nouvel ordre mondial, conséquence directe de la fin de la guerre froide, a fortement influencé la politique étrangère libyenne en réduisant considérablement sa marge de manœuvre. De même, l'affaire Lockerbie, bien que son dénouement ait été heureux

¹ René Outayek (1986), « *La Politique africaine de la Libye 1969-1985* », Paris, éd Karthala, pp. 16-17.

et très profitable pour l'Etat libyen, a représenté un facteur déterminant dans la politique étrangère libyenne dans la mesure où elle a créé des contraintes insurmontables dans les moments critiques de son évolution.

Nous essaierons dans cette partie d'analyser les facteurs intérieurs et extérieurs déterminants dans la politique étrangère libyenne envers les pays africains en relevant ceux qui peuvent être considérés comme des adjuvants et ceux qu'on pourrait qualifier de facteurs d'opposition.

I. Les déterminants intérieurs

Dans cette partie du travail nous traiterons des facteurs internes qui influenceront la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes. Elle comportera 3 sous parties : les déterminants géographiques et démographiques, les déterminants économiques et militaires et enfin la nature du régime libyen et les sources de prise de position dans le domaine de la politique étrangère. La période qui nous servira de champ d'investigation s'étend entre 1969 et 2002.

1. Les déterminants géographiques et démographiques

Dans la première sous-partie, il sera question de la géographie naturelle du pays : la situation géographique, la superficie et le relief. Des éléments qui influent d'une façon importante la capacité de l'Etat à mettre en application sa politique étrangère, dans la mesure où ils représentent son espace vital et délimitent son champ d'action². Dans la seconde sous-partie qui traitera de la démographie, nous essaierons de démontrer qu'il s'agit là d'une arme à double tranchant et qu'une population importante peut être un atout même si le pays est pauvre en richesses naturelles. Cependant, elle peut être un fardeau que les gouvernements doivent supporter notamment lorsque l'homogénéité de cette population n'est pas assurée.

a. Les déterminants géographiques

Nous nous intéresserons à la situation géographique, à la superficie et aux reliefs dans le but de dégager leur influence sur la politique étrangère libyenne envers les pays africains :

- **La situation géographique**

La Libye se situe en plein milieu de l'Afrique du nord. Au nord, on a la méditerranée, à l'Est on trouve l'Egypte et le Soudan. Au Sud, on retrouve le Niger et le Tchad et à l'Ouest, la Tunisie et l'Algérie. Ceci donne à la Libye une importance stratégique dans la région, dans la

² Discours du colonel Kadhafi lors du sommet de la commission de la libération de l'Afrique (1972) à Benghazi-Libye.

mesure où ses côtes représentent le point de contact entre le continent africain et le continent européen. La Libye est le portail qui a permis aux puissances internationales de contrôler l'Afrique centrale et le monde arabe, elle est aussi la jointure entre les deux parties du monde arabe, la partie orientale et celle occidentale appelée communément le Maghreb³.

Cette situation stratégique a encouragé les puissances internationales de l'époque à coloniser le pays, tel l'Italie qui l'a occupée depuis 1911 jusqu'à sa défaite face aux alliés (les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France) pendant la deuxième guerre mondiale. Ces derniers ont divisé le pays en deux zones de contrôle : Au sud, Fezzan plus proche du Sahara, donc des pays africains, sera sous le contrôle des français qui voulaient protéger leurs intérêts dans le continent. Le centre et la région de Tripoli était sous le contrôle britannique⁴.

Même après l'indépendance de la Libye en 1951, les puissances occidentales ont essayé par tous les moyens de préserver leurs intérêts dans le pays. C'est ainsi qu'en 1953, la Grande Bretagne a réussi à signer un accord avec le roi de l'époque, qui lui donnait plusieurs prérogatives militaires, dont celle de disposer de territoires libyen (Barqa, Tripoli ainsi que d'autres territoires précisés dans les annexes militaires), pour des fins militaires⁵. Le roi a aussi signé un accord avec les Etats-Unis stipulant que ces derniers ont loué la base aérienne « Al-Malla ha » pour une période de 20 ans, contre un loyer annuel dérisoire. Ce fut la plus grande base américaine dans tout le continent africain. Avec la France, le gouvernement libyen a signé un accord militaire qui permet aux forces militaires Françaises de rester sur le sol libyen, à Fezzan, contre une aide financière pour les autorités locales⁶.

Cependant, depuis la chute de la monarchie et l'avènement de la révolution du 1er septembre 1969, toutes les formes de bases étrangères sur le sol libyen ont été refusées et interdites.

³ Discours du colonel Kadhafi au congrès des pays non alignés Alger (1973) archives de la commission populaire pour le contact extérieur et la coopération internationale.

⁴ Abou Al-Aï nain Mahmoud : la politique étrangère libyenne sous le règne de Kadhafi, envers l'Afrique subsaharienne sous le règne de Kadhafi.

⁵ Sami Hakim (1970), « *La Vérité libyenne* », le Caire, la bibliothèque Anglos égyptienne, 2ème édition, pp.112-113.

⁶ *Op cit*, pp. 127-128.

- **La superficie**

La Libye s'étend sur une superficie de 1.750.000 km² divisée en trois grandes zones : Tripoli à l'Ouest, Braqua à l'Est et l'oasis de Fezzan dans le sud. Avec cette superficie, la Libye est le quatrième plus grand pays d'Afrique, après le Soudan, l'Algérie et le Congo démocrate (ex Zaïre)⁷.

- **Le relief**

Là aussi le pays se divise en plusieurs zones de relief très divers et qui s'étendent d'Est en Ouest :

- le littoral : les côtes libyennes se prolongent sur 1900 km, le long de la côte sud de la méditerranée, de Ras-El-Ramla à l'Est et Ras-Jdira à l'Ouest⁸.
- la plaine Côtière : composée d'une série de plaines discontinues parallèle au littoral, coincée entre la côte et les chaînes de montagnes du Nord. Elle représente 5% de la superficie totale du pays.
- Les reliefs du Nord : ils se divisent principalement en deux grandes parties : Al-Jabal Al-Akhdhar à l'Est et Al-Jabal Al-Gharbi à l'Ouest. Entre les deux, les plaines ouvertes de Sert.
- Le désert et les bassins intérieurs : le désert libyen s'étend entre les reliefs du nord et le golfe de Syrte, jusqu'aux frontières du sud. Il représente 90% de la superficie du pays et fait partie du Grand Sahara qui traverse tout le nord de l'Afrique.
- Les reliefs désertiques : composés des montagnes de l'Aouinet, de Tibesti, de Tassili, de Tamou, de Djebel Assawda et Al-Hrouj.

En fait, cette diversité sur le plan géographique a fortement influencé la politique étrangère libyenne, tantôt comme obstacle, tantôt comme adjuvant :

a). il est vrai que la proximité géographique entre la Libye et les pays africains⁹ a donné une grande importance à la sphère africaine lors de la conception de la sûreté nationale libyenne. Cependant cette importance a varié selon les époques. Ainsi dans les années 80 elle se situait

⁷ Word Fact Book (2000), www.cia.gov/publications/factbook/geas/ly.html.

⁸ Jamal Hamden, (1973), « *étude e la géopolitique libyenne* », le Caire, Monde des Livres, pp. 94-100.

⁹ Olivier Pliez, (1999), « *la nouvelle Libye* », Paris, éd Karthala, pp. 70-72.

en deuxième position, juste après la sphère arabe, pour passer en première position vers la fin des années 90.

b). le peu de menaces que représentait la sphère africaine comparée à la sphère internationale, notamment les puissances colonialistes (impérialistes) qui ont essayé de faire de la Libye une base pour leurs opérations en Afrique ou au Moyen-Orient, a fait que la politique étrangère libyenne considère la sphère libyenne comme un élément de coopération et non comme une source de conflits.

c). comparée à ses voisins, la superficie de la Libye, qui en plus de regorger de richesses naturelles, lui a procuré une profondeur stratégique considérable. En effet, le Niger a une superficie de 1, 267,000 km², le Tchad 1, 284,000 km² et la République Centrafricaine 622,984 km².¹⁰

d). la faible densité de la population libyenne et l'absence de moyens technologiques qui puissent remplacer le manque de main d'œuvre locale a poussé l'Etat libyen à avoir recours à la main d'œuvre africaine. Un choix qui a été bien reçu du côté des pays voisins souffrant de chômage et où le niveau de vie est très bas.

e). en plus de la proximité, la similitude entre le relief des pays de la région, essentiellement désertique, a favorisé les flux migratoires et la coopération entre les tribus du Sud libyen avec les populations africaines voisines.

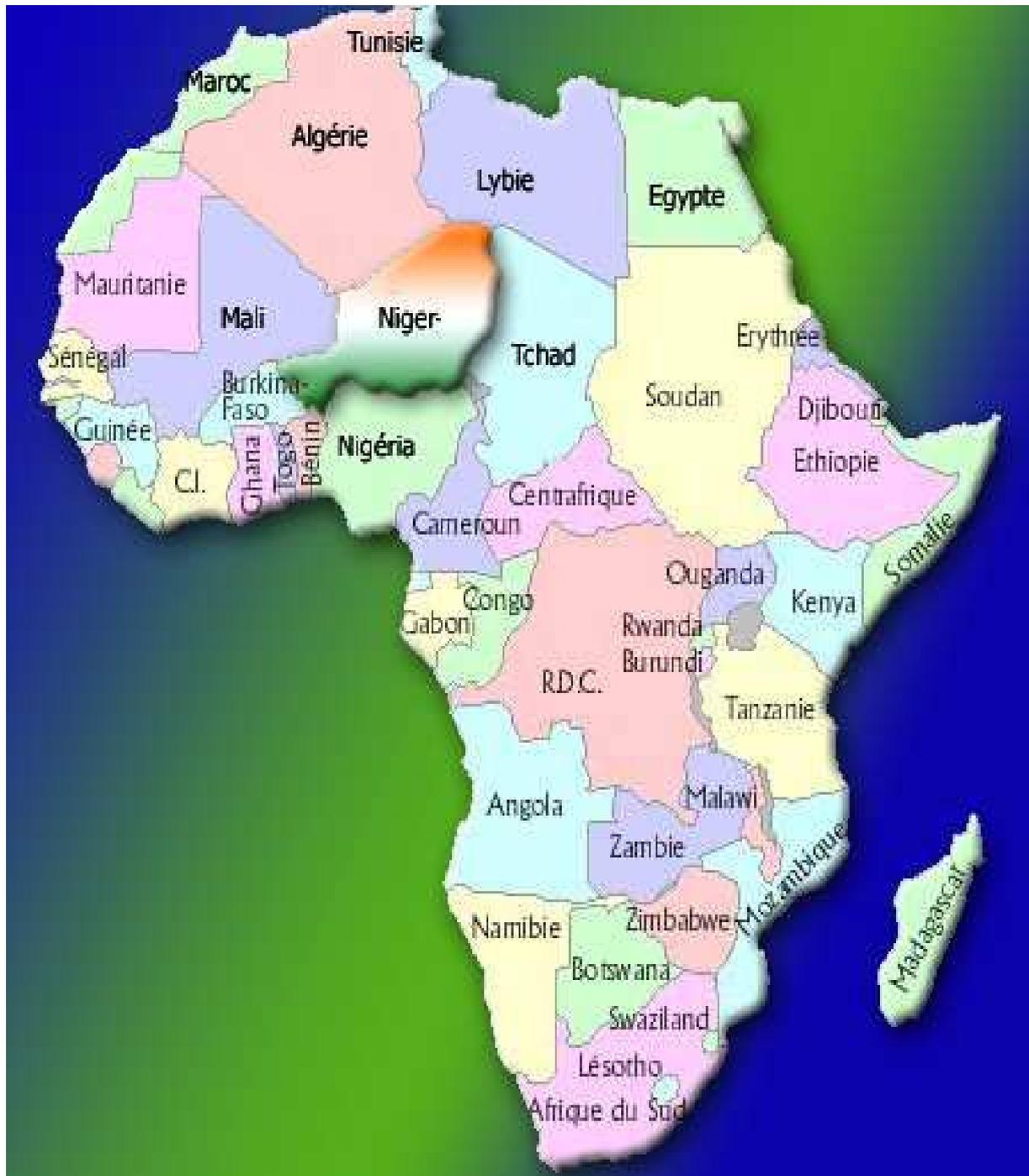
f). le littoral méditerranéen dont jouit la Libye représente la voie maritime la plus proche qui permettrait l'échange avec l'Europe, pour des pays comme le Niger, le Tchad ou la République Centrafricaine.

Nous pouvons dire dès lors que, d'un côté, la situation géographique de la Libye ouvre beaucoup de possibilités de manœuvres pour les décideurs en politique étrangère africaine à entendre subsaharienne-, en se positionnant comme le maillon qui relie le Monde Arabe et l'Afrique¹¹, et d'un autre côté elle fait apparaître plusieurs contraintes dont le besoin de beaucoup de volontarisme et non moins de ressources financières indispensables pour vaincre les obstacles démographiques, économiques et politiques inhérents.

¹⁰ Hocine Maaloum (2003), « *Le rapport stratégique sur l'Afrique, 2002 Tripoli* », Institut du développement arabe, pp. 616-626.

¹¹ René Outayek (1986), « *La politique africaine de la Libye, 1969-1985* », Paris, éd Karthala, pp. 9-10.

La position libyenne dans le continent africain



b. Les facteurs démographiques

En 1954, La Libye comptait environ 1, 088,873 habitants (libyens et non-libyens) en 1964 elle comptait 1, 564,369 hab., en 1973 : 2,249,273 hab., en 1984 : 3,642,576 hab., en 1995 : 4,797,065 hab. et en juillet 2003 la population libyenne s'élève à 5,449, 074 habitants¹². Selon les résultats des recensements successifs (1954, 1964, 1973, 1995 et 2003) le taux de croissance démographique est respectivement de 3,7% ; 4,1% ; 4,5% et de 2,5%. Il s'avère que les deux décennies 70 et 80 ont vu une forte croissance démographique et ce grâce au développement que le pays a connu pendant cette période¹³.

Vu la grande superficie du pays, la densité de la population n'a pas dépassé 2,47 hab/km², mais ce taux ne peut pas être représentatif pour tout le pays dans la mesure où une majorité de la population se trouve sur le littoral et surtout autour des principales villes, tels que Tripoli, Benghazi, Mosrata, AL-Zaouia ou Derna où la densité atteint 45 hab/km². En revanche, dans la partie intérieure et notamment les montagnes du sud elle ne dépasse pas 48 hab. La forte densité dans la région du nord s'explique par la fréquence des pluies ainsi par la concentration des investissements effectués par l'Etat, dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services, de l'agriculture et de l'industrie¹⁴.

Ce qui a renforcé ce déséquilibre démographique, c'est l'augmentation des citadins qui comptent 85,39% en 1995 comparé à 57,5 en 1973. Une augmentation qui s'explique par la découverte du pétrole et le développement industriel que le pays a connu et qui nécessite une main d'œuvre massive¹⁵. La répartition de la population selon l'âge montre que la Libye a une population jeune composée de 72,8% de moins de 30 ans, alors que la catégorie 30-50 ans ne représente que 21,5% et 5,7% pour les 60 ans et plus. Il va de soi qu'une telle répartition ait un impact sur la planification économique et sociale¹⁶.

¹² Dr. Sobhi Kannos (1994), « *La Libye de la révolution en 25 ans : 1969-1994. Les changements politiques, économiques et sociaux. MOS rata : Aljamahirya* » Edition 1994. P.51. Le livre annuel des services de renseignements américains.

¹³ Dr. AL-Mbrouk Altaif Ammar (rédacteur) : La Libye, rapport de croissance démographique 1999, Tripoli : le conseil national pour les informations et la documentation, 1999).

¹⁴ La Libye Nouvelle (1975), rupture et continuité. Paris, éd C.N.R.S, pp. 63-65.

¹⁵ Ammar Al Mabrouk Altaief, *Op cit.* p. 52.

¹⁶ *Op cit.*, p 52.

Concernant le mode de vie en Libye, nous trouvons trois genres qui se répartissent selon les régions :

- la région de Tripoli à l'ouest, où le mode de vie est très proche du mode de vie maghrébin
- la Barka vers l'Est, dont la proximité avec l'Égypte a fait que le mode de vie soit proche du mode de vie moyen-oriental
- l'oasis de Fezzan au sud, où le mode de vie baigne dans la civilisation africaine.

La composition démographique de la société libyenne est uniforme dans sa quasi-totalité dans la mesure où les minorités raciales ou religieuses sont très peu nombreuses et représentent seulement 5% de la totalité de la population dont la moitié berbère et l'autre moitié d'origine africaine. Par rapport à la religion, 99,9 sont musulmans et la seule minorité dans cette catégorie est de confession juive, entre 10 000 et 30 000 selon les statistiques, et ils sont d'origines britanniques ou espagnoles, venus et repartis avec la colonisation¹⁷.

Ces caractéristiques démographiques ont influencé la politique étrangère libyenne envers les pays africains :

- la concentration démographique sur le littoral, au nord du pays, a renforcé les échanges avec le monde arabe et les pays européens aux dépens des pays africains. La concentration des institutions du pouvoir et des entreprises économiques dans cette zone a fait que les projets de développement que l'État a entamés se sont limités géographiquement à cette partie du pays. Le sud, qui représente l'ouverture sur les pays africains, s'est retrouvé isolé des zones de développements et par conséquent n'a pas pu jouer son rôle de charnière entre les pays africains et la Libye d'une façon générale¹⁸.
- Le décalage entre la population peu nombreuse et la grande superficie du pays a entravé la volonté de l'État de jouer un grand rôle sur le plan régional et international. D'où les projets d'union entamés dans les années 70 et 80, avec des pays arabes et vers la fin des années 90, avec les pays africains.

¹⁷ Faouzi Ahmed Tim et Ata Ahmed Salah, *op cit*, pp 342-343.

¹⁸ Faouzi Ahmed Tim, *Op cit*, p343.

- L'homogénéité de la population libyenne représente un atout considérable comparé aux pays voisins dont la composition démographique est marquée par une grande disparité ethnique et raciale notamment au Tchad et au Niger¹⁹.
- Le nombre d'habitants a par contre représenté un facteur d'équilibre avec les pays voisins. En effet, selon des statistiques de 1998 le Tchad compte 6,9 millions d'habitants et la Centre Afrique 3,6 millions d'habitants.

Il s'avère donc que la Libye jouit de plusieurs points forts sur le plan démographique, notamment l'homogénéité de la population et le nombre d'habitants. Cependant, elle a un point faible que la direction de la révolution a essayé d'y remédier avec des projets d'union entre les pays africains.

2) Les déterminants économiques et politiques

La puissance économique d'un pays influence directement ou indirectement sa politique étrangère. Pour qu'un pays réussisse à atteindre ses objectifs extérieurs, elle doit s'appuyer sur un système économique sain et autonome. Elle doit aussi diversifier sa base de production et éviter d'être seulement un pays producteur de matières premières et consommateur de produits finis importés.

a. Les déterminants économiques

En Libye, pays socialiste, le secteur privé n'a aucune importance. C'est l'Etat qui dirige le développement du pays. En septembre 1978, le colonel Kadhafi a appelé les ouvriers à prendre la direction des usines, en devenant sociétaires (actionnaires) et non-salariés. De plus, la loi 4 de l'année 1974 interdit le commerce privé, bien que le secteur privé soit revenu peu à peu dans les années 80²⁰.

Le secteur pétrolier a toujours représenté, depuis les années 50, le pilier de l'économie libyenne²¹ : il représente 90% des exportations du pays, et 63,1% du PNB en 1970 et 61,8% en 1980. En 1997 ce taux a considérablement baissé (27,5%) sachant que la production

¹⁹ Olivier Pliez, *Op cit*, p 66.

²⁰ Ali Abdessadak : la société civile en Libye. Recherche présenté au (séminaire) congrès : la société civile dans le monde arabe. (Le Caire : centre de recherches politiques, université du Caire, Avril 1999) PP. 7-8.

²¹ Pour une approche complète voir le lecteur aux chroniques de l'annuaire de l'Afrique du nord, 1970-1985, p.14.

libyenne en pétrole brut est de 1,3 millions Baril/jour. Les réserves atteignent 29,5 milliards barils, ce qui représente 3,6% des réserves globales des pays de l'OPEC²².

La baisse du taux de pétrole dans la PIB est due à l'augmentation des taux de production des autres secteurs (agriculture, industrie et services) qui était de 72% en 1997. Cette baisse de taux est aussi causée par la baisse du prix de pétrole sur le marché. En effet, une baisse de 10% sur le prix du baril provoque une baisse de 3%. En 1980 les revenus pétroliers ont atteint 21 milliards de dollars, depuis et durant les années 80 et 90, ces revenus ont considérablement baissé à cause de la chute des prix de pétrole sur le marché mondial. En 1995 les revenus pétroliers n'ont pas dépassé 6 milliards de dollars. La dépendance de l'économie libyenne au pétrole a causé plusieurs problèmes à l'Etat libyen surtout au début des années 80 lorsque les prix ont connu une chute spectaculaire²³.

L'utilisation de l'excédent financier provenant de l'exportation du pétrole a été utilisée en partie, par la Révolution libyenne pour servir l'agenda de sa politique étrangère. Ainsi la Libye, et malgré une absence totale de traces dans les budgets de l'Etat, a souvent attribué des prêts et des aides aux mouvements de libération nationale, dans le monde et notamment dans le continent africain. Le chercheur américain Tim Neblouk estime ces aides et prêts en 1984 à 58 millions de dinars libyen (1 DL= 3,83 Dollars américains)²⁴.

Sur le plan intérieur, les revenus pétroliers ont fait que le revenu libyen par habitant soit parmi les plus élevés en Afrique. En 1970 le revenu par habitant en Libye était de 565 DL, en 1990 il a atteint 3318 DL, pour chuter en 1997 à 2618DL²⁵. Cette chute s'explique par l'embargo imposé à l'économie libyenne en 1992 suite à l'affaire de Lockerbie, d'un côté et par la chute du prix de pétrole, seule marchandise exclue de l'embargo.

²² Seif el islam Kadhafi (2000), « la Libye et le 21ème siècle », Tripoli, éd al-Fatih, p 20.

²³ Tim Neblouk (2001), « Les sanctions et les pays rebelles au Moyen-Orient : (Irak, Lybie, Soudan) », *Beyrouth, centre des études sur l'union arabe*, p.182.

²⁴ *Op cit*, p 2.

²⁵ Ammar Al Mabrouk Allatif, *op cit*, p.64.

Il est à noter que pendant cette période, le gouvernement libyen a réussi à éviter l'effondrement total de l'économie qui a vu son inflation passer de 50% en 1994 à 24% en 1998²⁶.

Pendant cette même période, le gouvernement libyen a réussi à réaliser un excédent dans son budget de 1,8% et 3,9% du PIB en 1995 et 1997, alors qu'en 1992 et 1993 le budget était déficitaire respectivement de 0,4% et 1,4 % du PIB. Ce succès dans la gestion de la crise est dû essentiellement à la réduction des dépenses publiques, surtout qu'à cette période les infrastructures de l'économie étaient déjà mises en place depuis un moment.

En revanche, le plus grand problème auquel l'économie libyenne fut confrontée pendant cette période était l'instabilité du prix de pétrole et sa conséquence immédiate : l'instabilité des revenus pétroliers. Le chômage a atteint 10% en 1997 selon les chiffres officiels et 24% selon d'autres sources. Un chômage qui en plus touchait essentiellement des universitaires. Selon le secrétariat de communication extérieure libyen et à cause de la crise de Lockerbie, la Libye a fait une perte sèche de 24 milliards de dollars entre 1992 et 1998²⁷. Après le règlement de l'affaire Lockerbie et le changement de la stratégie libyenne envers le monde occidental, la Libye qui a tiré les leçons qu'il fallait de son ancienne politique, a pris plusieurs mesures pour passer d'une économie centralisée et planifiée à une économie de marché, parmi lesquels²⁸ ; ouvrir les portes aux investissements étrangers : le gouvernement libyen a prévu 35 milliards de dollars pour son nouveau plan quinquennal 2001-2005, pour remettre à niveau l'économie du pays en diversifiant ses structures de production et en créant un climat propice aux initiatives privées qu'elles soient libyenne ou étrangère. L'objectif était d'améliorer le niveau de vie des citoyens et de réaliser une progression annuelle du produit national, supérieure ou égale à 5%. Il a été décidé aussi de faire participer les capitaux locaux ou étrangers dans le domaine pétrolier, à hauteur de 30% ou 40%. Il faut dire que quelques années avant ce plan quinquennal, en 1997, la Libye a promulgué dans ce sens « la loi d'investissement étranger ».

²⁶ *Op cit*, même page.

²⁷ Tim Neblouk. *Op cit*, p.188. Pour plus de détails sur l'effet des sanctions sur la Libye confère : Ibrahim Nawar, l'embargo et le développement : l'effet des sanctions économiques sur le développement en Lybie, en, Irak et au Soudan. Carnets stratégiques, (le Caire, centre des études politiques et stratégiques Al Ahram, Année 7, N°60, 1997) pp : 11-17.

²⁸ Senoussi Besikri, le système politique libyen, étude analytique des objectifs et des prévisions. www.ppsc.info/mainpages/arabic/tathqeef/n.16.htm.

En 2002 elle a dévalué le dinar libyen pour libérer l'économie, encourager les exportations et par conséquent attirer les capitaux étrangers.

L'appel du colonel Kadhafi en juin 2003, devant le congrès populaire général, à la privatisation du secteur public, y compris les secteurs pétrolier et bancaire. La solution alternative selon le colonel Kadhafi réside dans ce qu'il appelle le « capitalisme populaire », qui consiste la création ou à la privatisation de sociétés dont les propriétaires sont des citoyens libyens. Ces sociétés auront le droit d'avoir recours à l'aide des experts étrangers²⁹.

La nomination à des postes clés d'une élite d'économistes libéraux, notamment Chokri Ghanem à la tête du gouvernement (secrétaire général de la délégation populaire générale) en avril 2003. Ce dernier, qui a fait ses études aux Etats unis et qui est expert dans le domaine pétrolier, aura comme tâche de superviser cette mutation de l'économie libyenne. De toute façon, et peu importe les orientations et les spécificités de l'économie libyenne, nous pouvons affirmer qu'elle a marqué et influencé la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes. Et ce, de plusieurs manières :

- Les colossaux revenus pétroliers libyens ont permis au gouvernement de jouer un rôle important au sein du continent africain moyennant des incitations (prêts et dons)³⁰.
- La puissance de l'économie libyenne comparée aux économies des pays africains non-arabes, met toujours le pays en position de force. En effet, ces pays ont toujours été dépendants des aides extérieures pour résoudre les problèmes (pauvreté, famine, maladies...). Il est important de noter ici que le PIB du continent africain était de 546,4 milliards de dollars en 2000, et que 62,2% de ce produit revient à 5 pays seulement : l'Afrique du Sud 129,2 MD, l'Egypte 95,5 MD, l'Algérie 48,3 MD, la Libye 35,6 MD et le Maroc 33,8 MD. Alors que le Produit par habitant en Afrique est de 685 dollars en Libye il est de 6312 dollars en 2000³¹. Mais les sanctions économiques en 1992 ont diminué les revenus pétroliers, ce qui a affecté les activités politiques libyennes en Afrique.

²⁹ Khaled Hanafi Ali, la crise de Lockerbie. Les conséquences sur la Libye : les plans intérieur et extérieur. www.aljazeera.net/in.depth/lockerbie/crisis/2003/8/8/24/10.htm.

³⁰ *Op cit* même page.

³¹ G.Destanne De Bernis : la Libye et l'Algérie : stratégie de développement comparée, annuaire de l'Afrique du Nord. P 267.

- La Libye a joué un rôle économique très actif au sein du continent africain. En effet, elle est le deuxième pays arabe donateur et bailleur de fonds aux pays africains après l'Arabie Saoudite. Dans ce sens elle s'est érigée comme une alternative aux pays occidentaux.
- La Libye a toujours privilégié les accords bilatéraux, dans ses rapports économiques avec les pays africains. En effet, entre 1970 et 1979 elle a signé 171 accords de coopération les pays africains, touchant à divers domaines, stratégiques, techniques et économiques. Entre 1980 et 1988 elle a conclu 61 accords et conventions³².

- **Les aides et les prêts de la Libye pour les pays africains**

Depuis la révolution de 1969 et jusqu'à la fin de la guerre froide, la Libye a souvent eu recours aux aides et aux prêts comme moyen économique lui permettant de jouer un rôle politique dans le continent africain. Ainsi, selon des sources occidentales, ces aides et prêts envers les pays africains non-arabes, se sont élevés à environ 500 millions de dollars entre les années 1973 et 1980³³.

En revanche, les chiffres libyens font état de 189 millions de dollars entre 1970-1978. A ces chiffres, s'ajoutent 11, 1 millions de tonnes de pétrole brut, sous forme de prêts à des pays comme : le Mozambique, le Ghana et la Tanzanie (une valeur globale de 228,5 millions de dollars) et 228 millions de dollars dont 182,5 MD sous forme de prêt en pétrole³⁴. Dans le domaine des aides en nature, la Libye a participé à la construction d'écoles, d'hôpitaux, des mosquées et des constructions à usage administratif. En imprimerie elle a fait don de livres scolaires d'exemplaires de Coran et enfin elle a aussi offert à ces pays des instruments médicaux et des produits alimentaires.

Le tableau suivant donne des exemples des pays ayant bénéficié des aides et des prêts octroyés par la Libye durant les années 70. A travers ce tableau apparaît l'importance que donnait l'Etat libyen à ce moyen pour réaliser ses objectifs dans le continent africain.

³² Sobhi Kannous et autres, *op cit*, p.179.

³³ Mansoor O. Al kikhia, *op cit*, pp.114-115.

³⁴ Sobhi Kannous et autres *op cit*, p.179.

Tableau (1) : Exemples de pays ayant reçu des dons ou des prêts de la Libye pendant les années 1970

Pays	Dons	Prêts
Niger	4,5 millions de dollars	100 Millions de dollars en 1974
Gabon	Financement de projets agricoles en 1974 3 millions de dollars projet de	
Guinée Bissau	chemin de fer en 1974 10 millions de dollars en 1972	3 millions de dollars 1975-1976
Tanzanie	180 mille dollar 1973	
Burundi	65 millions de dollars 1975	
Rwanda	31 millions de dollars 1974	
Congo Brazzaville	11 millions de dollars 1973-1977	
Bénin	26 millions de dollars 1976	
Togo	14,5 millions de dollars 1973	4 millions de dollars
Ouganda	33 millions de livres sterling 1972	3 millions de dollars
Tchad	usines et écoles	
Madagascar	10 millions de dollars (routes et raffinerie)	15 millions de dollars
Congo démocratique		93 millions de dollars 1974
Angola		150 millions de dollars 1974
Mali	6 millions de dollars 1973-1974	
Gambie	13,8 millions de dinars libyens	

Source : Abdelmadjid el kout, la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes depuis la fin de la guerre froide Institut de recherches et d'études arabes, le Caire. 2001. PP : 12-13.

Les aides de la Libye pour les pays en voie de développement, notamment les pays africains, ont diminué pendant les années 80 et cela pour les causes suivantes :

- La baisse considérable des revenus pétroliers : 22,6 milliards de dollars en 1980, 10 milliards de dollars en 1985 et 4,5 milliards de dollars en 1989³⁵.
- La crise tchado-libyenne a siphonné une grande partie de l'argent prévu pour l'aide aux pays pauvres ;
- Rupture des relations avec beaucoup de pays africains qui accusent la Libye d'être derrière les putschs qui ont marqué les cinquante dernières années en Afrique et le soupçonnent d'ingérence dans la vie politique d'autres pays africains .

³⁵ Mansour EL-Kikhia, *op cit*, pp.114-115.

D'une manière générale, la Libye a toujours essayé d'utiliser les aides et prêts pour réaliser ses objectifs politiques dans le continent africain : garantir ses intérêts économiques, renforcer la présence arabo-musulmane dans le continent, lutter contre la présence étrangère et notamment occidentale.

- **Les activités des investissements libyens**

La Libye a fourni des efforts considérables dans le partenariat économique avec les pays africains. Elle a en effet signé des accords bilatéraux qui lui permettent de cofinancer des sociétés et des banques. Il s'agit là d'une alternative qu'elle offre aux pays africains pour lutter contre l'impérialisme occidental qui a causé le surendettement et par conséquent la dépendance des pays africains. Bien que la rentabilité de beaucoup de sociétés de ces pays ne soit pas garantie, la Libye a continué à investir dans ce domaine, considérant que c'est le seul moyen qui pourra sortir ces pays du piège de surendettement dans lequel ils se sont retrouvés.

La Société Arabe pour l'Investissement extérieur l'un des plus importants organismes publics est entré en partenariat avec plusieurs pays africains : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Tchad, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Somalie, Seychelles, Soudan, Togo, Ouganda. Entre 1970 et 1979 les sociétés libyennes et africaines étaient au nombre de 26 et touchaient à divers secteurs dont³⁶ :

- Secteur minier : la Libye a participé à hauteur de 60% dans les sociétés gabonaises des matières précieuses, de 50% dans une société ghanéenne qui s'occupe des domaines minier, commercial, et agricole. Elle détenait aussi 25% de la société congolaise de cuivre.
- Secteur agricole et d'élevage : une société a été créée dans ce but. Il s'agit de la société libyenne de développement et de l'élevage. En Sierra Léone, au Ghana, au Cameroun, au Rwanda et au Burundi, des sociétés agricoles ont été créées avec une participation libyenne qui dépasse les 50%.
- Le secteur de transport : la Libye a créé une société de transport de personnes avec le gouvernement gambien en 1977, avec un capital de 875 mille dollars. La part de la Libye est de 40%. Elle a participé aussi à la création d'une ligne aérienne reliant l'Afrique du nord et l'Europe et ceci dans le but de faciliter le transport des pèlerins (Hadj) et des touristes.

³⁶ Sobhi Kannous et autres, *op cit*, p.180.

- Le secteur bancaire : sur le plan africain la Libye a participé à la création de la première banque arabe pour le développement agricole et industriel. Son accord a été signé à Khartoum en janvier 1974 avec un capital initial de 195 millions de dollars avec une participation libyenne de 17,32%. La Libye a aussi participé à la Banque Islamique de Développement, à Djedda avec un capital de 360 millions de dollars. Ce qui a fait d'elle le deuxième plus grand actionnaire après l'Arabie Saoudite (480 millions de dollars). Cette banque opère dans cinq pays dont la population est forte composition musulmane : Gambie, Sénégal, Niger, Mali, Nigéria, Tchad et Burkina Faso³⁷.

Sur le plan bilatéral, la Libye a aussi aidé à la création de plusieurs banques dans différents pays africains³⁸.

Tableau (2) : Les banques libyennes communes avec les pays africaines

Banque	Capitale	Taux de participation
Banque arabe libyo-tchadienne	Ndjamena	60%
Banque arabe libyo-mauritanienne	Nouakchott	51%
Banque arabe libyo -ougandaise	Kampala	51%
Banque arabe libyo -maliennne	Bamako	51%
Banque arabe libyo -togolaise	Lomé	50%
Banque arabe libyo -nigérienne	Niamey	50%

SOURCE : Sobhi Gannous et autres, La Libye de la révolution en 25 ans : 1969 – 1994.

- L'échange commercial**

Malgré ce grand effort en termes de prêts et d'aides financières, l'activité commerciale entre la Libye et les pays africains n'a pas connu un grand essor. En effet, les exportations libyennes vers les pays africains entre 1971 et 1985 représentent entre 0,1 et 0,5 de la totalité des exportations. De même, les importations oscillaient entre 0,7% et 5%³⁹. D'où le tableau suivant :

³⁷ Ahmed Saoui, *op cit*, PP.148.

³⁸ Sobhi gannous et autres, p.180 et Abdelmadjid Khalifa el kout pp.12-34.

³⁹ Sobhi Gannous et autres, *op cit*, pp.352-356.

Tableau (3) : L'échange commercial entre la Libye et les pays africains de 1971 à 1985, valeurs en millions de dinars libyens

Année	Valeur des exportations libyennes	Taux	Valeur des importations libyennes	Taux
1971	618	0,1	1,941	0,8
1974	53 ,55	3	3,68	0,4
1977	2,9	0,1	5,41	0,5
1978	2,74	0,001	4,8	0,003
1979	7,53	0,002	2,033	0,129
1980	9,71	0,1	3,803	0,2
1981	0,389		3,581	0,1
1982	67 ,94	0,5	5,192	0,24
1983	16,44	1,7	2,510	0,1
1984	3,98	0,1	0,068	
1985			1,068	0,1

SOURCE : Sobhi Gannous et autres, La Libye de la révolution en 25 ans : 1969 – 1994, les changements politiques, économiques et sociaux (MOS rata : Al-dar Al-Jamahiriya pour l'édition. 1994, pp 352-356).

* Taux de change entre 1973 et mars 1986 : 1 DL = 3,38 Dollar américain

La baisse de l'échange commercial entre la Libye et les pays africains est causée par la ressemblance entre les systèmes de productions, dans la mesure où toutes ces économies se basent sur la production et l'exportation des matières premières. Le pétrole (95%) pour la Libye et les produits agricoles, miniers et pétroliers pour les autres pays africains. Cette absence de diversification de la production est une des causes principales des échanges très limités entre la Libye et les pays africains⁴⁰.

De même, les importations libyennes touchaient essentiellement l'alimentaire, les moyens de transport, des marchandises que les pays africains subsahariens ne produisent pas. De ce fait, les plus grands partenaires commerciaux de la Libye sont les pays européens :

- au niveau de l'exportation : Italie (42%), Allemagne (19%), Espagne (12%) Turquie (6%) France (4%)
- au niveau de l'importation : Italie (25%), Allemagne (10%), Grande Bretagne (8%) et France (7%)⁴¹. A travers ce chapitre, nous pouvons conclure que :

⁴⁰ Sophia Gannous et autres, p.352.

⁴¹ René Outayek (1986), la Politique africaine de la Libye 1969-1985, Paris, éd Karthala, pp165-169.

- les relations tchado-libyennes ont connu plusieurs périodes : des périodes d'influence et d'autres plutôt conflictuelles. Tantôt en s'alliant aux opposants et tantôt, au parti au pouvoir. C'est ce qui s'est passé avec Aouidhi avant le coup d'état de 1973. La Libye a aussi envoyé directement son armée au Tchad, contre Hissaine Habré lorsqu'elle a senti que l'opposition ne pouvait plus faire le poids. Cette politique a causé beaucoup de pertes pour la Libye au Tchad et avec plusieurs autres pays africains.
- la politique libyenne a été marquée par des contradictions flagrantes, comme par exemple le fait d'appeler à l'Union Arabe ou encourager et financer en même temps les rebelles soudanais vers la fin des années 70. Après la chute de Jaafar Numeyri, cette politique a complètement changé et la Libye a soutenu le gouvernement soudanais. De même, la Libye prétend renforcer la présence islamique dans le continent africain, ce qui ne l'a pas empêché de soutenir des fractions non musulmanes contre des gouvernements de pays musulmans, les cas de la rébellion au sud du Soudan⁴².
- la baisse des revenus pétroliers dans les années 80 a limité l'activité libyenne en terme de prêts et de dons en Afrique. Sur un autre plan, la ressemblance entre les structures de production entre la Libye d'une part et les pays africains de l'autre a réduit les échanges commerciaux. A ceci s'ajoute, l'instabilité des gouvernements africains et le changement récurrent de leurs stratégies économiques a entravé les tentatives libyennes de s'impliquer dans leur économie.
- la focalisation de la Libye sur l'investissement dans les secteurs miniers reflète une vision stratégique de l'exploitation commune des richesses du continent. En effet, la Libye s'est associée à la Banque Mondiale et la Banque d'Investissement Européenne pour financer un projet d'extraction de cobalt et de cuivre au Zaïre, au Gabon et au Niger.
- le système politique international lors de la guerre froide a permis à la Libye de jouer un rôle relativement important dans le continent africain. En revanche, les résultats de cette activité n'ont pas été à la hauteur des sommes d'argent et de l'effort dépensés. Ceci revient à deux facteurs essentiels : les politiques arbitraires et peu calculées de la Libye et le refus des pays africains de la forte tendance libyenne à s'ingérer dans leurs affaires internes.

⁴² René Outayek, *Op cit*, pp.165-169.

En résumé nous pouvons dire que la politique libyenne envers les pays africains a oscillé entre une tendance idéologique qui reflète les valeurs et les objectifs déclarés de la politique étrangère et un penchant pragmatique qui tente de profiter des occasions pour préserver les intérêts de l'état.

b. Les déterminants politiques

La Révolution Libyenne a profondément changé le paysage politique du pays. En effet, avec l'abolition de la monarchie, beaucoup d'institutions qui lui étaient rattachées ont disparu : le conseil législatif, le conseil des ministres et la constitution. La nouvelle Libye aura un régime socialiste qui s'opposera farouchement à l'impérialisme occidental.

En 1971, avec la création de l'Union Socialiste, le système de gouvernance se composera essentiellement du Conseil de Direction de la Révolution, qui sera présidé par le colonel Kadhafi et qui condensera tous les pouvoirs législatifs et exécutifs. En 1977, ce système ayant montré beaucoup de failles, le colonel a créé ce qu'il a appelé « le régime Jamahiriya (populaire) qui se base sur la 3^{ème} Nouvelle Théorie Internationale (doctrine) allusion faite au capitalisme et au communisme que véhicule le « Livre Vert »⁴³. Dans cette théorie, ce sont les citoyens eux-mêmes qui légifèrent, en s'inspirant de la législation islamique et font le suivi de l'exécution des lois, à travers les Congrès Populaires qui décident de la politique intérieure et étrangère et les commissions Populaires qui se chargent de l'exécution de ces décisions.

Dans le nouveau système, il n'y aura ni constitution, ni partis politiques, ni élections considérés par le colonel Kadhafi comme synonyme d'exploitation du peuple par une minorité. A cela, il a substitué le principe selon lequel les citoyens sont « associés » en tout au sein d'un système économique qui se base sur le service public⁴⁴. Bien que ce nouveau régime politique ait vu naître plusieurs institutions qui ont à charge de gérer tous les aboutissants et les tenants de la vie politique (Congrès Populaires, Commission Populaires et Commissions Révolutionnaires...), le vrai pouvoir de décision en politique intérieure et étrangère, sera du côté du chef suprême de la révolution, le colonel Mouammar Kadhafi.

⁴³ Khaled Ali Hanafi (2004), « La politique étrangère libyenne et ses péripéties. Revue de la politique étrangère libyenne », N° 56, p.119.

⁴⁴ Mouammar Kadhafi (1990), Le Livre vert, Tripoli, le centre international des études et des recherches à propos du Livre Vert, pp.12-13-27.

Ainsi, nous essaierons dans ce chapitre de voir de plus près, les différentes tendances qui ont influencé les orientations politiques de la Libye sur les plans diplomatique, militaire et idéologique et dont les principes sont puisés dans des documents considérés comme les sources incontournables de législation pour toutes les politiques du pays, depuis la révolution de 1969.

- **La première Déclaration de la Révolution 1969**

Cette déclaration faite le 1er septembre 1969, comporte 3 principes fondamentaux pour la jeune république : la liberté, l'union et la justice sociale. Cette déclaration a aussi déterminé d'une façon claire l'ennemi du peuple et du pays : l'Etat israélien, considéré comme « l'ennemi de l'Islam et de l'humanité qui a souillé nos lieux sacrés et a été à l'origine de notre déshonneur ». L'Etat israélien est parvenu en juin 1967 à coloniser toute la Palestine, ainsi que d'autres terres arabes : le Sinäi, le Golan et une partie de la Jordanie.

- **La Proclamation de la constitution**

L'annonce de la constitution a été faite par le conseil de direction de la révolution, pour servir provisoirement et comme le précise l'article 37 jusqu'à la publication de la constitution définitive⁴⁵. Le recours à cette annonce de la constitution, comme source incontournable pour la politique étrangère libyenne, provient du fait que cette constitution est considérée comme l'expression de la volonté du peuple, ce qui lui donne toute sa légitimité. De même qu'il s'agit là du premier document qui précise la forme du nouveau régime politique⁴⁶.

Le premier article de cette constitution dit que la Libye « fait partie de la nation arabe, son objectif est donc l'unification complète de tous les pays arabes, en précisant que le monde arabe appartient en partie au continent africain. Cette constitution provisoire précise aussi, dans son deuxième article, que « la religion de la Libye est l'Islam ».

Ces deux volets de l'identité libyenne ont depuis été les facteurs les plus déterminants dans la politique étrangère libyenne.

⁴⁵ Khaled Ali Hanafi (2004), « La politique étrangère libyenne et ses péripéties », *revue de la politique étrangère libyenne*, N° 56, p.120.

⁴⁶ Interview de Kadhafi, à la revue Al-Quods Al-Arabi, Institution Al-Quods pour l'édition, Londres le 12/09/1993.

- **Proclamation de la Jamahiriya en 1977**

Cette proclamation qui a eu lieu à Sebha le 2 mars 1977 a contenu quelques principes généraux de la politique étrangère libyenne :

- la liberté est une valeur qu'il faut défendre à l'intérieur du pays, mais aussi à l'extérieur et dans n'importe quel endroit au monde. La Libye doit défendre et protéger tous les peuples qui aspirent à la liberté.
- L'engagement de réaliser l'Union Arabe.
- Prospection et annonce de l'ère du pouvoir des peuples.

- **La déclaration de la charte de droits de l'homme en 1988**

Ce document a été publié le 12/6/1988 contenant 27 principes considérés comme les fondements de la politique étrangère libyenne. On y trouve :

- les citoyens de la société républicaine «Jamahiriya », sont libres dans leur résidence et leurs déplacements, pendant les périodes de paix⁴⁷.
- la société républicaine « Jamahiriya » est une société de vertus et de valeurs nobles. Il respecte les valeurs universelles et aspire à une société humaine sans guerre, ni exploitation et terrorisme. Une société égalitaire où toutes les nations, tous les peuples jouissent du droit de liberté et d'autodétermination. Les minorités ont le droit de garder leur identité, de préserver leurs patrimoines culturels. Il est interdit de leur priver de ces droits et d'utiliser la force pour essayer de les assimiler aux cultures de la majorité.
- les citoyens de la société républicaine ont le droit de jouir des bienfaits des valeurs comme la fraternité et l'union entre les individus au sein d'une famille, entre les tribus, entre les peuples, entre les ethnies et entre les nations. Ils doivent donc concourir au fondement de leur grande nation et aider tous ceux qui à travers le monde luttent pour fonder leurs nations respectives.

⁴⁷ Sophia Gannous et autres p : 353.

Les citoyens de la société républicaine « Jamahiriya » refusent et dénoncent toute ségrégation raciale, religieuse ou culturelle.

- les citoyens de la société républicaine défendent la liberté où qu'elle soit menacée. Ils soutiennent les opprimés dans le monde contre l'impérialisme, l'injustice, l'exploitation et la colonisation⁴⁸. Ils appellent à combattre l'impérialisme, le racisme, le fascisme, selon le principe du droit à la lutte collective et solidaire entre les peuples, contre les ennemis de la liberté.
- les citoyens de la société républicaine « Jamahiriya », croient que la paix entre les nations est la meilleure garantie pour une vie de concorde, de dignité et de confort. Ils appellent à l'interdiction du commerce des armes à réduire leur fabrication. L'industrie militaire étant un pur gaspillage des richesses nationales et un fardeau d'imposition supplémentaire pour le contribuable⁴⁹.
- les citoyens de la société républicaine « Jamahiriya », appellent à la destruction totale des armes de destruction massive : nucléaires, biologiques et chimiques. Ils appellent aussi à débarrasser l'humanité de tous les sites nucléaires et du danger de leurs déchets.

Il apparaît de ces principes généraux qui ont accompagné l'avènement de la révolution du 1er septembre, qu'ils ont une dimension extérieure très importante. En effet, les décideurs de la politique étrangère auront l'obligation de façonner leur politique en respectant les contours tracés par ces principes.

- **Les décisions des congrès populaires**

Depuis l'avènement au pouvoir du peuple le 2 mars 1977, et le recours au congrès populaire de base dans la prise de décisions, on remarque que ces dernières ont fortement influencé la politique étrangère libyenne. Pour comprendre donc cette politique (objectif et moyen), il importe de bien connaître et étudier ces décisions. En dehors de ces dernières, on trouve d'autres sources de prises de décisions traditionnelles⁵⁰.

⁴⁸ Mouammar Kadhafi : Le Livre vert, Tripoli, le centre international des études et des recherches à propos du Livre Vert. 1990, pp 12-13-28.

⁴⁹ René Outayek Op cit, pp 169-172.

⁵⁰ La revue Aljamahiriya, N° 1685, du 29.10.1985.

La conception de la politique étrangère libyenne s'est basée entre autre sur la religion islamique, sur l'histoire de la Lybie, sur son emplacement géographique et sur la culture dominante dans la société. L'islam par exemple a influencé la politique étrangère libyenne envers le monde islamique en soutenant les minorités musulmanes, et des mouvements de libération islamique comme le mouvement Moro en Philippines et le mouvement noir musulman aux Etats-Unis. La Lybie a aussi participé à la création de l'association de prédication islamique ou encore l'internationale islamique⁵¹. L'histoire de la Lybie, en tant que pays colonisé successivement par les turcs, les italiens, les anglais et les français, a fait d'elle un pays appelant à la libération des peuples et à leurs droits dans l'auto détermination. L'emplacement géographique de la Lybie a été aussi un facteur décisif dans la conception de la politique étrangère libyenne.

- **La prise de décisions dans la politique étrangère libyenne**

La prise de position et la conception des politiques étrangères représentent un volet aux contours souvent difficile à cerner. Plusieurs chercheurs ont essayé de répondre à ces questions : qui est le décideur dans la politique étrangère d'un pays ? Comment se « fabrique » la politique étrangère d'un pays Comment justifier le choix d'une décision parmi une série de décisions possibles.

En Lybie, et ce depuis le 1er septembre 1969, c'est le haut conseil de la révolution qui se chargeait de la prise des décisions politiques étrangères. Selon l'annonce faite le 11 12 1969 « le haut conseil de la révolution représente la plus haute autorité dans la république arabe lybienne. il est de ses prérogatives, la législation et la mise en pratique au nom du peuple, des politiques générales du pays. Il a donc le droit de prendre toutes les décisions qu'il juge indispensables pour protéger la révolution et le régime révolutionnaire. Ses décisions prendront la forme d'annonces constitutionnelles, de lois, de circulaires ou de décisions.

La constitution dispose dans son article 19 que « le conseil des ministres est autorisé a exécuté la politique générale selon les directives du haut conseil de la révolution. Le congrès populaire général a pris (du 13 au 24 novembre 1976) la décision de charger le haut conseil de

⁵¹ Discours du colonel Kadhafi, 13 janvier 1972, Centre International des recherches le Livre Vert Tripoli-Libye.

la révolution de concevoir la politique étrangère du pays. Mais le 2 Mars 1977, lors de la proclamation « l'avènement du pouvoir du peuple » il a été précisé que « le pouvoir direct du peuple est le fondement du système politique dans la république arabe libyenne populaire et socialiste, le pouvoir est l'exclusivité du peuple ».

Bien que le congrès populaire général ait pris en octobre 1977 une décision dans laquelle il précise les prérogatives du haut conseil de la révolution concernant la politique étrangère (acceptation et désignation des ambassadeurs, les problèmes qui concernent la sécurité de la révolution et du peuple⁵², il n'a pas été clairement énoncé que cette instance a le droit de concevoir la politique étrangère de la Lybie. D'ailleurs, en 1978 lors du congrès populaire général, l'acceptation et la désignation des ambassadeurs ont été attribuées à la délégation populaire générale et au ministre des affaires étrangères⁵³. En 1984, la loi n° 9 concernant l'organisation des congrès populaire a précisé, dans l'article 5, les prérogatives des congrès populaires de base, entre autres⁵⁴ :

- 1). la promulgation des lois concernant les divers domaines de la république arabe libyenne, ce qui suppose que la politique étrangère fait partie de ces domaines.
- 2). la ratification des accords entre la Jamahiriya et les autres pays.
- 3). la conception des politiques générales du pays, notamment la politique étrangère.
- 4). déterminer les rapports de la Libye avec les autres pays.
- 5). déterminer la position libyenne envers les mouvements politiques dans le monde.
- 6). décider de l'Etat de guerre.

Il s'avère donc, d'après cette loi que l'instance apte à concevoir la politique étrangère sont les congrès populaires de base et le congrès populaire général. Alors que la désignation des ambassadeurs et la réception des missions diplomatiques étrangères relèvent des prérogatives de la délégation populaire générale et des ministres des affaires étrangères. Le problème qui reste posé concerne l'instance qui est apte à formuler la politique étrangère dans une politique susceptible d'être mise en exécution sur le plan diplomatique.

⁵² *Op cit*, p.68.

⁵³ *Op cit*, p.77.

⁵⁴ Le Journal Officiel. N° 18, 22/23/1984.

II) Les déterminants régionaux

Sur le plan régional, la politique étrangère libyenne comporte 3 volets : l'environnement arabe, l'environnement africain et le rapport qu'entretiennent ces deux cadres régionaux. Ces trois volets sont en effet, les facteurs décisifs quant à la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes⁵⁵.

Dans cette partie, nous essaierons de traiter des problématiques principales qui ont influencé la politique étrangère libyenne. Au niveau de ces trois sphères, on retrouve : les relations arabo libyenne, l'évolution de la vision arabe concernant le conflit arabo israélien, les aides arabes pour les pays africains, les conflits arabo africains, le rapprochement culturel entre le monde arabe et l'Afrique ainsi que des problématiques afro africaines comme la lutte contre la ségrégation raciale, les guerres civiles et la dépendance aux pays occidentaux.

1. Les relations de la Lybie avec le monde arabe : la question de l'unité arabe

A ce niveau deux problématiques essentielles ont été décisives dans la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes : les relations arabo-libyennes (la problématique de l'union arabe) et l'évolution de la vision arabe envers le conflit arabo-israélien. Il faut dire que la Lybie, depuis la révolution de 1969 ne voit ses rapports avec les pays arabes qu'à travers « l'union arabe ». Ce concept a été le moteur principal de toute la politique étrangère libyenne envers le monde arabe. En effet, quelques jours après la révolution libyenne, le colonel Kadhafi a insisté dans l'un de ses discours que l'union arabe représente une nouvelle vision du monde surtout qu'il s'agit là d'une volonté des peuples arabes, abstraction faite des désirs de leurs dirigeants et des frontières qui les séparent⁵⁶.

Le colonel Kadhafi a précisé aussi qu'il y'avait trois moyens pour réaliser l'union arabe : l'unification des pays arabes progressistes, l'unification de tous les pays arabes ou la réalisation de l'union par la force. Cette vision a fait que la ligue arabe aux yeux du régime libyen n'est qu'un lieu de réunion des chefs d'Etats et qu'elle ne pourra jamais participer à l'avènement de l'union arabe dans la mesure où elle reconnaît de par son statut les différents

⁵⁵ Revue Al Watan N° 329 Juliet 1985.

⁵⁶ Le *Journal Officiel*. N° 18, pp.22-23, (1984).

Etats formés par des puissances étrangères. Les dirigeants libyens ont donc décidé de passer outre cette institution dans leur recherche à unir tout le monde arabe.

a. La Libye et l’Egypte

La révolution libyenne de 1969 s’est fortement inspirée de la révolution du 23 juillet 1952 en Egypte et de la politique nationaliste de Nasser. Partant de là, l’Egypte, pays voisin fut la première étape dans le processus unioniste de Kadhafi. En décembre 1969, les deux pays ont signé à Tripoli l’accord qui a donné naissance au front national arabe (Egypte, Libye, Soudan). La Syrie les rejoindra plus tard. Cet accord s’est transformé le 17 avril 1971 en « union des républiques arabes » entre l’Egypte, la Libye et la Syrie.

Après la mort de Nasser une divergence de vision a vu le jour entre les deux dirigeants, quant à la problématique de l’union. Sadate voulait que l’union se fasse étape par étape et doit d’abord commencer un processus de coopération bilatérale ; alors que Kadhafi prône une union totale et immédiate. Après la guerre d’Octobre 1973 les divergences se sont amplifiées. En effet, le président égyptien a commencé à se tourner vers l’occident, attitude que la Libye a considéré comme un obstacle devant le processus d’union arabe.

Les relations se sont encore détériorées en 1975 et 1976 lorsque les égyptiens ont accusé Tripoli d’être à l’origine d’explosions terroristes survenues au Caire. La situation s’est encore aggravée se traduisant par un affrontement de forces armées en 1977⁵⁷. Après la visite de SADATE à Jérusalem en novembre 1977 et suite à l’accord de paix entre Israël et l’Egypte en 1979, l’Egypte s’est retrouvée isolée du monde arabe. La Libye a joué un rôle important dans la création du « front de résistance » constitué de plusieurs pays arabes et qui s’est opposé farouchement au rapprochement entre l’Egypte et Israël. Les relations entre les deux pays ont été totalement coupées en 1979 et le voyage vers l’Egypte fut interdit par la force de la loi en Libye.

Après l’assassinat de Sadate en 1981, la tension entre les deux pays a baissé, et en 1986 après l’attaque américaine contre la Libye à Tripoli et Benghazi, les campagnes médiatiques se sont définitivement arrêtées. Le président égyptien Hosni Moubarak n’a pas cédé aux pressions

⁵⁷ Geoff Simons, *Libya: The Struggle for Survival*. (New York: St.Martin's Press, 1996), pp.225-256.

américaines pour participer à cette attaque, ce qui a été bien vu du côté libyen. Cependant, il faudra attendre la rencontre entre les deux présidents en 1989, lors du sommet arabe au Maroc, pour que les relations entre les deux pays se normalisent complètement. En 1991, les deux pays ont signé 10 accords touchant tous les domaines de coopération bilatérale. Plus tard, et malgré une nouvelle divergence de vision lors du deuxième conflit du golf en 1991, les relations entre les deux pays ne se sont pas détériorées, pour autant⁵⁸.

Lors de l'affaire de Lockerbie, l'Égypte a soutenu d'une manière très efficace la Libye qui était sujette à un embargo aérien. En effet, l'échange commercial entre les deux pays n'a pas été affecté⁵⁹. Après la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, la Libye a changé d'attitude envers l'Égypte, considérée initialement comme membre du camp capitaliste. En effet, depuis 1989, la Libye considère l'Égypte comme un pays ami.

b. La Libye et le Soudan

La relation entre les deux pays a connu elle aussi des péripéties selon les conjonctures régionales. Dans les années 70, La Libye a soutenu le Soudan contre les communistes qui ont essayé de renverser le régime de Némeyri (1971). Mais l'attitude soudanaise, plutôt positive quant à la visite de Sadate à Jérusalem en 1977 a provoqué quelques tensions entre les deux pays⁶⁰.

Pour faire pression sur le régime soudanais, la Libye a soutenu militairement John Gareng chef historique du Mouvement Populaire de Libération du Soudan. En 1982, la faille s'est élargie suite le rapprochement soudano-égyptien que la Libye a vu comme une menace imminente. L'implication du Soudan au Tchad en soutenant Hissaine Habré n'a fait qu'envenimer la situation⁶¹.

En 1985, le coup d'Etat de Siwar Al-Dahab contre Némeyri, qui a cédé le pouvoir à une personnalité élue Sadak- Al Mahdi a amélioré les relations entre les deux pays. Al Mahdi,

⁵⁸ Mohamed Saida Abou-Amoud, (1992, La diplomatie égyptienne et le conflit entre la Libye et l'occident. Politique internationale, N° 109, juillet, p.71.

⁵⁹ *Op cit*, même page.

⁶⁰ Omar Ez-Al-Rijel (1990), La complémentarité soudano-libyenne, la politique internationale, N° 101, juillet, p.158.

⁶¹ *Op cit*: p 159.

voulait consacrer tous ses efforts pour combattre la rébellion du sud⁶². En 1989, après la montée au pouvoir de Bachir, la coopération entre les deux pays s'est développée et plusieurs accords ont été signés. La Libye a arrêté son soutien militaire aux rebelles du sud et a même commencé à fournir armes et argent au gouvernement de Béchir⁶³. Les relations se sont encore améliorées après l'adhésion du Soudan au regroupement du sahel et du Sahara en 1998⁶⁴.

Ce qui attire l'attention dans les relations entre les deux pays c'est que la Libye tout en appelant à l'union arabe et islamique, elle n'a pas cessé durant toute cette période à soutenir les séparatistes du sud qui sont idéologiquement opposées à ces deux formes d'union.

c. La Libye et les pays du Maghreb

La première tentative d'union dans cette région occidentale du monde arabe, fut avec l'Algérie en 1971. En effet, pour les dirigeants libyens, l'Algérie est le pays le plus apte idéologiquement à accepter l'idée de l'union arabe. D'où les pourparlers entre les deux pays à Hassi-Messaoud en octobre 1971 qui se sont soldés par un échec à cause du refus du président algérien Boumediene de l'union totale et immédiate proposée par Kadhafi. Et ce parce que l'Algérie était occupée à s'organiser sur le plan intérieur et à cause aussi d'un différend frontalier qui date de 1955⁶⁵. Durant les années 80, les relations entre les deux pays sont restées stables, grâce aux similitudes des points de vue concernant tous les problèmes de l'époque. Mais après la signature de l'accord d'Oujda entre le Maroc et la Libye en 1984, la tension a commencé à s'installer, pour revenir à la normale suite à l'annulation de cet accord⁶⁶.

Parallèlement à tout ceci, la Libye a aussi essayé de faire une union avec la Tunisie en 1974. Après une rencontre entre le président Habib Bourguiba et le colonel Kadhafi à Djerba, il a été annoncé la création d'un seul Etat appelé « la république arabe islamique ».

⁶² Colin Legum (1987), Ed Africa Contemporary, Record 1986-1987 (London Africa Publishing Company, P.544.

⁶³ Omar Eezz Al Rijel p.159.

⁶⁴ Cf. Détails sur le regroupement SIN SAD dans le même travail de recherche.

⁶⁵ Majdi Ali Attya (1987), « Le dialogue algérien libyen à propos de l'union. Hypothèses et conséquences », *la politique internationale*, N° 90 Octobre, pp.183-185.

⁶⁶ *Op cit*, mêmes pages.

Mais la pression de l'Algérie sur la Tunisie a avorté le projet, puisque le lendemain même de cette déclaration et avant même de l'annoncer officiellement, le président Bourguiba et après une communication téléphonique avec le président algérien annonce que « rien n'est fait »⁶⁷. La position tunisienne s'explique par le fait que toutes les démarches unionistes sont vues par les pays du Maghreb comme un risque de déséquilibre dans les rapports de force entre les différents pays. On était loin de la foi en une réelle possibilité d'union dans la région⁶⁸.

Après l'échec de cette tentative, la Tunisie a accusé la Libye d'être à l'origine d'une attaque armée d'un groupe d'opposants dans la ville de Gafsa au sud tunisien en janvier 1980. La Libye de son côté a accusé la Tunisie d'avoir aidé des opposants libyens qui ont essayé d'attaquer des sites sensibles à Tripoli, d'où la décision de renvoyer chez eux quelques 30 000 travailleurs tunisiens. Avec la montée au pouvoir du président Zin-Elabidine Ben Ali en novembre 1987, les relations se sont considérablement améliorées, surtout lors de l'embargo et des sanctions internationales contre la Libye en 1992, la Tunisie ayant été, avec l'Égypte, la seule issue pour l'économie libyenne⁶⁹.

Concernant le Maroc, l'accord d'Oujda a été une surprise pour le monde entier surtout que la Libye n'a cessé de soutenir le Polisario⁷⁰, le front séparatiste du Sahara occidental. En réalité, cet accord est venu pour répondre à l'axe qu'a créé le rapprochement entre la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie et qui a isolé les deux autres pays du Maghreb. Cependant, cette Union n'a duré que deux ans, jusqu'à ce que le roi Hassan 2 du Maroc l'annule, suite aux critiques de Kadhafi à l'occasion de la rencontre du premier avec le président israélien, Shimon Perez⁷¹.

Après l'échec des tentatives d'union avec ses pays voisins, la Libye a adhéré au Grand Maghreb Arabe dès sa constitution en 1989. Un projet qui n'a pas connu un grand succès à

⁶⁷ Mark Tessler « Libye in the Maghreb ».

⁶⁸ idem.

⁶⁹ Ezeddine chokri (1988), « Le Grand Maghreb Arabe, les mécanismes de l'union et de la division », *revue de politique internationale*. N° 93 Juillet, PP.144-145.

⁷⁰ René Otayek, la Libye dans le conflit du Sahara Occidental. Les relations avec la Mauritanie et le Maroc et l'Algérie. *Op cit*, PP.59-63.

⁷¹ Andre Martel. La Libye 1835-1969, p.130.

cause de la guerre civile en Algérie depuis 1990, et surtout à cause de l'embargo imposé à la Libye depuis 1992 et la participation des Etats du Maghreb à cet embargo⁷².

Pendant cette période, la deuxième guerre du golfe en 1991 est venue approfondir les différends entre les pays de la région. La Libye de son côté n'a pas réussi à éviter une internationalisation du problème koweïtien, elle qui a tout fait pour que l'affaire soit réglée au sein de la ligue arabe. Elle a proposé le retrait de l'armée irakienne du Koweït de même que le retrait des forces étrangères du Golfe.

Lors des années 90, la Libye a complètement changé de stratégie en renonçant à ses projets d'union avec les pays arabes, elle a même menacé de se retirer de la Ligue Arabe qui ne l'a pas soutenu lors de son conflit avec les pays occidentaux. L'objectif de cette période était de régler le problème de Lockerbie et de l'embargo qui s'en est suivi. Une fois ce problème réglé, en 1999, la Libye est revenue à ses ambitions d'union avec le monde arabe et les pays africains, et à développer des projets d'union, dont celui qu'elle a proposé au président soudanais Al-Bachir en 2003 et qui comporte une union entre la Libye, le Soudan et l'Egypte. Cette proposition est venue juste après la visite au Soudan du président Moubarak. Une première depuis 15 ans.

En 2003 aussi, la Libye a appelé à reformer la Ligue arabe et à en faire une Union arabe à l'instar de l'Union Africaine. La charte proposée par la Libye pour cette réforme comprend⁷³ :

1). L'objectif de l'Union Arabe est de coordonner les politiques étrangères des pays arabes, de faire une seule politique commerciale, une seule politique de défense, de former un marché arabe. En résumé d'uniformiser et de synchroniser toutes les activités économiques, culturelles, sociales, médicales, financières et de transport, de ses membres. Il est aussi question de régulariser les affaires concernant la nationalité des ressortissants de chaque pays.

2). Il est interdit d'user de la force militaire pour régler un différend entre les pays de l'Union. En cas de litige, les belligérants doivent recourir au conseil arabe qui délibèrera et jugera

⁷² Le secrétaire d'Etat pour l'Union africaine de l'époque, Jomaa Fezzani a déclaré lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays africains qui s'est déroulée à Alger en 1995, que la Libye ne pourra pas assumer la présidence de l'Union tant qu'elle est sous le coup des sanctions internationales. Cf. Khaled Hanafi Ali : l'après Lockerbie...le Libye et la région arabe ...rapprochement ou éloignement ? Affaires du golf. Centre d'études stratégiques du Golfe, N° 6 Londres, juin 1999 P.31.

⁷³ Ezeddine chokri (1988), « le Grand Maghreb Arabe, les mécanismes de l'union et de la division », *Revue de politique internationale*. N° 93 Juillet, PP.144-145.

l'affaire. La décision du conseil est contraignante. Les pays parties du litige n'ont pas le droit de participer, à juste titre, aux délibérations ni aux décisions qui en découlent. En cas d'agression d'un pays membre contre un autre pays membre, c'est à ce dernier le droit de demander une réunion urgente du conseil qui prendra les mesures nécessaires pour défendre le pays victime. La décision se prend avec une majorité de 2/3 sans tenir compte de la voix du pays accusé d'agression. Par ailleurs la charte précise que le siège de l'Union Arabe sera, d'une façon permanente, dans la capitale égyptienne.

3). La charte donne le droit à tout pays de se retirer de l'Union, à condition d'en informer le conseil, une année à l'avance. Le conseil peut imposer des sanctions politiques ou économiques à tout pays membre qui ne respecte pas ses engagements envers l'Union.

L'évolution des relations arabo-libyennes a représenté en même temps un atout pour la politique étrangère libyenne en vers les pays africains, mais aussi un obstacle devant les ambitions libyennes dans ce continent :

- l'échec des tentatives d'unification du monde arabe et les conflits qui ont survenus depuis 1969 jusqu'à la fin de la guerre froide, a participé à l'affaiblissement de la politique étrangère libyenne envers les pays africains, à cause des relations qu'entretiennent ces derniers avec les Etats arabes en question notamment l'Egypte, le Soudan, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc⁷⁴.
- la participation des pays arabes à l'embargo contre la Libye, a poussé ce pays à se détourner de la sphère arabe, dans sa politique étrangère et par conséquent de s'orienter vers les pays africains, géographiquement voisins.
- la vision libyenne autour de l'Union Arabe a évolué après les expériences que ce pays a vécu depuis 1969. Cette vision est devenue, moins utopique donc plus réaliste. La Libye ne prône plus une union totale et immédiate, mais plutôt une union progressive. Le colonel Kadhafi disait, alors que la Libye était sous l'embargo : « l'union arabe est une nécessité, mais il faut qu'elle soit bien étudiée. Avant nous appelions à l'union totale, mais le monde actuellement s'oriente vers la décentralisation. Je pense que

⁷⁴ La Libye Nouvelle : rupture et continuité, Paris 1975. Édition du centre national de la recherche scientifique. Pp 123-124.

l'union l'arabe si elle voit le jour, elle prendra une forme fédérale, et ne sera donc pas un Etat centralisé »⁷⁵.

La Libye a tiré les leçons constructives de ses expériences précédentes et lors de ses tentatives d'union avec les pays africains, elle évitera de refaire les mêmes erreurs en appelant ces pays à une forme d'union qui se base sur la coopération. Ainsi il est plutôt l'« Union Africaine » que les « Etats Unis d'Afrique ». Les expériences unionistes avec les pays arabes qui ont échoué, ensuite les sanctions dont a souffert la Libye en 1992, ont fait que le pays se concentre essentiellement dans les années 90 sur les relations bilatérales avec les pays arabes voisins, dont l'Egypte et le Libye qui ont été ses seuls soutiens lors de son épreuve. Or, l'image que voulait donner la Libye par ce rapprochement, était celle d'un pays qui entretient d'excellentes relations avec son entourage immédiat. Un moyen de changer l'impression que suscitait la Libye belliqueuse durant la période de la Guerre Froide⁷⁶.

2. Evolution de la vision arabe du conflit arabo-israélien

Le conflit arabo israélien était considéré sur le plan régional comme l'une des questions primordiales. Cette vision a évolué d'une vision conflictuelle qui refuse de reconnaître la création d'un Etat-israélien sur une partie de la Palestine en 1948, et qui essaie de faire disparaître cet Etat par la force des armes ; à une vision pacifiste qui négocie avec les israéliens dans le but de reconquérir des droits légitimes pour les peuples arabes.

Cette évolution a influencé la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes, ce qui peut être détaillé comme suit :

a. La période du conflit (1948-1976)

Les arabes avaient refusé la décision de l'O.N.U. en 1948, qui reconnaissait la création d'un Etat juif sur 56% de la Palestine, sans comprendre Jérusalem. En effet, en avril 1948, la ligue arabe a déclaré la guerre contre l'Etat hébreu.

⁷⁵ Interview de Kadhafi, à la revue « Al-Quods Al-Arabi, Institution Al-Quods pour l'édition. Londres le 12/09/1993.

⁷⁶ Jeune Afrique, 905, 10 mai 1978.

Ce conflit a une fois de plus évolué lorsque le conseil national juif a déclaré à Tel-Aviv à la mi-mai 1948 la création de l'Etat d'Israël alors que Washington et Moscou l'ont immédiatement reconnue, cinq pays arabes dont l'Egypte, la Syrie, la Jordanie, l'Irak et le Liban ont déclaré la guerre contre ce nouvel État⁷⁷.

Après la révolution de juillet 1952 en Egypte, le nationaliste Nasser a immédiatement appelé à la destruction de l'Etat israélien. Cette déclaration a eu pour conséquences en 1956, la triple agression israélienne britannique et française. En Mai 1967, après la guerre de six jours, Israël a envahi la bande de Gaza et (West Bank) en Palestine, la péninsule de Sinai en Egypte et les collines du Golan en Syrie. Suite à cela, le conseil de sécurité a adopté la décision 242 en novembre de la même année qui a exigé le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés pendant cette période.

Il a été noté un certain accord entre les pays arabes vis-à-vis du conflit israélo arabe, visant à user de tous les moyens pour affaiblir Israël. Cet accord a vu son apogée lors de la guerre d'Octobre 1973 entre Israël d'un côté, l'Egypte et la Syrie, soutenues par les pays arabes, d'un autre côté⁷⁸.

b. La période de division 1977-1990

Après la visite du président égyptien Anwar Sadate en Israël, novembre 1977, l'unanimité sur le conflit arabo israélien s'est vue affaiblir. En effet, un mois après cette visite le « front de résistance et d'opposition » a décidé lors du sommet de Tripoli, et avec la participation de la Syrie, de l'Irak, de l'Algérie, de la Lybie et de l'O.L.P (Organisation de Libération de la Palestine), de geler toutes les relations diplomatiques avec l'Egypte⁷⁹.

Cette division s'est encore aggravée après la signature en 1978 de l'accord du camp David entre Israël et l'Egypte, un accord sans précédent entre un pays arabe et l'Etat hébreux. En effet, en mars 1979, le conseil de la ligue arabe réunie à Bagdad a décidé de rappeler tous les ambassadeurs arabes au Caire, de couper toutes les relations diplomatiques avec l'Egypte, de suspendre son adhésion à la ligue arabe et l'emménagement provisoire du siège de la ligue à

⁷⁷ Dossier sur les Arabes et Israël, CF http://www.al-Jazeera.net/in-depth/arab_israel/2002/6/6-29-1.htm.

⁷⁸ René Otayek, op cit p78.

⁷⁹ Gilles Martinez : Le Conflit israélo-arabe, Paris mars 1994 éditions du seuil pp29-31.

la capitale tunisienne «Tunis ». Les pays arabes ont adopté en 1982 lors du sommet de Fès en 1982 une stratégie de paix commune qui demande le retrait israélien des territoires occupés en 1967 et la création d'un Etat palestinien dont la capitale est Jérusalem.

c. la période de négociation (1991-à ce jour)

Après la deuxième guerre du golfe, les arabes ont accepté le principe d'échanger la terre contre la paix. Pendant les négociations de Madrid qui ont commencé fin octobre 1991, il y'a eu des accords bilatéraux sur la voie palestinienne et jordanienne ce qui n'a pas été le cas pour la voie syrienne et libanaise. En réalité, le premier accord officiel sur le plan palestinien fut l'accord d'Oslo signé à Washington le 13 septembre 1993 suivi par l'accord gaza-Jéricho 1994. C'était la première étape pour le retrait israélien de gaza et la formation de l'autorité palestinienne⁸⁰.

Cette tendance à la négociation s'est renforcée en 1994 lorsque la Jordanie a décidé d'entretenir des relations diplomatiques avec Israël après l'accord de « wadi araba ». La Tunisie et le Maroc de leurs côtés ont ouvert des bureaux de représentation commerciale avec les israéliens la même année. Les Djiboutiens ont complètement normalisé leurs relations avec Israël. Une année plus tard, le Qatar a ouvert un bureau de représentation à Gaza : ce fut le premier pays du golf à avoir franchi cette étape⁸¹.

Malgré l'interruption des négociations de paix entre Israël et les palestiniens suite aux élections qui ont permis à Benjamin Netanyahu d'accéder au pouvoir en 1996, la Mauritanie a décidé d'ouvrir une représentation diplomatique avec l'Etat israélien en octobre 1999. En septembre 2000, et après la visite d'Ariel Sharon à la mosquée d'Al-aqsa, la première intifada a éclaté. Cette dernière a encore entravé les négociations de paix. En février 2001, Sharon a accédé au pouvoir pour rendre la situation encore plus compliquée, puisque les négociations ne reprendront qu'en 2005 avec « la feuille de route » dont le texte reconnaît le droit des palestiniens à créer leur propre Etat.

⁸⁰ Chafik Chkir, les négociations dans le conflit arabo-israélien, Cf. http://www.al-Jazeera.net/in-depth/arab_israel/2002/6/6-3-1.htm

⁸¹ Gilles martinez : le Conflit israélo-arabe, Paris mars 1994 éditions du seuil, pp 58-62.

Nous pouvons dire que l'évolution de la vision arabe vis-à-vis de la négociation a eu deux effets principaux sur la politique étrangère libyenne envers les pays africains :

- la solidarité arabe lors de la période conflictuelle et juste avant la visite de Sadate à Jérusalem a représenté un grand atout pour la politique étrangère libyenne, notamment au niveau du combat qu'elle menait contre la présence israélienne dans le continent africain. Ceci a facilité le rôle qu'a joué la Lybie quant à la persuasion de ces pays de rompre leurs relations avec l'Etat israélien.
- la division et le désaccord entre les pays arabes a fragilisé la politique libyenne dans son combat contre la présence israélienne en Afrique. En effet, lorsque les pays africains ont senti chez les pays arabes un penchant pour les négociations, ils n'ont pas hésité à reprendre des relations avec l'Etat israélien, surtout après la fin de la guerre froide.

III) les déterminants qui se rapportent aux relations arabo-africaines

Les relations arabo-africaines ont représenté l'un des axes les plus importants qui ont fortement influencé les orientations de la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes. La Lybie a tantôt stimulé ses relations. Tantôt, elle représentait un obstacle entre les arabes et les Africains⁸². Nous essayerons dans ce chapitre d'étudier la question arabo-africaine et leur influence sur la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes.

1. Le mélange culturel entre le monde arabe et l'Afrique

Les relations arabo-africaines ont été toujours tributaires de leur proximité géographique, l'échange entre les deux zones géographiques ne date pas d'aujourd'hui. En effet, la mère rouge a été plus un moyen de rapprochement qu'un moyen de séparation. A travers l'histoire, des tribus africaines ont immigré dans la péninsule arabique avant l'aire islamique. De même, nous avons remarqué aussi plusieurs vagues d'immigration arabe vers l'Afrique notamment

⁸² *Op. cit.*, cf. aussi Mahmoud Abou al ainain, (rédacteur) le rapport stratégique africain (2001-2002), le Caire : centre des études et des recherches africaines, université du Caire 2002, p353.

vers les côtes de l'est et du nord. Ceci a permis un mélange ethnique et linguistique dans la période préislamique⁸³.

L'apparition de l'islam, au 7ème siècle A.J.C. dans la péninsule arabique, a fortement influencé les relations arabo-africaines. En effet, toute la partie nord de ce continent avait adopté la langue arabe. Certains pays à l'est et au centre du continent africain ont vu apparaître des populations qui se sont convertis à l'islam et qui étaient tantôt minoritaires tantôt majoritaires⁸⁴.

Malgré ce rapprochement et ce mélange linguistique et religieux, les relations arabo africaines ont connu quelques périodes sombres notamment lors de la traite des esclaves à laquelle les arabes ont participé et lors de la colonisation des pays de l'Afrique de l'ouest à laquelle aussi quelques ressortissants arabes ont participé. Il faut dire que la colonisation occidentale a exploité ces deux points pour renforcé la faille qui séparait les arabes de l'Afrique. La colonisation a utilisé aussi les compagnes de christianisation et les langues européennes pour désolidariser les africains de la religion musulmane et de la langue arabe⁸⁵.

Sur un autre plan les pays arabes, comme les pays africains, ont été victimes de la colonisation. Ce fait a naturellement aidé à créer les mouvements de résistance qui appellent à l'indépendance. Cependant, ces mouvements ont évolué à l'intérieur des pays colonisés sans pouvoir coordonner avec les autres mouvements des pays colonisés dans le continent africain. La montée de Nasser au pouvoir et sa résistance face à l'occident a fasciné les africains et a attiré leurs attentions sur une possible coopération arabo-africaine dont les mouvements de libérations nationales seraient le principal moteur. Ainsi, du Caire plusieurs radios africaines ont commencé à émettre avec les différentes langues du continent⁸⁶.

⁸³ Sayed Flifel, le fondement historique des relations arabo-africaine à travers le Grand Sahara, in l'association internationale al-Dawa : les relations arabo africaines. Tripoli : 1998. pp55-56.

⁸⁴ Voir numéro double spécial de « Afrique et développement » N° 213, 1986.

⁸⁵ Sophia Kan nous, question de l'identité et son effet, sur la perception africaine du monde arabe. L'Association de la Dawa Islamique internationale. *Op cit.* p205.

⁸⁶ Abdel Aziz Jawa : les politiques africaines envers le monde arabe, étude générale. Revue de l'Avenir Arabe, N°22, décembre 1980, pp.84-85.

Le coup le plus dur qu'a reçu la colonisation fut en 1957, l'invitation envoyée et acceptée par Nkrumah qui a appelé à un congrès qui réunira tous les pays indépendants d'Afrique parmi lesquels l'Égypte et quatre autres pays arabes. Ce congrès fut le point de départ effectif des relations arabo-africaines dans la période postcoloniale. De ce dernier est née l'organisation de l'union africaine en 1963⁸⁷. Cependant, quelques fausses idées ont influencé négativement les relations arabo africaines, notamment l'opposition que prétendaient exercer quelques-uns entre le concept d'arabité et celui de l'africanité.

Cette incompréhension a été aggravée par des campagnes médiatiques qui mettaient en avant un supposé caractère raciste chez les arabes vis-à-vis de la population noire africaine. De leur côté, quelques africains ont fait circuler l'idée que le monde arabe est une région arriérée, passive dans ses rapports avec l'autre et surtout une région profondément divisée⁸⁸.

2. Les aides arabes

Les pays arabes ont commencé à envoyer les aides aux pays africains depuis le début des années 70 pour les encourager à rompre leurs relations avec Israël. Lors de la guerre d'octobre 1973, il a été créé une caisse spéciale pour aider les pays arabes de l'Afrique qui ont été victimes de la hausse du prix du pétrole en leur attribuant des prêts immédiats. Cette caisse a été créée avec un capital de 200 millions de dollars et augmentait plus tard pour atteindre 4 milliards de dollars. Elle a intégré en 1976 la banque arabe pour le développement.

Quelque temps après, le fonds arabe pour la coopération technique en Afrique a été créé, avec un capitale de 15MD, et qui a progressé jusqu'à 25MD⁸⁹. Pendant les années soixante et soixante-dix plusieurs autres fonds arabes ont participé au soutien financier et technique des pays africains : le fonds koweïtien en 1961, le fonds d'Abu-Dhabi en 1971, la banque arabe pour le développement économique en Afrique en 1973, le fonds saoudien en 1974, le fonds irakien en 1974, et la banque du développement islamique en 1975.

⁸⁷ *Op cit*, pp84-85.

⁸⁸ Sophie Kanous *op cit*, pp.198-204.

⁸⁹ Ata Hussein Bathani : les dimensions politiques de la coopération économique arabo africaine, le capital arabe dans l'Afrique de l'ouest, in les relations arabo africaines (Dr Ijlél Raafat (rédacteur). Le Caire centre des recherches et des études politiques ; Université du Caire 1994. P.334.

Le flux des aides arabes pour les pays africains a atteint entre 1973 et 1981⁹⁰ environ 3.451.880.000 dollars. Pour les pays arabes d'Afrique, ces aides ont atteint dans la même période la somme de 35279.05 MD. Pendant la deuxième moitié des années 80 et avec la chute des prix du pétrole, ce flux d'aides a connu une baisse considérable : 171 MD en 1986 et 65MD en 1991⁹¹.

Quelques observations sur les aides arabes envers les pays africains⁹² :

- La majorité de ces aides est passée par les voies bilatérales : 2,4Milliards de Dollars entre 1973 et 1981, environ 70% de la totalité des engagements, en revanche la banque arabe pour le développement africain n'avait présenté que 471MD pour la même période. Le reste des aides fut octroyé par d'autres institutions internationales comme la banque islamique, ce qui veut dire que les institutions créées pour soutenir le dialogue arabo africain n'ont octroyé que 12% de la totalité des aides.
- sur le plan agricole les aides arabes pour l'Afrique ont été essentiellement financières. Le seul pays arabe qui a fourni des aides techniques était l'Egypte. Israël de son côté s'est investie, pour mieux contrôler ces pays dans le domaine des aides techniques.

Les aides arabes se sont limitées au volet financier des projets alors que le volet exécution était à la charge de sociétés étrangères occidentales ou autres. Exemple, une route de 120 km qui traversait les montagnes de Burundi, financée par l'Arabie saoudite a été appelée la route de la Chine parce que des sociétés chinoises ont réalisé ce projet.

- la priorité dans la distribution des aides a été accordée aux pays africains islamiques- ou à majorité musulmane, comme le Sénégal, le mali, la guinée, le Niger, la Tanzanie et l'Ouganda qui ont reçu 3057.4 MD de la totalité des aides arabes aux pays africains. Cette aide a atteint 8190.7MD pendant la période 1975-1978, (37,3%) alors que la population de ces pays ne représente que 16,7% de la totalité de la population africaine non arabe, l'Afrique du sud non comprise.

⁹⁰ Ata Hussein Bahrani : *op cit*, p.335.

⁹¹ Ira qui Abdel Aziz Cherbini, les relations économiques entre l'Afrique et le monde arabe. In D Ijllel Raafat, *op cit*, p.355.

⁹² *Op cit*, pp 358-360, Hamdi Abderrahmane : les arabes et l'Afrique...une vision économique » Cf. aussi <http://www.aljazeera.net/in-depth/arabic-african-relations-18/3/2002>.

Dans l'octroi de ces aides des pays pro-occidentaux comme le Kenya, le Congo démocratique ont été préférés aux autres pays. En effet, ils ont reçu respectivement, entre 1970 et 1983, 387.3MD et 359.6MD alors qu'un pays comme l'Ethiopie n'avait reçu que des aides de 22.9MD pour la même période.

3. Les conflits arabo-africains

Plusieurs conflits territoriaux ont affecté les relations entre pays arabes et pays africains : Tchad-Lybie, Sénégal-Mauritanien, Mali-Mauritanie, Soudan-Kenya, Soudan-Erythrée et Ethiopie, Somalie-Kenya, Somalie-Ethiopie et le conflit du Sahara occidental⁹³. Il s'agit là de conflit dont les origines remontent à l'héritage coloniale qui avait divisé au sommet de Berlin (1884-1885)⁹⁴ le continent africain en petites entités sans prendre compte les groupes ethniques et les tribus des 2 côtés de chaque frontière. L'indépendance des pays africain a été faite sur la base de ces frontières ce qui a engendré une multitude de problèmes au sein des sociétés multiethniques. Plusieurs tensions se sont créées alors à l'intérieur des frontières entre des ethnies différentes ou à l'extérieur des frontières entre des pays voisins dont les frontières séparent les membres d'une même famille ou ethnie⁹⁵.

Ces conflits ont été aggravés à cause des interventions des pays occidentaux comme la France dans le conflit tchado-libyen, les pays européen dans le conflit du Sahara occidentale, et les pays occidentaux de façon générale dans le conflit du sud du soudan. Ces interventions ont creusé une fois de plus la faille entre les pays arabes et les pays africains⁹⁶. Au surplus les compagnes médiatiques n'ont pas arrangé les choses dans la mesure où elles ont donné une dimension continentale et raciale au conflit. Dans le conflit entre le Sénégal et la Mauritanie les deux parties se sont échangé des accusations de racisme. L'acceptation par l'Organisation de l'Union Africaine de l'adhésion du front de Polisario sous le nom de la république arabe du Sahara, au début des années 80, a provoqué le retrait du royaume du Maroc de cette organisation⁹⁷.

⁹³ Cf. Mohammed Achour Mahdi : les frontières politiques et les relations arabo-africaines, Association de la Dawa islamique internationale, *op cit*, pp.224-231.

⁹⁴ Voir revue Le Monde, 3 mai 1979.

⁹⁵ Nazli Moawadh Ahmed : approche analytique de trois questions arabo-africaines : le Sahara occidental-le tchad6 le sud du Soudan, in Raouf Abbas Hamed : les arabes et l'Afrique, l'histoire et l'actualité ; Le Caire, maison de la culture arabe, 1987, pp.625-627.

⁹⁶ Le règlement pacifique des différends africains 1972, pp.85-95.

⁹⁷ Mohammed Achour Mahdi : *op cit*, pp.232-234.

Pour conclure, les trois grandes questions arabo-africaines ont laissé leur trace sur la politique étrangère libyenne, et ce, sur plusieurs niveaux :

- Le mélange culturel arabo-africain a créé une atmosphère propice à la politique étrangère libyenne pour renforcer la présence islamique et arabe dans les pays africains. En effet, la Libye a créé plusieurs écoles et autres institutions qui ont renforcé les relations arabo-africaines.
- L'ambition d'indépendance dans ces pays a été exploitée par la politique étrangère libyenne qui a pris la relève de l'Égypte dans son soutien aux mouvements de libération nationaux⁹⁸.
- Le recours de la Libye aux aides économiques a renforcé les relations arabo-africaines. À l'instar des pays pétroliers arabes qui entretenaient des relations politiques et économiques avec le continent africain.
- Les conflits arabo-africains ont négativement entravé les manœuvres de la politique étrangère libyenne envers les pays africains, surtout que la Libye a été directement impliquée dans des conflits comme ceux du Tchad, du sud du Soudan et du Sahara occidentale.

IV) Les déterminants africains

Pour des raisons historiques, le continent africain s'est trouvé dans une situation très instable. Plusieurs problèmes sont devenus inhérents à l'Afrique : les guerres, les coups d'État... ceci a engendré une situation de dépendance à l'Occident sur les plans économique et social, bien que les problèmes comme les conflits frontaliers et la ségrégation raciale aient déjà été résolus. Ces problèmes ont influencé les agendas de tous les pays qui cherchaient à jouer un rôle politique dans ce continent⁹⁹. Pour la Libye les principaux problèmes qui ont impacté la politique étrangère étaient :

1. Les guerres civiles

A cause des guerres civiles l'Afrique a sombré dans le chaos. Les causes de ces guerres sont multiples : parfois tribales, comme celle qui s'est passée entre le Rwanda et le Burundi (Tutsis et Hutus) en 1994, parfois religieuses comme au Nigeria ou encore économiques (commerce

⁹⁸ Jeune Afrique, 14 mars 1979.

⁹⁹ Ali Al Hawat (1999), « Le rôle de la Libye dans la complémentarité et la coopération africaines », *Revue Al - Jadida*, N° 4, p.34.

de diamants, de pétrole voire d'armes) comme dans le cas de l'Angola qui vit une guerre civile depuis 1975 ou le cas du Congo Démocratique en 1998. Parfois plusieurs facteurs entrent en jeu en même temps, comme en Côte d'Ivoire, au Liberia, ou en Somalie¹⁰⁰.

Ces guerres ont participé au morcellement du continent. L'exemple le plus frappant est la région de la corne d'Afrique, notamment en Somalie où la guerre civile qui a duré toute une décennie a fait un million et demi de victimes, a divisé le pays et en a fait l'exemple type de l'instabilité politique. Au Soudan, la rébellion du sud a fait depuis 1984 deux millions de victimes et 4 millions d'apatrides¹⁰¹. Des chercheurs pensent que la cause de ces guerres civiles en Afrique réside dans son hétérogénéité ethnique, linguistique et religieuse. Une hétérogénéité marquée par les contradictions et non la complémentarité. Du coup, la montée au pouvoir d'un groupe ethnique exclue automatiquement les autres ethnies de la sphère politique et économique¹⁰².

2. La liquidation de la colonisation et la ségrégation raciale

La liquidation de la colonisation a représenté l'une des questions les plus en vogue dans l'Afrique postcoloniale. Ainsi les puissances coloniales qui sont sorties épuisées de la deuxième guerre mondiale (la Grande Bretagne et la France) se sont retrouvées face à des populations qui réclament leur indépendance.

Vers la fin des années cinquante et au début des années soixante, plusieurs de ces pays ont obtenu leur indépendance. Les colonies françaises l'ont eu grâce au changement du régime politique et surtout vis-à-vis des colonies. Ainsi la constitution française de l'ère de De Gaulle a privilégié l'auto-détermination de ces anciennes colonies. C'est le cas aussi pour la Grande Bretagne dont les constitutions successives ont essayé de faire participer les africains dans la gouvernance de leurs pays¹⁰³.

¹⁰⁰ Cf. Mahmoud Abou Al Ainain, le Rapport stratégique sur l'Afrique, 2001-2002, *op cit*, p.140-170

¹⁰¹ Houcine Maaloum: *op cit*, pp.246-260.

¹⁰² Point de vue du Docteur Ibrahim Nasreddine, qui considère que les problèmes de l'Afrique s'expliquent par les crises d'intégration dans les nations africaines. Cf. Ibrahim Nasre Adine : le problème d'intégration en Afrique et le choix soudanais. L'Avenir Arabe N° 63, pp.35-39.

¹⁰³ Mahmoud Abou Al Ainain : l'Afrique et les changements dans le système mondial. Recherche présentée lors du séminaire sur les origines historiques des problèmes africains actuels. Haut Conseil de la culture, avec la coopération du centre des études africaines, Université du Caire, 9-11 avril 1995, pp 6-7.

Ceci a coïncidé avec un changement dans les moyens qu'utilisaient les mouvements de libération nationale. Ils ont eu recours aux grèves pacifiques d'un côté et à l'usage des armes de l'autre. L'aboutissement de l'indépendance de plusieurs pays africains fut la création de l'organisation de l'union africaine en 1963. Le rôle principal était de faire un front contre le colonialisme¹⁰⁴.

L'Afrique a aussi souffert de la ségrégation raciale pendant plusieurs décennies, plus précisément depuis 1947 date à laquelle le parti nationaliste en Afrique du sud a annoncé dans ses déclarations électorales qu'il sera le garant des spécificités des peuples indigènes. Ce fut une entrée pour instaurer plus tard un régime politique basé sur la préférence de l'homme blanc à l'homme de couleur. A partir de ce moment, l'Afrique du sud a institutionnalisé l'apartheid et a refusé de signer l'accord international qui incrimine les actes racistes, un accord voté par l'ONU le 30 novembre 1973¹⁰⁵.

Depuis son accession au pouvoir en 1948 le gouvernement sud-africain a été sujet d'une contestation, non seulement de la part des pays africains mais aussi du monde entier ; d'où une activité diplomatique arabe et africaine contre ce régime. Cette activité s'est traduite en 1964 par le rapprochement qu'a fait la ligue arabe entre le régime raciste et l'occupation israélienne de la Palestine. A partir de ce moment, la lutte nationale en Afrique du sud s'est placée sur le même pied d'égalité que la résistance arabe en Palestine¹⁰⁶.

Toujours en 1964, la ligue arabe a appelé tous les pays ayant des relations diplomatique et économique avec l'Afrique du sud à les rompre. Elle a aussi appelé à la libération de Nelson Mandela. La ligue a demandé aux pays producteurs de pétrole d'arrêter immédiatement tout flux de pétrole envers l'Afrique du sud. L'organisation de l'union africaine de son côté a demandé en 1963 à tous les pays africains de boycotter économiquement et politiquement l'Afrique du sud. Tous les pays arabes et africains, excepté le Malawi ont répondu positivement à cet appel¹⁰⁷.

¹⁰⁴ *Op cit*, pp 6-7.

¹⁰⁵ Salwa Labib : les arabes et la ségrégation raciale en Afrique. In Raouf Abbas Hamed, *op cit*, p.370.

¹⁰⁶ *Op cit*, pp.381-382.

¹⁰⁷ Déclarations et discours du colonel Kadhafi, le registre national, Volume 28, 1970-1996, Tripoli, Centre international des études et des recherches sur le « Livre Vert », p 93.

Sous la pression des pays arabes et africains, le régime raciste en Afrique du sud a été interdit d'adhésion dans toutes les organisations internationales mais il a fallu attendre 1994 pour vivre la fin de ce régime. Après sa chute les premières élections parlementaires ont fait monter au pouvoir le parti du « congrès nationale africain » qui représente la majorité noire avec un taux de 62,2 %. Ce parti a eu 252 sièges au parlement sur un total de 400 sièges. En revanche, le parti nationaliste-parti au pouvoir pendant l'apartheid n'a eu que 20,4 %. Le président élu Nelson Mandela a permis au pays de normaliser ses relations avec son entourage et notamment avec les pays arabes et africains¹⁰⁸.

3. Les conflits territoriaux

La majorité des conflits territoriaux sont hérités de la période de colonisation qui a divisé le continent lors du sommet de Berlin (1884-1885) en plusieurs pays. Cependant, ce partage n'a pas tenu compte des facteurs ethniques et religieux. Le but de la colonisation était essentiellement de préserver ses intérêts en exploitant les richesses de ce continent ; sans oublier son objectif primordial de pérenniser une situation d'équilibre fragile¹⁰⁹. Bien que l'organisation de l'union africaine ait reconnu ses frontières, plusieurs guerres ont éclaté entre différents pays à cause de ces dernières, parmi lesquelles on peut citer la guerre tchadolibyenne sur le territoire d'ouzo. Cette guerre a fortement affecté la stabilité de la région du centre et du nord de l'Afrique. On peut citer aussi le conflit entre la Somalie et l'Éthiopie sur le territoire d'Ogaden, entre l'Érythrée et le Yémen sur les îles de Heniche et enfin on peut citer le conflit frontalier entre l'Éthiopie et l'Érythrée¹¹⁰.

La persistance de ces conflits a poussé l'organisation de l'union africaine à créer en 1993¹¹¹ lors du sommet numéro 29 au Caire, un service qui s'occupe exclusivement du règlement de ces conflits. Ce service aura comme priorité de prévoir les conflits, de contrôler les zones à haut risque, de regrouper et d'analyser toutes les informations concernant ces conflits et de conseiller les services de sécurité avant la complication de la situation. Ce service jouit de la

¹⁰⁸ Wael Barakat : les élections législatives en Afrique du Sud...l'après Mandela ?, revue de la politique internationale, année 35, N°137, juillet 1999, p 211.

¹⁰⁹ Rapport sur la politique étrangère libyenne, la commission populaire pour le contact avec l'extérieur et la coopération internationale, Tripoli 1995, pp 11-12.

¹¹⁰ Houcine Maaloum, op cit, pp 216-217.

¹¹¹ Les conflits dans la région des grands lacs, rapport de la commission populaire générale pour l'Union africaine ., année 2000, p1.

prérogative de l'envoi de forces militaires aux zones de conflits, elle peut même demander l'aide directe des nations unies si le besoin se présente¹¹².

Cependant, beaucoup d'obstacles ont entravé le travail de ce service dont le manque des moyens financiers pour l'envoi des forces armées, et surtout une certaine sensibilité vis-à-vis d'une éventuelle ingérence dans les affaires internes des pays africains. Avec l'Unité Africaine, institution qui a remplacé l'organisation de l'Union Africaine, « la commission de la paix et de la sécurité » se chargera de cette tâche. Cette commission comporte 15 membres avec une moyenne de trois pour chaque région du continent. La nouveauté est le droit d'ingérence qui représentera lors de son exécution la jauge de la réussite ou de l'échec de cette commission¹¹³.

4. La présence occidentale en Afrique

Depuis l'indépendance des pays africains, pour la plus part dans les années soixante, les pays occidentaux ont essayé par des aides et des prêts de garder une certaine présence dans le continent; d'autant plus que dans cette phase de démarrage économique et sociale, les pays africains avaient un grand besoin de financement, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, etc.¹¹⁴

Dans le cadre de la guerre froide, les aides et les prêts ont afflué du camp de l'est comme du camp de l'ouest. Chaque camp cherchait à enrôler ses alliés dans le continent. Avec la fin de la guerre froide, les aides des pays occidentaux ont commencé à être tributaires des changements démocratiques opérés dans les pays et du respect du droit de l'homme.

Les pays africains sont devenus dépendants dans leurs développements de ce que l'occident leur attribuait comme prêt et aides, surtout dans un contexte d'instabilité de leurs propres ressources. La part de ces aides dans le produit nationale brut PNB des pays africains varie entre dix pour cent et 50 % dans quelques pays¹¹⁵.

¹¹² Mohammad Abou Al Ainain : la Sécurité collective en Afrique...les niveaux continental et régional. Le Caire Institut des recherches et des études africaines, Université du Caire, N° 36, 1994, pp76-85.

¹¹³ Hocine Maaloum, op cit mêmes pages.

¹¹⁴ Mustapha Alaoui. La Crise d'un continent : étude sur le rapport entre la crise de développement intérieure et la politique étrangère dans le continent africain. Le Caire, Maison de la culture, édition et distribution. 1986, p62.

¹¹⁵ Azzedine Chokri. La Crise de l'Etat en Afrique. Revue de politique internationale, N° 110, octobre 1992, p50.

Les pays les plus généreux dans ce domaine étaient la grande Bretagne et la France (anciens pays colonisateurs qui cherchent à préserver leurs intérêts) les Etats unis et le Japon qui cherchent à garantir leur approvisionnement en matières premières. Il y a aussi les institutions financières internationales comme le fonds monétaire international et la banque mondiale. Qui depuis les années 80 ont commencé à poser des conditions lors de l'octroi des prêts : programme de mise à niveau obligatoire se basant essentiellement sur la privatisation, la levée des taxes douanières sur les produits occidentaux et la diminution des subventions des marchandises de base. Dans un deuxième temps, les conditions économiques se sont transformées en conditions politiques : instauration de la démocratie et le respect du droit de l'homme¹¹⁶.

Cependant, ces prêts ont eu un effet négatif sur les pays africains puisqu'ils les ont menés au surendettement. En effet, les dettes qui étaient de 4 milliards en 1962 ont atteint le chiffre faramineux de 370 milliards de dollars en 1999, 56 % du PNB. En 2001, selon des chiffres de la banque mondiale ces dettes ont frôlé les 1500 milliards de dollars. Les intérêts de ces prêts représentent un fardeau pour les pays africains sous-développés. Ils peuvent se situer entre 40 % à 50 % du PNB.

C'est de cette façon que la pauvreté a touché la grande majorité des pays africains¹¹⁷. Tous ces facteurs ont influencé la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes :

- pour jouer un rôle dans la région, la Libye a fait de la décolonisation son cheval de bataille. En effet lors de la guerre froide elle n'a pas hésité à aider les mouvements de libérations nationales.
- repousser l'influence occidentale dans le continent en utilisant la même arme que les occidentaux : les aides et les prêts. Depuis 1969, la Libye a généreusement aidé politiquement et financièrement les régimes progressistes et les oppositions armées qui combattent des régimes pro-occidentaux.
- après la guerre froide, la Libye a essayé de passer pour un médiateur dans les conflits africains. En effet, elle a participé à la résolution de plusieurs conflits et à aider à mettre fin au régime raciste en Afrique du sud.

¹¹⁶ Rawia Tawfiq. Les problèmes du développement en Afrique.

¹¹⁷ http://www.aljazeera.net/in-depth/arabic_african_relations/2002/8-8-18-2.htm.

- les guerres civiles, les dettes et l'influence occidentale ont représenté des obstacles à la politique libyenne dans le continent africain¹¹⁸.

Il apparaît à travers ce chapitre que les déterminants régionaux, arabes ou africains ont eu un impact considérable sur la politique étrangère libyenne et ce sur plusieurs niveaux dont :

- la participation des pays arabes à l'embargo contre la Libye a diminué l'intérêt que portait la politique étrangère libyenne envers la sphère arabe. Ce fait a automatiquement augmenté l'intérêt de la sphère africaine.
- la vision libyenne de la question de l'union arabe est devenue plus réaliste. Après les échecs successifs et tentatives d'union, la Libye a tiré la leçon sur l'impossibilité d'une union totale et immédiate entre tous les pays de la région. Ceci s'est reflété sur sa vision de l'union des pays africains. En effet elle a accepté les vœux des pays africains de construire pas à pas l'union africaine et de commencer d'abord par une coopération. La Libye a renoncé à son projet jugé utopique des « Etats-Unis d'Afrique » en faveur d'une institution plus réaliste « l'Union Africaine ».
- le mélange culturel entre le monde arabe et l'Afrique a créé un cadre propice à la politique étrangère libyenne pour renforcer la présence islamique et arabe dans le continent. Elle a créé plusieurs établissements scolaires et médicaux qui ont renforcé les relations arabo-africaines.
- avec le recours des négociations entre les pays arabes et Israël après le sommet de Madrid, la position libyenne a connu un certain affaiblissement. Plusieurs pays se sont précipités pour établir des relations diplomatiques et économiques avec l'Etat hébreux¹¹⁹.
- des problèmes comme la pauvreté, le surendettement et la colonisation ont obligé la Libye à jouer un rôle dans la région. En revanche la présence occidentale à travers les prêts et les aides ont représenté l'obstacle le plus important et ont poussé la Libye à combattre cette présence en utilisant les même moyens¹²⁰.

¹¹⁸ Discours du Colonel Kadhafi à la séance d'ouverture de la 33ème session de la commission de coordination pour la libération de l'Afrique, le 4-2-1978.

¹¹⁹ Décisions des congrès populaires, op cit p45.

¹²⁰ Décisions des congrès populaires, op cit p45.

CHAPITRE 2

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS LES PAYS AFRICAINS

Depuis 1969, la politique étrangère libyenne s'est fixée plusieurs objectifs, quelques-uns ont perduré jusqu'à nos jours, parmi lesquelles : jouer un rôle dans la région, renforcer la présence islamique en Afrique et consolider la coopération économique dans le continent. Pour ce faire la Libye a essayé de s'adapter à la situation régionale et internationale¹²¹. Les adjuvants ont été essentiellement la faiblesse des pays africains et l'abondance des revenus pétroliers en Libye¹²².

I) Jouer un rôle régional dans le continent

Depuis 1969, la Libye a adapté sa conception du rôle qu'elle a dans le continent africain aux conjonctures internationales. En effet, pendant la guerre froide la Libye a joué un rôle qu'on pourrait qualifier de révolutionnaire dans le continent. Elle a soutenu les mouvements de libérations nationales, elle a aidé des régimes révolutionnaires antioccidentaux et elle a explicitement combattu l'impérialisme et la présence israélienne en Afrique. Dans l'un de ses discours en 1971, le colonel Kadhafi dit : « la révolution du premier septembre détruit les barrières imposées par la colonisation sur les pays africains frères. Elle joue un rôle positif dans le rapprochement entre les peuples africains, elle les aide à prendre conscience de leurs problèmes et insiste sur la nécessité de libérer le continent du racisme des dictatures et des bases militaires étrangères »¹²³.

Après la guerre froide, la nature de l'action libyenne a changé dans la mesure où elle a opté pour le règlement des conflits, pour le renforcement de l'unité entre les pays africains. Elle a aussi cessé de combattre les puissances occidentales en inaugurant une phase de coopération avec elle dans divers domaines.

¹²¹ William Zartman: The sources and goals of Qadafi's foreign policy. American, arabe affaires, Cindinna state université, vol 17, No, fallu 1983.

¹²² Fadhel al Rabei ; le rapprochement de Libye vers le continent africain et l'oignement du monde arabe. Revue al-Hayat internationale. 12-10-1999.

¹²³ Sobhi Kannous (collectif), op cit p175.

Dans le journal français le figaro du 7 septembre 1999, le colonel Kadhafi déclare : « *Maintenant la hache de guerre est enterrée et la lutte trouvera d'autres moyens pour s'exprimer...* », Il dit aussi lors de la célébration du 33ème anniversaire de la révolution libyenne en septembre 2002 : « il faut qu'on se soumette aux droits internationaux même s'ils sont manipulés par les Etats unis sinon nous serons écrasés »¹²⁴.

1. Combattre la présence étrangère

Depuis l'avènement de la révolution, la Libye n'a pas caché son animosité envers ce qu'elle appelle les puissances impérialistes qui contrôlent les ressources du continent africain. Dans cet objectif, la Libye a soutenu les mouvements antioccidentaux et a essayé de concurrencer le rôle économique occidental à travers les prêts et les aides qu'elle attribuait aux pays africains et qu'elle liait à des conditions politiques¹²⁵.

Le colonel Kadhafi a dit le 14 février 1978 : « la tentative de rattacher l'Afrique à l'Europe est une tentative colonialiste qui doit être refusée par tous les africains. L'Afrique n'a d'alliance qu'avec elle-même. Aussi, protéger les intérêts des pays occidentaux sur le sol africain est une tentative colonialiste et il faut que tous les africains la combattent. Enfin, le protectorat des pays non africains sur l'Afrique est une tentative colonialiste qu'il ne faut pas accepter »¹²⁶. L'animosité entre la Libye et les pays occidentaux a des origines historiques, pourtant la Libye est le pays africain où la colonisation a le moins duré : l'Italie (30 ans : 1911-1941), l'Angleterre (1941-1951).

Malgré sa brièveté, cette période a laissé des séquelles dans les relations entre la Libye et l'occident notamment avec les Etats Unis considéré par Kadhafi comme son ennemi numéro 1 sur l'échelle mondiale. Pour lui, ce pays exerce un terrorisme d'Etat contre les Etats et les sociétés du monde entier¹²⁷. La conjoncture révolutionnaire postcoloniale dans la région, et la

¹²⁴ Cf. texte du discours du colonel Kadhafi pendant le 33ème anniversaire de la révolution du 1er septembre, site du mouvement des commissions révolutionnaires : <http://www.rembliya.org/speech2.html>.

¹²⁵ Abdelmalek Aouda, le grand changement dans la Jamahiriya libyenne. Journal al-Ahram, 2-10-2002.

¹²⁶ Cf. Texte du discours du colonel Kadhafi, devant la commission de coordination pour la libération de l'Afrique, le 14 février 1978, la révolution du 1er septembre et l'Afrique. Tripoli 1ère édition, centre international des études et des recherches sur le « Livre Vert ». 1985 p 47.

¹²⁷ Mahmoud Abou al Ainain, la Politique étrangère libyenne envers l'Afrique ; op cit p194.

fascination du Colonel Kadhafi par les idées nationalistes et progressistes du leader Gamal Abdel-Nasser, n'ont fait qu'envenimer encore plus les relations entre l'occident et la Libye.

La Libye a toujours considéré le continent africain comme le terrain propice qui lui permettrait de combattre les pays occidentaux d'une façon indirecte. Elle a donc soutenu les régimes et les mouvements révolutionnaires. Le colonel disait dans ce sens, lors de l'ouverture du 4ème congrès général des mouvements de jeunesse africaines, qui s'est déroulé à Benghazi le 23 mars 1974 : « la république arabe libyenne est prête à créer des camps d'entraînement pour les jeunes africains, afin de les préparer pour d'éventuelles luttes armées contre ces régimes qui étouffent le continent africain ... c'est à vous de choisir. Ensemble nous libérerons l'Afrique »¹²⁸. La Libye a effectivement entraîné et aidé, grâce à son expérience dans la lutte contre l'impérialisme, des éléments de ces mouvances révolutionnaires. Elle est même intervenue d'une façon directe pour sauver des régimes révolutionnaires, notamment, avec Idi Amine en Ouganda¹²⁹.

Dans son soutien de la lutte contre le régime de l'Apartheid, Kadhafi a déclaré lors de son discours à la session d'ouverture de la commission de coordination africaine le 14 février 1978 : « la Jamahiriya est prête à combattre militairement aux côtés du Mozambique, que je considère comme un Etat indépendant agressé à plusieurs reprises, aux côtés de l'Angola qui subit très souvent des attaques de la part de l'Afrique du sud. Aux côtés de tous les pays africains attaqués par ces régimes racistes » et il ajoute : « pour ce qui est de nos frères dans les mouvements de libération, au Congrès National de l'Afrique du sud, au front national pour la libération du Zimbabwe, le mouvement de libération de la Namibie, je leur dis qu'il est de leur droit de nous demander tout ce qu'ils veulent et qu'il est de notre devoir de le leur procurer, parce qu'en les défendant nous ne faisons que nous défendre »¹³⁰.

Dans le cadre de la lutte contre la présence étrangère, la Libye a toujours considéré que l'Etat israélien représente le danger numéro 1 dans la région arabe et africaine. Pour ce qui est de la

¹²⁸ Cf. discours du colonel Kadhafi à la 4ème session du congrès général des mouvements de jeunesse africains, le 23 mars 1974 à Benghazi. In le centre international des recherches sur le « Livre Vert », op cit p36.

¹²⁹ Oyé Ogunbadejo. Qadafi and Africa's international relations, the journal of modern African studies, (combridge university press) vol 24, N° 1 1986, pp33-39.

¹³⁰ Cf. discours du colonel Kadhafi devant la commission de coordination pour la libération de l'Afrique, le 14 février 1978, op cit pp52-53.

cause Palestinienne, la Libye a appelé à une guerre générale des pays arabes contre cet Etat, elle a aussi essayé de neutraliser toute tentative d'infiltration israélienne dans le continent, mettant cet Etat sur le pied d'égalité avec les puissances occidentales jugées responsables de l'exploitation des richesses du continent africain et accusées de chercher à déstabiliser la sécurité de la nation arabe¹³¹.

Après la fin de la guerre froide, la Libye a changé de stratégie et a voulu éviter toute confrontation avec les puissances occidentales en Afrique. Elle a donc, cessé de soutenir les mouvements révolutionnaires et radicaux dans le continent. Le colonel Kadhafi dit dans ce sens : « l'ère du soutien militaire des mouvements révolutionnaires est révolue, nous soutenons maintenant le développement économique et la paix dans les pays africains »¹³². La Libye a même essayé de normaliser ses relations avec les pays occidentaux, notamment les Etats-Unis d'Amérique. Elle a résolu le problème de Lockerbie en endossant la responsabilité et en payant les indemnités, et elle a même avoué la possession d'armes de destruction massive qu'elle a promis de détruire.

Pour se justifier, le colonel Kadhafi a dit dans son discours devant le congrès populaire général, le 1er mars 2004 : c'est parce que la Libye a participé à la guerre contre le colonialisme que les pays occidentaux colonialistes l'ont considéré comme ennemi. La Libye n'a pas de problème direct avec ces puissances qui l'ont attaquées...nous avons fait ce que nous avons fait et nous avons pris des risques pour aider les autres... ces mêmes Autres qui nous ont laissés tomber et se sont arrangés avec les puissances coloniales qui étaient leurs ennemis et qui sont devenus les nôtres. Nous nous sommes retrouvés dans une situation drôle et étrange »¹³³. Il ajoute « Mandela, par exemple, était emprisonné à perpétuité, nous avons rompu nos relations avec les blancs pour soutenir cet homme qui voulait libérer son peuple, parce que la Libye combattait le racisme et le colonialisme par principe. Lorsque Mandela est sorti de prison, il a pardonné aux racistes, et à ses ennemis occidentaux. En revanche l'animosité entre la Libye et cet occident persiste. Il y a là une injustice. Et maintenant, c'est Nelson Mandela qui fait la médiation entre la Libye et les pays occidentaux.

¹³¹ Ahmed Saoui, op cit, p153.

¹³² <http://www.wsws.org/articles/1999jul/1999/Gad-j22.html>.

¹³³ Texte du discours de Kadhafi devant le congrès populaire général, le 1er mars 2004 et Cf. : <http://www.akhbar-libya.comphp.name=article&sid=10615>.

Dans cette même perspective de conciliation, la Libye a enlevé la condition de ne pas entretenir des relations avec Israël, dans sa liste de conditions lors de l'attribution des prêts et des aides aux pays africains. En effet, beaucoup de pays, qui ont adhéré au regroupement du Sahel et du Sahara, créé par la Libye même, ont des relations avec Israël : l'Erythrée, Egypte, le Sénégal, le Bénin, le Togo, le Nigéria, la République de Centrafrique, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Burkina Faso, le Libéria et la Côte d'Ivoire etc.¹³⁴

Par rapport à la cause palestinienne, la Libye a aussi changé de politique. Après une période où elle appelait à la lutte armée contre l'ennemi sioniste, est venue l'ère de l'appel à l'établissement de la paix selon les décisions 242 et 338 des Nations Unies qui donnent le droit à l'existence de deux Etats dans la région. Kadhafi a même proposé la création d'un seul Etat qui contiendrait les Israéliens et les Palestiniens et qu'il a appelé : Isratine¹³⁵.

Le colonel Kadhafi dit dans l'un de ses discours le 1er mars 2004 : « Comment voulez-vous que nous continuons à rompre nos relations avec un Etat parce qu'il a des relations avec l'Etat israélien, lorsque ce pays vient nous dire que les Palestiniens – au profit desquels vous avez interrompu avec nous les relations diplomatiques - nous demandent de rétablir des relations avec Israël. Nous ne serons pas plus Palestiniens que les Palestiniens eux-mêmes. Nous nous sommes imposé l'isolement pour ce genre de causes, pour ces devoirs historiques mais après tout, nous ne serons pas plus royalistes que le roi »¹³⁶.

2. Renforcer les intérêts économiques

La Libye a cherché à renforcer ses intérêts économiques avec les pays africains pour réaliser quelques objectifs dont : l'exploitation commune des richesses du continent, (naturelles, démographiques...). Et en faire profiter aux peuples africains dans le cadre d'un partenariat économique qui ferme la porte à l'exploitation et à la dépendance aux occidentaux. Le but aussi était de concurrencer les investissements étrangers, de trouver les matières premières dont a besoin l'industrie libyenne, de participer aux progrès des populations à travers des

¹³⁴ Le Niger a rompu ses relations avec Israël en 2002. Cf. Mahmoud Abou al Ai nain, le rapport stratégique sur l'Afrique. 2001-2002, op cit, pp385-387.

¹³⁵ Texte du « Livre Blanc », sur le site de Kadhafi : <http://www.algathafi.org/mediaeast/index.html>.

¹³⁶ Ismaïl Mohammed. Lecture du « Livre Blanc » du Colonel Kadhafi, discours de Mouammar Kadhafi devant le congrès populaire général, le 1^{er} mars 2004.

programmes culturels et sociaux, des bourses d'études, la coopération au niveau de l'enseignement et sur le plan médical¹³⁷.

Ces objectifs ont fait de la Libye un concurrent aux pays occidentaux dans le continent africain, surtout que la Libye a créé des projets économiques communs : des sociétés, des banques... et a fait beaucoup de dons et de prêts aux pays africains, avec des conditions spécifiques¹³⁸. Pour souligner le rôle de son pays dans l'économie africaine, le colonel Kadhafi dit au sommet des ministres des affaires étrangères des pays africains, qui s'est déroulé à Tripoli en février 1978 : « la Jamahiriya fait un grand effort pour créer un système africain indépendant, à l'abri des spéculations étrangères ».

Ce système se base sur le partenariat : les pays qui ont des liquidités entre en partenariat avec les pays qui ont d'autres richesses que les finances : Ce qui serait bénéfique pour les deux pays. C'est la seule voie pour créer une économie africaine indépendante qui une fois mise en place sera la meilleure protection contre la spéculation étrangère et le colonialisme occidental¹³⁹.

3. Renforcer la complémentarité régionale et l'unité africaine

Après la fin de la guerre froide, l'union africaine a représenté le souci majeur de la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes. Cet objectif a été le sujet du sommet exceptionnel de Syrte qui s'est déroulé en Libye le 9 septembre 1999. Lors de ce sommet, le colonel Kadhafi a annoncé ce projet, dans son discours devant la réunion des ministres africains le 6 septembre, en disant que sa préoccupation dans la période à venir, c'est l'union africaine, avec la création d'institutions qui favorisent la réussite de ce projet, et que l'exemple à suivre était le cas de l'Union Européenne¹⁴⁰.

¹³⁷ Ali Al Hawat. Le rôle de la Libye dans la complémentarité et la coopération africaine, revue Al Jadid, N° 4 1999. p 34.

¹³⁸ Rapport annuel (27^{ème}) de la banque libyenne de l'extérieur. Année 1999, p10.

¹³⁹ Texte du discours du colonel Kadhafi devant le conseil des ministres africains des affaires étrangères. Tripoli février, 1978, op cit, p 65.

¹⁴⁰ Texte du discours du colonel Kadhafi devant le conseil des ministres africains des affaires étrangères lors en préparation pour le sommet de Syrte, le 6 septembre 1999, in Abdesslem Mohammed Challouf (collectif), op cit p 29, Cf. aussi Asteris Hularism op cit, p 17.

Ensuite, lors du sommet, la Libye a proposé, aux présidents participants, deux conceptions pour cette union : le premier, une union africaine qui prend la forme d'une confédération dans laquelle chaque pays préserve sa constitution, sa loi et son armée ; et la seconde, est Les Etats-Unis d'Afrique avec une seule politique étrangère, des institutions (ministères, armées...) et une monnaie unique. A la tête de cet Etat un président élu parmi les présidents des Etats membres. Les chefs d'Etats présents lors de ce sommet ont accepté la première formule proposée : l'Union africaine¹⁴¹.

Il faut dire que cet appel à l'Union africaine n'est en fait qu'une nouvelle version revue et corrigée de la « ligue africaine » qui a circulé en Afrique vers la fin du 19ème siècle, et qui s'est plus répandue dans les milieux intellectuels de l'Afrique au début du 20ème siècle comme Di boa et Marcus Garvey...pour évoluer avec des leaders comme : Nkrumah, Modibo Keita, Sékou Touré et Abdel Nasser¹⁴². Le colonel Kadhafi, se considère comme étant la continuité de cette lignée de leaders, quand il dit à propos de sa proposition qu'elle « complète les efforts de leaders comme Nkrumah et Kenyatta pour unifier l'Afrique et lui donner les moyens de combattre le colonialisme et l'occident »¹⁴³. De même, la formation d'un regroupement arabo-africain représente l'un des objectifs primordiaux de la politique étrangère libyenne en Afrique, après la fin de la guerre froide.

Pour la Libye, les pays arabes du Sahel et du Sahara, doivent être le regroupement qui guide le continent africain et qui encourage la coopération entre les deux mondes des deux côtés du Sahara. La Libye est parvenue à former le « Regroupement des pays du Sahel et du Sahara », qui se compose de 22 pays africains et arabes, en février 1998.

Nous pouvons conclure que la politique étrangère libyenne envers les pays africains s'est caractérisée par la souplesse et le dynamisme. En effet, elle a essayé de s'adapter aux conditions changeantes de la région. En réalité, la Libye a toujours essayé de trouver un

¹⁴¹ Cf. sommet des présidents et chefs de gouvernements de l'Organisation de l'Union Africaine, texte de la déclaration de Syrte, session extraordinaire 8-9 septembre 1999.

¹⁴² Cf. Ch. Zarrouk. La coopération Afro-arabe, Unitaire 1985. pp 38-48.

¹⁴³ Wahid Abdelmadjid. 30 ans après la révolution du 1^{er} septembre, les nouvelles orientations de la Libye., al Ittihad, Dubaï les Emirats Information, 10/9/1999.

équilibre entre son poids stratégique sur le plan régional et international et son potentiel démographique, d'un côté et ses énormes revenus pétroliers d'un autre côté¹⁴⁴.

4. Renforcer la présence islamique dans le continent

Avec ses 1 milliard d'individus, et son étendue géographique sur plusieurs continents – sans compter les communautés dispersées ici et là en Europe et en Amérique, le monde islamique représente un terrain propice pour la politique étrangère libyenne, dans sa tentative de jouer un rôle stratégique à l'échelle mondiale¹⁴⁵.

L'intérêt de la Libye pour ce monde islamique, provient, d'abord du fait que toute la population libyenne est musulmane ensuite du fait que la Libye appartient géo stratégiquement à une région où l'Islam et l'arabité représentent les plus importants volets de l'identité des masses¹⁴⁶. C'est pour cela que les congrès populaires de base en Libye ont pris beaucoup de décisions permettant de renforcer les liens entre l'Etat libyen et les pays et communautés musulmans à travers le monde. Le but étant de réaliser les objectifs du pays qui sont :

- favoriser l'Islamisation
- soutenir les communautés musulmanes.
- renforcer les relations arabo-islamiques pour réaliser les objectifs communs, notamment concernant les prises de positions politiques et économiques.

Pour étudier les rapports entre la Libye et le monde islamique nous essaierons de nous baser sur les décisions des congrès populaires concernant cet espace international dans un premier temps et sur l'évolution de ces rapports et de la création de l'Organisation du Congrès Islamique, dans un second temps.

¹⁴⁴ La Libye Nouvelle, rupture et continuité. C.N.R.S Paris 1975 pp130-132.

¹⁴⁵ Revue de la Dawa islamique : des pages d'action et d'appel à Dieu. Tripoli, la Jamahiriya, publications de l'association de la Dawa islamique, 1990, p13.

¹⁴⁶ Sur cette question Cf. Zartman et A.Buendia. La politique étrangère libyenne. In C.R.E.S.M op cit pp110-111.

Les décisions des congrès populaires concernant la relation avec les pays islamiques sont:

- La première décision fut prise par le congrès populaire général lors de sa première session en 1978. Il s'agissait « du renforcement des relations avec le monde islamique, l'encouragement de la propagation de l'Islam dans le monde ». Les congrès populaires de base de leur côté ont souligné cette dernière décision lors de sa session de 1978¹⁴⁷.
- En 1984, lors de la dixième session du congrès populaire général, et dans le volet des décisions de la politique étrangère, il a été décidé « de convaincre les pays islamiques à rompre leurs relations avec l'ennemi israélien et de combattre la tendance chez quelques pays africains à reprendre leurs relations avec ce pays ».

II) L'évolution des relations libyennes avec les pays islamiques et avec l'organisation du congrès islamique

Bien que les décisions des congrès populaires de base n'aient pas exigé une activité diplomatique ou un effort politique d'envergure, il a été noté que la politique étrangère libyenne envers les pays islamiques a été très active, comme le prouvent les rapports émanant du bureau de communication avec l'extérieur et de la coopération internationale (ministère des affaires étrangères) qu'on pourra analyser en deux parties¹⁴⁸.

1. Les relations libyennes avec les pays islamiques et les mouvements de libération islamiques

Il y a au moins 50 pays avec lesquels la Libye a des relations dont les pays musulmans auxquels s'ajoutent les nouveaux Etats issus de l'ex Union Soviétique. La majorité de ces pays sont membres à l'Organisation du Congrès Islamique.

Il va de soi que la Libye ne pourra pas établir des relations résidentes avec tous ces pays, et qu'elle sera obligée d'entretenir ce genre de relations avec seulement quelques pays en prenant en compte la proximité géographique et l'importance stratégique de ces pays, surtout concernant le conflit avec Israël et les pays impérialistes. Dans cette perspective, les pays les

¹⁴⁷ Décisions des congrès populaires, op cit p45.

¹⁴⁸ Cité par H. Bleuchot. La politique africaine de la Libye. 1969-1978 in C.N.R.S 1980 P 58.

plus importants seraient : l'Iran, le Pakistan et la Turquie. La Libye s'est aussi intéressée aux mouvements de libération islamiques aux philippines, aux minorités musulmanes en Afrique, aux noirs américains aux États-Unis.

Concernant l'Iran, l'avènement de la Révolution Islamique de l'Ayatollah Khomeiny a considérablement aidé à rapprocher les politiques des deux pays, notamment concernant les positions envers Israël et la présence américaine en Moyen Orient.

a- La relation de la Libye avec l'organisation du congrès islamique

L'O.C.I qui siège provisoirement à Djeddah (en attendant la libération de Jérusalem siège définitif) a vu le jour suite à l'incendie de la mosquée d'El Aqsa par un extrémiste juif, en Août 1969. Les ministres des affaires étrangères des pays islamiques se sont réunis au Caire le même mois et ont appelé les pays islamiques à se réunir pour traiter des questions qui se rapportent aux peuples musulmans¹⁴⁹.

Ils ont décidé aussi la création d'une Organisation qui unit les Etats islamiques, qui se réunira pour la première fois à Rabat le 22 septembre 1969. D'autres réunions des ministres des affaires étrangères ont suivi à Djeddah et à Karachi en 1970¹⁵⁰. Lors de ces réunions quelques démarches ont été faites pour annoncer la création de cette organisation qui ne sera officiellement déclarée que lors de la 2ème session à Djeddah en mars 1970.

- **Les objectifs de l'Organisation du Congrès Islamique**

La charte de l'O.C.I contient entre autres les objectifs, les principes et les institutions qui forment les structures politique et administrative de l'organisation. Il est à noter que les objectifs de cette organisation vont de pair avec les objectifs de la politique libyenne décidés par les congrès populaires de base¹⁵¹, dont le soutien aux mouvements de libération islamiques, répandre la religion islamique, la défense des minorités musulmanes à travers le monde et renforcer la coopération inter islamique.

¹⁴⁹ Rapport annuel sur la politique étrangère libyenne (1983) op cit p22.

¹⁵⁰ Cité par Jeune Afrique. N° 437, 24mars 1973.

¹⁵¹ Décisions des congrès populaires, éditions du secrétariat du congrès populaire général. Op cit, p49.

L'article 2 de la charte évoque les objectifs de l'O.C.I :

- encourager la solidarité entre les pays membres
- renforcer la coopération dans les différents domaines, entre les Etats membres
- combattre la ségrégation raciale et la colonisation dans toutes ses formes.
- Soutenir la paix et la sécurité dans le monde.
- Respecter les lieux saints et aider à leur libération. Soutenir tous les peuples musulmans pour recouvrer leurs droits et leur indépendance.
- Renforcer la coopération entre les pays membres et les autres pays.

Quant aux principes de cette organisation, on cite :

- l'égalité totale entre les pays membres
- respecter l'autodétermination de chaque pays et interdire toute ingérence dans les affaires de ces pays.
- respecter l'autorité, l'indépendance et l'unité territoriale de chaque pays membre.
- régler les litiges entre les pays membres en ayant recours aux solutions pacifiques : négociations, médiation ou l'arbitrage.
- interdire aux pays membres d'user de la force ou de menacer de l'utiliser contre n'importe quel pays membre¹⁵².

La Jamahiriya est l'un des pays fondateurs de l'OCI. Elle participe à tous ses sommets et à toutes ses instances. Elle a toujours essayé de peser lors des prises de décisions notamment lors des réunions des chefs d'Etats, là où les décisions prises sont les plus importantes concernant le monde islamique. Ces chefs d'Etats se réunissent occasionnellement lorsque la nécessité d'une réunion s'impose.

La Libye participe activement aussi, au niveau des réunions des ministres des affaires étrangères qui se réunissent périodiquement (une fois par an) ou parfois en cas d'urgence. La charte a chargé le conseil des ministres de chercher les modalités pratiques pour mettre en exécution les décisions qui émanent de chaque sommet¹⁵³.

¹⁵² Abdesslem Arafa. Les organisations internationales et régionales, op cit, p632.

¹⁵³ Ali Tahar Aribi. Le lien culturel arabo africain face à la mondialisation. Travail de recherche présenté dans le séminaire sur l'Union Africaine, faculté de droit. Université al-Fateh, Tripoli 8-10-2001.

Le fait que l'OCI soit formé d'un grand nombre de pays appartenant à des régions, des races, des cultures, voire des idéologies différentes, a représenté un obstacle quant aux décisions prises lors des sommets et qui devraient être souples et arrangeantes pour ne pas léser ces membres qui viennent des quatre coins du monde et qui n'ont de point commun que l'Islam. La Libye a été confronté à ce problème, puisque d'un côté ses positions, jugées extrémistes n'arrangent pas tout le monde et puisque les pays qui ont le plus de poids dans l'OCI sont connus pour leur penchant vers la conciliation et leur refus des prises de positions extrémistes sur le plan politique¹⁵⁴.

Parmi les questions sur lesquelles la Libye aurait bien aimé avoir le soutien de l'OCI on cite¹⁵⁵ :

- soutenir la cause palestinienne, selon la position libyenne qui donne le droit au peuple palestinien au retour à toutes ses terres occupées et au droit de l'autodétermination.
- soutenir les mouvements de libération islamique, notamment en Asie du Sud-est. Aider les communautés musulmanes en Afrique et en Asie. Renforcer la présence islamique en Europe et en Amérique.
- convaincre les pays musulmans à travers l'OCI de soutenir les politiques régionales qui s'opposent à la présence occidentale dans le monde arabe. Lors de l'affaire Lockerbie, la diplomatie libyenne a joué un rôle très important dans la sensibilisation du monde arabe pour réagir contre les sanctions occidentales, surtout après l'attaque américaine en avril 1986, contre Tripoli et Benghazi.

Dans un de ses rapports le bureau populaire du contact extérieur et de la coopération internationale, on trouve une note concernant les positions des pays musulmans à l'égard des sanctions occidentales, disant que le secrétariat général de l'OCI condamne le terrorisme international et appelle à la retenue et au non recours à la force, surtout que la Libye a manifesté une volonté de coopération avec le conseil de sécurité, à propos de cette affaire¹⁵⁶.

¹⁵⁴ Allocution prononcée devant les ministres des affaires étrangères de la conférence islamique, Tripoli 24-27 mars 1973.

¹⁵⁵ Rapport général sur la politique étrangère libyenne en 1984, publication du bureau populaire de la communication extérieure. 2^{ème} session, p 3.

¹⁵⁶ Rapport sur la coopération avec les pays africains, le bureau populaire du contact avec l'extérieur et la coopération internationale. Déc. 1999, p18.

La Libye a joué un grand rôle quant au renforcement de la présence arabo-musulmane en Afrique, en soutenant les pays africains de confession musulmane. Cet intérêt porté à l'Afrique, s'explique par l'importance de la religion dans l'histoire politique de la Libye. En effet, au dix-neuvième siècle a vu le jour, le Mouvement Islamiste Senoussi, qui a appelé à la propagation de la religion islamique dans les pays africains sub-sahariens, voisins de la Libye¹⁵⁷.

Le colonel Kadhafi a été influencé par ce mouvement, d'où son appel à la collaboration avec les pays africains musulmans à travers l'Association Islamique Internationale Al-Dawa, qui a été créé en 1971 et qui s'occupe de la construction des mosquées dans ces pays¹⁵⁸. Dans ce sens, le colonel Kadhafi dit lors du 2ème festival de la Jeunesse Africaine, le 2 septembre 1983 : « lorsque les européens ont colonisé l'Afrique, ils ont appris aux africains leur religion, le Christianisme... », Il continue : « la religion la plus proche des africains, c'est l'Islam, au moins l'Islam est la dernière religion après le Judaïsme et le Christianisme, et le message de Mahomet est adressé à toute l'humanité, alors que Jésus est envoyé que pour les israélites. Comment voulez-vous que nous devenions- nous les africains- des Chrétiens ? C'est à cause de la colonisation que nous en sommes là ! »¹⁵⁹.

Sur un autre plan, la Libye a aussi essayé d'encourager les pays africains à orienter leur politique extérieure vers les pays arabes. Elle a été chargée de concevoir une stratégie de coopération entre les pays arabes et africains au sein de la commission de préparation au premier sommet arabo-africain, en mars 1977. Dans ce sens et lors du sommet des ministres des affaires étrangères arabes et africains, le chef de la délégation libyenne dit : « pour la Libye, cette coopération entre dans une stratégie historique : renforcer la coopération arabo-africaine, soutenir et développer les peuples africains »¹⁶⁰.

¹⁵⁷ E.G.H Joffe, The role of Islam (in) René Lemarchand, The green and the black, Kadhafi's policies in Africa, op cit.pp39-40.

¹⁵⁸ Discours du Colonel Kadhafi, devant le congrès Général du Peuple, 1^{er} mars 2003.

¹⁵⁹ Discours du Colonel Kadhafi lors du 2^{ème} festival de la Jeunesse Africaine, le 2 septembre 1983.

¹⁶⁰ Abdelmadjid Khalifa al -Kout : la politique étrangère libyenne envers les pays africains non-arabes, depuis la fin de la guerre froide. Mémoire de Master, le Caire, institut des recherches et des études arabes. Ligue Arabe, 2001 p38.

Aussi, la Libye a fait le rapprochement symbolique entre les causes arabes et celles africaines lors de l'ouverture du 1er sommet arabo-africain : « notre plaie palestinienne nous rappelle nos pays colonisés en Afrique du Sud. Le racisme Sioniste équivaut au racisme Blanc. L'occupation sioniste des territoires palestiniens après avoir chassé nos frères palestiniens, a sur nous le même effet que l'occupation des racistes blancs de notre terre africaine après avoir chassé nos frères africains »¹⁶¹. Cet objectif n'a pas été abandonné par la politique étrangère libyenne, depuis 1969 jusqu'à nos jours.

2. Renforcer la présence islamique en Afrique à travers l'association EL-DAWA islamique internationale

La Libye a bénéficié de la réputation du mouvement Senoussi qui a bâti, au 19ème siècle et au début du 20ème siècle, des mosquées et formé des marabouts dans une zone s'étendant jusqu'au lac du Tchad. La Libye a aussi organisé le premier congrès de la Dawa Islamique en décembre 1970, qui a abouti à la création d'une institution qui siègera à Tripoli et qui s'appellera l'Association Islamique Internationale de la Dawa et qui aura pour objectif le renforcement de la présence islamique dans le continent africain. Elle ne verra le jour qu'en 1972¹⁶².

Les objectifs de cette association sont :

- faire connaître le Coran
- faire connaître le prophète
- présenter l'Islam sous toutes ses facettes : foi, morale, pratiques...une présentation simplifiée en omettant les interprétations occidentales de cette religion qui lui ont souvent fait beaucoup de torts.
- appeler les théologies à reprendre leur devoir de prêcher.
- présenter les valeurs et les principes de l'Islam, à travers des périodiques, des revues et des encyclopédies qui s'intéressent à la civilisation islamique.
- traduire des ouvrages sur l'Islam dans toutes les langues.

¹⁶¹ Association of the Islamic convocation. Tripoli p 7.

¹⁶² Lisa Anderson, « Kadhafi Islam » op cit, p 136.

- organiser des rencontres entre des jeunes, des étudiants et des professionnels musulmans dans le but de faire connaître l’Islam et de le propager¹⁶³.

Le fonctionnement de l’association sera de la façon suivante¹⁶⁴ :

a. Le Congrès Général

Il se compose de 400 associations islamiques de tous les continents, il se réunit tous les quatre ans et a pour rôle de mettre en place les grandes lignes des stratégies d’action dans les domaines humanitaire, culturel et social, pour une période de quatre ans. Le Congrès choisit 36 membres pour constituer le « Conseil International de la Dawa Islamique.

b. Le Conseil International de la Dawa Islamique

Il se réunit tous les ans pour mettre en application les stratégies décidées par le congrès. Les pays qui ont organisé la réunion de ce conseil sont : l’Indonésie, le Maroc, le mali, le Yémen, les Maldives, le Sénégal, le Sri-lankais, la Libye et la Malaisie.

c. La commission exécutive du conseil international de la Dawa Islamique

Il se compose de cinq membres choisis par le conseil lors de sa première réunion. Il se réunit tous les quatre ans pour superviser les programmes mis en place par le conseil et qui s’appliqueront par le biais des centres islamiques, les masses-médias, les recherches et l’édition, les colloques, et les associations humanitaires internationales.

Le continent africain a bénéficié d’un grand intérêt de la part de cette association. La Libye en est pour quelque chose dans la mesure où beaucoup de ses intérêts politiques, comme nous l’avons déjà signalé, sont en Afrique. Ainsi, l’association a construit ou entretenu des milliers

¹⁶³ Mohammed Ziadi : l’action arabe et islamique en Afrique, l’association de la Daawa comme exemple. Op cit, pp 326-335.

¹⁶⁴ Op cit, mm pages. Pour plus d’informations sur les structures de l’association, cf. : http://wwwwics-ly.org/new_folder/jameya.htm.

de mosquées. Elle a aussi équipé des orphelinats et a organisé des convois médicaux dans plusieurs pays africains victimes de catastrophes naturelles : Somalie, Erythrée, Soudan...¹⁶⁵

Au surplus, la Libye a réussi à créer un partenariat entre les ONG qui travaillent dans le champ de la propagation de l'Islam et les centres de recherches et les universités. Comme entre l'Association de la Dawa et le Conseil National des Organisations de la Jeunesse Islamiques au Nigéria, l'Union des Centres Islamiques en Afrique Centrale et Afrique de l'Est, l'association Islam Malgache, l'Union des Ecoles associatives du Mali, le Centre de la Dawa en Afrique du Sud, l'Université Saï au Niger, l'Université Islamique du Tchad, et l'Université Abdullah Bayrou à Kano au Nigéria¹⁶⁶.

Nous pouvons citer d'autres exemples des activités de l'Association la Dawa en Afrique :

- financer le pèlerinage de 150 sierra-léonaises en 1975 ;
- la construction d'écoles ;
- superviser le programme d'enseignement au Burkina-Faso, en 1983 ;
- envoyer des rhéologues au Togo ;
- aide de 158 millions de dollar pour l'enseignement au Togo 1973 ;
- aider l'Université de Makréré (laboratoire et enseignants de langue arabe) ;
- attribuer 22 bourses d'études pour le Rwanda en 1972 dont certains au Centre Islamique au Rwanda en 1972 ;
- attribuer des bourses d'études aux musulmans du Mozambique en 1977¹⁶⁷ ;
- envoi de convois médicaux pour plusieurs pays africains : Rwanda, Burundi, Ghana Togo (1982), Bénin, Burkina-Faso, Mali, Ouganda, Zimbabwe, Botswana (1987), Mali, Bénin, Djibouti, Soudan (1988) Sénégal (1989)¹⁶⁸.

En outre, dans les années 70 et 80 la Libye a signé plusieurs accords culturels avec 40 pays africains, à travers lesquels elle a porté son soutien à des programmes culturels et médiatiques qui renforcent la présence arabo-islamique dans le continent :

¹⁶⁵ Cf. : <http://www.ly.org/folder/jmeya.htm>.

¹⁶⁶ Mohammed Ziadi, op cit pp 331-332.

¹⁶⁷ Abdelmajid Khalifah el -Kout, op cit, pp 12-34.

¹⁶⁸ Op cit, pp 12-40.

- financer la maison de la radio et de la télévision guinéenne en 1973 (600 mille dinars Libyens) ;
- attribuer des bourses d'études pour des étudiants sénégalais qui font des recherches sur la langue arabe et l'Islam. (1976) ;
- soutenir l'enseignement en Gambie (12 millions de dinars libyens) ainsi que 19 bourses d'études qui s'ajoutent à un don d'un million de dollars pour des équipements en audiovisuel ;
- don de 700 mille dollars pour construire des mosquées ;
- des bourses d'études pour des étudiants de Sao tomé et Principe en 1977 ;
- dons pour les activités culturelles au Congo Démocratique, au Rwanda, au Burundi, au Mozambique, Iles Comores, Lesotho et Botswana (1973-1979) ;
- création d'un département des études islamiques à l'Université Dian N'gwabe au Congo Brazzaville (1977) ;
- équiper et entretenir 195 écoles au Burkina-Faso et envoi de 200 enseignants de langue arabe.

III) Combattre la présence israélienne dans le continent africain

Il y va de soi que l'attitude des pays africains envers le conflit arabo-israélien a fortement évolué ces dernières années. En effet, l'Etat hébreux a cherché à prouver sa légitimité en passant par la reconnaissance de tous les pays et notamment les pays africains, jugés facilement influençables, vu leurs situations économiques. Cependant, et aux dires des responsables israéliens eux-mêmes, la Libye a fortement contribué au blocage de la vague de reconnaissance de cet Etat par les pays africains. Israël soupçonnait même la Libye d'avoir toute une stratégie pour l'isoler et finir par chasser toute présence et bloquer toute influence sur le continent¹⁶⁹. Les efforts des libyens ont porté leurs fruits, lorsqu'en 1973 le Niger, le Mali (Janvier) et le Burundi (mai) ont rompu leurs relations avec l'État israélien¹⁷⁰.

¹⁶⁹ F Constantin, ch. Coulon : le développement des relations entre l'Afrique et le monde arabe en 1972) ; année africaine, 1973 Paris p296.

¹⁷⁰ Souleymane Youssef Hayali : l'union des républiques arabes. Revue de la politique internationale N° 25 Juillet 1971, p179.

Bien qu'Israël ait reconnu tous les Etats africains dès leur accès à l'indépendance, ces derniers ne lui ont pas rendu le geste, et sans l'aide américaine, la présence israélienne en Afrique aurait été totalement gommée. La Libye y est pour quelque chose dans cette limitation du rôle israélien, par ses prises de positions anti-israéliennes qui n'ont pas changé avec le temps. Le colonel Kadhafi dit à ce propos : « durant 20 ans, les arabes n'ont pas réussi à faire bouger une seule ambassade israélienne en Afrique ; nous, en peu de temps nous les avons toutes fermées »¹⁷¹.

Nous essaierons dans notre suite d'examiner les points les plus importants qui ont fait de la présence Israélienne en Afrique un enjeu majeur dans la politique étrangère libyenne.

1. Les objectifs politiques

L'Etat israélien a donné une grande importance aux relations avec l'Afrique. En effet, dès qu'un pays africain accède à l'indépendance il est reconnu par Israël qui, en plus, envoie sur le champ, des missions diplomatiques avec une procuration totale pour conclure des accords politiques et économiques avec le pays en question. Les visites bilatérales ont été considérées comme le moyen le plus efficace pour rompre l'isolement politique autour d'Israël et pour en profiter et semer la zizanie dans les pays africains et les pays arabes. Israël considérait le rapprochement entre arabes et africains comme un danger stratégique. Sur un autre plan, l'Etat Israélien voulait s'imposer dans la région et passer pour une nation qui ne se suffit pas à elle-même, mais qui rayonne dans sa région et dans le monde¹⁷².

A travers ces institutions politiques, économiques et financières, l'Etat israélien a réussi à ouvrir plusieurs ambassades et à signer des accords avec des pays africains. En effet, beaucoup d'accords de partenariat ont été signés et le volume d'échange commercial n'a cessé d'augmenter, surtout que les ruptures de relations politiques entre ce pays et les Etats africains

¹⁷¹ Visite de Golda Mayer.

¹⁷² L'infiltration sioniste dans le continent africain : édité par le bureau populaire pour la communication extérieure et la coopération internationale. Direction des affaires africaines.1990. « Israël est devenue aux yeux de monde libre et des nations unies un Etat raciste. D'où la décision de cette dernière, en 1975, qui considère le Sionisme comme une forme de racisme. De même, le mensonge de l'Etat antiraciste et ami de l'homme noir n'est plus crédible, après les pratiques de préférence raciale qu'on découvre au sein même de la société israélienne, entre les ashkénazes (Juifs européens) et les séfarades (juifs orientaux, d'Asie et d'Afrique). En effet, il était difficile, voire impossible à un séfarade d'accéder aux postes clés de l'Etat, d'où les tentatives de révolte contre cet ordre raciste et injuste, d'une partie de la jeunesse séfarade.

n'étaient pas accompagnés par une rupture des relations économiques, donc commerciales. (cf. tableau 1 des relations africaines et israéliennes dans les différents domaines)¹⁷³.

2. Les objectifs économiques

Pour Israël, le continent africain qui souffre de plusieurs lacunes et faiblesses, notamment sur le plan économique, représente un terrain propice pour étendre ses intérêts politiques mais aussi économiques et stratégiques. De plus, le continent est riche en matières premières et la main-d'œuvre n'est pas coûteuse. L'Etat israélien a donc profité de cette situation pour renforcer sa présence et tirer le plus de profit possible de ces Etats jeunes et demandeurs d'investissement et de savoir-faire, les deux atouts de l'économie israélienne¹⁷⁴.

De cette façon, Israël a bien réussi son infiltration des économies africaines et a consolidé son positionnement comme un Etat qui offre beaucoup de perspectives et de chances de développement pour les pays africains. Tout en préservant ces intérêts, bien sûr¹⁷⁵ :

- assurer l'exploitation des richesses du continent africain ;
- inonder le continent d'experts, de médecins et de techniciens ;
- accorder des prêts à long terme et avec des intérêts réduits ;
- multiplier les accords politiques, économiques, techniques, culturels et militaires¹⁷⁶ ;
- affronter l'embargo arabe contre les produits israéliens ;
- Garantir la sécurité le ravitaillement et toute la logistique pour le transport aérien et naval israélien, tout le long des côtes Est et Sud du continent ;
- Entraver les intérêts politiques et économiques arabes dans le continent africain¹⁷⁷.

¹⁷³ Le premier consulat israélien dans le continent africain a été ouvert au Ghana en 1956 (avant l'indépendance du pays), il a été accompagné par des accords de coopération économique, qui stipule la réalisation commune de grands projets dont une société maritime, une société de bâtiments. L'accord comportait aussi l'envoi d'experts israéliens au Ghana et des stagiaires ghanéens pour se former en Israël.

¹⁷⁴ Rapport annuel N° 27, Banque extérieure libyenne, 1999, op cit p10.

¹⁷⁵ René Otayek, la politique africaine de Libye. Paris 1986 édition Karthala pp78-79.

¹⁷⁶ Le rôle de la Jamahiriya dans le rapprochement arabo-africain, secrétariat de la commission populaire de la communication étrangère et la coopération internationale. P57.

¹⁷⁷ Laith ZEBIDI : l'infiltration sioniste en Afrique. Motivations et objectifs, revue « diras set » N°4, Année 1, 1999 p 124.

Malgré tous les efforts fournis dans ce sens par Israël et les pays impérialistes mais aussi les multinationales spéculatives beaucoup d'Etats africains ont refusé cette générosité israélienne et se sont comportés comme des patriotes intelligents face au cadeau empoisonné de l'Etat israélien.

3. Les objectifs stratégiques

La côte Est de l'Afrique, notamment « la corne d'Afrique » qui se situe entre Bab el Mendeb et la mer rouge, acquiert une grande importance stratégique. En effet, c'est par cette zone que transite la moitié de la production mondiale de pétrole. La mer rouge représente l'axe principal dans le commerce international. C'est l'étendu marin qui relie la majorité des océans et les entités internationales les plus importantes (Etats-Unis, Europe et Extrême Orient). C'est pour cela que l'Etat israélien s'est intéressé à cette région, notamment l'Ethiopie avec laquelle il a entretenu des rapports bien développés, surtout lors du règne de Hila - Sélassié¹⁷⁸.

Israël a réussi à développer des relations avec les pays Africains subsahariens dans le but de faire pression sur les pays arabes, notamment l'Egypte et le Soudan en contrôlant les sources du Nil. Elle n'a pas hésité à soutenir techniquement et financièrement l'Etat Ethiopien pour construire des barrages et lancer des projets autour du lac « Tana ».

Ce geste a contribué à réduire considérablement le débit du Nil et entrave par conséquent le développement économique du Soudan et de l'Egypte. Elle a aussi essayé d'empêcher le contrôle des pays arabes sur la mer rouge et les détroits de la région. Néanmoins, grâce à la diplomatie libyenne, beaucoup de pays africains ont rompu leur relation diplomatique avec Israël détruisant ainsi un maillon de la chaîne de la présence israélienne dans le continent africain¹⁷⁹.

En 1972, l'Ouganda, le Tchad, le CONGO Populaire, le Mali et le Niger ont coupé leur relation avec l'Etat israélien et au mois d'octobre 1973, tous les pays africains (31 pays) ont

¹⁷⁸ En 1949 Israël a occupé la région de Om al Recracha et l'a transformé en un village portuaire appelé Elat qui lie entre la mer rouge, l'est et le sud de l'Afrique, l'est et le sud-est de l'Asie.

¹⁷⁹ Leith ZEBIDI, l'infiltration israélienne en Afrique, op cit p 131.

fait pareil sous l'influence de la diplomatie Libyenne et des aides financières qu'ils ont reçus¹⁸⁰.

L'État libyen était conscient que pour s'opposer à la présence israélienne dans le continent africain, il faut un travail de groupe qui accompagne les efforts bilatéraux, d'où les multiples programmes de renforcement de la présence arabe et libyenne dans le continent : mission diplomatique, coopération économique, financière et technique¹⁸¹ : création de banques, prêts, soutien financier pour les budgets de quelques Etats africains, bourses d'étude et de formation, construction de centres culturels, promotion de la langue arabe et de la religion islamique¹⁸². La Lybie a tout fait pour convaincre les pays africains du danger que représente l'Etat Israélien pour le continent africain¹⁸³.

Toujours dans ce sens, la Lybie a adopté toutes les décisions internationales qui condamnent les régimes racistes, ainsi elle a été parmi les premiers pays à appliqué l'embargo imposé à l'Afrique du Sud¹⁸⁴. Le colonel Kadhafi avait demandé à tous les pays africains qui ont participé au sommet des pays non alignés (Alger 1973) de rompre leurs relations avec Israël comme preuve de liberté et signe d'indépendance¹⁸⁵.

L'exemple le plus significatif dans le combat contre l'infiltration israélienne en Afrique, c'est le soutien politique et militaire inconditionnel du congrès national africain, présidé par Mandela et qui a participé au début des années 1990 à la chute du régime de l'apartheid en Afrique du sud principal allié de l'Etat hébreu dans la région. Cette chute a limité considérablement le pouvoir israélien dans le continent¹⁸⁶.

¹⁸⁰ La révolution du 1^{er} septembre, 3eme anniversaire 1972, Tripoli, Lybie, ministère de l'information p 29.

¹⁸¹ Rapport sur la coopération avec les pays Africains, bureau populaire de la communication avec l'extérieur et de la coopération internationale, décembre 1990.

¹⁸² Sobhi KANNOUS et autres : les changements politiques économiques et sociaux. 2eme édition, Benghazi, p177.

¹⁸³ Op cit p 177.

¹⁸⁴ Rapport de l'organisation de l'union africaine, direction des affaires africaines, archives de la commission populaire pour le contact extérieur et la coopération internationale.

¹⁸⁵ Discours du colonel Kadhafi au congrès des pays non alignés Alger 1973 archives de la commission populaire pour le contact extérieur et la coopération internationale.

¹⁸⁶ Cité par Jeune Afrique, N° 437, 24 mars 1973.

En fait, le choix de la Libye de développer ses relations avec le continent africain est une action complémentaire au rôle de la révolution du 23 Juillet. En effet, il s'inscrit dans la continuité de l'orientation de ce que Nasser a entrepris quelques années auparavant mais qui s'est interrompu avec la disparition de ce leader nationaliste arabe. La révolution du 1er septembre a pris la relève de ce qu'elle considère comme la stabilité et l'unité du continent africain. Un effort couronné par la création de l'union Africaine, le 9/9/1999.

IV) Le soutien aux mouvements de libération africains

Le continent africain a vécu plusieurs vagues de colonisation qui ont commencé avec les grandes découvertes géographiques et ont continué avec la Renaissance européenne et la révolution industrielle au 19ème siècle. Ce continent attirait par ses énormes richesses naturelles : minéraux, ivoire, or, cuir...mais aussi par sa production agricole, à un moment où l'agriculture européenne connaissait une crise, suite à l'exode massive de la main d'œuvre agricole vers les villes à forte concentration industrielle¹⁸⁷.

Il va de soi que l'objectif de toute colonisation est d'exploiter par tous les moyens les richesses du pays colonisé en favorisant dans un premier temps la dépendance économique et culturelle de leurs peuples et en profitant de l'Etat d'apathie dans lequel se trouve de telles sociétés¹⁸⁸. Dès son avènement, la révolution libyenne a pris le parti des forces progressistes et libres du continent en soutenant tous les mouvements de libération, jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs objectifs¹⁸⁹.

D'où les multiples aides et appuis que la Libye a mis à la disposition de ces mouvements, jusqu'à ce qu'ils aient accédé à leur indépendance¹⁹⁰ :

- libérer le continent de toute forme de colonisation ;

¹⁸⁷ Mohammed Emhamed ETTWIR, Histoire des mouvements de libération dans le monde. 2^{ème} édition, 2002, p163.

¹⁸⁸ Ismail SABRI MOUKALLAD : les relations politiques internationales, op cit p245.

¹⁸⁹ Mohammed Emhamed ETTWIR, Histoire des mouvements de libération dans le monde. 2^{ème} édition, 2002 p164.

¹⁹⁰ La ségrégation raciale : à rapprocher le régime d'Apartheid et le Sionisme comme exemples de système qui se base sur la supériorité d'une race par rapport à une autre.

- rapprocher et renforcer la résistance à la colonisation dans le monde arabe et dans les pays africains ;
- encourager les pays africains à esquisser une politique étrangère indépendante et non alignée à une puissance extérieure, sur les plans politique, économique, militaire et culturel, et préparer le terrain pour la réalisation de l'union africaine ;
- s'opposer à l'hégémonie des multinationales spéculatives et des institutions internationales qui les soutiennent et qui représentent en vérité une forme nouvelle de colonisation ;
- renforcer la coopération arabo-africaine dans les domaines politique, économique, social, médical, et culturel, ce qui favorise le développement des deux partenaires¹⁹¹.

Ce soutien a duré de l'avènement de la révolution libyenne jusqu'à la fin de la guerre froide et a touché pratiquement tous les domaines politiques et financiers. Il peut être détaillé de la façon suivante.

1. Le soutien aux mouvements de libération nationaux

La Libye a toujours considéré que son rôle dans le continent est de libérer tous les pays africains colonisés, à l'instar du rôle de l'Égypte sous le règne de Gamal Abdel Nasser. Elle a ainsi aidé financièrement et militairement les mouvements de libération en Angola et au Mozambique en 1973. Elle a aussi envoyé une aide militaire et en produits alimentaires à l'organisation SWAPO qui lutte pour libérer la Namibie, en leur promettant une aide financière (500 mille dollars)¹⁹².

La Libye a aussi soutenu les deux mouvements de libération de la Rhodésie, actuelle Zimbabwe : Zabou¹⁹³ et Zanou¹⁹⁴. Les aides consistaient en : 200 000 livres Sterling, armes et équipement militaire. Elle a aussi entraîné plusieurs milliers de leurs forces armées sur son sol. En avril 1971, lors d'un congrès qui les a réunis à Benghazi, la Libye a essayé de

¹⁹¹ Rapport sur la politique étrangère, Bureau du contact avec l'extérieur. Op cit , pp 12-13 .

¹⁹² Rapport annuel du bureau populaire de la communication avec l'extérieur et de la coopération internationale, 1982, pp7-10.

¹⁹³ Zanou : parti de l'union Zimbabweenne Africaine Nationaliste, crée par robert Mugabe en 1962.

¹⁹⁴ Zabou : Parti de l'Union du peuple Africain Zimbabween, fondé en 1961 par Hojuchu N'kramwa.

réconcilier ces deux mouvements. Lorsque la Guinée Bissau a été attaquée par les portugais en 1970, la Libye lui a fourni beaucoup d'armes et de munitions¹⁹⁵.

Sur le plan collectif la Libye a profité de son adhésion à la commission de coordination pour la libération de l'Afrique pour soutenir les mouvements de libération africaine. Elle a aussi incité les pays musulmans, lors du quatrième congrès des ministres des affaires étrangères des pays musulmans, en mars 1973 à Benghazi, à soutenir financièrement ces mouvements. En 1978 elle a organisé la 30ème session de la commission de coordination pour la libération de l'Afrique et a promis de payer toutes les dettes des pays pauvres dans le continent¹⁹⁶.

En mars 1977, lors du sommet arabo-africain, auquel a assisté 60 pays, le représentant libyen a assuré le soutien total de la Libye aux mouvements de libération africaine et a fait des promesses de dons de 2 millions de dollars¹⁹⁷.

Dans le cadre des pays non alignés, la Libye n'a cessé, là aussi, de défendre les mouvements de libération. En effet, au congrès de Colombo en 1976 elle a appelé à soutenir l'indépendance et l'unité des Comores, contre la colonisation française. Sur le plan économique la délégation libyenne a contribué à la modification du programme économique du sommet en insistant sur le droit de tous les pays en voie de développement de disposer de leurs richesses naturelles, en même temps qu'elle a appelé à enlever le droit de Veto au sein du conseil de sécurité, en le considérant comme l'obstacle majeur devant l'indépendance et le développement des pays pauvres et colonisés

2. Soutien aux régimes révolutionnaires

Maintes fois, la Libye a manifesté son soutien aux régimes dits révolutionnaires en Afrique, notamment les régimes antioccidentaux. Lorsque le journal italien « Odierna fallace » a questionné le colonel Kadhafi en 1976 sur son soutien au président Ougandais de l'époque, Idi Amine et au général Bokassa en Centrafrique, malgré l'aspect sanguinaire de leurs régimes, il a dit « je m'intéresse peu à la politique interne du Idi Amine, ce qui m'intéresse ce

¹⁹⁵ Rahim Kadhim, le soutien libyen aux insurrections dans le continent africain. Op cit, p 49.

¹⁹⁶ Op cit : pp 49-50.

¹⁹⁷ Op cit : mêmes pages.

sont ses prises de position à l'échelle internationale. Peut-être que les personnalités de Idi Amine ou de Bokassa ne me plaisent pas particulièrement, et que je ne suis pas d'accord avec leurs politiques intérieures, mais ce que je ne peux pas accepter ce sont les interventions de la France et de la Tanzanie et surtout le soutien des pays occidentaux à Israël »¹⁹⁸.

Parmi les régimes révolutionnaires que la Libye a aidés nous pouvons citer :

- l'Ethiopie : après avoir soutenu les révolutionnaires Erythréens contre le gouvernement pro occidental de Hila Sélassié, en 1974 après le renversement du pouvoir, la Libye a changé de camp en appuyant le gouvernement marxiste de Mengistu Hila Meriem, notamment lors du conflit qui a opposé l'Ethiopie à la Somalie, à propos des Agades en 1977 et 1978. La Libye a acheminé des armes soviétiques en passant par des pays africains mais aussi en ouvrant un pont aérien direct entre les deux pays. Mais la Libye a soutenu dans un second temps les révolutionnaires qui ont renversé le gouvernement de Mengistu¹⁹⁹ ;
- La République de Centrafrique : malgré les boucheries qu'il a commises contre les musulmans de son pays, la Libye a soutenu le général Bokassa. En septembre 1971 et lors d'une visite de ce dernier en Libye pour signer des accords militaires, un coup d'Etat a mis en place un nouveau régime, qualifié par la Libye de « collaborateur avec l'impérialisme occidental »²⁰⁰ ;
- Ouganda : en 1972 la Libye a proposé au président ougandais Idi Amine d'entraîner ses troupes armées. Elle lui a accordé un prêt de 3,4 millions de livre sterling et lui a acheté du café d'un montant de 11,6 millions de livres sterling. En septembre de la même année, lors du conflit qui a opposé la Tanzanie à l'Ouganda et lorsque les troupes de Milton Obote ont envahi l'Ouganda, la Libye a envoyé 5 avions transporteurs militaires (Hercule C 130) et 400 soldats qui ont aidé Idi Amine à rétablir l'ordre et dépasser cette crise²⁰¹. Et lorsqu'en 1979, l'armée Tanzanienne est entrée à Kampala, la Libye a envoyé entre 1500 et 2500 soldats pour soutenir le régime d'Idi Amine. Un soutien qui s'est avéré un peu tardif, puisque Idi Amine avait

¹⁹⁸ William Zartman: the sources and goals of Quatafi's foreign policy, op cit p63.

¹⁹⁹ Renald Bruce, St John: Terrorism and Libyan policy », 1981-1986. The journal of Modern African Studies, vol 24 N° 1. 1986 pp111-112.

²⁰⁰ Rapport de la politique étrangère libyenne. Emis par la commission populaire générale pour la communication avec l'étranger et la coopération internationale. Tripoli 1995, pp 11-12.

²⁰¹ Lisa Anderson, Libya's Gathafi: Still in command. Current History, vol 86, N° 517, Feb 1987.

quitté le pays et la Libye a perdu 400 de ses soldats en défendant la capitale Ougandaise²⁰².

3. Le soutien libyen à l'opposition armée

L'Etat libyen a soutenu des oppositions armées contre les régimes qu'elles considéraient comme pro-occidentaux. Beaucoup de pays africains, dont le Sénégal, la Somalie, le Niger et le Mali ont accusé la Libye de soutenir des coups d'Etats contre leurs régimes. Et bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles sur la valeur de ce soutien aux oppositions armées, un rapport du secrétariat américain aux affaires étrangères, pendant les années 70, évalue le soutien libyen à environ 100 millions de dollars par an²⁰³.

Afin de soutenir les différents mouvements, plusieurs mesures ont été pris par la Libye, tels que :

- la participation financière au budget de la coordination pour la libération de l'Afrique, dont le but est de soutenir ce genre de mouvements²⁰⁴.
- Dans le cadre d'un consensus au niveau de tous les congrès populaires de base, le congrès populaire général a promulgué la loi N° 11 de l'année 1981 qui exige le soutien total de tous les mouvements de libération en Afrique et dans le monde²⁰⁵.
- Le 26 /11/ 1979 la commission populaire générale a décidé de soutenir les pays progressistes africains.

Le tableau suivant fait état des différents mouvements d'oppositions et des tentatives de coups d'Etat que la Libye a aidé et soutenu.

²⁰² La république Ougandaise se situe en Afrique centrale, entourée de l'Est par la Guinée, au sud par la Tanzanie et le Rwanda, de l'Ouest par le Congo et au nord par le Soudan. Sa superficie est de 236 030 km².

²⁰³ Résumé du rapport annuel sur la politique étrangère libyenne à l'échelle arabe et africaine. 1998, secrétariat de la commission populaire générale pour l'union. PP 12-11.

²⁰⁴ William Zartmann : the sources and goals of Quatafi's foreign policy, op cit p64.

²⁰⁵ Rapport de la politique étrangère libyenne, édité par le bureau de communication avec l'étranger et la coopération internationale, 1981, p241.

Tableau (5) : Exemples des différentes aides libyennes aux oppositions armées en Afrique entre 1970 et 1990²⁰⁶

Etat	Date	Nature de l'opération
Burkina Faso	1983	Soutien militaire pour le coup d'Etat du capitaine Sankara
Gambie	1980	Soutien pour un coup d'Etat avorté
Niger	1976 -1980	Soutien d'un coup d'Etat et entraînement et armement de l'opposition
Mali	1980	Soutien d'une attaque contre le régime organisé par l'opposition
Soudan	1975 -1980	Soutien au mouvement populaire pour la libération du Soudan (l'insurrection sudiste)
Congo démocratique (ex-Zaïre)	1976 -1986	Aide financière et militaire pour le Front national de la libération du Congo ²⁰⁷ . Soutien au coup d'Etat contre l'ex président <u>Mobutu Sessé Séko</u> considéré par le <u>colonel Kadhafi</u> comme collaborateur des USA
Somalie	1978 -1985	Aide financière et militaire pour le front du Salut Somalien
Libéria	1990	Soutien du front national el Libéria, présidé par Charles Taylor, lors de la guerre civile
Sénégal	1980	Soutien à un coup d'Etat

SOURCE : Sobhi Gannous et autres, La Libye de la révolution en 20 ans : 1969 – 1989.

4. Encourager les pays africains à rompre leurs relations avec l'état israélien

La position libyenne envers les infiltrations israéliennes s'est manifestée à travers le soutien qu'elle apportait au mouvement africain de libération nationale en y consacrant une grande partie de ses revenus pétrolières, la présence libyenne sur le continent se constate à travers le nombre de ses représentations diplomatiques auprès de ces pays. En effet, elle tient la troisième place quant au nombre de ses missions diplomatiques avec 32 ambassades, après l'Egypte (42 ambassades) et l'Algérie (33 ambassades). Le président sud-africain Nelson Mandela a souligné cette relation privilégiée avec l'Afrique en disant devant le président américain Bill Clinton, lors de la visite de ce dernier en Afrique du Sud en 1999 : « nous n'oublierons jamais le soutien libyen dans notre combat contre le régime d'Apartheid. La Libye a toujours fait des propositions justes et a réussi à convaincre beaucoup d'africains de la justice de la cause palestinienne. De ce fait, les relations entre l'OLP et les mouvements de libération africains se sont renforcées, notamment en Angola au Mozambique et en Guinée Bissau²⁰⁸.

²⁰⁶ Source: René Lemarchand, beyond the mad dog syndrome. In René Lemarchand (ed) The green and the black, Quathafi policie's in Africa (Indiana: Indiana Univ Press, 1988) p9.

²⁰⁷ - Housen Maaloum op cit p 53.

²⁰⁸ Tahar Jassim Mohammed. L'Infiltration sioniste en Afrique. Revue Etudes. N° 8, 3^{ème} année, 2002 p 45.

Par ailleurs, grâce au soutien libyen aux mouvements de libération la colonisation portugaise a pris fin en Angola, au Mozambique²⁰⁹, au cap vert, et aux îles Comores²¹⁰. Pour démontrer ce soutien aux mouvements africains de libération nationale, la Libye a fermé son espace aérien aux avions portugais, considérant ainsi que le Portugal est un pays qui colonise des territoires africains. Lorsque la Libye a rejoint la commission de coordination pour la libération de l'Afrique²¹¹, dont elle a organisé la 19^{ème} session, les mouvements de libération se sont sentis soutenus et ont par conséquent amplifié leurs actions anti colonialistes. En 1972, lors de cette session²¹² qui s'est déroulée à Benghazi, le colonel Kadhafi a déclaré que son pays est prêt à participer à des opérations militaires pour libérer l'Afrique²¹³.

La Libye a aussi organisé les sessions de 1978 et 1989 qui ont toutes deux abouti à des décisions qui ont renforcé la coopération entre les pays africains et ont installé la paix dans plusieurs régions du continent. Le soutien libyen à ces mouvements a porté ses fruits lorsque plusieurs figures de cette résistance ont accédé au pouvoir : Mandela en Afrique du Sud, Robert Mugabe au Zimbabwe, Laurent Désiré Kabila au Zaïre. Mandela a dit à ce propos, devant le président Clinton : « Kadhafi est mon ami, il nous a aidé lorsque nous avons besoin de soutien, alors que d'autres soutenaient nos ennemis », d'ailleurs cette reconnaissance africaine envers la Libye s'est manifestée à travers les positions de plusieurs chefs d'Etats africains lors de l'épreuve de Lockerbie et les sanctions imposées à la Libye, en 1986²¹⁴.

Au niveau des institutions internationales, la Libye a présenté, avec 44 autres pays, un projet de loi appelant le conseil de sécurité à revoir le rapport entre l'ONU et le gouvernement sud-africain qui ne manque pas d'occasions pour manifester son mépris des droits de l'homme. Lorsque la Libye a été acceptée comme membre du conseil de sécurité en 1975, elle a demandé l'organisation d'élections libres en Namibie (Ex-Afrique du Sud) sous le contrôle des Nations Unies. La même année, la Libye a accusé la Grande Bretagne de soutenir le

²⁰⁹ Îles du Cap Vert : se situent dans l'Océan atlantique, à 450 km environs de la côte sénégalaise, sa superficie est de 4033km² et a obtenu son indépendance le 5 juillet 1975.

²¹⁰ Les Îles Comores : se situent au sud-ouest de l'océan indien, face aux côtes Est du continent africain, elle a eu son indépendance le 16 juillet 1975.

²¹¹ Organisation spécifique, dont le siège est en Tanzanie. Son objectif est de libérer le continent africain militairement, politiquement et économiquement.

²¹² Le colonel a ouvert cette session à laquelle a participé le général Mohammed Sied Berry, président de la haute commission de la révolution somalienne.

²¹³ Discours du colonel Kadhafi lors du sommet de la commission de la libération de l'Afrique 1972 à Benghazi.

²¹⁴ Salem Omar Bardaoui, la politique étrangère libyenne, op cit, pp308-309.

régime d'Apartheid en Rhodésie et l'a appelé à rendre au peuple Zimbabwéen son droit à l'autodétermination²¹⁵.

Au sein de l'Organisation de l'Union Africaine, la Libye a aussi soutenu ces mouvements. Elle a essayé de faire en sorte que l'Organisation intervienne, mais d'une façon efficace. Elle a ainsi, assisté à toutes les réunions et les sommets, elle a aussi coordonné avec d'autres pays progressistes pour rapprocher les différents points de vue dans l'organisation. En répétant des slogans comme : « l'Afrique pour les africains » et « l'Afrique ne s'alignera qu'avec elle-même ».

Avec cette conception de la notion liberté, la révolution du 1er septembre s'est trouvée très attachée à tous les mouvements de libération dans toutes les régions du monde ; Dans chaque endroit où il y a l'exploitation et la colonisation. Cette attitude n'a pas fléchi malgré les pressions internationales. En 1981, les congrès populaires de base ont inspiré une loi, dont les principaux articles énoncent solennellement :

1. Le peuple de la Jamahiriya décide de soutenir toutes les causes justes dans le monde, matériellement ou moralement, de façon à garantir la liberté des individus et des groupes et à mettre fin aux relations d'exploitation et d'hégémonie sous toutes leur formes.
2. Le peuple de la Jamahiriya refuse et condamne toute forme de terrorisme. Il s'engage à soutenir toutes les causes justes pour les individus ou pour les groupes partout dans le monde. Il s'engage par cette loi à protéger tous les réfugiés et à leur donner les moyens de défendre leurs causes, matériellement et moralement, sans faire de ségrégation de couleurs, de races ou de croyances²¹⁶.

²¹⁵ Youssef Souan et Mootez al-Aouiti : la Namibie : la cause et la lutte. 1^{ère} édition, Tripoli, 1998, p116.

²¹⁶ Li Hahn. Arabs and africains, coopération and conflict. Middle East Institue Washington 1975, p61.

CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE

D'une manière générale la Libye a usé des moyens diplomatiques traditionnels pour réaliser ses objectifs, sauf que ces moyens ont changé en fonction des étapes et des conjonctures. En effet, entre 1969 et la fin de la guerre froide – fin des années 80 – la Libye a eu souvent recours aux moyens militaires, aidée en cela par le climat régnant à l'époque entre les USA et l'URSS ; après la fin de la guerre froide, le recours à ses moyens est devenu difficile, voire impossible dans la mesure où le recours à la force est devenu exclusivement l'apanage des Nations Unies sinon avec son accord.

I) Les moyens politiques et diplomatiques

Il s'agit de moyens utilisés souvent en situation de paix ou en matière de préparatifs à une guerre. A travers ses représentations diplomatiques dans le monde, le pays cherche à expliquer le conflit à partir de son point de vue, à défendre sa position et ses droits et à justifier une éventuelle attitude de sa part pouvant entraîner une escalade des événements. Envers l'Afrique, notamment avec les pays non arabes²¹⁷, la Libye n'a pas cessé d'utiliser ses moyens diplomatiques et politiques, depuis l'avènement de la Révolution de 1969 à nos jours.

1. Sur le plan collectif

Sur ce plan, la Libye a profité de son adhésion à plusieurs structures et organisations régionales et mondiales, pour jouer un rôle très actif au sein des sociétés africaines. La Libye est en effet membre de l'OUA (l'actuelle Union Africaine), la « Cen-Sad », l'Union du Maghreb, l'ONU, l'Organisation des pays non-alignés. Elle est aussi membre observateur dans l'Organisation IJAD et elle projette d'adhérer au Marché Commun des pays du sud est africain la COMESSA)²¹⁸.

²¹⁷ M.Kikhia, interview parue dans Jeune Afrique, 637, 24 mars 1973.

²¹⁸ Salem Barnawi, la Politique étrangère libyenne, étude théorique et pratique, 1977-1997, op cit pp55-65.

Cette activité diplomatique a été souvent modifiée pour s'adapter à la conjoncture internationale et en fonction des objectifs de l'époque. Ainsi, et dans son élan révolutionnaire, juste après 1969, la Libye n'a pas cessé de soutenir les mouvements de libération nationale africains, matériellement mais aussi diplomatiquement à travers la Délégation de Libération de l'Afrique dont elle est membre. La Libye était le premier pays à reconnaître l'indépendance de l'Angola, elle a déclaré au sommet de Nairobi, en 1981, son soutien inconditionnel aux mouvements de libération de même qu'elle s'est déclarée prête, lors du 30ème congrès de la Délégation de la Libération de l'Afrique à Tripoli en 1978, à payer toutes les cotisations des pays qui ne pourront pas le faire²¹⁹ à la Délégation. La Libye a aussi soutenu les pays africains par sa position aux Nations Unies, notamment en 1971, lorsqu'elle a voté pour la décision anti apartheid, et en janvier 1976 en présentant, avec 7 autres pays, un projet de décision qui appelle à la libération du peuple namibien²²⁰.

Depuis son siège à l'organisation des pays non-alignés, la Libye a aussi appelé à combattre les ingérences occidentales dans les affaires des pays du Tiers Monde ; elle a ainsi prôné, lors du sommet d'Alger en 1973, la mise en place d'une convention qui protégerait les pays du Tiers Monde – y compris les pays africains, bien sûr- de l'influence des deux superpuissances de l'époque, les USA et l'URSS. Elle a même osé appeler, à Colombo en 1976, à l'abolition du droit de veto au sein du conseil de sécurité et de l'ONU, en présentant cette abolition comme la condition sine qua non de l'émancipation des pays africains²²¹.

Cependant, la conjoncture internationale n'étant plus la même, on passe de l'adversité à la coopération, la Libye a adapté ses objectifs aux nouvelles circonstances, et bien sûr les moyens susceptibles de réaliser ces objectifs ont suivi. En effet, elle a concentré ses efforts diplomatiques pour transformer l'OUA en une nouvelle organisation qui s'appellera l'Union Africaine. Ceci est apparu à travers les visites du colonel Kadhafi dans plusieurs pays africains pour les encourager à aller dans le sens de l'unité. En 1998, la Libye a créé le groupement des pays du Sahel et du Sahara (SIN - SAD) à travers lequel elle réussit à se présenter comme un Etat de rassemblement et de coopération au sein du continent africain.

²¹⁹ Rahim Kadhim Mohammed : le Soutien libyen aux mouvements de Libération africains, Etudes, Tripoli : Centre international des Recherches sur le Livre Vert) N°8 3^{ème} année, printemps 2002, pp 49-53.

²²⁰ Op cit p49-53.

²²¹ Abdelmadjid Khalifa El-Kout : op cit pp 43-44.

2. Sur le plan bilatéral

Dans la période qui a suivi la révolution de 1969, la Libye base son activité diplomatique sur la coopération bilatérale, et elle était représentée dans 33 pays africains. Ceci l'a aidé à bien mener sa politique étrangère dans ce continent. Dans la période 1970-1979, elle a signé avec des pays africains, 171 accords touchant tous les domaines de coopération : stratégique, économique, technique... en revanche, dans la période 1980-1988 elle n'a signé que 61 accords²²².

La Libye a aussi aidé militairement et financièrement des régimes révolutionnaires antioccidentaux, l'Ouganda de Idi Amine en l'occurrence, ainsi que des mouvements d'opposition armée contre des régimes jugés pro-occidentales, tel que le Mouvement de Libération du Soudan et le Front National pour la libération du Congo Démocratique²²³.

Après la fin de la guerre froide, la direction de la révolution a officiellement déclaré qu'elle arrête tout soutien aux oppositions armées et qu'elle s'abstiendra de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, ce qui a participé fortement à l'amélioration de ses relations avec les autres pays africains²²⁴.

3. Les moyens politiques

Les décisions du Congrès populaire Général ainsi que celles des Congrès Populaires de Base, prônent le soutien inconditionnel aux mouvements de libération nationaux au sein du continent africain²²⁵. La participation active au sein de la Délégation de Libération de l'Afrique est la mise en pratique de ces multiples décisions²²⁶.

²²² M Kikhia, interview parue dans la revue Jeune Afrique, 637 mars 1973.

²²³ Ahmed Saoui, op cit p 155.

²²⁴ Sameh Ghaleb Op cit, p253.

²²⁵ Décision du Congrès populaire Général en mars 1982, les décisions des Congrès Populaires de Base de la même année et des années 1980, 1983, 1984, et la décision du Congrès Populaire Général (13^{ème} session) concerne la sécurité du Tchad. Publications du secrétariat du congrès populaire.

²²⁶ Rapport du bureau des affaires extérieures : suivi et exécution des décisions des Congrès populaires en matière de politique étrangère, année 1991.

Au surplus, ce soutien contient des aides matérielles, diplomatiques et politiques de différents genres :

- entraînement des troupes et fourniture d'armes
- fourniture de médicaments et de matériel médical
- préparer politiquement les membres des mouvements de libération, accorder des bourses d'études à leurs adhérents et leur permettre d'accéder aux écoles militaires libyennes.
- rompre toute relation avec les régimes d'apartheid.
- soutenir les pays fraîchement indépendants et appuyer leur adhésion aux organisations internationales.
- accepter et appuyer les représentations politiques de ces mouvements qui s'installent en Libye. Parmi les bureaux qui ont ouvert à Tripoli on peut citer : le Mouvement du Congrès Africain et le Mouvement de Libération de l'Erythrée en 1970, le Front Démocratique du salut somalien en 1991, le Mouvement de libération Swapo en 1977 et le Parti du Travail et du Progrès Comorien en 1988²²⁷.

Il n'est pas rare que les aides libyennes touchent un grand nombre de mouvements au sein du même pays : le Front Populaire pour la Libération de la Namibie,(Sud-ouest de l'Afrique), Swapo, le Congrès National Africain pour la libération de l'Afrique du sud, le Congrès National Africain pour la libération de l'Afrique du Sud, le Mouvement pour l'autodétermination aux îles Canaries, le front de libération nationale somalien, le front du salut national somalien, le front national démocrate travailliste somalien, le mouvement pour le salut du Congo-Zaïre, le mouvement de libération du Zaïre, les mouvements anti Apartheid dans ce qui est aujourd'hui le Zimbabwe et les mouvements de libération érythréennes dans leur lutte contre la colonisation éthiopienne²²⁸.

- **Le soutien politique**

La Libye a constamment soutenu les mouvements de libération nationaux dans les organisations internationales, elle a aussi essayé de mettre en lumière la situation

²²⁷ Rapport général de la politique étrangère libyenne, pour l'année 1982, Bureau du contact avec l'étranger. P 36.

²²⁸ René Otayek : Libye et Afrique, assistance financière et stratégie de puissance. Politique africaine, 2 mai 1981, pp77-98.

catastrophique du continent africain, en dénonçant le rôle des pays occidentaux dans cette situation : « il est navrant que plusieurs millions de personnes demeurent sous le joug de la colonisation et que personne ne reconnaisse leur droits les plus élémentaires. Des peuples entiers sont exploités par des régimes colonialistes dirigés par une minorité de gens malveillants. La situation en Angola au Mozambique, en Namibie et en Rhodésie se perpétue à cause du soutien des pays de l'Otan aux régimes au pouvoir »²²⁹. Les expériences des pays qui ont souffert de la colonisation se bousculent dans notre mémoire pour nous rappeler les innombrables calamités causées par des fléaux comme la colonisation et la ségrégation raciale, qu'on ne peut éradiquer seulement par des déclarations de bonnes intentions, mais par la lutte armée²³⁰.

Lors des réunions du conseil de sécurité, la Libye a insisté et a réitéré chaque fois la condamnation de régimes tels que celui de l'Apartheid et le soutien inconditionnel aux peuples colonisés en insistant sur leur droit à l'autodétermination. Elle a aussi œuvré pour inciter les pays africains à n'économiser aucun effort pour soutenir les mouvements de libération nationaux dans le but d'éradiquer définitivement la colonisation et la ségrégation raciale dans le continent africain. Ainsi, toutes les déclarations qui ont suivi les rencontres des diplomates libyens avec leurs homologues étrangers, ont conforté leur soutien aux mouvements de libération nationaux.

Plusieurs mouvements de cette catégorie ont accédé au pouvoir grâce aux efforts libyens : l'Afrique du Sud (Nelson Mandela) le Zimbabwe (Robert Mugabe), la Namibie (Sam Engomma) Zaïre (Kabila) Erythrée (Sassi Afourki), Ethiopie (Zenawi) et l'Ouganda (mousefni)...)²³¹.

Des régimes et des personnalités qui ont ultérieurement, représenté un soutien diplomatique non négligeable pour la Libye lors du raid américain de 1986 et lors de l'affaire Lockerbie, plus tard. Sam Engomma a déclaré le 1er octobre 1977 à l'occasion de l'ouverture du bureau de Swapo à Tripoli : « au nom de Swapo je salue mon frère Mouammar Kadhafi ainsi que tout

²²⁹ Mémoire de la mission diplomatique libyenne à l'ONU, le 23/11/1973.

²³⁰ Extrait du discours du président de la délégation libyenne, lors de la session du congrès des ministres des l'OUA en avril 1974.

²³¹ Voir revue Le Monde, 5 décembre 1986.

le peuple libyen et je leur exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance pour le soutien politique et matériel que vous avez accordé à notre peuple dans son combat pour la liberté durant ces dernières années. Et je m'exprime au nom de tout le peuple namibien notre profond respect au peuple libyen porte drapeau de la liberté nationale et de la vraie indépendance en Afrique du Nord, pour sa lutte contre l'impérialisme et le néo colonialisme »²³².

De son côté Nelson Mandela dit, en faisant allusion aux pressions qu'il a subies à cause de sa visite en Libye le 21/2/1998 : « Kadhafi est un ami. Il nous a aidés dans des moments où nous étions abandonnés par tous. Ceux qui nous empêchent de venir en Libye et qui veulent choisir pour nous, nos amis, sont des tyrans. Aurait-ils fait pareil lorsque le président soviétique a décidé de se rendre en Albanie, pendant la guerre froide ? »²³³

D'autres chefs d'Etats ont eu la même attitude envers la Libye dans son épreuve avec les puissances occidentales. Le président Robert Mugabe, s'est rendu lui aussi en Libye la même année, en signe de soutien et de reconnaissance. Lors de cette visite et à l'occasion d'un dîner en l'honneur de Nelson Mandela, le colonel Kadhafi a déclaré : « nous avons reçu plusieurs chefs d'Etats africains qui à l'époque luttaient pour l'émancipation de leurs peuples, et nous avons été critiqués et attaqués pour cela. On nous a reproché notre soutien à ce que d'autres qualifiaient de « Terroristes » ; nous sommes maintenant heureux de voir plusieurs parmi eux, responsables de l'avenir de leurs pays »²³⁴.

- **« Al-Mathaba Al-Alamia »²³⁵ et son rôle dans le soutien des mouvements de libération :**

La création de ce régime pour contrecarrer le mouvement israélien international, l'impérialisme et la colonisation représente en soi un soutien considérable pour les mouvements de libération, surtout en Afrique. Elle a représenté une base pour la préparation et l'exécution de programmes révolutionnaires au service de mouvements de libération nationaux.

²³² Revue Al Fajr al Jadida, le 2/10/1977.

²³³ Revue Al-Arab le 23/2/1998.

²³⁴ Revue Al Fajr Al-Jadid, 22/2/1998.

²³⁵ Front formé et financé par Libye pour affronter l'impérialisme et le Sionisme international et le colonialisme. Ouvert à toutes forces révolutionnaires à travers le monde.

Ce n'est pas un hasard que la création de ce mouvement a coïncidé avec une session du Congrès International de Solidarité avec le Peuple Libyen, le 21/8/1981. Dans son discours devant ce Congrès, le colonel Kadhafi dit : « nous créons aujourd'hui une « Mathaba » pour ce soutien. Nous devons mener dès aujourd'hui notre contre-offensive à l'attaque de l'impérialisme arrogant et à ses sbires un peu partout dans le monde... ».

La Jamahiriya est « le cadre qui garantit le rassemblement de forces, jusqu'à présent éparpillées dans le champ de bataille » elle est « le soutien des mouvements de libération anti colonialistes, elle est la révolte contre l'impérialisme»²³⁶. La création de cette « Mathaba » souligne « l'attachement du peuple arabe libyen aux grandes causes de l'humanité, et sa disposition à œuvrer pour la liberté de l'homme et de son émancipation de toutes les chaînes qui l'accablent. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre « la déclaration du pouvoir du peuple », du 22/3/1977 et à travers laquelle le peuple libyen s'est engagé à défendre la Liberté chez lui et dans n'importe quel autre endroit au monde. ».

Parmi les objectifs de ce mouvement, qui figurent dans ses différents rapports, on trouve la préparation idéologique et militaire des membres des mouvements nationaux et la coordination entre ces différents mouvements en organisant des réunions entre leurs chefs (Nelson Mandela, Moussefni, Sam engomma, Kabila...). Tout ceci sous le contrôle direct du Colonel Kadhafi²³⁷.

Les retombées de ces soutiens pour la Libye n'ont pas été minimes, tantôt politiques tantôt économiques et parfois militaires. Comme illustration, on a la décision américaine N° 12543 du 17/1/1986 qui a infligé à la Libye une série de sanctions économiques suivies par un raid contre les villes de Benghazi et de Tripoli le 15 /4/1986. Un raid qui a été condamné par la décision 41/38 de l'ONU du 20/12/1986. On peut citer aussi les nombreux recours au conseil de sécurité pour renforcer les sanctions contre la Libye notamment les décisions 748 (1992) 883 (1993). L'importance et l'ampleur de ces sanctions sont là pour témoigner de l'engagement de ce pays pour la liberté et de l'indépendance du continent africain²³⁸.

²³⁶ Rapport de la ...internationale, op cit , même page.

²³⁷ René Otayek, la Politique africaine de la Libye, 1969-1985. Paris 1986, édition Karthala, pp78-90.

²³⁸ Rapport de la ... internationale, op cit .

- **L'association de la Dawa Islamique²³⁹ et l'émancipation en matière de civilisation culturelle.**

Depuis l'avènement de la révolution de 1969, la politique étrangère libyenne a été le truchement d'une réalité nationale bien déterminée. Ainsi, la révolution s'est voulu le porte-parole des musulmans dans le continent africain. La religion islamique est entrée en Afrique à l'aide de plusieurs vagues humaines qui se sont bien intégrées dans les sociétés africaines. Parmi ces hommes et femmes qui ont participé à l'expansion de l'empire islamique et ont favorisé la propagation de la langue arabe, plusieurs sont partis de Libye à travers le Sahara pour s'installer en Afrique centrale et sur les côtes Est et Ouest du continent.

La Dawa a œuvré pour l'éducation des musulmans du continent en leur proposant des soins médicaux et l'encadrement social en créant des écoles, des dispensaires gratuits et des centres islamiques²⁴⁰. L'action de la Dawa a touché environ la moitié du continent africain (centres islamiques au Bénin, au Burundi, au Togo, au Mali, Ouganda, Gambie, Soudan, Kenya, Somalie, Ethiopie, Sao Tomé et Príncipe, et Madagascar. Des écoles et des lycées en Mauritanie, Centre-Afrique, Burkina-Faso, Sénégal, Zimbabwe, Comores, Madagascar, Tanzanie et Ouganda)²⁴¹.

Dans le même cadre, plusieurs accords ont été signés et qui permettent aux pays africains de bénéficier de la construction des écoles, des lycées, des bibliothèques ainsi que de manuels scolaires, des laboratoires de langue arabe, des enseignants coopérants, des centres culturels et enfin des bourses pour les étudiants ressortissants des pays partenaires dans ces accords. L'association Al Dawa a aussi formé des étudiants dans le but de les envoyer dans leurs pays d'origine comme enseignants de la religion islamique (400 personnes répartis sur 32 pays)²⁴².

Depuis 1982, l'association a financé des convois islamiques partout dans le continent plus précisément dans 24 pays différents²⁴³. On dénombrerait des médecins, des pharmaciens, des

²³⁹ Rapport de la ... internationale, op cit .

²⁴⁰ Association of the islamique convocation activités Tripoli, non date, p8.

²⁴¹ Les musulmans formeraient 40% de la population en Ethiopie, 15% au Mozambique, 34% (les musulmans en Afrique, Paris 1973.

²⁴² Rapports annuels et publications de l'association Al Dawa Islamique (Tripoli).

²⁴³ René Otayek, la Libye et l'Afrique, assistance financière et stratégie de puissance. Politique africaine, 2 mai 1981, pp77-98.

infirmiers et des religieux. Les objectifs de ces convois étaient multiples : accorder des aides humanitaires aux populations locales, consolider les rapports entre le monde musulman et ce continent, éradiquer les maladies et l'analphabétisme, mais aussi combattre l'infiltration sioniste.

Plusieurs obstacles ont été rencontrés par l'association, notamment l'hégémonie de la culture coloniale sur les pouvoirs exécutifs de plusieurs pays africains, de même que la nature des accords signés et qui généralement restent trop vagues et démunies des outils d'exécution. Pourtant, l'association est restée le meilleur pont entre les différents peuples de ce continent, peut-être parce qu'elle est demeurée à l'abri des comptes politiques et s'est contentée de travailler avec les personnalités religieuses sans pour autant encourager les tentatives de création de petits Etats islamiques. La révolution libyenne redoutait le morcellement du continent qui ne travaille que pour les intérêts des puissances coloniales.

4. Les moyens culturels et médiatiques

À travers les accords avec beaucoup de pays africains, la Libye a essayé de jouer un rôle important dans l'orientation culturelle du continent²⁴⁴. L'association de la Dawa, la Libye a essayé de peser sur le continent africain dans le domaine culturel. Cette dernière a choisi les pays africains qui ont une importante population de confession musulmane : le Nigéria, la Mauritanie et le Mali, mais aussi ceux où les musulmans sont minoritaires : Ouganda et Burkina-Faso.

Sur un autre plan, la Libye a encouragé lors du sommet des ministres de travail qui s'est déroulé à Kampala en 1972 à la création de l'Organisation de l'Union Culturelle, en le soutenant financièrement²⁴⁵. Nous pouvons déduire d'une manière générale que, les moyens des politiques étrangères libyennes ont été tributaires de la conjoncture de chaque action menée par cette politique. En effet, lors de la guerre froide, et dans son élan révolutionnaire, la Libye a usé de moyen militaire aidé en cela par la tension entre les deux grandes puissances de l'époque. Une tension qui permettait une large marge de manœuvre. Après la guerre froide, les orientations de la politique étrangère libyenne ont pris la direction de la pacification et de

²⁴⁴ Abdel majid Khalifah El Kout, Op cit, pp 30-34.

²⁴⁵ René Otayek, la politique africaine de la Libye. 1969-1985, édition Karthala., pp79-81.

la coopération, et c'est ainsi que les moyens utilisés ont été ceux du rassemblement dans des groupements régionaux, c'est le cas de beaucoup de pays du tiers monde pour faire face à l'hégémonie américaine et de sa main mise sur le nouvel ordre mondial.

Il est à noter que la manne pétrolière en Libye a permis aux dirigeants une vaste marge de manœuvre que ce soit lors de la guerre froide ou après. Dans un premier temps, le pétrole était le carburant de la révolution et dans un second temps il a été le point d'appui qui a permis au pays de manœuvrer pour changer de stratégie dans ses politiques étrangères et intérieures, tout en limitant les dégâts.

A travers ce chapitre, nous avons mis en avant les objectifs et les moyens de la politique étrangère libyenne envers les pays africains et que nous pouvons résumer comme suit :

- les objectifs et les moyens de la politique étrangère libyenne se caractérisent par leur souplesse et leur capacité à s'adapter aux nouvelles données de la politique internationale. C'est ce qui a permis à la Libye de jouer un rôle dans le continent, durant la guerre froide (combattre la présence étrangère et notamment israélienne, soutenir les mouvements de libération nationaux et les régimes révolutionnaires dans le continent) et après la guerre froide (encourager l'union africaine, renforcer la coopération et la complémentarité de la région et participer à la résolution des conflits dans le continent). D'autres objectifs ont accompagné l'avènement de la révolution de 1969 et ont persisté après la fin de la guerre froide (jouer un rôle politique dans le continent africain, renforcer la présence arabo-islamique dans le continent, renforcer les intérêts économiques avec les pays africains.)
- La politique étrangère libyenne dans la période révolutionnaire - de 1969 jusqu'à la fin de la guerre froide - a privilégié les rapports bilatéraux avec les pays africains. Après la guerre froide, elle a opté plutôt pour le travail collectif au sein de groupements qu'elle a contribué à créer, comme le groupement des pays du Sahel et du Sahara²⁴⁶.
- Concordance entre les moyens de la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabe avec la conjoncture internationale et les orientations du pays. Lorsque le pays épousait la cause révolutionnaire, les moyens étaient de nature militaire, lorsque le pays

²⁴⁶ Boutros Ghali, organisation de l'Union Africaine. Op cit pp 156-157.

a changé sa stratégie d'action pour s'adapter aux nouvelles données internationales, les moyens utilisés sont devenus de nature politique, économique et culturelle²⁴⁷.

II) Les moyens économiques

Pendant la guerre froide, la Libye a souvent eu recours aux prêts et aux aides économiques pour réaliser ses objectifs dans le continent africain, notamment avec les pays africains non arabes. Ainsi, le montant de ces prêts et aides pendant la période de 1970 et 1979 a atteint 189 millions de dollars, en plus de 11 millions et 100 mille tonnes de pétrole, d'une valeur de 228,5 millions de dollars, comme prêt accordé à trois pays africains : la Mozambique, la Tanzanie et le Ghana. Pendant les années 80, 11 prêts ont été accordés d'un montant de 228 millions de dollars, dont 182,5 sous forme de pétrole²⁴⁸.

Plusieurs accords bilatéraux à caractère économique ont été signés avec des pays africains. C'est ainsi que plusieurs banques et sociétés partenaires ont vu le jour. Entre 1970 et 1979, la société arabe des investissements extérieurs l'une des plus importantes sociétés publiques libyennes a créé 26 sociétés (agriculture, infrastructures...) dans plusieurs pays africains. Pour le gouvernement libyen cette forme de partenariat représente l'unique alternative aux investisseurs occidentaux qui creusent les déficits budgétaires des pays africains et les rend par conséquent totalement indépendants des puissances étrangères, notamment les pays occidentaux²⁴⁹.

Nous avons peu de statistiques, concernant les aides libyennes en termes de sommes d'argent après la guerre froide. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement libyen a complètement abandonné la condition d'anti impérialisme occidental pour bénéficier de ces aides et prêts. Elle a été remplacée par l'encouragement à la coopération africaine et le travail pour réaliser l'Union Africaine²⁵⁰. Ainsi avant le sommet de Lomé, le gouvernement libyen a octroyé à 25000 étudiants africains des bourses d'études d'une valeur globale de 200 millions de

²⁴⁷ Majdi Hammad, le conflit d'intérêts des puissances internationales dans le continent africain. Op cit p 22.

²⁴⁸ Sameh Ghali, op cit p 253, Asteris Hularis.

²⁴⁹ Sobhi Kannous et autres. Op cit p179.

²⁵⁰ La Libye nouvelle, rupture et continuité. CRES Paris 1975, pp 129-130 op cit.

dollars. De même, le colonel Kadhafi a déclaré que son pays se charge de payer tous les frais nécessaires pour la création de l'Union Africaine²⁵¹.

Depuis, le partenariat entre la Libye et les pays africains a connu un grand essor. Selon le ministre de l'Union africaine, Abdel Salam Triki, le montant global des investissements libyens dans le continent africain a atteint 1,2 million de dollars et le nombre des sociétés dans lesquels les libyens comptent investir, était de 2082, parmi lesquels 245 projets en cours de réalisation, d'une valeur de 98 millions de dollars²⁵².

D'une manière générale, l'octroi des aides et des prêts était souvent soumis à des conditions d'ordre politique et idéologique, essentiellement durant la période révolutionnaire du pays, lorsque le seul objectif était de combattre la présence étrangère et israélienne en particulier dans le continent. Ce qui n'était pas le cas après la fin de la guerre froide.

Dans ses débuts la révolution libyenne a signé une multitude de pactes et d'accords, parfois généraux qui touchent tous les domaines de la vie politique, économique et militaire (pacte d'amitié, accords de coopération économiques, accords commerciaux...) et parfois des accords spécifiques (création de sociétés en partenariat, de banques, octroi de prêts, coopération médiatique...).

- Centrafrique : des accords et des traités d'amitié, de coopération de commerce et de transport, selon la loi 91 et 96 /1970.
- Ouganda : accord pour la création d'une société..., loi 54/1975
- Angola : accord de coopération économique et technique. Décision du conseil de direction de la révolution, (Journal Officiel : 38/1976.
- Burundi : des accords pour la création d'entreprises, et de coopération économique et technique, loi 104/1975.

²⁵¹ Journal Al-Hayat, 6/7/2000.

²⁵² Khaled Hanafi Ali, la crise de Lockerbie...les conséquences internes et externes sur la Libye., cf aussi, http://WWW.aljazeera.net/in-death/lockerbie_crisis/2003/8/8-24-10.htm.

L'Association al Dawa a de son côté participé à plusieurs congrès et colloques qui ont eu lieu dans plusieurs pays africains et qui avaient pour objet d'aider les musulmans de ces pays à améliorer leur situation. En même temps elle a conclu des accords de coopération avec des associations et des organisations à caractère humanitaire, culturel et social dans ces pays.

- **La coopération économique :**

Les congrès populaires ont pris plusieurs décisions qui encouragent les investissements en Afrique en créant une caisse pour le soutien et la subvention de la coopération entre la Libye et les pays africains amis. Plusieurs grandes structures ont vu le jour pour servir cette stratégie libyenne dans la région dont, la société arabo libyenne des investissements étrangers, la société africaine pour l'investissement, une troisième pour l'investissement pétrolier et une autre structure qui soutient et développe les investissements libyens à l'étranger.

La société arabo libyenne des investissements étrangers, qui a été créée en 1981, représente l'outil le plus important pour les investissements libyens dans la région et dans le monde. Elle exerce dans plusieurs domaines : agriculture, industrie, tourisme, transport, pêche, la métallurgie... et ce dans plusieurs pays :

- Le mali : accord pour la création de la société Libyo-malienne d'élevage de bétails et de sa commercialisation. Loi 43/1973 et loi 92/1974253.
- Le Niger : traité d'amitié et de voisinage, accord sur le transport aérien régulier, accord pour la formation d'une commission paritaire, accord pour la création de la société libyo nigérienne pour le développement et la commercialisation de la production agricole et animalière, décision du conseil de direction de la révolution et loi 91/1974 et loi 112/1974254.
- le Congo : société Libye-congolaise du bois SOCOLIB créée en 1976 et jouit d'une autorisation d'exploitation d'une forêt 448 000 hectares à Tala Tala au nord du pays. Un autre accord a été conclu avec la société FIMAT pour la construction d'une usine de coupe de bois.

²⁵³ Rapport annuel N° 27, la banque extérieure libyenne. 1999, op cit pp10-11.

²⁵⁴ Rapport annuel N° 27, la banque extérieure libyenne. 1999, op cit.

- la Guinée : la société Libye-guinéenne pour le développement de l'agro-industrie SALGUIDIA, créé en 1977. Elle produit des jus de fruits et de la confiture pour le marché local, mais aussi pour l'exportation.
- Rwanda : une société de tourisme créée en 1977. Elle possède un hôtel de 120 lits, et investit massivement dans le domaine touristique.
- le Togo : la société agricole Libye-togolaise SATAL, créée en 1977 et produit des poules pour la consommation et pour la production d'œufs.
- Madagascar : la société Libye-malgache LIMA créée en 1981 et possède une usine de fabrication de biscuit, une usine de chaussures et investit aussi dans le bâtiment. Elle a construit un centre commercial à Antananarivo inauguré l'été 1999²⁵⁵.
- Ethiopie : la société agricole libyenne et éthiopienne ELACO, créée en 1981 et s'occupe essentiellement du domaine agricole.
- Ghana : la société Libyo-ghanéenne GLAHCO, créée en 1982 : elle exploite 1000 hectares de terre agricole et possède un hôtel de 324 chambres à Accra (le Golden Tulipe), des bâtiments et une société de commerce et de négoce. Une deuxième société est créée au Ghana : c'est Ghana Ashanti qui s'occupe du domaine minier non seulement à Ghana mais aussi dans d'autres pays africains²⁵⁶.
- Ouganda : société MALIMTO, créée en 1994 et investit dans le commerce et le tourisme, la société Windsor créée en 1995 et possède un hôtel de 100 chambres, au bord du lac Victoria.
- Gambie : la société internationale africaine pour le commerce, créée en 1995 et exerce dans le commerce, Lafico Gambie, créée en 1999 et possède l'hôtel Atlantic à Banjul (186 chambres).
- Tchad : LAFICO Tchad, créée en 1998 et exerce dans le bâtiment le tourisme et le commerce. La société ATLAS créée en 1994 pour investir dans les domaines du tourisme et du commerce.
- Mali : Lafico Mali, créée en 1999 et possède à Bamako l'hôtel de l'Amitié (186 chambres), acheté à l'Etat malien. La société arabo-africaine pour l'investissement est aussi actionnaire dans la société nationale d'assurance et de réassurance.

²⁵⁵ Le rapport stratégique africain : 2001-2002, institut des recherches et des études africaines. Le Caire, p 333.

²⁵⁶ Voir le numéro spécial d'Afrique et Développement 1982, N° 5, 1-2.

Cette société a mis en place un programme d'investissement pour la période 1999-2003, qui se base sur la diversification des investissements et sa répartition sur une large zone géographique du continent. Les investissements ont atteint 587 millions de dollars américains²⁵⁷.

Dans ce cadre, 27 pays africains plus de la moitié de la totalité des pays ont bénéficié de 44 prêts avec des conditions préférentielles et parfois sans intérêts, d'une valeur de 2260 millions de dollars. A cause des difficultés que connaissaient plusieurs pays, beaucoup de prêts ont été rééchelonnés et la Libye s'est souvent arrangée pour trouver des solutions pour les retards de paiements de dettes, en acceptant les paiements sous forme de marchandises²⁵⁸.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le montant réservé aux aides des pays africains par la société du développement du commerce extérieur, et qui était en 1974 entre 100 -257 millions de dollars et en 1978 de 140 millions de dollars²⁵⁹. Le pourcentage du soutien libyen pour les pays africains est de 1,6% de produit national brut, dépassant ainsi le taux fixé par l'ONU et qui est de 0,70% du PNB. Pendant les années 70 et 80, les aides libyennes ont d'abord bénéficié aux pays de l'Ouest africain (80%), ce qui s'explique sûrement par la proximité géographique de cette zone géographique.

A travers les organisations de coopération arabo africaines, la Libye a donné en l'année 1987 98 millions de dollars pour développer plusieurs domaines. Plusieurs dons ont suivi : 40 millions de dollars, dix millions de dollars du Fonds arabo africain, 15 millions de dollars du fonds arabe pour le développement économique et social et 34 millions pour d'autres activités.

Entre 1973 et 1978 la Libye a dépensé 4 millions de dollars sous formes d'aides aux pays africains subsahariens. La Libye participe aussi à des sociétés bancaires qui exercent dans le domaine de la coopération avec le continent africain. Notamment, la banque africaine de développement crée en 1964 à Abidjan et auquel participe 53 pays africains, parmi lesquels

²⁵⁷ Rapports annuels de la société arabe libyenne de l'investissement extérieur, Tripoli.

²⁵⁸ Le rapport stratégique africain, 2001-2002, op cit 334.

²⁵⁹ René Otayek, la Libye et l'Afrique) mai 1981, pp 88-93.

la Libye en tant que membre fondateur, et 24 autres pays. Jusqu'au 31/12/1998 cette banque a attribué 2234 prêts d'un montant global de 34 582 millions de dollars américains.

En 1972, a été créé le Fonds de Développement Africain, par 25 pays, rejoints en 1998 par l'Afrique du Sud. Les souscriptions à son capital ont atteint 9,3 milliards unités, le 31 / 12/ 1998. Le nombre de prêts à la même date était 1404 prêts d'un montant de 12299.02 millions de dollars américains²⁶⁰.

En 1976, le Fonds nigérien pour le développement a été créé, suite à un accord conclu entre la banque africaine de développement et le gouvernement nigérien²⁶¹. Il a commencé à exercer le 25/4/1976 en tant que fonds dépendant de la banque Africaine de Développement, avec un capital de 71 millions de dollars. Son objectif est d'aider les populations des régions pauvres en leur accordant des prêts avec des taux préférentiels. Jusqu'au 31/12/1998, le fonds a attribué des prêts d'un montant global de 22027 millions de dollars américains²⁶².

III) Les moyens militaires

Ces moyens ont toujours représenté l'ultime alternative en cas d'échec des autres moyens diplomatiques et économiques. La Libye en a usé pour contraindre un pays généralement voisin à faire alliance avec elle concernant une question politique ou au moins à garder la neutralité.

Dans la période de la guerre froide, la Libye a souvent eu recours aux moyens militaires pour atteindre l'un de ses objectifs. C'est le cas au Tchad en 1973, où elle est intervenue aux côtés de ses alliés gouvernementaux et pour garder aussi sa main mise sur les territoires d'Ouzo qu'elle occupait à l'époque. Cette intervention s'est soldée par un échec cuisant dans la mesure où les opposants qui se sont ralliés au gouvernement ont réussi en 1987 à chasser les

²⁶⁰ Rapports périodiques des congrès populaires de base : la commission populaire générale des finances et la commission populaire de l'union africaine. Cf. aussi les rapports annuels de la banque extérieure libyenne. Tripoli 2000.

²⁶¹ E. Jouve, ou Nifer de Dirori Hama ni au gouvernement des militaires, (1974-1977) Revue française d'études politiques africaines, mai 1978, 149 pp 34-35.

²⁶² Rapports périodiques des congrès populaires de base : la commission populaire générale des finances et la commission populaire de l'union africaine. Cf. aussi les rapports annuels de la banque extérieure libyenne. Tripoli 2000.

forces libyennes de leur pays. Ailleurs, en Ouganda, l'intervention militaire libyenne pour sauver le régime d'Idi Amine en 1979 avait connu le même sort²⁶³.

Pendant les années 70, la Libye a souvent exprimé son accord voire son encouragement- à l'usage de la force, comme moyen légitime pour combattre la colonisation et l'impérialisme d'une façon générale. Elle a en effet, participé à la création d'une armée composée d'africains de confession musulmane (tchadienne, malienne, nigérienne, sénégalaise et ivoirienne), entraînés par des militaires cubains et soviétiques. C'est justement cette armée qui a participé en 1979, à la guerre civile entre Idi Amine et ses opposants.

Toujours sur le plan militaire, la Libye n'a épargné aucun effort pour aider les milices des mouvements de libération nationaux africains, en les entraînant mais aussi en leur fournissant armes et munitions. Le colonel Kadhafi dit à ce propos, le 13 janvier 1972, à l'occasion de l'ouverture de la dix-neuvième session de la commission de coordination pour la libération de l'Afrique : « la république arabe libyenne n'hésitera pas à engager une guerre dans n'importe quel coin du continent, si cette guerre aidera à la libérer et à préserver l'honneur des africains »²⁶⁴.

Après la fin de la guerre froide et l'émergence d'un nouvel ordre mondial qui ne permet plus ce genre d'agissement en dehors du cadre des Nations Unies, la Libye a adapté ses stratégies aux nouvelles données internationales. Elle a ainsi participé aux forces de pacification sous l'égide des Nations Unies et a accepté en 2003 de détruire son arsenal d'armes de destruction massive. La nouvelle stratégie libyenne consiste à faire prévaloir le principe de « sécurité collective », d'où l'encouragement au sein du groupement SIN- SAD à signer un pacte de sécurité pendant le sommet de Tchad en 1999, entre le Soudan, le Niger, la Centrafrique, l'Egypte et la Tunisie. Elle a aussi mis en place en 2003 une commission pour régler les contentieux entre les pays membres²⁶⁵.

²⁶³ William J. Foltz, *Libya's Military Power*, (in) René Lemarchand, op cit pp. 59-61.

²⁶⁴ Discours du colonel Kadhafi, 13 janvier 1972, Centre International des recherches sur le Livre Vert. , op cit p17.

²⁶⁵ <http://www.cen/sad.org.headsofstate.htm>.

Les déterminants militaires se divisent en deux parties à savoir les capacités militaires traditionnelles et les capacités non-traditionnelles. Nous essaierons de voir jusqu'à quel point cette capacité a influencé la politique étrangère libyenne envers les pays africains.

1. Les capacités militaires conventionnelles de la Libye

Depuis la montée du colonel Kadhafi au pouvoir en 1969 et grâce à la manne pétrolière, les dépenses militaires libyennes n'ont cessé d'augmenter. Ainsi entre 1974 et 1983, la Libye a dépensé à ce niveau plus de 20 milliards de dollars. Lors des années 80 et avec la baisse considérable du prix du pétrole, ces dépenses ont baissé mais sont restées toutefois importantes par rapport à la normale dans la région. La Libye a dépensé en 1990, 1,2 milliard de dollars pour son armement.

Cette frénésie s'explique par plusieurs facteurs dont principalement :

- la volonté de la Libye de défendre ses intérêts dans le continent africain et sa conviction que cela ne pourrait passer que par la force militaire.
- les menaces américaines qui ne cessent de grandir et qui ont abouti au raid aérien américain contre la résidence du Colonel Kadhafi de Bab el Azizia à Tripoli.

Mêmes les sanctions de 1992 n'ont pas réussi à diminuer ce genre de dépenses, dans la mesure où elles ont atteint 1,3 milliard en 1996, 1,5 milliards en 1997 et 1998. Elles ont connu un léger ralentissement en 1999 et 2000 avec respectivement 1,3 et 1,2 milliard de dollars²⁶⁶. Cet énorme arsenal n'a cessé d'inquiéter les pays voisins dont les dépenses militaires sont très limitées, exemple en 2000: le Niger 20 millions de dollars, le Tchad 13 millions de dollars et la Centrafrique : 29 millions de dollars²⁶⁷.

²⁶⁶ Pour plus de précisions CF les rapports de la commission populaire générale pour les finances et les rapports annuels de la banque libyenne de l'extérieur, Tripoli 2000.

²⁶⁷ Houcine maaloum op cit pp 616,626,710.

Au niveau de l'effectif, l'armée libyenne se compose de 65 000 soldats et 40000 réservistes. L'armée de terre (35 000 soldats et 985 blindés) les forces de l'air (22 000 et 420 avions d'assaut et 52 hélicoptères), et les forces de la marine (8 000 soldats)²⁶⁸.

Pour ce qui est de ses voisins, on trouve que le Niger ne compte pas plus de 5500 soldats, dont 100 uniquement dans les forces aériennes avec 10 avions militaires ; pareil pour La république de Centrafrique qui compte 4590 soldats et 15 avions militaires. Le Tchad, le pays le plus nanti par rapport aux pays voisins compte : 30 000 soldats et 50 avions militaires²⁶⁹.

Ce budget militaire imposant, par rapport à la région, n'a pas empêché la Libye d'essuyer plusieurs défaites militaires. Contre l'Égypte en 1977, contre les tchadiens forts de leur alliance avec les français- en 1987 dans une guerre où l'armée libyenne a laissé lors de son retrait beaucoup de matériels militaires. Enfin, en Ouganda en 1977, lors de son soutien au général Idi Amine les forces libyennes ont été vaincues par l'armée tanzanienne en perdant pas moins de 2000 soldats²⁷⁰. Par ailleurs, le seul exploit dans le domaine militaire de la Libye fut sa brillante réussite à déployer ses chars et ses hommes au Tchad en 1981, bien qu'elle fut aidée en cela par les soviétiques, son principal fournisseur d'armes. Mais la fin de cette guerre n'a pas été comme ses débuts, puisque suite à la défaite cuisante contre les forces tchadiennes, le colonel Kadhafi a décidé de dissoudre toute l'armée en 1988 pour la reconstituer la même année en instaurant le service militaire obligatoire de deux ans.

Ces échecs successifs s'expliquent en fait par la mauvaise formation, voire l'incompétence de ses cadres composés essentiellement d'étrangers. Notamment les forces de l'air dont les pilotes sont essentiellement des russes, des cubains, des pakistanais et des palestiniens²⁷¹.

²⁶⁸ The military balance 1998/99,(London Xfordpress for the international institute for strategic studies, 1999) p216.

²⁶⁹ Nabih Asfahani : Tchad de la guerre civile à la guerre de libération. Revue de politique internationale, N° 88, avril 1987, al AHRAM, le Caire, p221.

²⁷⁰ William Foltz, Libya's military power, in René le Marchand op cit pp59-61.

²⁷¹ William Zartman : la politique étrangère libyenne et la recherche de l'héroïsme. D. Ali Eddine halal et D. Bargat Korani, op cit pp383-384.

2. Les capacités militaires non-conventionnelles

Le manque de réussite qui a accompagné la politique étrangère libyenne dans l'utilisation de ses capacités militaires conventionnelles, a poussé les dirigeants à réfléchir à la manière d'acquérir une force de frappe non conventionnelle, notamment - selon des rapports des services secrets occidentaux- l'achat de la bombe atomique et des missiles balistiques. Et quand la Libye a réussi à se procurer 80 missiles Scud de l'Union soviétique, elle a essayé de les munir d'ogives chimiques et nucléaires. En 1988, l'armée libyenne a réussi à fabriquer son premier missile « al Fatah » d'une portée de 950 km et capable de porter une tête de 500 kilogrammes²⁷².

Cependant, et à la surprise du monde entier, la commission populaire générale pour la communication avec l'extérieur annonce, le vendredi 19/12/2003 que la Libye a « décidé et ce de son propre gré de se débarrasser de ses armes de destruction massive » en ajoutant que cet accord est le fruit d'une coopération avec des « experts » britanniques et américains. La déclaration explique ce revirement par le fait que « la course à l'armement ne travaille ni sa sécurité ni celle de la région et qu'elle est incompatible avec « ses aspirations à un monde qui jouit de la paix et de la sécurité » appelant ainsi tous les pays à « prendre la démarche libyenne en exemple »²⁷³.

Mais une analyse plus objective et loin des déclarations solennelles, montre que cette décision rentre dans le cadre de la tentative libyenne de jouer un rôle plus constructif dans la région, en abandonnant déjà ces projets révolutionnaires et en essayant d'esquisser une politique compatible avec le nouvel ordre mondial issu de la guerre froide. Ainsi, elle a essayé de normaliser ses relations avec les pays européens, a accepté de trouver un accord pour régler l'affaire de Lockerbie en indemnisant les victimes, a décidé d'arrêter son soutien au « terrorisme international », a même proposé, dans le « Livre Blanc » un arrangement pacifique au conflit arabo-israélien et enfin elle a montré une volonté de régler tous les conflits au sein du continent africain.

²⁷² Pour plus de détails sur le programme balistique libyen, Cf. Bashir abd el fattah, La course des missiles balistiques et la question de sécurité au moyen orient. Cahiers stratégiques dans le Golfe persique. Londres, centre du Golfe pour les études stratégiques, N° 24, 1999. pp22-23.

²⁷³ Al Ahram, 20/12/2003.

Il est clair aussi que ce changement stratégique de la position libyenne avait pour but la levée des sanctions imposées par les Etats unis. En effet, en 2003, l'embargo aérien a été levé et le 15 septembre de la même année la maison blanche a approuvé cette décision bien qu'il a entériné les sanctions en rapport avec ce que les Etats Unis appellent « le non-respect des droits de l'homme, le manque d'institutions démocratiques et les tentatives d'acquisition d'armes non conventionnelles ». Ces obstacles à la levée totale des sanctions, ont fait l'objet des rapports du secrétariat des affaires étrangères durant les années 2000, 2001 et 2002 qui font état d'un certain progrès par les autorités libyennes en matière de « soutien au terrorisme » et « des efforts fournis pour redorer son blason sur l'échelle régionale et internationale »²⁷⁴.

Par ailleurs, la position libyenne s'explique aussi, selon les dires même du colonel Kadhafi, par une démarche « préventive » qui anticipe sur les pressions de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. (AIEA) et les Etats Unis, surtout que la possession d'armes nucléaires fut, dans le cas de l'Irak un motif suffisant pour envahir le pays le 20 mars 2003. Le colonel Kadhafi a déclaré à ce propos que « la Libye jouera son rôle dans la construction d'un monde sans armes nucléaires »²⁷⁵.

La capacité militaire de la Libye, qu'elle soit conventionnelle ou non a fortement influencé ses rapports avec les pays africains non arabes. En effet, la conjoncture internationale marquée par la guerre froide, ainsi que le déséquilibre flagrant dans les rapports de force entre la Libye et ses voisins, en faveur de premier bien sûr, sont deux facteurs qui ont encouragé les autorités libyennes à avoir souvent recours aux moyens militaires pour atteindre leurs objectifs dans la région. L'exemple de la Tanzanie et le Tchad en sont la meilleure illustration. En contrepartie, cette même capacité militaire grandissante et surtout amplifiée d'une façon parfois exagérée par les pays voisins, a provoqué une certaine appréhension chez les pays occidentaux qui commencent à croire que la Libye pourrait représenter une menace pour leurs intérêts dans le continent africain et au moyen Orient. C'est ce qui explique tout l'effort que ces pays vont déployer pour entraver la politique étrangère libyenne en Afrique.

²⁷⁴ Cf la déclaration du vice-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé du moyen orient, William Burnes, devant la commission des relations internationales au parlement américain, le 10 mars 2004, consacré dans sa quasi-totalité aux relations Lybie-américaines. www.akhbarlibya.net.

Cf. aussi, sur le projet nucléaire libyen, Ahmed Ibrahim Mahmoud, la proposition nucléaire libyenne. Revue Al-Ahram 28/12/2003.

²⁷⁵ Revue le Moyen Orient 20/12/2003.

La coïncidence entre le revirement stratégique libyen quant à l'usage de la force dans les conflits et l'instauration du nouvel ordre mondial après la fin de la guerre froide est un fait marquant de la politique étrangère libyenne qui manifeste une certaine souplesse et un sens de l'adaptation, mais qu'il faut prendre aussi comme une faiblesse, dans la mesure où les atouts de la Libye, ceux qui font la puissance d'un Etat ne lui sont pas intrinsèques. La Libye était puissante dans la région tout en étant indépendante de puissances extérieures, notamment l'Union soviétique et les pays communistes d'une façon générale.

Il est clair que l'abandon des tentatives d'acquisition d'armes de destruction massive a favorisé les changements dans la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes après la fin de la guerre froide. En effet, cela a donné à la Libye une crédibilité et un poids qui lui a permis de jouer le rôle de conciliateur dans les conflits régionaux et renforcer les liens entre les pays sur les plans régional et continental²⁷⁶.

²⁷⁶ Senoussi Biskiri : la Libye et la politique de la concession inconditionnelle. Op cit.

CHAPITRE 4

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE DANS LE CONTINENT AFRICAIN

Malgré l'importance des rapports entre l'Afrique et le monde arabe, avant et après l'ère islamique, elles ont été rarement étudiées par les chercheurs africains et arabes.

En prenant l'exemple des relations tchado-libyennes. En effet, le Tchad et la Libye sont deux pays musulmans voisins qui partagent une frontière s'étendant sur plus de 1000 km. Sur le plan géopolitique, les deux pays représentent le point de rencontre entre la civilisation arabo-musulmane et les différentes civilisations africaines²⁷⁷. Sans compter les points communs linguistiques, ethniques économiques, culturels commerciaux et sociaux entre les deux peuples²⁷⁸ qui ont rapproché les deux Etats et qui ont résisté aux divisions et aux frontières imposées par la colonisation européenne, suite à l'accord de Berlin en 1884.

I) Les relations tchado-libyennes sous la monarchie libyenne

Sur le plan officiel, les relations ont connu des périodes de coopération et d'entente et d'autres périodes marquées par une certaine tension, voire d'animosité. Tantôt à cause de conflits sur les frontières et tantôt à cause des accusations du Tchad contre la Libye pour son soutien au «Front de Libération Nationale Tchadien (FROLINAT) ».

Il est à noter que ces deux pays, par leurs économies et leurs régimes politiques sont considérés comme des pays de ce qu'on appelle Tiers monde et dont les caractéristiques sont essentiellement :

- un lourd héritage colonial qui accable la vie économique sociale et culturelle²⁷⁹.

²⁷⁷ Saboune Mohammed Rachad. Le Tchad et ses relations avec le monde arabe. Institut des recherches et des études arabes, le Caire. 1993, p 56.

²⁷⁸ Marie- Christine, A quarone, "Les frontières du Refus" édition- S.N.R.S, - paris, 1985, p 25.

²⁷⁹ Rapport de la commission de la défense et de sécurité pour le congrès national indépendant. Ndjamena, janvier, 1993.

- Le retard sur le plan technologique, le faible PIB, et une économie qui se base essentiellement sur l'agriculture, l'élevage et les produits miniers.

Le début des relations entre les deux pays fut marqué par le pacte d'amitié et de bon voisinage entre la France qui occupait le Tchad et le Royaume Uni la Libye qui a été signé le 10 août 1955 après l'indépendance de la Libye le 24 décembre 1951. C'est ce pacte qui va régir les relations entre la Libye et les pays colonisés par la France dans la région : la Tunisie, l'Algérie, l'Afrique équatoriale, l'Afrique de l'ouest le Niger et le Tchad²⁸⁰.

Grace à cet accord, les relations entre le Tchad et la Libye du roi Senoussi, ont connu une période marquée par le calme et l'entente. Lorsque le Tchad a eu son indépendance, le 11 août 1960, les relations entre le Tchad souverain et la Libye se sont officialisées par l'échange de représentations diplomatiques, et le premier ambassadeur Tchadien à Tripoli fut M. Béchir Al Sou²⁸¹.

Vint ensuite un nouvel accord de bon voisinage, signé à Tripoli le 22 mars 1966 et dont le premier article énonce : « les deux pays s'engagent à veiller à l'instauration de la paix et l'ordre sur les frontières communes et ce à travers une étroite collaboration entre les services de sécurité des deux pays²⁸². Les deux pays s'engagent aussi à faciliter le déplacement des citoyens frontaliers ».

Cet accord suscite les remarques suivantes :

- les deux pays reconnaissent les relations historiques entre les deux populations.
- l'absence de conflits frontaliers entre les deux pays, puisque le territoire de Ouzo était à l'époque sous le contrôle administratif des autorités tchadiennes.
- les bons rapports entre la Libye et le Tchad ont favorisé les rapports entre le Tchad et les autres pays arabes. C'est ainsi que le Tchad a apporté son soutien à la décision 242,

²⁸⁰ Abdel-Rahman, al Mahi, Le Tchad de la colonisation, à L'indépendance, op, cit- 155-160.

²⁸¹ Lassa Khiyar, "attache de recherche Tchadien au le monde " édition C.N.R.S. 22-1-1981.

²⁸² Marie- Christine, Les frontières du Refus, six séparatismes. Paris africaine, édition S.N.R.S, 1986-p 033.

du 2 novembre 1967 des Nations Unies qui défendent la cause arabe en ce qui concerne l'État palestinien²⁸³.

Malgré le début de la révolte tchadienne au nord du pays en 1968, les relations entre les deux pays n'ont pas connu des perturbations notables, durant le règne du Roi Senoussi. La situation se compliquera avec l'avènement de la révolution du 1er septembre 1969.

II) Les relations tchado-libyennes après 1969

La révolution de 1969 est venue avec un idéal révolutionnaire anti colonial, ce qui poussera les dirigeants du pays à aider le mouvement de libération tchadien, qui avait créé en 1968 un bras armé et qui veut se débarrasser des forces étrangères, en l'occurrence françaises, installées à Ndjamena²⁸⁴.

Les relations se sont envenimées depuis et la situation est devenue critique lorsque le gouvernement tchadien a accusé les autorités libyennes d'avoir financé et entraîné un groupuscule qui a organisé un coup d'Etat. Les relations diplomatiques ont été rompues en 1971. Mais en 1972, et après plusieurs tentatives de la part des dirigeants tchadiens de contenir la crise, et suite à plusieurs pourparlers et tractations (Tombe lombay avait envoyé son ministre de l'intérieur pour trouver une issue et un arrangement avec le chef spirituel des tribus Tabou de Wadi Kchidimi), la situation entre les deux pays s'est nettement améliorée, après la décision tchadienne du 28/11/1972 de rompre les relations diplomatiques et économiques avec Israël ; une décision qualifiée d'historique puisqu'Elée a aussi ordonné à tous les israéliens de quitter immédiatement le pays. Le président tchadien se rendra en Libye le 23 décembre 1972, date qui marquera le début d'une nouvelle ère entre les deux pays.

Lors de cette visite, un nouvel accord de coopération et d'aide a été signé entre les dirigeants des deux pays. Le premier article énonce que « les deux pays s'engagent à respecter les principes des nations unies, de l'Organisation de l'Union Africaine, dans leurs relations

²⁸³ Revue le Moyen Orient 20/12/2003.

²⁸⁴ René Otayek, la Libye face à la France au Tchad, politique africaine 16 décembre 1984.

bilatérales²⁸⁵. Dans le même cadre, les deux pays décident de créer une banque commune pour promouvoir les relations économiques. Cette banque verra le jour officiellement pendant la visite du directeur général de la banque arabe libyenne de l'investissement extérieur à Ndjamena en 1973 et dans une cérémonie présidée par le président tchadien lui-même. Cette nouvelle banque, dans laquelle la Libye détient 51 % des actions et le Tchad 49%, sera financée par la banque arabe libyenne de l'investissement extérieure et le gouvernement tchadien²⁸⁶.

Les relations entre les deux pays connaîtront une courte période de tension en 1973 à cause du soutien de la Libye au front FROLINAT ; mais le président tchadien va réussir encore une fois à signer un protocole avec les dirigeants libyens qui cette fois a été considéré par les citoyens tchadiens comme un aveu de faiblesse de la part de leur président devant l'arrogance libyenne.

Sur le plan économique, la Libye a accordé au Tchad un prêt de 7 millions de dollars américains vers la fin de l'année 1974, un prêt remboursable en 20 ans avec un taux de 4%, dont le Tchad avait besoin pour payer sa part de contribution dans les sociétés tchado-libyennes²⁸⁷ :

- la société agricole Tchado-libyenne ;
- la société tchado-libyenne pour la production et la commercialisation du bétail ;
- la société tchado-libyenne de pêche ;
- la banque tchado-libyenne pour le développement et le commerce extérieur²⁸⁸ ;
- autres engagements.

Dans le cadre du renforcement des relations culturelles bilatérales, les deux pays ont signé, le 22/12/1974 un accord qui reprend l'accord signé à Ndjamena le 7/3/1974 et selon lequel « la Libye s'engage à aider le gouvernement tchadien à promouvoir la langue arabe, notamment avec l'échange de missions éducatives, des manuels scolaires et la construction d'écoles spécialisées en langue arabe. L'information est parue au journal Al-Ahram cité ci-dessus :

²⁸⁵ Mémoire explicative sur la question d'Ouzo, op cit.

²⁸⁶ SAID ABDERRAHMANE Al Handiri, op cit p110.

²⁸⁷ Said abderrahmane Al Handiri, op cit p113.

²⁸⁸ Olivier Pliez, La nouvelle Libye, édition Karthala, paris 2004, p 117.

Après la révolution de 1969, la Libye a réclamé son droit sur la bande de Ouzos, et a conclu un accord avec Tombelbay, selon lequel le Tchad cède à la Libye cette bande et en contrepartie la Libye s'engage à fermer le bureau du front Frolinat à Tripoli et à payer au Tchad une somme de 38 millions de dollars²⁸⁹.

Ce rapprochement n'a pas duré longtemps, dans la mesure où après la mort du président Tombelbay et la montée au pouvoir de Félix Maloum, suite à un coup d'Etat le 13 avril 1975, les relations entre les deux pays ont connu des moments de tension interrompus par de rares éclaircies diplomatiques. Il est à noter à ce propos que les pires moments de cette relation ont été sous le régime de Kadhafi, entre 1970 et 1990²⁹⁰.

Ceci s'explique essentiellement par la conception que se fait le colonel, homme de révolution par excellence, des relations de son pays avec le continent africain. Pour lui l'Afrique subsaharienne du monde est d'une grande importance pour plusieurs raisons :

- il s'agit d'un espace vital pour l'action révolutionnaire. Cette région est en effet, et à cause de sa faiblesse économique, politique et militaire facile à contrôler, contrairement au monde arabe, champ de bataille sur lequel les projets unionistes libyens ont connu des échecs cuisants. Notamment avec l'Égypte, le Soudan, la Tunisie, la Syrie et le Maroc.
- la Libye a toujours tenté de trouver la bonne formule qui lui permet de jouer, malgré son handicap démographique, un rôle important sur le plan géostratégique dans la région, et qu'elle croit légitime grâce à sa richesse pétrolière.
- la Libye essaie de faire du Tchad un allié sûr à défaut d'en faire un partenaire dans un projet d'union totale²⁹¹.
- la Libye cherche à assurer et sécuriser ses frontières du sud contre les puissances occidentales et notamment française implantée à Ndjamena²⁹².

²⁸⁹ Journal Al Ahrâm 13 août 1987.

²⁹⁰ Abou zed Tchadi, op cit.

²⁹¹ Rapport stratégique arabe 1978, op cit p 151.

²⁹² Abou Bakar, M. Changama's Afrique, le Monde, N°. 45, mars 1987, pp. 10- 20.

Ces objectifs sont souvent repris par les officiels libyens pour qui « le Tchad est une profondeur stratégique et un lieu de passage incontournable pour garantir ses intérêts dans le continent africain. De plus la Libye voit d'un œil de suspicion toutes les tentatives américaines de remplacer les français dans la région et de faire du Tchad une base militaire, ce qui représente une menace directe et inacceptable »²⁹³.

A partir de ces objectifs, la Libye a essayé de jouer un rôle dans les prises de décisions notamment au sein du gouvernement d'union nationale transitoire qui s'est créé le 18 août 1997. Une intervention qui a permis de changer l'opinion publique tchadienne vis-à-vis de la Libye en voulant instaurer des relations de respect mutuel entre les deux pays.

III) La politique libyenne pendant la crise tchadienne

La politique esquissée par les dirigeants du pays envers les pays africains depuis 1969 a non seulement coûté cher à l'Etat mais aussi a écorné de façon indélébile l'image de la Libye dans le continent. La crise tchadienne, qui a commencé en 1973 suite à l'annexion de la bande de Ouzo par les autorités libyennes et s'est encore compliquée pendant la lutte pour le pouvoir au Tchad à partir de 1975, une lutte où la Libye a pris parti en faveur des insurgés.

Avant d'étudier la politique libyenne pendant cette crise, il serait intéressant de connaître les intérêts de la Libye dans ce pays voisin :

- Des intérêts stratégiques : la Libye considère son voisin avec lequel elle partage 1094 km de frontières comme une profondeur stratégique qu'il faut sécuriser, faute de quoi il peut représenter un danger permanent pour les intérêts nationaux²⁹⁴. Le Tchad jouit aussi d'une position centrale dans le continent africain et a des frontières avec plusieurs pays dont le Cameroun, le Soudan et la Centrafrique. Des chercheurs occidentaux qui se sont penchés sur les intentions révolutionnaires de la Libye, ont fait remarquer que le « tchado » représente le point de départ de la Libye pour la création

²⁹³ Bureau populaire de la communication avec l'étranger et de la coopération internationale, réponse aux articles de journaux à propos de la position libyenne au tchado, Londres Ligue arabe, le Caire p 65.

²⁹⁴ Jalal Abdel Moez, le conflit frontalier entre la Libye et le Tchad, le Caire 2003, p73.

d'un empire islamique sahraoui sous le commandement des dirigeants libyens et qui engloberait le soudan, le Niger, le Nigeria, et le Cameroun²⁹⁵.

- Des intérêts idéologiques : il est dans l'intérêt de la Libye de mettre en place au Tchad un gouvernement qui épouse ses tendances révolutionnaires et anti occidentales, et qui fait barrage surtout à l'infiltration israélienne dans le continent.
- Des intérêts économiques : le sol Tchadien est riche en matières premières.
- Les intérêts culturels : depuis la période monarchique beaucoup de tribus tchadiennes, en l'occurrence les Tabou, ont manifesté leur allégeance au roi Senoussi au dépend des autorités françaises et tchadiennes ensuite. Depuis la révolution de 1969, les dirigeants libyens ont essayé par tous les moyens de perpétrer cette allégeance, surtout que le nord du Tchad est occupé par environ 1 million de musulmans aux origines arabes²⁹⁶.

1. Début et évolution de la crise

Le conflit a commencé suite à l'annexion de la bande d'Ouzo en 1973, trois ans après la révolution du 1er septembre, mais les origines remontent plus loin dans la mesure où la Libye dès 1969 a considéré le Tchad comme un front dans son combat contre l'Etat israélien ; surtout que le gouvernement tchadien a reconnu la création de l'Etat hébreu depuis 1960²⁹⁷.

Les autorités libyennes ont su exploiter les conflits entre le sud et le nord en soutenant le front Frolinat, crée en 1966 par Ibrahim Abaca et quelques chefs nordistes, contre le gouvernement de François Tombelbay qui a décidé de rompre les relations diplomatiques avec la Libye en 1971²⁹⁸. En 1972, ce même gouvernement a rompu, sous la pression libyenne, ses relations avec Israël et a reconnu l'Organisation de Libération de Palestine.

a. La Période 1973-1979

Pour justifier l'annexion d'Ouzo, les autorités libyennes se sont référées à un accord qui date de 1935 entre Mussolini et Biolaval, selon lequel la France qui occupait le Tchad à l'époque échangerait cette bande contre un territoire libyen situé à l'ouest du pays.

²⁹⁵ Benjamin Neuberger, op cit p 67.

²⁹⁶ Rene Lemarchand, " Tchad: The Road to Portion ", Current History, (Philadelphia: Current History, Inc, Vol. 83, No. 56, Mar 1983), pp. 113 – 116.

²⁹⁷ Philippe Dencrene, Tchad, vingt ans de crise. Paris 1986 édition l'Harmattan, pp 49-52.

²⁹⁸ Saïd Abderrahmane Ahmed Handiri, l'évolution de la vie politique au Tchad, 1975-1990, tripoli centre al jihad libyen 1998, pp 136-137.

En 1975²⁹⁹, Félix Maloum a essayé de former un gouvernement de coalition auquel a adhéré toutes les fractions du nord sauf Jokini Awidhi et Hissaine Habré. Ce dernier a pourtant réussi à avoir le poste de premier ministre, ce qui lui a permis de contrôler toutes les forces armées du nord FAN³⁰⁰. Et parce qu'elle a échoué à se rapprocher de ce nouveau gouvernement, la Libye a essayé de soutenir le seul dissident restant qui était Awidhi et qui a créé en 1977 les Forces Armées Populaires(FAP), sous l'égide de la Frolinat qui a réussi à contrôler avec l'aide militaire de la Libye des territoires importants au nord du pays³⁰¹.

En 1978, la coalition a éclaté et la guerre civile a repris. Le Tchad s'est divisé en trois zones de pouvoir : Faye largo au nord, contrôlée par Habré, Ndjamena par Awidhi et Sara capitale du sud sous le contrôle de Abdelkader Kamoudji. Cette situation a poussé le président Maaloum à quitter le pouvoir et le pays et a encouragé la France à envoyer ses troupes dans la région³⁰².

Après la chute de Maaloum, le Nigéria a invité toutes les parties du conflit ainsi que les 6 pays voisins du Tchad à un sommet à Kanu en mars 1979. Un sommet qui a abouti à la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale présidé par Loul Mohammed Chawa. Awidhi est devenu ministre de l'intérieur et Habré ministre de la défense. Cette tentative n'ayant pas réussi à rapprocher les points de vue, le Nigéria a réitéré son appel à un nouveau sommet à Lagos en août 1979, pour former un nouveau gouvernement présidé par Awidhi et où Kamoudji était vice-président et Habré ministre de la défense. Onze fractions ont été représentées dans ce gouvernement³⁰³.

Dans le deuxième sommet, la Libye n'a pas été invitée parce que accusée de ne pas avoir respecté ses engagements lors du premier sommet, en soutenant la fraction de Ahmed

²⁹⁹ Rene Lemarchand, " Tchad: The Road to Portion ", Current History, (Philadelphia: Current History, Inc, Vol. 83, No. 56, Mar 1983), pp. 113 – 116.

³⁰⁰ John Wright, Libya, Tchad and Central Africa (London: Hurst Company Publisher, 1989), p.131.

³⁰¹ Rapport stratégique arabe 1986 pp138-140, voir aussi John Wright, op cit.

³⁰² Mohammed Charif Jakou, op cit pp 66-73.

³⁰³ Op cit mm pages.

Habach, ce qui a poussé les libyens à créer un nouveau front appelé « le front de l'action commune » qui regroupe quelques ailes de Frolinat parmi lesquels celle de Habach³⁰⁴.

b. La période 1980-1987

L'entente entre Habré et Awidhi au pouvoir n'a duré que 8 mois. Lorsque la guerre civile a éclaté de nouveau entre les deux fractions, la Libye a soutenu Awidhi avec lequel elle a signé un pacte de défense commune en juin 1980 et c'est ce qui a aidé ce dernier à contrôler tout le territoire tchadien et a chassé Habré qui s'est réfugié dans la zone frontalière avec le sudan. En janvier 1981, Awidhi a déclaré après une visite à Tripoli que le Tchad et la Libye ont signé un traité d'union ; déclaration démentie par le conseil des ministres tchadien qui considère qu'il s'agit juste d'un traité de coopération et d'amitié³⁰⁵.

En 1981, Awidhi qui voit avec suspicion le soutien qu'apporte la Libye à la fraction de Habach, ministre des affaires étrangères à l'époque, appelle au retrait des forces libyennes du pays et demande à la France de l'aider dans cette tâche. Une demande applaudie par d'autres pays comme le sudan, l'Egypte et le Nigéria³⁰⁶. Le 15 novembre 1981, l'armée libyenne s'est retirée de Ndjamena, laissant derrière elle beaucoup d'armes et de munitions, qui seront récupérées par Hissaine Habré et qui lui permettront de renverser la situation en sa faveur, puisqu'il a réussi le 7 juillet 1982 à entrer à la capitale Ndjamena et à chasser le président Awidhi³⁰⁷.

Pour profiter de la nouvelle situation, la Libye a renoué avec Awidhi et l'a aidé à créer un gouvernement d'unité nationale en exil contre Habré et à reformer une milice armée qui lui permettra de conquérir des territoires au nord du Tchad³⁰⁸. En décembre 1983, la France intervient militairement pour soutenir Habré et pour montrer qu'elle protège ses alliés en

³⁰⁴ Ahmed soulieh, le Tchad et les forces de maintien de paix africaines, revue de politique internationale, N° 68 Avril 1982 pp 129-133.

³⁰⁵ Jeune Afrique 25 juin 1980 paris P22.

³⁰⁶ Ahmed al Saualia, le tchad et les forces de paix Africaines, N° 98- Avril 1982, Société el ahram le Caire pp 130-133.

³⁰⁷ Robert- Buijtenhuijs" Le Frolinat et Les guerres civiles du Tchad, 1977-1984. Édition Karthala, paris 1987, pp 170-172.

³⁰⁸ Sayed Awadw Otman, l'intervention française dans le nord et le centre africains, institut du développement arabe, Beyrouth 1^{ère} édition. 1989, p64.

Afrique francophone, notamment en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest³⁰⁹. Pour la France le Tchad représente une base arrière pour défendre les trois pays francophones les plus importants du continent : le Niger, le Cameroun et la Centrafrique. Sans compter que la base aérienne de Ndjamena représente un point d'appui et de ravitaillement pour l'aviation française à l'instar de ses bases à Dakar, à Djibouti et à Libreville³¹⁰.

Mais le revirement le plus marquant de cette période fut l'acceptation de Awidhi à entamer des négociations avec Habré suite à un raid de l'aviation militaire libyenne qui a laissé un grand nombre de victimes parmi les civils au nord du pays. Après cette déclaration, les relations entre Awidhi et le gouvernement libyen s'est détérioré et ce dernier a été assigné à résidence et interdit de quitter le territoire libyen³¹¹. Ne trouvant plus de moyen diplomatique pour faire pression sur Habré, afin qu'il renonce à Aozou, la Libye décide de recourir à la manière forte et en 1986, à l'aide d'une armée de volontaires qu'elle a formée pour « défendre la révolution et les intérêts des musulmans en Afrique ». Elle réussit à envahir le nord du Tchad et à y contrôler de larges territoires.

Cette situation a permis à Habré de renforcer le sentiment nationaliste et de former une armée composée de sudistes et de nordistes. Cette armée, aidée par les américains et quelques pays de la région a réussi en 1987 à vaincre l'armée libyenne et à reprendre les territoires occupés par cette dernière³¹².

c. La période 1988-1994

Pendant le sommet de Addis Abeba, le colonel a appelé à résoudre le problème avec le Tchad par les moyens diplomatiques, et après des médiations africaines et arabes, une première rencontre fut organisée à Bamako entre les deux chefs d'Etats suite à laquelle les relations diplomatiques entre les deux pays ont repris en octobre 1988³¹³.

³⁰⁹ Majdi Attya l'accord franco-libyen et le retrait simultané du Tchad, revue de politique internationale, N° 75, janvier 1985 pp 199-200.

³¹⁰ David. Yost, "French Policy in Chad and the Libyan Challenge", Orbis, (Philadelphia: Foreign Policy Institute, Vol. 26, No. 4, Winter 1983), pp. 965 – 997.

³¹¹ Azzedine Chokri ; La Libye : la sortie du Tchad, revue de politique internationale, N° 94 octobre 1988, pp232-233.

³¹² Ezeddine chokri, op cit pp 231-233.

³¹³ Sayed Awadh Otman, le conflit tchado-libyen et l'arbitrage international, revue de politique internationale N°103 janvier 1991, pp213-215.

Sauf que quelques points de désaccord sont restés suspendus : le conflit autour de la bande ouzo, la présence des forces armées françaises au Tchad et la libération des prisonniers de guerre libyens. Alors que la Libye appelle à résoudre ces problèmes d'une façon bilatérale, le Tchad lui demande un arbitrage international pour la bande de Ouzo et une libération de prisonniers dans le cadre d'un traité de paix entre les deux pays et enfin, il considère que la présence des forces étrangères sur le sol tchadien est une affaire interne et la Libye n'a pas le droit de réclamer ce retrait³¹⁴.

En avril 1989, les relations se sont à nouveau tendues après l'accusation de la Libye par Habré d'avoir soutenu un coup d'Etat, organisé par le colonel Idriss Déby. Mais le raid américain contre la Libye et la nouvelle position de la Libye ne lui permettait plus d'entrer en conflit avec son voisin. Elle va d'ailleurs signer un accord après une médiation algérienne en août 1989 dans lequel elle accepte de soumettre l'affaire de Ouzo aux instances internationales, accepte aussi un cessez-le-feu avec son voisin et s'engage à ne plus soutenir aucune fraction armée dans le pays. Cet accord a permis aussi aux libyens de libérer une partie de leurs prisonniers de guerre³¹⁵.

En 1990 le pouvoir d'Habré s'essouffle à cause des conflits internes et de la crise économique. Au mois de décembre de la même année, Idriss Déby réussit à revenir au pouvoir. Le nouveau dirigeant dans une tentative de se rapprocher de la Libye déclare qu'il acceptera le jugement du tribunal international concernant l'affaire de Ouzo. En effet, en avril 1994, le verdict tombe en faveur du Tchad³¹⁶ et la Libye met une condition pour l'accepter : libérer les 500 prisonniers de guerre restants et qui selon les rumeurs ont été transférés par les Etats unis à Washington et Londres pour en faire le noyau d'une opposition libyenne à l'étranger. Mais le président Egyptien Hosni Moubarak a réussi à convaincre le colonel Kadhafi de renoncer à cette condition et d'accepter le jugement du tribunal de La Haye. Ce qui fut fait mettant ainsi un terme à ce conflit³¹⁷.

³¹⁴ Olivier Pliez, la Nouvelle Libye, paris 1999, éd Karthala 2004, pp114-117.

³¹⁵ Revue le Monde 11 août 1987 R rebondissement du conflit entre Ndjamen et la Libye) la reconquête d'ouzo par l'armée tchadienne accueillie à Paris.

³¹⁶ Le Monde 18 septembre 1987, le Tchad : le colonel Kadhafi considère que la guerre est terminée.

³¹⁷ Sayed Awadh Otman, le conflit tchado-libyen et l'arbitrage international, revue de politique internationale N°103 janvier 1991, pp113-115.

2. Analyse du comportement libyen pendant la crise

Le comportement de la Libye pendant cette période de crise a été marquée par une haute capacité d'adaptation aux circonstances et par une souplesse diplomatique remarquable qui lui a permis d'optimiser tous les moyens qu'elle avait en sa possession pour atteindre ses objectifs³¹⁸ :

a) l'objectif de la politique libyenne a connu deux moments : combattre la présence israélienne au Tchad, puis reconquérir la bande d'Ouzo. Pour cela et selon les circonstances, la Libye a soutenu tantôt l'opposition et tantôt le pouvoir en place.

b) Pour préserver ses intérêts la Libye a toujours essayé de garder une paix fragile au Tchad, ce qui lui permettait d'intervenir aux côtés de ceux qu'elle considère comme ses alliés du moment. Ainsi elle a soutenu Tombelbay qui n'a jamais réclamé la bande d'Ouzo et en même temps, elle a participé à l'affaiblissement de Frolinat bien qu'il soit un front idéologiquement proche de la révolution de 1969. Dans un second temps, lorsque Maaloum a pris le pouvoir, la Libye n'a pas cherché à soutenir Tombelbay mais a essayé de soutenir Frolinat, notamment la fraction d'Awidhi.

En 1980 lorsque Hébré est entré à Ndjaména et a chassé Awidhi le gouvernement libyen n'a pas tenté d'aider ce dernier le punissant ainsi d'avoir réclamé la bande de Ouzo³¹⁹.

3. Effets de la crise sur le rôle de la Libye en Afrique

Les retombées de la crise tchadienne sur la politique étrangère libyenne sont multiples³²⁰ :

1). une image négative au sein du continent. Beaucoup de pays africains ont eu peur du comportement libyen et de l'éventuelle ingérence de ce pays dans leurs affaires intérieures. Surtout que la Libye a édité en 1979 une carte géographique qui considère que beaucoup de territoires des pays voisins sont des territoires libyens (96200km du Tchad, 19500km du Niger et 19500 km de l'Algérie)

³¹⁸ Azzedine chokri, op cit pp 233-234, Dr Mahmoud Abou al Aynayn, la politique étrangère libyenne envers les pays africains, op cit pp 198-201.

³¹⁹ Voir jeune Afrique 16 décembre 1992, pp22-23.

³²⁰ Ronald Bruce St. John, " The Libyan in Sub-Saharan Africa 1969 – 1987" in Rene Lemarchand , The Green and the Black op. cit, pp 135 –136.

2). l'intervention libyenne au Tchad n'a pas rassuré les pays africains qui ont des frontières avec des pays arabes. Les relations arabo-africaines ont été tachées de beaucoup de suspicions.

3). en annexant la bande de Ouzo la Libye n'a pas facilité la tâche des pays arabes qui, à travers leur lutte contre l'Etat israélien, ont toujours manifesté leur refus total à l'occupation des territoires d'autrui par la force.

4). les inconvénients de l'intervention libyenne au Tchad ont prévalu sur les avantages que représentait la lutte de ce pays contre l'infiltration étrangère notamment israélienne dans le continent et l'aide portée aux pays africains pauvres.

5). la peur qu'inspirait le voisin libyen au Tchad a poussé ce dernier à faire appel à l'armée française, ce qui dans le principe ne fait pas partie de l'un des objectifs stratégiques de la politique étrangère libyenne qui est de combattre la présence étrangère sur le sol africain.

Ainsi cette expérience et les conséquences néfastes qui en ont découlées, a convaincu les dirigeants libyens à esquisser un nouveau chemin, autre que celui des conflits et de la force militaire, pour jouer un rôle dans le continent. Un rôle qui s'adapte aux nouvelles données mondiales, celles de l'après guerre-froide.

4. La position libyenne et la position tchadienne devant la cour de justice internationale de la Haye.

a. La position libyenne

Lorsque le Tchad a obtenu son indépendance en août 1960, il a essayé d'établir des relations diplomatiques avec tous les pays stables et l'entente notamment avec la Libye avec laquelle il a entretenu des relations exemplaires même après la révolution de 1969. Mais lorsque le Frolinat a commencé à contrôler la bande de Ouzo le 5/3/1968 et que le gouverneur de la région al Sayed Yousouf s'est exilé à Bardai, la Libye a envahi la zone en 1973. Lors d'un conseil de ministres, le 23 août 1975, il a été décidé d'annexer la bande d'Ouzo et la rattacher à la zone administrative de Marzouk dans le sud libyen. Ce qui a déclenché une guerre entre l'armée libyenne et les milices du Frolinat. Au mois de septembre 1976, la Libye a

officiellement annexé cette région en se basant sur le traité de Rome Laval et mousseline en 1935.

La Libye a déclaré que les frontières entre les deux pays n'ont jamais été officiellement tracées et qu'il faudrait considérer la ligne rouge (16°) qui sépare les forces de l'armée tchadiennes et celles de l'opposition, comme séparation légale et définitive. La position libyenne tire sa légitimité du traité de Rome³²¹, puisque les frontières tracées en 1899 entre les français et les britanniques ont été modifiées en 1919 et deviennent donc caduques.

Pour la Libye, le traité d'amitié et de bon voisinage signé entre la Libye et la France en 1955 est vide de tous sens, dans la mesure où entre 1951 et 1969 le pays était sous contrôle de forces étrangères (des bases américaines et britanniques sur son sol et une base française à Ndjamenas)³²². Pour ce qui est du motif de l'envahissement de la région d'Ouzo, les autorités libyennes avancent le prétexte de la protection des civils menacés par la guerre civile³²³.

b. La position Tchadienne

Après l'annexion de la Bande de Ouzo, les différents gouvernements tchadiens ont multiplié les tentatives de régler le problème d'une manière pacifique. Tombelbay (1960-1975) et Felix Maaloum (1975-1979), mais toutes ces tentatives ont connu le même sort : l'échec.

La première tentative fut en 1973 lorsque le Tchad a envoyé le ministre des affaires étrangères Bouhiadi Bruno à Tripoli, mais les autorités libyennes ont minimisé l'affaire et ont considéré que le seul but de leur présence dans la zone est de protéger les civils des chefs de guerre³²⁴. Une position vivement critiquée par les tchadiens qui considèrent que la Libye n'a pas le droit d'intervenir pour des raisons humanitaires d'une façon unilatérale. Mais pour apaiser la situation, ils ont accepté de signer un protocole le 12 août 1973³²⁵.

³²¹ Badaoui Dsouki Mokhtar, op cit 112.

³²² Mémoire explicative, op cit.

³²³ Journal Oman, 26/6/1993, Cf. aussi Revue Alhayat 26/6/1993 op cit.

³²⁴ Al Watan, N° 320 du 20 avril P 13, 1985 Ndjamenas.

³²⁵ Ibrahim Mohammed Taha, op cit p 71.

La deuxième tentative a eu lieu le 5 août 1976 en envoyant le colonel Mamai Jimmy Jakinar à Tripoli pour discuter de la question. Le programme des pourparlers comportait deux éléments :

- le problème d'Ouzo
- les relations bilatérales

Au moment de la discussion du premier sujet, la Libye a montré un atlas Oxford sur lequel figure la bande de Ouzo comme territoire libyen, ce geste n'a pas été accepté par les Tchadiens qui ont refusé toute tentative de révision des frontières. Les pourparlers n'ont pas donc abouti à aucun arrangement³²⁶ mais les deux parties se sont mises d'accord pour reprendre les pourparlers ultérieurement³²⁷. Effectivement, les pourparlers ont repris du 13 au 28 juin 1977 à Ndjaména entre Ahmed Al Attacha secrétaire adjoint des affaires techniques pour le côté libyen et Kalmai Youssef Bomé secrétaire au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Lors de ces pourparlers les deux parties se sont abstenues à faire des concessions ce qui a conduit encore une fois à un échec.

Dans une dernière tentative, les Tchadiens qui cherchent à prendre comme base de la solution l'accord d'amitié de 1955 entre la France et la Libye³²⁸, ont proposé de trouver un accord global qui régira toutes les relations entre les deux pays. Une proposition fermement refusée par les Libyens qui soupçonnaient une mauvaise foi de la part des Tchadiens et qui appréhendaient des conséquences politiques néfastes qui émaneraient de cet accord³²⁹.

Ayant épuisé toutes les tentatives d'arrangement possibles, le président Tchadien décide alors de recourir aux instances internationales, notamment à l'OUA, et lors du 14^{ème} sommet africain Libreville, en 1978 où il a présenté tout le dossier de l'affaire joignant toutes les pièces juridiques prouvant l'appartenance de Ouzo au Tchad³³⁰. Ainsi le président Tchadien a précisé que :

a) la position tchadienne se base sur les chartes et les accords des Nations Unies et de l'Organisation de l'Union africaine :

³²⁶ Badaoui Dessouki Mokhtar, op cit p 114.

³²⁷ Al Watan N° 329 Juillet 1985 p 27.

³²⁸ Jalel Abd el Moez op cit.

³²⁹ Mémoire explicative op cit.

³³⁰ Mémoire explicative, op cit.

- le 4ème paragraphe de l'article 2 des nations unies stipule que « les pays membres ne doivent recourir ni à la force ni à la menace dans leurs relations. Il est aussi interdit de passer outre les recommandations émises par les nations unies »³³¹.
- Le paragraphe 4 de l'article 3 de la charte de l'OUA stipule que « tous les pays membres s'engagent à respecter les principes que comporte l'article 2 paragraphe 3 : « le respect de l'autorité et de l'intégrité des pays, et de leur droit irrévocable à l'existence et à l'indépendance »
- La déclaration du Caire, le 21 Juillet 1964 souligne « l'engagement de tous les pays à respecter les frontières tracées au moment de l'indépendance »³³².

Ainsi et d'après ce qui précède le Tchad considère que l'annexion de Ouzo par la Libye est un acte illégal.

b) le traité de Laval-Mussolini le 7 janvier 1935, pièce de référence pour la position libyenne, n'a pas été validée³³³.

c) le texte du traité de paix ratifié après la deuxième guerre mondiale (février 1948, notamment le 1er paragraphe de l'article 3 qui stipule que l'Italie renonce à tous ses droits et privilèges en Afrique et plus précisément en Somalie, en Ethiopie et en Libye. Ainsi tous les accords conclus par l'Italie deviennent caducs³³⁴.

d) la décision de la 5ème session ordinaire de l'ONU, le 15/12/1950 qui stipule que les frontières entre la Libye et la France seront fixées d'une manière définitive lorsque la Libye obtiendra son indépendance et après des négociations entre les gouvernements des deux pays³³⁵.

Ainsi le 10 août 1955, la France et la Libye ont signé un « traité d'amitié et de bon voisinage », dont nous avons extrait le texte suivant « les deux parties s'accordent que les frontières entre la Libye, la Tunisie, l'Algérie et les territoires français de l'Afrique occidentale, sont celles reconnues par les traités et accords internationaux qui ont eu lieu au moment de la création du royaume libyen , et qui sont cités dans l'annexe N°1 de ce traité.

³³¹ Le colonel Kadhafi qui n'était pas venu à Libreville était représenté par M. Triki ministre des affaires étrangères.

³³² Boutros Ghali, op cit Organisation de l'Union Africaine.

³³³ Jalel Abdelmoez : le conflit frontalier entre le Tchad et la Libye autour de Ouzo, 2003 pp84-85.

³³⁴ Bernard Lan, op cit p351 et suivantes.

³³⁵ Bernard Lan op cit p351 et suivantes.

Les traités et les accords cités dans l'annexe 1 sont :

- l'accord franco-anglais du 14 juin 1898 ;
- la déclaration annexée au dit accord du 21 mars 1899 ;
- l'accord franco-italien de novembre 1902 ;
- l'accord franco-anglais du 8 septembre 1919 ;
- l'accord franco-italien du 12 septembre 1919

Contrairement à l'accord de Laval-Mussolini du 7 janvier 1935³³⁶, celui du 10 août 1955 a été validé³³⁷.

Malgré l'optimisme qui a marqué la réunion de Bamako, les résultats ont été décevants à cause de la divergence des points de vue des deux parties à propos des 4 questions suivantes :

- régler le conflit sur la bande d'Ouzo ;
- la persistance des troupes libyennes dans la bande en question ;
- la présence des forces françaises au Tchad ;
- la libération des prisonniers de guerre libyens³³⁸

La position libyenne se résume dans les points suivants :

- le retrait des forces françaises installées au Tchad
- le droit pour l'Etat libyen de garder ses troupes dans la bande de Ouzo, jusqu'à la régularisation de la situation
- la libération des prisonniers libyens
- privilégier la régularisation du conflit par les voies diplomatiques et sans recourir à la cour internationale de justice

Par ailleurs, la position tchadienne comportait les points suivants :

- le retrait immédiat des forces libyennes de la zone de Ouzo, jusqu'au règlement du conflit.

³³⁶ Olivier Pliez, la Nouvelle Libye, paris 1999 éditions Karthala, p16.

³³⁷ Al Wantan, N° 340 décembre 1985, Ndjamenap 45.

³³⁸ Le rapport stratégique arabe : le conflit tchado-libyen, le Caire 1989, p134.

- la persistance des forces françaises au Tchad, dans la mesure où ceci découle des pures affaires intérieures du pays.
- l'exposition immédiate du conflit devant la cour internationale de justice.
- l'affaire des prisonniers est à régler dans le cadre d'un traité global qui gère toutes les relations et affaires entre les deux pays³³⁹.

De son côté, la diplomatie algérienne s'est bien activée en proposant à plusieurs reprises de faciliter les contacts entre les deux parties à Alger et à Paris, et la veille des festivités du 1er septembre 1989, les efforts algériens ont porté des fruits puisque les deux pays vont signer, à Alger un traité historique contenant les points suivants :

- les deux parties s'engagent à résoudre le conflit par les voies diplomatiques dans un délai ne dépassant pas une année³⁴⁰.
- en cas d'échec des négociations bilatérales, les deux parties s'engagent à porter le conflit devant la cour internationale de justice, et soumettre la bande de Ouzo , préalablement évacuée de toutes les forces armées, sous le contrôle d'observateurs africains. Et ce en attendant la décision définitive du tribunal.
- les deux parties s'engagent à former une commission paritaire qui veille à l'application du présent accord.
- demander à la commission africaine constituée pour la question et issue de l'OUA de veiller au suivi et à l'application de cet accord³⁴¹.
- les deux parties s'engagent à informer l'OUA de cet accord qui prend effet le jour même de sa signature, le 31 août 1989³⁴².

Ainsi, avec cet accord, une page conflictuelle dans les rapports tchado-libyens a été définitivement tournée, et comme signe de bonne foi et histoire de montrer ses bonnes intentions envers son voisin du nord, les autorités tchadiennes libèreront pendant les jours qui suivent l'accord, une partie des prisonniers de guerre libyens. Il est à noter, par ailleurs que l'accord est passé sous silence au niveau des forces françaises installées au Tchad, bien que cette affaire fût l'un des points de désaccord majeur lors des négociations antérieures.

³³⁹ Bada oui dessouki mokhtar, op cit p90 et suivantes.

³⁴⁰ La rapport stratégique arabe, op cit p 135 et suivantes.

³⁴¹ Ibrahim Mohammed Tahar, op cit p138 et suivantes.

³⁴² Bada oui Dessouki Mok tar, op cit p113.

Les deux autorités ont signé cet accord pour le côté Tchadien Cheikh Ibn Omar, ministre des affaires étrangères et Jadallah Aozou, secrétaire d'état des relations extérieures et de la coopération pour la Libye. Cet accord était en réalité un simple accord cadre de principe dont l'exécution dépendait de la commission paritaire qui devrait être composée ultérieurement et qui travaillera sous l'égide de l'OUA. La tâche principale de cette commission est de trouver une modalité pratique pour concrétiser l'accord à propos du conflit frontalier et la libération des prisonniers dont le colonel Khalifa Aboukacem Haftar, l'ex-préfet de la région de Wade Doum...³⁴³

Malgré le gout de l'inachevé qui a marqué cet accord, il reste un événement historique dans l'évolution des rapports entre les deux pays, mais aussi dans les relations arabo-africaines d'une façon général. En effet, cet accord a mis fin à un conflit qui a empoisonné les relations arabo-africaines et qui a failli dégénérer à plusieurs reprises en une guerre régionale impliquant plusieurs autres pays dans la région³⁴⁴. Dans la période de 17-19 mars 1990, la commission tchado-libyenne s'est réunie à Libreville, capitale du Gabon. Ensuite, il y eut d'autres réunions entre le 26 et 29 mars de la même année qui ont abouti à la création d'une commission chargée de tracer les frontières entre les deux pays.

Malgré tout cela, le 15 août, le Cheikh Ibn Omar, déclare que toutes les tentatives diplomatiques pour résoudre le problème se sont soldées par un échec et qu'il ne reste plus pour le Tchad que de porter le conflit devant la cour internationale de justice³⁴⁵. Il a rajouté par ailleurs que ceci n'empêchera pas la continuation des négociations bilatérales et des médiations africaines, voire même l'entrée dans la zone de conflit de forces armées neutres³⁴⁶. Le 31 août 1990, la Libye déclare que dans le cadre des négociations et de l'accord d'Alger, elle a décidé de porter le conflit devant la cour internationale de justice. Et de son côté, le Tchad demande à la même cour, en septembre 1990, de tracer les frontières entre les deux pays³⁴⁷.

³⁴³ Bada oui Dessouki Mok tar, op cit p 113.

³⁴⁴ Bada oui Dessouki Mok tar, op cit p 113.

³⁴⁵ Le rapport stratégique arabe, le conflit tchado libyen, le Caire 1990, p137, Cf. Ibrahim Mohammed Tahaa et badawi dessouki mokhtar déjà cités.

³⁴⁶ Olivier Pliez, la Nouvelle Libye, paris 2004 édition Karthala, pp116-118.

³⁴⁷ Ibrahim Mohammed Tahar, op cit p 142.

Pendant ce temps, les deux pays ont retiré leurs armées de la zone du conflit, jusqu'à la montée au pouvoir de Idriss Déby le 1er décembre 1990 qui a déclaré qu'il accepterait intégralement les décisions de la Cour internationale de justice³⁴⁸.

c. Le jugement de la cour Internationale de justice et son exécution

Après avoir étudié les dossiers de chaque partie, la cour, qui était composée de 15 juges, auxquels s'ajoutent deux juges désignés par les deux parties, décide le 3 février 1994 « le retrait des forces libyennes de la bande de Ouzo qu'elles occupent depuis 1973 » et déclarent par conséquent que le territoire de Ouzo est désormais, « une partie de la nation tchadienne »³⁴⁹.

Ce verdict qui s'est basée sur le traité d'août 1955, voit nécessaire la présence d'observateurs internationaux pour toutes les opérations de retrait de l'armée libyenne. En même temps, une décision du conseil de sécurité à ce propos, oblige les deux parties à coopérer avec Boutros Ghali le secrétaire général des nations unies qui devrait veiller à la bonne application de ce jugement³⁵⁰.

³⁴⁸ Revue du Moyen Orient, 13/3/1994, Londres.

³⁴⁹ Al Wafd, 4 juin 1994 le Caire.

³⁵⁰ Olivier Pliez, la Nouvelle Libye, paris 2004 édition Karthala, pp116-118.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Dans ses tentatives de jouer un rôle important dans la région et dans tout le continent africain, la Libye, qui jouit d'une position géographique stratégique et d'une richesse naturelle considérable, a depuis de longues décennies, essayé de renforcer ses liens avec ses voisins de l'Afrique subsaharienne dont les économies sont vacillantes comparées à celle de la Libye. Ainsi, les dirigeants libyens ont usé de tous les moyens financiers politiques et militaires pour atteindre leurs objectifs d'hégémonie sur le continent. Cette tentation dominatrice de la Libye a toujours été mal vue par ses voisins et a donné à la Libye l'image du pays provocateur et belliqueux dont tout le monde doit se méfier et auquel beaucoup de pays vont s'y opposer.

La concentration démographique au nord du pays a fait que les rapports extérieurs de la Libye soient orientés vers les mondes européen-occidental et arabes, aux dépens des relations très sommaires avec les pays africains du sud. Pour pallier cette lacune, les autorités libyennes ont profité du mélange culturel arabo-africain pour renforcer la présence islamique et arabe dans le continent. Elles ont ainsi construit des écoles, aidé au développement de ces pays et dans quelques cas elle a participé à l'indépendance du pays en soutenant les mouvements de libération nationaux, prenant la relève ainsi au rôle de son voisin l'Égypte³⁵¹.

Les conflits africains ont affecté négativement les rapports entre la Libye et ses voisins africains non arabes avec lesquels elle partage de longues frontières. Notamment le Tchad et le Soudan, et il est à noter que les guerres civiles, les dettes et la présence étrangère dans le continent africain ont souvent représenté une entrave aux efforts fournis par la politique étrangère libyenne quant à ses relations avec les pays africains non arabes. Parmi ces pays, on trouve le Tchad avec lequel la Libye a entretenu une relation chaotique tantôt pacifique et tantôt tendue. En effet, la Libye en jouant sur les alliances avec l'opposition dans un premier temps et avec le gouvernement en place dans un second n'a cessé d'envenimer cette relation au point d'en faire un problème inextricable³⁵².

³⁵¹ Olivier Pliez, la Nouvelle Libye, paris 2004 édition Karthala, pp116-118.

³⁵² Revue du Moyen Orient, 13/3/1994, Londres.

Il s'avère à travers ce qui a précédé que la politique étrangère libyenne envers les pays africains et pendant la guerre froide, a altéré l'idéologie par laquelle elle s'obstine à réaliser les objectifs de sa politique révolutionnaire et la pragmatique à travers lequel elle essaie de se positionner sur le plan international selon les moyens dont elle dispose.

DEUXIÈME PARTIE
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE, ENVERS LES PAYS AFRICAINS,
APRÈS LA GUERRE FROIDE

CHAPITRE 1

LA POSITION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA LIBYE

CONCERNANT LA LUTTE INTERNATIONALE

Les changements internationaux et les évolutions politiques dans l'équilibre des rapports de forces ainsi que les blocs et les alliances internationaux, ont mis les Etats devant une étape nouvelle et ont créé une sorte de stabilité, renversant de cette manière les équilibres de fond en comble. La chute de l'Union Soviétique a entraîné un grand vide dans la société internationale qui s'est illustrée par l'émergence de l'hégémonie des Etats Unis d'Amérique. Ceci qui signifie la fin de l'équilibre international qui régnait après la deuxième guerre mondiale. Les avis ont divergé chez les chercheurs et les politiciens au sujet du rôle que joue l'Amérique après cette chute³⁵³.

Il y a une crainte de la marche du capitalisme et de la mort du communisme qui a laissé un vide dans l'action idéologique que vit l'humanité du fait que l'existence de ce régime a une profonde influence sur le monde capitaliste³⁵⁴. Et il y a un point de vue qui considère et insiste sur le fait que l'objectif des Etats-Unis d'Amérique dans leur désir de ne pas assister au retour de l'Union Soviétique, les conduira à essayer par tous les moyens d'éviter que cela se produise d'une part, et d'autre part, ils n'autoriseront personne à jouer le rôle des soviétiques de nouveau et ce, quel que soit le prix fort à payer. Ce fut ce qu'a déclaré Henri Kissinger, ministre des affaires étrangères des Etats Unis³⁵⁵.

A partir de toutes ces analyses, il y a une vérité qu'il est impossible de nier, le rôle que jouent les Etats-Unis ne peut dépasser le rôle du gendarme international dont la mission se limite aux hostilités, à l'embargo et à la domination des peuples et de leurs capacités et c'est ce qui s'est reflété dans l'attitude des Etats-Unis d'Amérique après la chute dans diverses régions de la planète. Le monde a vécu la nouvelle hégémonie américaine qui s'est illustrée par un esprit

³⁵³ Ahmed Ibrahim Mansour : les conflits internationaux pendant la guerre froide. Revue de politique internationale N° 134 octobre 1998, p 149.

³⁵⁴ D. Ali Aoud El Akabi « Les relations politiques internationales : étude sur les théories, l'histoire et les origines, rapporté par D. Distard Nixon (D'après la revue « Al Mustaqbal Al Arabi) Amman, Jordanie, première publication 1995, page 169.

³⁵⁵ Revue Al Mustaqbal Al Arabi, N°147, cinquième année, 1991, p.14.

de la victoire finale sur l'ennemi idéologique. Toutes les solutions de paix préconisées par l'Amérique, doivent se faire conformément au point de vue américain et le règlement des conflits et des litiges doit être soumis à la direction des Etats Unis d'Amérique³⁵⁶.

I) Le point de vue Libyen envers les changements régionaux et internationaux

L'hégémonie dans les relations internationales n'est pas nouvelle, cependant ce qui est nouveau dans celle que pratique les Etats-Unis, c'est qu'elle s'exerce avec l'état d'esprit de la partie qui a remporté la Guerre Froide en faisant plier les autres pour accepter son modèle , à travers ses représentations, les exhortant à suivre ses pas. Cette vérité est devenue évidente particulièrement suite aux déclarations de Richard Nixon dans son dernier livre "Au-delà de la paix"³⁵⁷ dans lequel il dit : « Les Nations-Unies doivent marcher dans le sillage des Etats-Unis ». Partant de cet état d'esprit qui pense et entreprend de cette manière, les pays faibles n'ont pas d'autres issues que celles de se soumettre à l'idéologie américaine fondée sur la force nucléaire militaire, et la puissance de son économie en comparaison avec les autres pays qui sont plus vulnérables économiquement. Et que dire des pays du tiers monde dans ces cas-là ?

Le changement est devenu un aspect essentiel dans notre vie et un système dans lequel nous tournons chaque jour et à tout instant. Depuis la fin de la Guerre Froide, le changement s'opère dans notre vie comme le cours du sang qui circule dans toutes les veines de la vie et ne laisse aucun domaine sans l'aborder et aucun endroit sans y pénétrer. Le changement intervient à tous les niveaux, individuel, social, national et international et de manière multinationale. Il est évident que tous ces changements ne peuvent pas être classés au même niveau. Il y en a qui sont simples et d'autres sont radicaux et profonds et leur pénétration dans divers domaines est étonnante. Si nous abordons les changements simples, nous pouvons indiquer par exemple le domaine de la diplomatie et celui du commerce.

³⁵⁶ Henri Kissinger « La diplomatie de la Guerre Froide à aujourd'hui » traduction de Malek Fadel Al Badri, Al Ahliya, Amman, Jordanie, première édition, 1995, p516.

³⁵⁷ Ali Aouad El Akabi « Les relations politiques internationales », idem, p123.

Quand nous parlons des changements radicaux, nous indiquons immédiatement les évolutions qui ont lieu au niveau systémique et au niveau structurel³⁵⁸. Ils reflètent les changements dans les systèmes et dans la nature des gouvernements par exemple, la mutation de l'économie communiste à l'économie capitaliste ou le système autoritaire au régime démocratique, est considérée comme une mutation structurale. La mutation du régime bipolaire en régime unipolaire est considérée comme systémique. Au cours de la Guerre Froide, le système mondial a tourné dans l'orbite des deux pays les plus puissants au monde, à savoir l'Amérique et la Russie. Depuis la fin de la Guerre Froide, le nouveau système mondial tourne dans l'orbite d'un seul pays et c'est l'Amérique³⁵⁹.

La chute de l'Union Soviétique représente un point décisif dans l'action d'évolution politique mondiale au cours du vingtième siècle puisque ce fait a entraîné nécessairement la constitution de mutations radicales dans toutes les interactions politiques, économiques, militaires, au niveau international³⁶⁰.

Après les hostilités irakiennes contre le Koweït le 2 Août 1990, il a été procédé avec force à l'exposition sur la scène internationale, de l'expression du nouveau système international. Ce fait est notable après que le président américain Georges Bush ait eu pour l'un de ses principaux objectifs dans la crise du Golfe, le maintien des règles de ce système dans la mesure où la crise a montré quelques aspects des principales mutations dans l'équilibre des forces internationales ainsi que les niveaux de la nouvelle technique et la liste des actions pendantes dans le monde. La crise a représenté la cime d'une montagne de neige pour des changements profonds dans le nouveau système international, en le rendant différent de ce qui s'est passé après la fin de la deuxième guerre mondiale. Et parmi ces mutations, la troisième révolution industrielle, le changement de l'équilibre des forces internationales, la mutation du système bipolaire au système unipolaire avec l'apparition des blocs économiques géants, la mondialisation de la communication internationale et la mise en marge du Tiers-Monde et

³⁵⁸ Idem, p123.

³⁵⁹ Idem, p124.

³⁶⁰ Fahd Zahaf « Les évolutions internationales, de la géographie politique à la politique des évolutions » (Affaires politiques Islam Online) Internet, traduction et rédaction, Cherine Fahi.

l'apparition de nouvelles affaires dans les relations internationales qui changent le concept de la sécurité internationale³⁶¹.

Ces changements donnent au monde arabe des occasions qu'il faut saisir et des dangers qu'il faut éviter. Les dangers apparaissent dans l'augmentation de l'écart technologique entre les arabes et le monde, ce qui est juste. La contribution des Arabes dans le progrès technologique est modeste, sinon nulle dans la sphère technique internationale. Ils ne sont que des pays importateurs de ces technologies. Et par conséquent, cette situation laisse les arabes prisonniers du secret de cette technologie, les laissant dans une situation de dépendance et non de participant. Aussi, leur part dans l'économie internationale est en régression³⁶².

Comme nous l'avons cité, la situation de dépendance arabe envers l'occident, fait que leur économie locale n'occupe pas de place importante dans le cortège de l'économie internationale de manière globale. Cet état de fait entraîne une situation d'incapacité dans tous les plans arabes de développement visant à augmenter le revenu de l'économie arabe à travers son développement et ce à un degré tel que, d'une façon générale, cela les rend incapables de comprendre la plupart des problèmes des Arabes en matière de développement et trouver ainsi des solutions adéquates à toutes les exigences du citoyen arabe. Ceci marque les limites et l'incapacité de l'économie arabe à avoir la part du lion dans l'économie internationale de manière générale.

L'environnement international constitue l'une des limites des politiques étrangères des pays et son degré d'influence est différent d'un pays à un autre selon sa puissance ou sa faiblesse. L'Etat dont les capacités sont limitées est plus exposé que les autres, à tout changement dans l'environnement international et ce, en raison du manque de ressources et de leurs limites par rapport à ces pays avec l'absence des capacités pour résister aux pressions internationales venant des grandes unions, alors que ces dernières possèdent, par contre des ressources qui leur permettent une influence positive dans le système international³⁶³.

³⁶¹ Ahmed Ibrahim Mahmoud « Le phénomène du conflit international dans le monde de la Guerre Froide » Revue politique internationale, numéro 134, octobre 1998, p149.

³⁶² Abdessalem Al Mounaâm Saïd « Les Arabes et la nouvelle organisation mondiale, les choix sont posés », Revue politique internationale, numéro 3, mai 1991, p 4.

³⁶³ René, Berthier, L'occident et la guerre contre les Arabes, paris, 1994, édition L'Harmattan pp 158-162.

Cette recherche tend à observer les influences des limites internationales sur la politique étrangère libyenne vis-à-vis de l'Afrique, à travers le changement et l'évolution du système international et ses influences.

1. Le changement dans le système international

Le système international signifie un ensemble d'unités politiques tant au niveau de l'Etat qu'au niveau plus petit ou plus grand qui ont des interactions sous une forme organisée et répétée pour arriver à l'étape de l'acceptation réciproque, ce qui mène ces unités à travailler en tant que parties complémentaires dans une harmonie désignée. Et par conséquent, le système international représente le volume des interactions qu'effectuent les Etats, les organisations internationales et les facteurs sans qu'ils soient nationaux tels que les mouvements de libération et les facteurs nationaux, telles que les sociétés multinationales et autres³⁶⁴.

Le système exige des entraves et pose des occasions à la politique étrangère libyenne en général et en Afrique en particulier. Et il joue un rôle dans la constitution des régimes dans le continent africain ce qui implique.

2. L'étape après 1989

Cette étape débute de la fin des années 80 et le début des années 90 du siècle dernier jusqu'à nos jours; Laquelle est dénommée le nouvel ordre international et dernièrement la mondialisation. Et les débuts de la divulgation de ce concept remontent à la deuxième guerre du Golfe (1990) puisque la propagande américaine, évoquant ce concept, a débuté, malgré l'existence de précédentes tentatives dans ce domaine³⁶⁵.

Le nouvel ordre international s'est orienté au cours de cette étape vers le monde unipolaire après la destruction de l'union soviétique, et l'apparition des Etats-Unis en tant que pays assurant le commandement du camp capitaliste et en étant seuls à commander le monde et leur rôle et leur hégémonie se sont étendus sur les Nations-Unies et la légalité internationale. Cette étape a assisté à l'augmentation du nombre des Etats suite aux divisions aux discordes

³⁶⁴ D. Jamal Ali Zahra ne : « Le régime international et régional entre la continuité et le changement » Etude des problématiques contemporaine », Le Caire, Dar Al Mahousse de l'édition, 1996, p19.

³⁶⁵ René, Berthier, L'occident et la guerre contre les Arabes, paris, 1994, édition L'Harmattan pp 158-162.

qui ont eu lieu dans plusieurs Etats et dans le même temps, l'ordre indique au cours de cette étape aux types des nouvelles interactions qui insistent sur les aspects culturels et civilisationnel et la répartition des origines de la puissance et d'influence sous une image nouvelle donnant un plus grand rôle aux organisations non gouvernementales ce qui a laissé certains le nommer: le nouvel ordre mondial au lieu de nouvel ordre international³⁶⁶.

Cette étape a été liée à des aspects spécifiques, savoir :

1. une orientation claire dans le nouvel ordre international vers le changement de la fonction économique de l'Etat. Elle est apparue notamment dans les Etats du tiers-monde au lieu de la concentration sur la réalisation du développement économique, et de la justice de la répartition du revenu. La concentration porte sur la réforme économique qui signifie l'augmentation de la part du secteur particulier sur le compte du secteur public³⁶⁷ dans les divers domaines, tel que les investissements, l'emploi et l'appel à l'appareil du marché pour la réalisation d'une plus grande productivité et la réalisation de l'équilibre au niveau global.

2. la généralisation par l'occident, des valeurs et des principes éthiques et humains tels que la liberté, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des règles du droit international, la suprématie de la légalité internationale et la régularisation des litiges par des méthodes pacifiques.

3. la divulgation du concept de la mondialisation qui a été lié aux événements de la troisième révolution industrielle et la mutation étonnante des moyens et de la technologie de la communication. Et le concept de la mondialisation indique un ensemble de mutations économiques, sociales et culturelles dont les interactions s'étendent pour englober la plupart des Etats du monde en exprimant une étape historique dont l'essence est l'augmentation de l'interprétation et du lien avec les régions du monde, ce qui a mené à la régression de l'importance des limites et la souveraineté de l'Etat sous la diversité des phénomènes qui dépassent ces limites. Le concept de la mondialisation est lié à l'hégémonie de l'activité économique capitaliste et à la mutation du monde en un grand marché de consommation des produits les frauduleux des sociétés industrielles. Quant au domaine culturel, le fait apparaît,

³⁶⁶ <http://www.mondiplom.com/janoz/articles/servan.htm>.

³⁶⁷ D ; Hassan Nafea : les Nations Unies en un demi-siècle. Etude de l'évolution de l'organisation mondiale depuis 1945, le Conseil national pour la culture, les arts et les lettres. Série « le monde du savoir » N° 202, Kuwait, octobre 1995, pp 334-335.

tel qu'une victoire de la culture du nord avancé sur le sud sous-développé, en exigeant le goût et la culture américaine et occidentale sur le monde.

4. la politique étrangère américaine s'est appuyée, durant les années passées sur l'utilisation de deux outils fondamentaux pour imposer son hégémonie sur le nouvel ordre international à savoir: les sanctions économiques et l'intervention militaire.

En effet, ces deux procédures soient orientées contre les Etats qui ont monté une rébellion, contre les ordres politiques américains donnés tels que l'Iraq, la Libye, le Soudan, la Somalie, l'Iran, l'Afghanistan, la Yougoslavie. Lesquelles sanctions ont été couvertes sous le paraphe des slogans internationaux telles que l'application des décisions légales internationales prises par les Nations-Unies et le conseil de sécurité, la lutte du terrorisme et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans les lieux de tension et la défense des droits de l'homme. Cependant, les événements du 11 Septembre 2001, où il y a l'explosion du centre commercial mondial à New-York par des avions volés, ont mené aux diverses influences sur l'ordre international.

Ces événements ont permis de reprendre le dialogue, de nouveau, sur la lutte entre les civilisations puisqu'on parle de la division du monde en monde de bien représenté par la civilisation occidentale et le monde du mal représenté par certains Etats qui s'opposent aux orientations capitalistes américaines. Ils ont constitué aussi un pont décisif dans le défi de l'influence des Etats-Unis en ayant la qualité de la plus grande puissance et du gérant économique dominant le système économique mondial. Les Etats-Unis ont adopté après les événements de septembre, une stratégie à caractère impérialiste puisque l'administration du président américain Bush a veillé à son application dans différents endroits du monde y compris l'Afrique³⁶⁸.

Au même moment certains considèrent que la guerre américaine contre le régime des talibans en Octobre 2001, est une réaction de punition américaine concernant les événements de Septembre pour recouvrir la crainte révérencielle. Cependant, la guerre de l'Iraq qui a été

³⁶⁸ D. Imed Jade, l'ordre mondial après la guerre froide. L'impasse de la contradiction entre les règles législatives et la réalité. Journal al-Ahram 18.08.2008.

envahi par les Etats-Unis et son allié la Grande Bretagne le 9 Avril 2003, a confirmé les intentions américaines de l'hégémonie impérialiste sur le monde.

Les signes de cette stratégie sont apparus dans de nombreux axes dont les plus importants sont :

- L'extension du développement des forces militaires américaines au niveau mondial pour frapper les forces ennemies sous une forme préventive et pour la garantie de la sécurité des forces américaines dans les positions des opérations lointaines ; en plus de la privation de refuge des ennemis de l'Amérique. Ainsi que l'appui de ce qu'on nomme les centres de la domination américaine, et l'accord une grande importance à la coopération avec les procureurs militaires dans les zones de la bataille³⁶⁹.
- La sécurité des besoins américains en énergie est une autre dimension dans la stratégie. La nouvelle stratégie américaine dont la teneur est le lien du lobby pétrolier à l'administration de Bush fils. Et le détail de cette dimension a eu lieu, pour la première fois, dans le rapport de l'association nationale pour l'évolution de la politique de l'énergie publié en 2001.

Le rapport indique l'augmentation des besoins américains en pétrole durant les vingt-cinq années à venir ; ce qui exige des Etats-Unis d'importer 60% du pétrole en 2020 en plus de ce qu'ils importent en 2001 pour s'élever de 10,4 millions de barils quotidiennement à environ 16,7 millions de barils³⁷⁰.

En vue de répondre aux besoins du pays en pétrole, le rapport de l'administration américaine recommande d'insister sur deux objectifs. Le premier est l'augmentation des importations pétrolières des pays du golfe arabe qui possède environ le tiers de la réserve pétrolière mondiale. Quant au deuxième, c'est la diversification des importations pétrolières américaines géographiquement. Pour l'exécution des deux objectifs, le rapport propose l'augmentation des importations des régions suivantes :

³⁶⁹ ChirineHamedFahmi : les médias de l'empire américain. Cf. : http://www.islamonline.net/arabics/2002/10/article_05.htm.

³⁷⁰ Nedham Bara ket: les conséquences du 11 septembre 2001 sur l'ordre mondial. <http://www.aljazeera.net/in-depth/america-laden/2002/9/9-htm>.

- Bassin de la mer Kezouine (concernant Adrabigène et Kazakhstan), L'Afrique (Angola et Nigeria), l'Amérique Latine (Columbia, Mexique et Venezuela). Il est à remarquer que ces régions sont instables et nous voyons que l'opinion publique interne dans ces pays s'oppose aux politiques américaines. Et par conséquent, il faut que les Etats-Unis soient capables d'y faire parvenir leurs forces militaires pour la sécurité de ses besoins pétroliers ce qui signifie l'extension du développement militaire en trouvant de nouveaux centres pour l'hégémonie américaine³⁷¹.
- Les Etats-Unis ont donné à la question de la lutte contre le terrorisme une dimension internationale. Suite aux événements de septembre, puisqu'ils ont institué des réseaux de renseignements sécuritaires avec la plupart des Pays du monde d'Asie jusqu'en Afrique pour le droit des organisations qui veulent nuire aux intérêts américaines, et sous la couverture de la lutte contre le terrorisme, et les Etats-Unis ont livré bataille en Afghanistan qui a fini par la destitution du mouvement des talibans et par le maintien de leurs forces. Et les forces américaines ont pu envahir l'Iraq et destitué le régime de Saddam Hussein qui est classé par Washington dans la liste de l'axe du mal après les événements du 11 septembre 2001.

Ils ont ajouté la Corée du Nord et l'Iran. Et l'expression américaine est restée au cours de cette période "Quiconque n'est pas avec nous, il est avec le terrorisme"³⁷². Il n'y a pas de doute que les guerres d'Afghanistan et d'Iraq ont réalisé pour les Etats-Unis le rapprochement des régions du golfe et de la mer Kazouine" et Washington a sécurisé des bases militaires dans ces zones en frappant toute force qui lui est hostile.

Les trois axes précités ont constitué les signes de la stratégie américaine, après le 11 septembre en direction de diverses régions du monde dont le continent africain qui observe des mouvements après une période d'émargement dont il a souffert dans les années 90 et de ces mouvements, on peut citer:

³⁷¹ Jean Christophe Servan, la ruée vers l'or noir africain, journal Al-Ahram, du 23.10.2003. cf. <http://www.mondiplom.com/janoz/articles/servan.htm>.

³⁷² Rémy le Veau : 11 septembre, le monde arabe à la croisée des chemins. Revue de politique étrangère. 4/2001.

L'intensification de l'existence militaire américaine dans les diverses régions de l'Afrique, et l'intervention si besoin se fera, notamment dans les régions de la corne africaine et l'Afrique occidentale. A titre d'exemple, ce qui a confirmé l'intention américaine concernant l'extension de son existence militaire dans la région de l'Afrique Occidentale, ce que cite le rapport publié par l'institution d'Oxford Anlitika des recherches et des études le mois de septembre 2003, en déclarant que le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale sont effectivement parvenus à des accords avec les Etats-Unis. En vertu desquels il est permis aux américains l'utilisation des aéroports de ces Etats. Et il a été procédé à la recherche d'un ensemble d'options y compris l'utilisation des bases aériennes au Nigeria, Benin, et la Côte-d'Ivoire³⁷³.

Ce rapport a été précédé de plusieurs mois par les déclarations du général américain Jones, le plus haut responsable américain en Europe, le mois d'Avril 2003, où il a dit que « les Etats-Unis veulent une augmentation de leur existence militaire en Afrique pour répondre aux nouvelles menaces que représente l'exposition de certains Etats en manque de stabilité vue l'existence de vastes régions sans autorité ouvrant le champ à l'activité du commerce de la drogue et à l'entraînement des terroristes » en annonçant que « le ministère de la défense américaine à l'intention de créer des centres stratégiques dans le monde pour l'intervention rapide dans le cadre de ce qu'il a nommé "Mutation des forces américaines pour être plus capables à la mobilité"³⁷⁴ ».

Puis viennent les mouvements de Washington dans l'Afrique occidentale après son succès dans le raffermissement de son existence militaire dans la corne africaine et après la visite du ministre américain de la défense Donald Rams Field à l'Erythrée l'Ethiopie et Djibouti en Décembre 2002. Etant donné que les trois Etats africains ont convenu d'autoriser les avions américains de survoler leur sol, et d'apporter des renseignements militaires et de permettre à la marine américaine le mouvement en liberté afin de garantir la sécurité de la Mer Rouge du côté de la corne d'Afrique³⁷⁵.

³⁷³ <http://www.islamonline.net/arabics/politics/2003/03/articles2G.html>.

³⁷⁴ Cf. Abdallah Na krach, le comportement américain après les événements du 11 septembre, revue de l'avenir arabe, N° 286 décembre 2002, pp31.32.

³⁷⁵ Amir Markas : l'Empire américain, la trilogie de la richesse, la religion et la puissance. <http://www.news;bbc.co.uk/arabic/world-news/sid312000/31/2012stm>.

D'autre part, l'administration américaine a commencé à interdire les conflits et à mettre fin aux guerres d'épuration ethnique dans les régions de production du pétrole, et conformément à cette vision ce n'est pas une surprise que les luttes compliquées étaient durant des décennies déclarées, elles commencent à avoir une solution politique ces dernières années telles que Angola (fin de la lutte entre le mouvement Yonita et le gouvernement en Avril 2002. Accord intervenu entre les groupes des grands lacs, solution de la crise du Libéria). L'Amérique a appuyé les négociations de la paix au Soudan au début de l'année 2002. Il y a eu une intensification des visites politiques en Afrique. Le président Bush a visité cinq Pays Africains en Juillet 2003 (le Sénégal, l'Afrique du Sud, Botswana, Ouganda, Nigeria). Ces Etats ont été soigneusement choisis pour représenter les régions africaines et pour qu'elles aient un rôle régional et une coopération militaire et économique solide avec Washington et ils seront une tête de guerre contre le terrorisme³⁷⁶.

3. L'influence du Nouvel Ordre Mondial sur la politique étrangère libyenne

L'ordre international que dirigent les Etats-Unis dans une étape après la guerre froide et après les événements du 11 Septembre a laissé plusieurs influences sur la politique étrangère de la Libye dans les pays africains non arabes.

Le manque de marge de manœuvre devant la politique étrangère libyenne en général et en Afrique particulièrement, attendu que ceux qui étudient la politique étrangère conviennent que la capacité des petits et moyens Etats pour le mouvement politique indépendant dans l'ordre international augmente toutes les fois que le caractère numérique de la construction internationale augmente. La construction multipolaire ou bipolaire amène à l'augmentation de la capacité des petits et moyens Etats au mouvement indépendant notamment quant à la multiplicité et au monde bipolaire lié à un degré de la lutte qui commande l'ordre³⁷⁷, la Libye a réussi pour une longue période à bénéficier du monde bipolaire, attendu que ce monde bipolaire était une entrée politique, pour l'obtention de la technologie avancée et l'appui politique et diplomatique du côté du bloc oriental et de l'union soviétique particulièrement. Et le démembrement de la force soviétique représente la fin de cette marge et un resserrement clair des occasions et la multiplication des entraves citées dans les choix politiques extérieurs

³⁷⁶ Rémy le Veau : 11 septembre, le monde arabe à la croisée des chemins. Revue de politique étrangère. 4/2001.

³⁷⁷ Martin Bliaut : l'Afrique, la nouvelle base américaine. <http://www.news.bbc.co.uk/arab>.

de la Libye sur la scène africaine. Et cette politique est devenue dans une confrontation inégale avec la force américaine.

Ainsi, la menace de la nouvelle stratégie américaine après le 11 Septembre pour un nombre de Pays ayant des relations tendues avec les Etats-Unis dont la Libye qui possède un précédent lui étant hostile, ce qui constitue des entraves au mouvement de la politique Libyenne en Afrique. Le continent africain représentait une importance particulière dans la stratégie américaine après le 11 Septembre sur le plan de l'extension du développement militaire, les richesses pétrolières, et l'acquisition des alliés pour la lutte contre le terrorisme, ce qui pose des entraves devant la politique étrangère de la Libye vis-à-vis du continent s'il y a un choc avec ces agendas. Alors, si la Libye veut jouer un rôle en Afrique elle doit soulever de nouveaux agendas en conformité avec la nouvelle vision américaine.

Il est clair que l'émargement du rôle des Nations-Unies attendu que cette organisation à l'époque de l'équilibre international et de la guerre froide, était considérée comme l'un des outils qui permet aux petits Etats d'exprimer leurs intérêts et de bénéficier de leurs ressources dans les buts du développement, l'utilisation de l'ex-union soviétique du droit de veto au conseil de sécurité, et l'appui des pays socialistes pour les affaires du tiers-monde à l'assemblée générale, ont procuré aux pays du tiers-monde un outil international pour la liquidation du colonialisme, pour veiller à mettre fin à la discrimination raciale, et pour le développement du Tiers-Monde³⁷⁸. Et avec la fin de la guerre froide, l'équation des Nations-Unies a été transformée, et il est facile aux Etats-Unis de prendre les décisions qu'ils veulent dans les Nations-Unies dont l'arrêt N°3389 pris par l'assemblée générale en 1974. Lequel traite en égalité le Sionisme et le racisme, et c'est un cas sans précédent qui s'est produit pour la première fois ainsi que les décisions prises contre la Libye, notamment quand les sanctions internationales ont été imposées en 1992, sans doute, cette mutation dans l'organisation des Nations-Unies a constitué une entrave sur le mouvement de la politique étrangère de la Libye en général et dans le continent africain particulièrement attendu que pour statuer dans toute affaire concernant le continent à l'intérieur des Nations-Unies, il faut impliquer l'accord américain sinon il y aurait l'usage du droit de veto.

³⁷⁸ Khaled Hanafi Ali : la place de l'Afrique dans la nouvelle stratégie américaine, revue de politique internationale .N°154 octobre 2003 pp 204.206.

Enfin, la mutation à l'économie libre, et l'élévation des valeurs des droits de l'homme et de la démocratie ont présenté une condition fondamentale pour l'apport des assistantes occidentales ce qui a poussé beaucoup de pays du tiers-monde à s'orienter vers la privatisation et l'augmentation de l'aire démocratique. Et l'on peut dire: cette affaire a profité à la Libye d'un côté c'est qu'elle a pu attirer les pays africains à travers ses aides qui n'imposent pas de conditions comme le font les aides américaines cependant, d'une autre part, ce fait a présenté une pression sur la Libye pour sa mutation vers l'économie libre et elle est tenue de procéder à la réforme politique, notamment dans l'étape qui vient après la fin de la guerre froide.

II) La chute de l'Union Soviétique et son effet sur la politique étrangère libyenne

La période des années 90 était décisive pour les Etats régionaux suite au fait international dans cette étape. Elle avait un effet clair sur la politique étrangère de la Libye concernant les nouvelles orientations adoptées par la Jamahiriya Libyenne concernant le type des nouvelles relations fondées sur la coopération du côté européen. Lesquelles ont montré une grande préoccupation pour le continent africain et le cours des événements attendu que la diplomatie de la Libye a vu une grande activité, étant le résultat de la position prise par les Pays africains avec la Libye pour traiter l'affaire Lockerbie.

Il faut indiquer ici que dans cette période, le monde avec ses diverses régions a manifesté son intention de régulariser les liens de coopération régionale et l'intégration sous forme de blocs économiques géants et de grand marché. Et on y arrivera, malgré l'hégémonie politique américaine sur le cours des événements dans de nombreuses régions³⁷⁹. Malgré cette hégémonie qui s'était confirmée au début des années 90, l'orientation générale a pris ligne de bloc en créant les espaces selon de nouveaux concepts. Et la politique étrangère de la Libye que ces concepts dépassent les considérations religieuses et leurs croyances et de nombreuses barrières sociales et culturelles ont été abolies alors qu'ils constituent pour un monde nouveau pour y rester que pour les grandes puissances. Et selon cette vision, la Libye a permis l'extension du champ du travail au lieu de la scène arabe qui se distingue par l'effort et le manque de volonté de s'adapter à ces nouvelles orientations c'est pourquoi, elle a veillé à ce

³⁷⁹ Badr Hocine Al-Chafei : la Corne d'Afrique, un plat américain sur la table irakienne. <http://www.islamonline.net/arabics/politics/2003/01/article.06.stm.1>.

que le domaine du travail principal englobe les deux domaines arabe et africain et montrer cela au monde en tant qu'une organisation comportant un espace régional visant la complémentarité et l'intensification des communications. Quelles sont les trajectoires du mouvement sa vitesse et l'organisation la situation diplomatique de la Libye vers ces objectifs et l'adaptation avec ce nouveau fait³⁸⁰.

1. Les relations entre la Libye et l'Union Soviétique

Les relations de la Libye avec l'Union Soviétique ont souvent été empreintes de froideur, sans doute à cause de la dimension islamique que donnaient Mamer El Kadhafi à ses slogans ce qui ne l'empêchait pas par ailleurs d'entretenir des relations commerciales et militaires avec ce même pays afin de lutter contre l'embargo et la pression qui lui étaient imposés par les pays occidentaux. En effet, la Libye a conclu plusieurs contrats commerciaux et industriels avec l'Union Soviétique le 04/03/1972. Ces contrats portaient sur l'alimentation de l'Union Soviétique en pétrole et la coopération s'est poursuivie entre la Libye et l'Union Soviétique depuis 1974 puisque Tripoli et Moscou ont convenu de l'achat de ...³⁸¹. Au cours du mois de mai 1975, le premier ministre soviétique KOSIJN s'est rendu à Tripoli pour renforcer les relations économiques entre les deux pays et en contrepartie, le Colonel Mamer El Kadhafi s'est rendu à Moscou en 1976 mais malgré cela, la Libye n'a jamais été un pays allié de l'Union Soviétique.

Après la visite de Sadate à Jérusalem en 1977 et la déclaration de la Libye de son refus à cette visite, les relations entre la Libye et l'Union Soviétique ont évolué pour devenir celles de deux pays alliés parce que le Colonel s'est senti cerné par les Etats-Unis du côté de l'Egypte et du Soudan.

L'Union Soviétique a saisi cette occasion pour faire de la Libye un soutien au courant communiste en Afrique, surtout, en Ethiopie, en Angola et au Mozambique. De ce fait, nous pouvons constater que le soutien le plus important apporté à la Libye a été au cours de la crise

³⁸⁰ Khaled Hanafi Ali : la place de l'Afrique dans la nouvelle stratégie américaine, revue de politique internationale. N°154 octobre 2003 pp 204.206.

³⁸¹ Rémy le Veau : 11 septembre, le monde arabe à la croisée des chemins. Revue de politique étrangère. 4/2001.

avec le Tchad puisque l'Union Soviétique a jugé que les pays occidentaux sont intervenus au Tchad non pas pour combattre la Libye mais pour porter atteinte à un pays qui leur était allié au cours de la Guerre Froide mais malgré cela, ce qui peut être relevé, c'est que Moscou n'a exercé aucune pression sur les Etats-Unis pour empêcher son agression contre la Libye au Tchad³⁸².

A l'arrivée de Michael Gorbatchev au pouvoir en Union Soviétique, les relations entre la Libye et l'Union Soviétique ont commencé à faiblir surtout à cause de la préoccupation du nouveau pouvoir à instaurer sa politique de réforme. La Libye n'avait plus de vision soviétique à défendre. Ses revenus pétroliers ont diminué et ses divergences avec les Etats-Unis se sont accrues et ceci avait un impact négatif sur les relations américano-soviétiques qui avaient commencé à s'améliorer jusqu'à la chute de l'Union Soviétique et la fin de la Guerre Froide. Ceci a provoqué la perte, pour la Libye, d'un pays allié sur le plan stratégique au cours des années quatre-vingt-dix et surtout avec la surenchère des pays occidentaux sur l'embargo contre la Libye et l'imposition de sanctions internationales au cours de l'année 1992³⁸³.

A la lumière de ce qui a précédé, nous pouvons avancer que les relations entre la Libye et l'Union Soviétique, ont malgré le différend idéologique, se sont ...par la coopération pour faire face aux Etats-Unis au cours de la période de la Guerre Froide mais cela n'a pas duré longtemps puisque l'arrivée de Gorbatchev et le repli de l'Union Soviétique sur ses problèmes internes ont affaibli cette coopération et provoqué l'abandon de la Libye en la laissant seule dans sa confrontation avec l'Occident.

L'ensemble des données structurelles et scientifiques qui ont émergé dans le champs des relations internationales après la chute de l'Union Soviétique et qui ont fortement ébranlé les deux pôles qui étaient fondés sur la confrontation entre les deux puissances, celui du communisme dans l'est et celui du capitalisme à l'Ouest et avec, l'ordre international d'une manière générale, y compris les régimes régionaux comme celui du monde arabe qui fut

³⁸² Mohammed Sayed Salim : les arabes après l'ère soviétique. Les risques et les occasions. Revue de politique internationale, N°108 avril 1992, p 153 / WWW.danstam. Co /home /darealfker8/15.htm.1/11.

³⁸³ . Ali al Akadhimi : le Nouvel Ordre Mondial : construction de la puissance dans la période de l'après-guerre froide. Traduction de Mohammed Abdel Karim, Cf. aussi <http://www.sakher.org/arabie/books.htm>.

atteint d'une importante déstabilisation dans l'équilibre des forces et c'est comme cela qu'ont apparu les cellules de domination dans ce que l'on appelle le Nouvel Ordre International. Cette nouvelle situation a ouvert un champ plus grand aux Etats-Unis pour réaliser leurs objectifs immédiatement après l'ébranlement des rapports de forces mondiaux³⁸⁴.

Les Etats-Unis ont ensuite œuvré à exploiter les conséquences de cette chute en dehors des régions traditionnelles à savoir les pays du Tiers Monde, faisant en sorte que l'équilibre international revient aux mains des Etats-Unis. De ce fait, il est devenu très compliqué pour les politiques étrangères de ces pays de réaliser leurs objectifs ou même d'entreprendre des projets d'autant plus que cette domination unilatérale visait même les grandes puissances. De ce fait, comment ces petits pays et particulièrement ceux qui avaient opté 279 10 qui n'obéissaient pas à la politique tracée par les Etats-Unis comme l'Irak, la Libye, l'Iran et la Corée du Nord³⁸⁵.

Nous aborderons dans cette recherche aux aspects négatifs et positifs de la chute de l'Union Soviétique sur la politique étrangère libyenne ainsi qu'à l'ensemble des conséquences négatives et les orientations positives qui sont nés de la chute de l'Union Soviétique.

2. L'effet de l'écroulement de l'Union Soviétique sur les outils de la politique étrangère libyenne

Nous aborderons ici les effets engendrés par l'opération de l'écroulement de l'union soviétique sur les outils de la politique extérieure de la Libye et sur ses objectifs sur les deux côtés fondamentaux :

1). La politique étrangère de la Libye fonctionnait conformément à une ligne tracée soigneusement portant un ensemble d'objectifs et de valeurs se basant sur un ensemble de capacités qui permettent aux comportements la réalisation, ce sont celles qu'on nomme les comportements en considération, c'est-à-dire que la marche habituelle de la politique étrangère libyenne depuis qu'elle a existé en Septembre 1969 jusqu'à l'écroulement de l'union soviétique. Ces conduites étaient-elles continues jusqu'à cet écroulement ? Ont-elles porté les

³⁸⁴ Le Nouvel Ordre Mondial et les défis de la sécurité arabe, internet... William Hartmann, op cit p399.

³⁸⁵ Mahmoud Abou Al-Aynayn : la politique étrangère libyenne envers le continent africain, op cit pp 197.198.

mêmes objectifs, les mêmes valeurs, les mêmes capacités ? Ont-elles utilisé les mêmes outils ?

2). L'opération de l'écroulement a ouvert le champ à la politique américaine en étalant son hégémonie et en s'emparant du monde et en conséquence la punition des Pays qui ont été contre ses intérêts. Elle était couverte par le parapluie politique et diplomatique que lui avait procuré l'union soviétique. En conséquence, la Libye se trouve dans la case des pays qui s'opposaient souvent aux intérêts américains. La fin du parapluie soviétique en courage les Etats-Unis d'Amérique sous une forme plus grande pour imposer sa nouvelle teneur par les Nations-Unies à la Libye ce sont les peines qui avaient un effet clair sur la marche des précédentes conduites habituelles³⁸⁶.

La Libye s'appuyait sur des points stratégiques concernant la confrontation de ces peines et autres crises sous l'hégémonie américaine c'est ce qu'on peut considérer les côtés positifs de cette opération savoir que l'écroulement de l'union soviétique et la disparition de son parapluie politique et laisser la politique libyenne s'orienter vers l'idée de compter sur soi-même et les ressources personnelles et les capacités concernant le comportement avec la crise qui était ouverte une ou plusieurs probabilités y compris l'opération militaire menée par les Etats-Unis contre la Libye à l'instar de son agression en 1986. Les signes de l'écroulement de l'union soviétique ont été pressentis depuis qu'on commence les vents changement dans la zone de l'Europe orientale en général et les problèmes économiques et ethniques qui avaient explosé dans l'union soviétique en 1988 le schisme des républiques de la mer Baltique en 1989. Et à ce moment, le régime régional arabe connaissait quelque malaise dans ce rang, attendu que le sommet arabe a été tenu à Casablanca, et cette période a connu le retour de l'Egypte à la ligue arabe ainsi que la reprise des relations diplomatiques Egypto-Libyenne après une période d'isolement arabe qui a été imposée à l'Egypte jusqu'à l'arrivée de la deuxième décision dans ensemble de décisions prises par les Etats-Unis d'Amérique³⁸⁷. Puis il y a eu la décision qui impose un ensemble de procédures occidentales et les sanctions Inéquitables contre l'Etat Libyen car ses deux citoyens n'ont pas été livrés aux Etats-Unis car cela n'est pas permis selon la réglementation intérieure.

³⁸⁶ Cf. revue al Ahram, du 13.09.2003.

³⁸⁷ Op cit pp400.401.

Il semble que les Etats-Unis n'ont pas pu malgré sa continuité de l'hégémonie et le réconfort des parties alliées pour la réalisation de leurs exigences cependant ils n'ont pas pu acquérir l'opinion internationale concernant la Libye dans l'affaire Lockerbie. L'administration américaine a échoué au niveau populaire, en laissant sa politique acceptée à la mesure de son succès sur le plan officiel et que la décision N°478 est entrée en exécution le 15/4/1992 et parmi ces sanctions, l'arrêt portait l'embargo sur la compagnie des lignes aériennes de la Libye et la fermeture de ses offices à l'étranger en imposant un embargo sur les ventes des armes à la Libye, dans le but d'influer sur sa capacité défensive, ce qui facilite l'opération militaire contre elle, ainsi que l'allègement de la représentation diplomatique de la Libye dans les autres Pays.

Les pays alliés des Etats-Unis étaient les premiers à répondre à la décision et à l'appliquer. La grande partie de la communauté économique européenne s'est conformée à la teneur de la décision ainsi que les Etats arabes sauf en ce qui concerne la représentation libyenne, attendu que les Etats arabes n'ont pas réduit la représentation diplomatique libyenne, à l'instar des autres pays étrangers. Tous les Pays du monde se sont engagés à ne pas permettre aux avions des lignes aériennes de la Libye à atterrir dans leurs aéroports ou de traverser les espaces aériens de leur territoire. Et l'engagement des Etats arabes concernant ces décisions et l'application des sanctions qu'elles portaient avaient un effet négatif au niveau des relations arabo-libyennes. Attendu que la Libye avait lutté avec toutes ses capacités et ses valeurs pour les affaires nationales arabes. Nous la trouvons ce jour sous la peine de l'engagement occidental par un texte de la décision internationale 748 et c'est l'échec qui avait un grave effet sur l'ensemble des orientations générales en politique étrangère de la Libye, attendu que la Libye a décidé de donner la priorité à ses relations³⁸⁸.

En 1988, l'administration américaine était encore dans la période de Reagan qui considère le terrorisme, attendu qu'il y a eu le choc aérien entre deux avions libyens et les avions de la sixième flotte en provoquant la chute des deux avions libyens le 4/10/1989. Et la lutte a continué dans un cadre d'opposition. Chaque partie considérait que la politique et les comportements de l'autre sont hostiles et travaillent contre ses intérêts. En outre l'influence de la Libye sur les nombreux Pays africains qui possèdent des métaux précieux et des récoltes agricoles très importantes pour les intérêts occidentaux tout cela augmente la persistance de

³⁸⁸ Mohammed Sayed Salim : les changements politiques internationaux à l'époque actuelle. Op cit pp 20.27.

l'Amérique pour son influence concernant la protection des sources des matières premières et des sources d'énergie dans le monde en alléguant le prétexte du terrorisme qui met en danger la capacité des Etats-Unis d'Amérique sur la sécurité de ses sources de matières premières³⁸⁹.

Les Etats-Unis croyaient que des Etats tels que la Libye fera tout son possible pour subroger le rôle soviétique et que la géographie politique du continent africain peut aider pour que la Libye joue un nouveau rôle sous les données actuelles. C'est ce qui laisse la Libye sous les peines des objectifs américains dont l'imposition de l'isolement sur ce pays puis œuvrer pour influencer sur sa capacité économique, afin qu'elle révisé ses objectifs extérieurs, ce nous mènera à l'analyse de la situation de l'embargo et la crise connue par l'affaire Lockerbie.

L'administration américaine a accusé la Libye d'être derrière l'accident (la chute de l'avion PANAM sur Lockerbie à Scotland) et durant les derniers jours de l'Etat soviétique, les Etats-Unis d'Amérique avec leurs alliés ont laissé le conseil international de sécurité promulguer une décision portant la nécessité pour la Libye de travailler avec la justice britannique américaine en livrant les deux citoyens prévenus, sinon elle endure des peines internationales économiques et diplomatiques. Sous le manque d'existence de preuves il a été confirmé par les allégations américaines et britanniques, et le manque de conventions entre les trois Etats et la Libye concernant la livraison des deux criminels, la Libye n'a pas violé ses lois concernant la souveraineté et ne s'est pas conformé à la décision car cela touche à sa réglementation intérieure³⁹⁰.

Suite à la position des pays africains concernant l'embargo et sa violation afférente à leur engagement concernant les décisions prises par l'organisation de l'unité africaine cependant, l'important c'est la décision unilatérale américaine concernant la Libye après l'écroulement de l'union soviétique en la mettant sous les sanctions et les effets négatifs de la décision 478 pour une longue période.

³⁸⁹ D. Cheikh Zaki Houcine Uthman: la chute du communisme: aperçu sur l'échec du communisme à travers le monde. 1^{ère} édition, maison Amara ; Jordanie 1990, p12.

³⁹⁰ Jaque, Lévesque .L'U.R.S.S.et sa Politique. International de Lénine à Gorbatchev-paris.1987.édition-.refondue. pp-370-375.

En effet, durant 8 ans les Etats-Unis d'Amérique ont réalisé des objectifs savoir: isoler la Libye réduire ses capacités économiques et militaires. Vu que la décision englobe les ventes des armes et des munitions ce qui mène à une réduction des capacités défensives de la Libye pour une longue durée car la confrontation était à ce moment réelle et ouverte à toutes les éventualités. Et ce qui appuie cette opinion c'est le ton américain qui était sévère pour les mobiles orientés vers la Libye. Et le régime régional arabe est condamné car il est sorti de la guerre qui a mené à l'échec de l'une de ses unités en Iraq.

En réalité, après la deuxième guerre du golfe, les Etats-Unis d'Amérique ont eu recours à ordonner les situations du Moyen Orient selon leur stratégie particulière. Et ils ont convoqué le congrès de Madrid en 1991, en essayant l'admission d'Israël dans la reprise des relations avec les régimes arabes en place³⁹¹. La Libye était l'un des pays qui n'avait pas été convoqué aux audiences du congrès du moment qu'elle est l'objet d'une situation de déception par son implication dans la situation de Lockerbie. Cependant les motifs réels pour l'écarter de ces ordres, c'est son rejet concernant les plans de régularisation inéquitables qui ne servent pas l'affaire palestinienne.

3. L'effet de la chute de l'union soviétique sur la diplomatie libyenne

L'union soviétique a laissé des empreintes claires sur les diverses stratégies qui ont été tracées par les Etats dans les relations internationales, que l'écroulement a eu des effets sur les objectifs. Et il est naturel qu'elle influe sur les méthodes de travail et les domaines du mouvement ainsi que les missions suivies par les divers pays dans la tentative de préserver leurs intérêts extérieurs tant que le but réel de toute politique extérieure est la garantie et le salut de la continuité de ces intérêts³⁹².

C'est pourquoi nous trouvons que la Libye qui travaillait selon les cercles fixés depuis le début de la révolution en 1969, elle poursuivait le style diplomatique direct dans la

³⁹¹ Mohammed al-Tabei : l'évolution de la diplomatie contemporaine.et Zayed Abdallah Mosbah : la Diplomatie, Beyrouth al-jil et la dar al –Rouad 1999 p146.

³⁹² Conformément à sa politique d'encouragement et de soutien aux mouvements de libération dans le monde, la Libye a pris l'habitude d'organiser des colloques et des séminaires qui regroupaient des mouvements arabes et internationaux, notamment ceux qui sont privés du droit de parole chez eux tel que les Indiens d'Amérique. CF revue Al Majalla, mois du Nawar, 1988, Centre de Documentation libyen, p15.

construction de ses relations de coopération et les intérêts réciproques dans le cadre du respect réciproque sur les niveaux officiels avec les divers pays en plus du tissage de relations populaires distinguées avec les organisations populaires et semi-officielles afin que sa voix se fasse entendre et que ses objets soient expliqués et afin qu'elle puisse faire parvenir sa mission humaine. Laquelle ressent qu'elle est à la charge de l'Etat libyen en considérant qu'elle porte des objectifs et des valeurs distinguées de celle que portent les politiques étrangères des autres Etats c'est pourquoi la Libye travaillait pour engager un nombre plus grand de groupements internationaux et de groupement arabes à travers l'organisation de colloques et de symposiums non gouvernementaux et les inviter. Et on peut dire que cette méthode de travail diplomatique international, était l'objet de distinction de la politique étrangère de la Libye des autres États³⁹³.

Vu le soutien populaire et révolutionnaire dont la révolution libyenne est le principal appui et nous pouvons le démontrer au niveau de la nation arabe attendu que les diverses organisations et les structures populaires et professionnelles arabes avaient tenu leurs assemblées et leurs congrès publiques en Libye et le but de cette méthode consistait à mobiliser les énergies actives dans la société arabe et de garantir leurs directives dans l'orientation qui sert l'intérêt public c'est l'édification de l'unité arabe en tant qu'objectif principal dans la politique étrangère de la Libye.

Malgré que la méthode populaire dans l'administration de la diplomatie ou ce qu'on appelle (La diplomatie populaire) c'est un travail qui concerne toutes les relations internationales cependant, les Etats ne suivent pas cette méthode vu que le gouvernement qui s'acquitte des travaux et les relations étrangères par les moyens officiels. Et comme cela n'était pas conforme avec la philosophie libyenne, la Libye a préconisé cette méthode puis qu'elle est à son avis le plus efficiente dans l'édification des relations de coopération et pour les démarches de la paix mondiale qui ne se réalisent qu'entre les peuples eux-mêmes et non entre les gouvernants et les classes dominantes sur les sociétés en les considérant qu'elles ne représentent pas la réalité de la société.

³⁹³ Mohammed Al-Tabei, op cit p.146.

Cette méthode qui caractérise la Libye (s'oriente vers le discours adressé aux masses par les divers médias et sur les diverses clauses des associations culturelles et scientifiques), et de là, il y avait des opinions concernant cette affaire. Cependant, nous pouvons découvrir que la Libye a un ensemble d'objectifs pour l'adoption de cette méthode diplomatique dont la teneur suit³⁹⁴ :

- l'augmentation de ces tensions dans les relations officielles entre la Libye en tant qu'État révolutionnaire et les divers États arabes ou les grandes puissances menait à dire que la Libye a un rôle dans les relations internationales. Vu que les États occidentaux dressent plusieurs pays, en Afrique et ailleurs, contre les orientations libyennes ayant une orientation révolutionnaire résistante au colonialisme c'est ce qui a incité la Libye à édifier les relations populaires afin qu'elles puissent faire passer les fausses allégations énoncées par les gouvernements officiels. Et, par cette méthode, la Libye a pu obtenir l'appui populaire de la nation arabe et en Afrique avec ses diverses orientations et ses objectifs. Elle a pu donc obtenir l'appui efficace et populaire au cours de l'agression américaine en 1986 et dans l'affaire Lockerbie attendu que les diverses instances populaires manifestaient leur solidarité absolue avec le peuple libyen.
- la Libye admet que le suivi des relations populaires par le biais de la méthode de la diplomatie populaire est la méthode idéale pour réaliser la solidarité des peuples avec elle, ainsi que l'exercice de la pression populaire interne sur les gouvernements qui entravent ses orientations.
- la Libye a pour objectif c'est l'établissement d'une société internationale fondée sur la base de l'égalité et de la justice entre les peuples et que l'humanité entière bénéficie de tous les aspects du progrès et de la prospérité procurées à quelques peuples tels que l'organisation du nord du globe terrestre qui met la main sur les 80% de la production mondiale alors qu'elle ne représente que 20% de la population c'est pourquoi la méthode populaire c'est la tentative de créer un genre de concorde et d'égalité entre les peuples dans l'acquisition des exigences et de tous les aspects de progrès produits par la science. Et que quel que soit le niveau de ce progrès, le reste des peuples y ont

³⁹⁴ Il est à noter ici, l'importance du progrès scientifique et technologique, dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et de l'enseignement, pour les pays pauvres et en voie de développement. Paul Kennedy, la préparation au 21^{ème} siècle. Traduction de Nadim Jaheli. Tome I, Syrte dar al Jamahiriya pour l'édition et la distribution. 1995 pp 20.60.

participé par des contributions qui se sont succédés³⁹⁵ ainsi que leur contribution par leurs richesses naturelles et humaines qui ont été pillées au cours de la période du colonialisme.

- les relations populaires contribuent à la réduction des litiges et des relations établies entre les gouvernements au niveau officiel. Les relations populaires facilitent l'ouverture et l'approche des points de vue ont mobilisé les énergies pour accepter un objectif supérieur aux litiges et aux luttes entre les deux parties, c'est la constitution des groupements régionaux dans le cadre d'une nouvelle vision telle que les espaces et les grandes unités³⁹⁶.

Nous pouvons dire qu'à travers la nouvelle étape qui a été instituée après l'écroulement de l'Union Soviétique, nous n'observons pas un changement dans la méthode de la diplomatie populaire. Cette méthode a continué en étant une méthode de travail dans les politiques étrangères de la Libye, vu que la Libye demeure sous l'embargo, depuis 1992, embargo imposé par les gouvernements officiels qui l'ont appliqué. Lequel embargo n'a pas été décidé les organisations et les forces populaires. Quand la Libye s'est orientée vers le travail sur la scène africaine, elle a adopté ce style, vu son efficience dans la réalisation des objectifs et puisque l'unité africaine chantée, est pour les peuples, dépositaires de la souveraineté et de l'intérêt dans cette unité³⁹⁷.

Dans le cadre des nouvelles données de l'évolution scientifique et technique, et l'augmentation de développement des médias concernant les masses, il est nécessaire de se préoccuper du style populaire dans l'administration des relations inter-nations. Le monde s'oriente vers l'édification de grands blocs économiques et la constitution d'espaces économiques et culturels il apparaît que la méthode de la diplomatie poursuivie par la Libye, augmente en importance conformément aux données préconisées par la mondialisation. Cela ne signifie pas que la Libye ne s'appuie pas sur la méthode officielle dans la gestion de sa politique étrangère

³⁹⁵ Il est à noter à ce propos que beaucoup de délégations et de organisations sociales africaines ont afflué pour exprimer leur reconnaissance au Colonel Kadhafi quant à ses efforts et sa participation au développement et à l'Unité du continent africain. Notamment les délégations malienne, nigérienne, burkinabé, béninoise, togolaise et ghanéenne dans la presse libyenne ; 5/2000 et 6/2000.

³⁹⁶ Walid Abdel Hay : le changement des postulats dans la théorie des relations internationales, Alger, Dar Al-Chourouq 1992. P 71.

³⁹⁷ Mohammed al Mabrouk Younes, Histoire de l'évolution politique dans les relations arabo-africaines, Tripoli la société générale de la papeterie et de l'imprimerie. 1988, pp 115-146.

ou qu'elle était, souvent obliger de se conformer aux protocoles traditionnels préconisés par les diverses conventions et les chartes internationales qui régissent les relations internationales entre les Etats³⁹⁸. La Libye est membre dans diverses organisations et instance internationales, régionales et mondiales telles que les Nations-Unis et toutes leurs antennes en exercice, la ligne arabe et l'organisation de l'unité africaine et l'organisation du congrès islamique.

Attendu que son adhésion en qualité de membre dans ces organisations leur imposait l'acceptation de cette ligne et en même temps, elle préservait le tissage des relations solides avec tous les peuples. Le style du travail adopté par la politique étrangère libyenne confirme l'importance donnée aux régions géographiques entourant la Libye dans le cœur du Sahara africain suite à leur importance, au moins, sur le plan sécuritaire régional, attendu que la Libye, toujours même avant la dernière orientation, insistait sur l'importance de ces régions. Cette méthode a apparu en étant comprise dans l'ensemble des activités libyennes africaines et les accords et les conventions conclus entre la Libye et les Etats du grand Sahara (Niger, Mali, Tchad, Burkina Faso). Et nous pouvons dire ici que dans le cadre du congrès institutionnel de l'union du Maghreb Arabe à Marrakech en 1989, la Libye a appelé les pays de l'union maghrébine à laisser la convention constitutionnelle conclue le 17/2/1989, ouverte devant les pays et du Sahara.

Cette méthode de travail a jailli de la conviction stratégique même si ces pays n'avaient pas les capacités économiques cependant elle est importante sur les côtés sécuritaires et défensifs ce qui implique selon l'avis de la Libye l'établissement d'une coopération régionale entre l'union du Maghreb Arabe et la région du Sahel et du Sahara, cependant, cette idée a été dépassée par l'opération de la complémentarité et de la coordination qui est intervenue par l'établissement du groupement des Etats du Sahel et du Maghreb Arabe, vu les opérations de la complémentarité et le rapprochement entre ses unités.

³⁹⁸ Cf. texte du télégramme envoyé par le général Hay Jofinia premier ministre rwandais au colonel Kadhafi. Novembre 1973.

Parmi les autres méthodes de travail, il y a la coordination entre la Libye et les institutions régionales voire internationales dans des lieux de réunion internationaux tels que les Nations-Unis attendu que de nombreuses décisions et règlements pris par les instances mondiales tels que les Nations-Unies étaient engendrés par la coordination entre la Libye et les groupements du tiers-monde tels que les groupements arabes ou l'organisation de l'unité africaine le groupement des pays non alignés le groupement du congrès islamique. La Libye assurait la coordination avec ses groupements par le biais de larges campagnes diplomatiques pour l'agrément de l'acquisition des lois et règlements servant les intérêts communs de ces groupements dont fait partie la Libye. Nous pouvons dire que le rôle de la Libye dans les Nations-Unis pour l'agrément de la langue arabe en étant une langue parmi les langues de travail dans cette instance internationale ainsi que l'acceptation du sionisme en étant un mouvement raciste en laissant l'application de la décision rendue par l'assemblée générale des Nations-Unis concernant cette affaire.

Les exemples concernant les méthodes de la coordination et de la coopération politique qui étaient effectués par la Libye sont nombreux, ce qui est le plus important c'est la conclusion de la méthode de travail collectif et de coopération dans le cadre des dits groupements ou la coordination dualiste avec un Etat régional ayant un poids politique important ou avec une grande puissance telle que l'union soviétique³⁹⁹.

Quant aux coordinations dualistes elles sont multiples. La Libye a pu à titre d'exemple, parvenir à créer un courant d'Etats africains qui comprennent la réalité de la lutte entre les Arabes et Israël et l'équation du mouvement sioniste. Nous citons aussi le mouvement de la Libye et de l'Algérie ensemble pour faire face à l'infiltration sioniste en Afrique ce qui produit une augmentation du nombre des Etats africains qui ont rompu leurs relations avec l'ennemi sioniste ce qui laisse les cercles sionistes en ce moment craindre la méthode libyenne de travail c'est ce qui a montré que, là vision d'Israël, il y a un plan libyen visant à isoler Israël et son éviction du continent africain. Ainsi, l'appui de la Libye et de l'Algérie, par le biais d'un pont aérien au régime gouvernant le Ghana de 1970 à 1977 contre l'infiltration des mercenaires pour préserver son indépendance et son unité.

³⁹⁹ Sami Hakim, « L'indépendance de la Libye entre la Ligue des Pays Arabes et les Nations Unies » Dar El Kitab El Jadid, première édition, Beyrouth 1965, p24.

Un autre exemple de travail et de coopération dualiste c'est le travail pour la réussite du premier congrès du sommet arabo-africain qui s'est tenu au Caire le 7/3/1977 où ont participé à ses travaux, soixante pays africains et arabes étant donné que les participants ont insisté sur la réussite de ce congrès en tant que fruit produit par la méthode du travail dualiste collectif et coopératif et dont les décisions ont confirmé cette conclusion⁴⁰⁰.

III) Les relations libyo-américaines et leur impact sur la politique étrangère de la Libye

Il est évident que les Etats-Unis font partie des pays qu'il est difficile d'ignorer sur la scène internationale. C'est un pays qui a des capacités immenses et dispose de tous les moyens d'une puissance mondiale. Le nombre de ses habitants est de plus de deux cent cinquante millions et selon l'indice du PIB, du développement, de l'industrie et du commerce, les Etats-Unis sont un pays des plus riches du monde et des plus développés sur le plan militaire, économique et industriel. Au début des années quatre-vingt du siècle dernier, le PIB a atteint environ sept milliards de dollars et le revenu moyen individuel est d'environ vingt-cinq mille dollars. Ses forces armées sont d'environ deux millions de soldats et d'officiers et deux millions et demi de soldats de réserve. Les Etats-Unis possèdent également plus de seize mille chars et plus de trente mille engins blindés. De plus, possédant la puissance atomique, elle fut la seule puissance au monde à l'avoir utilisée au cours de la Deuxième Guerre Mondiale contre les deux villes japonaises Nagasaki et Hiroshima, les 6 et 8 août 1945.

1. La relation libyo-américaine avant 1969

Les relations entre la Libye et les Etats-Unis n'ont connu aucune évolution positive depuis les premières années du début de la révolution en Libye. Les politiques adoptées par la Révolution comme celles des orientations nationales dans la réalisation de l'unité arabe et la disparition des bases britanniques au cours du mois de mars 1970 et celles des Etats-Unis en Juillet 1970⁴⁰¹, ainsi que la nationalisation des sociétés de pétrole au cours de l'été 1973 et l'imposition de son autorité sur ses ressources naturelles et le refus catégorique de la

⁴⁰⁰ D Mustapha Jafal, « La confrontation arabe et américaine sur le Golf de Sirte », idem, p128.

⁴⁰¹ Sami Hakim, « L'indépendance de la Libye entre la Ligue des Pays Arabes et les Nations Unies » Dar El Kitab El Jadid, première édition, Beyrouth 1965, p24.

domination étrangère⁴⁰², et le soutien libyen apportait aux mouvements de libération en Afrique. Tout ceci a été interprété par les Etats-Unis comme une menace contre ses intérêts et sa politique dans la région, représentant un danger qu'il fallait absolument combattre. Cette opinion négative que chacune des deux parties ressentait envers l'autre a fortement dominé les relations entre les deux pays au cours de la période de la Guerre Froide et aussi durant la première moitié des années quatre-vingt-dix après la fin de cette guerre.

L'histoire des relations entre la Libye et les Etats-Unis remonte à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale quand les forces américaines faisaient partie de celles des Alliés qui avaient envahi la Libye, plus particulièrement sa région Ouest et l'intérêt des Etats-Unis à la Libye avait commencé déjà à cette époque et ce, pour plusieurs raisons :

- la volonté de préserver la plus importante capacité d'influence dans la région de la mer Méditerranée et l'Afrique du Nord et comme la Libye est devenue du fait de la Deuxième Guerre mondiale, une terre non colonisée directement comme les Italiens s'étaient retirés et que les Français et les Britanniques la convoitaient ;
- la position géographique de la Libye représentant pour les Américains et d'une manière générale pour les pays alliés, un point stratégique d'une grande importance, les Etats-Unis en 1944 ont entrepris de créer des bases militaires sur son territoire avant même que le pays ne soit colonisé ;
- les Etats-Unis ont entrepris des opérations de découvertes de gisements de pétrole en Libye, avec des efforts italiens et de ce fait, le facteur du pétrole a joué un rôle pour convaincre les Américains de l'importance de la Libye ;
- la confrontation avec la puissance communiste a été également une des raisons qui ont encouragé les Etats-Unis à s'installer sur les terres libyennes et ce, afin d'empêcher les Soviétiques d'obtenir des emplacements à leur flotte dans la Méditerranée ;
- le fait que la Libye soit relativement proche d'Israël et des pays occidentaux de la rive sud et sa proximité de l'Egypte et du canal de Suez et par ailleurs, sa proximité des pays du centre de l'Afrique et des ex-colonies françaises (l'Algérie, le Maroc et la Tunisie) a donné à la Libye une importance stratégique au vu des Etats-Unis

⁴⁰² D Mustapha Jafal, « La confrontation arabe et américaine sur le Golf de Syrte », idem, p128.

d'Amérique qui ne possédaient jusqu'à cette époque aucun territoire dans la région arabe et en Afrique du Nord.

En effet, les Etats-Unis et la Grande Bretagne avaient entamé avec le gouvernement provisoire de la Libye avant même la proclamation de l'indépendance, le 24 décembre 1951, des accords concernant les bases américaines et britanniques. Après l'indépendance, les deux gouvernements, libyen et américain, ont conclu des accords concernant les bases américaines sur le territoire libyen. Ces accords ont été ratifiés le 17 octobre 1954 et il est resté en vigueur jusqu'à la révolution du premier septembre 1969 qui a exigé le retrait des bases américaines du territoire national et le colonel Kadhafi a confirmé la demande de la Libye de mettre fin à l'existence des bases américaines en les justifiant comme suit⁴⁰³ :

- la présence des bases américaines et leur création en Libye ne se justifient que par la trahison des anciens dirigeants libyens et leur ignorance ;
- après la Révolution, la Libye est devenue membre des pays non-alignés et de ce fait, il n'était pas permis qu'elle puisse avoir des bases militaires étrangères sur son territoire surtout pour des Etats rentrent en guerre contre des peuples comme celui du Vietnam ;
- la croyance libyenne que le pays doit être fondé sur la paix, ce qui est contraire aux principes de la Libye qui ne peut être une base ni à celle des Alliance atlantique ni aucune autre ;
- l'histoire de la base de Wells et de la marine est un souvenir amer que le peuple libyen ne peut oublier d'autant plus que cette base était soupçonnée d'entraîner des Israéliens et s'aguerrir pour participer à l'agression contre l'Egypte et de ce fait, elle mettait en danger le peuple libyen car cette base contenait des bombes atomiques.

2. Les relations libyo-américaines après 1969

Les relations entre les Etats-Unis et la Libye ont pris une nouvelle direction. Cette période a coïncidé avec l'entrée de la Libye dans une confrontation multiple avec les pays occidentaux surtout par rapport à la question des tarifs du pétrole et la lutte contre la domination impérialiste et le soutien que l'Occident apportait à Israël.

⁴⁰³ Voir Les secrets des bases américaines en Libye, idem, pp14-17.

Depuis 1970, la Libye a joué un rôle important dans l'organisation de l'OPEC et elle a demandé d'augmenter le prix du pétrole et des bénéfices. Elle a également demandé de maîtriser sa production et sa commercialisation. Par ailleurs, la Libye s'est empressée d'utiliser comme une arme politique contre les Britanniques et elle a appelé que le pétrole soit aussi utilisé comme une arme dans la lutte contre l'ennemi israélien⁴⁰⁴. Ce qui a davantage aggravé les relations entre les Etats-Unis et la Libye au cours des années soixante-dix, c'est l'évolution de rapports que celle-ci entretenait avec les pays du bloc des pays socialiste et à leur tête, l'ex -Union Soviétique et le renforcement des capacités militaires libyennes par l'achat des armes soviétiques.

En fait, les relations américano-libyennes n'ont pas été épargnées aussi de souffrir des liens que la Libye entretenait avec les différents mouvements de libération palestiniens particulièrement celui de l'OLP que les Etats Unis considéraient comme un mouvement terroriste pendant que la Libye la considérait comme un mouvement militant qui luttait pour la libération des territoires palestiniens arabes.

C'est à partir de ce moment que les Etats-Unis ont commencé à adopter des positions hostiles contre le Libye comme par exemple son refus d'augmenter sa représentation diplomatique au grade d'ambassadeur et qui était une revendication de la Libye fermement rejetée par les Américains à condition que la Libye accepte deux de ses conditions qui sont le soutien qu'elle devait apporter aux tentatives d'instauration de la paix dans le Moyen Orient et l'arrêt du soutien de la Libye à ce que les Etats-Unis appelaient le terrorisme⁴⁰⁵. Par ailleurs, les Etats-Unis ont refusé de remettre à la Libye les huit avions civils que celle-ci avait pourtant payés et que le ministère des affaires étrangères américain n'a pas voulu remettre en janvier 1977. C'est comme cela d'ailleurs que le nom de la Jamahiriya a été ajoutée à la liste que publiait le ministère de la défense américain et qu'il considérait comme les ennemis de l'Amérique et comme les Etats qui soutenaient le terrorisme⁴⁰⁶.

⁴⁰⁴ Mohamed El Masri « Le terrorisme impérialiste »idem, p197.

⁴⁰⁵ Mohamed El Masri « Le terrorisme impérialiste »idem, p197.

⁴⁰⁶ D Mustapha Jafal, « La confrontation arabe et américaine sur le Golf de Syrte », idem, p128.

La part d'inimité apparente que, entre les Etats, les gouvernements et les peuples n'est pas une fatalité si la culture de ces Etats, de ces gouvernements et de ces peuples appelait à la compréhension mutuelle, à la coopération et la solution aux problèmes par des moyens pacifiques seulement, les Etats-Unis dont la culture diffère des autres, les laissaient penser qu'il étaient une puissance face à laquelle il ne fallait résister et qu'ils étaient en droit de faire payer le prix à tout Etat qui oserait l'affronter ou tenter de se mettre en travers de ses intérêts même si ceux-ci portaient préjudice aux intérêts de ces peuples et atteinte à leur dignité.

Ainsi, nous constatons que la diplomatie libyenne, depuis le début des années soixante-dix, s'est retrouvée impuissante à créer un quelconque rapprochement réel avec les Etats-Unis. Cependant, en ce qui concerne la période qui nous intéresse et que nous datons depuis la visite du président Anouar Sadate à la ville occupée de Jérusalem, le 19 novembre 1977, nous observons que les relations libyenne-américaines se sont fortement détériorées en raison de la position adoptée par la Libye sur cette visite et sa décision de rompre ses relations avec l'Egypte.

La visite d'Anouar Sadate à Jérusalem a été suivie par la signature de l'accord de Camp David au cours du mois de septembre 1978. Cet accord était voulu par les Etats-Unis, et la Libye l'a rejeté avec force puisqu'elle avait participé à toutes les conférences et à tous les congrès qui avaient tenté de s'opposer à ces accords. La Libye avait pris part à la conférence de Tenué en Syrie, le 20 septembre 1977 et elle avait demandé de rompre les relations diplomatiques et économiques avec l'Egypte et à contrecarrer avec fermeté les desseins que les Américains et les Israéliens projetaient dans le monde arabe⁴⁰⁷.

La Libye a pris part à la création du front fermé et entreprise qui avaient proclamé ses objectifs principaux dont celui d'œuvrer à concrétiser l'union arabe et la libération de tous les territoires palestiniens et les territoires arabes occupés. Par ailleurs, la Jamahiriya a organisé en Libye, une conférence nationale de aux accords de Camp David et son communiqué rendu par la conférence de Tripoli, elle a appelé à résister à ces accords et la domination américaine sur le monde arabe.

⁴⁰⁷ La loi de la force, travail d'un groupe de chercheurs, le Caire, deuxième session idem, p81.

La Libye a poursuivi sa politique de refus contre les initiatives que l’Egypte avait prises envers l’Etat israélien et surtout la conclusion du traité de paix égypto-israélien que les deux parties avaient signé à Washington, le 26 mars 1979⁴⁰⁸. Les Etats-Unis ont intensifié leur soutien à la position égyptienne et c’est comme cela qu’ils ont appuyé la signature d’une convention entre l’Egypte et Israël, ce qui a entraîné l’isolement des Etats-Unis.

La confrontation entre la Libye et les Etats-Unis s’est intensifiée après l’invasion de l’Afghanistan par les Soviétiques et après le succès de la révolution iranienne et la chute du Shah d’Iran qui représentait un pilier primordial à la politique étrangère américaine dans la région. A l’époque la Libye s’est tenue aux côtés de la révolution iranienne et la soutenue avec une force telle qu’avait annoncé publiquement sa position dans la guerre qui avait éclaté entre l’Iran et l’Irak pour leurs frontières communes.

Depuis 1981 avec l’arrivée de Ronald Reagan à la Maison Blanche, les relations entre les Etats-Unis et la Libye se sont encore dégradées en raison de tout ce que nous avons déjà abordé et particulièrement à cause du fait que les Américains ne pouvaient pas admettre, ni seulement imaginer qu’il puisse exister un pays et surtout un pays du Tiers-Monde et du monde arabe qui ose se mettre au travers de leurs intérêts. D’autre part, le mouvement de l’extrême droite américaine ne parvenait pas à tirer des leçons de la Guerre du Vietnam et s’était empressé de tourner cette page douloureuse dans l’histoire contemporaine des Etats-Unis et c’est pour cette raison que le président Ronald Reagan a tenté de revenir à la période qui avait précédé celle du Vietnam en adoptant une politique militaire dans une des régions les plus proches de la scène européenne qui est la Libye. C’est à partir de ce moment –là que la confrontation entre les deux pays a commencé sur les droits de la Libye au Golf Syrte puisqu’elle considérait que ce golf lui appartenait et le 09 octobre 1973, elle a proclamé sa souveraineté totale sur ce golf, le considérant comme un bien national dans lequel aucun navire étranger ne pouvait pénétrer sans l’autorisation préalable des autorités libyennes⁴⁰⁹.

⁴⁰⁸ Mohamed El Masri « Le terrorisme impérialiste »idem, p197.

⁴⁰⁹ D Mustapha Jafal, « La confrontation arabe et américaine sur le Golf de Syrte», idem, p128.

Cependant, Ronald Reagan décida de défier la souveraineté libyenne dans le golfe de Syrte et envoya sa sixième flotte dans la méditerranée afin de procéder à des opérations militaires. Durant cette période, plusieurs journaux américains et internationaux avaient publié des analyses autour de la question de savoir qu'elles étaient les raisons exactes de l'agressivité des Etats-Unis envers la Libye. Le 20 juillet 1981, le journal « New York Times » a publié un article dans lequel il apparaissait que le président Ronald Reagan menaçait colonel Kadhafi qu'il qualifiait de terroriste en faisant savoir que les Etats-Unis étaient prêts et avaient la ferme volonté d'apporter une aide à tous les voisins de la Jamahiriya, y compris à des pays comme l'Egypte, le Soudan, le Tchad et les autres et cela pour qu'ils s'opposent au colonel Kadhafi, accusé d'être la source de tous les troubles et de toutes les instabilités en Afrique et en raison de son objectif à vouloir unifier les tribus armées dans le Nord de l'Afrique en vue de constituer un empire qui s'étendrait au Zaïre⁴¹⁰.

Par ailleurs, l'administration américaine a décidé à expulser les représentants de la diplomatie libyenne à Washington en mai 1981. En même temps, elle a procédé également à rapatrier tous ses ressortissants de la Libye et à entamer à la diminution de ses importations en pétrole libyen. Certains journaux américains avaient aussi publié des articles sur des projets américains pour frapper la Jamahiriya et de l'occuper militairement avec l'aide de voisins de la Libye⁴¹¹. Dans une déclaration devant le Congrès américain, le 08 juillet 1981, le vice-ministre des affaires étrangères américain, chargé des affaires africaines, faisait état des relations de son pays avec la Jamahiriya et il disait : « La Libye a adopté une politique étrange en Afrique et dans le monde arabe menaçant d'une manière inédite les intérêts des Etats-Unis ». Le responsable américain a ajouté que son gouvernement avait mis dans le budget de l'année 1982, des sommes complémentaires pour apporter une aide aux Etats africains que menaçait la Libye sur le plan financier et militaire. Ce même responsable ajoutait que son gouvernement soutenait la Tunisie et le Soudan qui vivaient aussi sous la menace de la Libye et qu'elle s'était immiscée dans le Moyen Orient en apportant un soutien à l'Organisation terroriste, l'OLP et cela contre Israël et armant ses militants et en les entraînant au Sud Liban tout comme elle a aidé les révolutionnaires du Polisario. Le même responsable déclarait aussi que la Libye avait acheté de l'Union Soviétique, des armes en nombre qui dépassaient largement ses besoins propres et que la Libye partageait les mêmes intérêts que l'Union

⁴¹⁰ Le rapport précédent, p727.

⁴¹¹ La loi de la force, travail d'un groupe de chercheurs, le Caire, deuxième session idem, p81.

Soviétique dans le continent africain⁴¹². En 1981, les Etats-Unis ont lancé un blocus sur le pétrole libyen et ainsi lancé leur guerre économique contre la Jamahiriya poussant les sociétés américaines qui exploitaient le quart de la production du pétrole libyen, à geler leurs activités en libye⁴¹³.

a. Les conflits entre la Libye et les Etats Unis autour du golf de Syrte

C'est le 19 août 1981 que l'affrontement entre la Libye et les Etats-Unis a eu lieu sur le golfe de Syrte quand un porte-parole militaire libyen a déclaré que les avions armés américains violaient régulièrement et de manière intensive l'espace aérien de la Libye et de ses eaux territoriales dans le Golfe de Syrte⁴¹⁴. Les affrontements entre les forces aériennes américaines et libyennes dans l'espace du golf de Syrte avaient trouvé des échos dans de la presse et chez les politiques dans le monde. Il s'en est suivi des communiqués de protestation et de condamnation des attaques américaines de la part d'Etats arabes et étrangers. La presse étrangère avait qualifié cette agression comme des actes de piraterie et de terrorisme international émanant d'un grand Etat contre un petit pays du Tiers-Monde.

Le journal britannique « Daily Telegraph, 21 août 1981 » considérait la bataille qui avait lieu au-dessus du golf de Syrte comme la première dans laquelle prenait part l'aviation américaine depuis la fin de la Guerre du Vietnam. Ceci confirme ce que nous avons mentionné précédemment que l'extrême droite américaine, avec ces attaques contre la Jamahiriya, souhaitait faire revivre la crise du Vietnam et qu'elle revenait à nouveau pour imposer son autoritarisme et sa domination contre le reste du monde⁴¹⁵. Durant la période qui s'est étalée du début de l'affrontement entre la Libye et les Etats-Unis dans des eaux régionales libyennes et au-dessus du golf de Syrte au cours du mois d'août 1981 et jusqu'à l'agression américaine directe contre les deux villes de Benghazi et Tripoli, le mois d'avril 1986, les relations entre les deux pays sont passées par des étapes successives.

⁴¹² Le rapport précédent, p 727.

⁴¹³ Mohamed El Masri « Le terrorisme impérialiste » idem, p197.

⁴¹⁴ La loi de la force, travail d'un groupe de chercheurs, le Caire, deuxième session idem, p81.

⁴¹⁵ The Economic intelligent unit op cit pg Ibid. P10.

En utilisant son droit d'autodéfense, la Jamahiriya libyenne a mené des attaques médiatiques et politiques contre les Etats-Unis et leurs amis dans le monde arabe. Elle a surtout intensifié ses attaques contre les deux présidents, Djafar El Noumeiri et Anouar Sadate qui a été assassiné le 06 octobre 1981 alors que le premier a été renversé par son peuple au mois de février 1985. Au cours de cette même période, le monde arabe a connu des événements importants. En janvier 1982, les forces israéliennes ont envahi le Liban et chassé les Palestiniens de Beyrouth. Elles ont participé aussi aux massacres de Palestiniens dans les campements de Sabra et Chatila, ce qui a donné une occasion au président américain, Ronald Reagan de présenter son projet pour trouver une solution au conflit israélo arabe, le 01/09/1982⁴¹⁶.

Pendant ce temps les relations entre la Libye et les Etats-Unis n'ont cessé de se dégrader. La Libye continuait sa campagne d'attaque contre les politiques des Américains dans la région arabe et dans le monde. Elle a critiqué la position américaine concernant l'invasion du Liban par Israël et le fait que les Etats-Unis n'aient pratiqué aucune pression sur le régime Israélienne pour l'empêcher de s'approprier le mont du Golan syrien de manière officielle en décembre 1982, ni empêcher la construction de colonies israéliennes sur les territoires occupés ou les changements géographiques et démographiques de la ville de Jérusalem. Elle a par ailleurs fortement critiqué les Etats-Unis quand leurs forces ont envahi Grenade.

De leur côté, les Etats-Unis ont exploité la présence des forces libyennes au Tchad et l'incident de l'assassinat de la policière britannique devant le bureau du comité populaire libyen à Londres en 1984 pour intensifier son embargo politique et économique contre la Jamahiriya. L'explosion d'une bombe dans un cabaret à Berlin Ouest à tout de suite conduit à l'accusation de la Libye d'avoir fomenté l'incident et les aviations américaines ont frappé les deux villes de Benghazi et Tripoli dans la nuit du 15 avril 1986. Plusieurs journaux dont le mode ont publié que l'incident de Berlin avait été saisi comme une occasion par le président Reagan pour justifier son agression contre la Libye et ainsi se débarrasser du colonel Kadhafi mais les avions américains ont échoué dans leur mission et les hostilités entre les deux pays se sont intensifiées d'autant plus que l'administration américaine a procédé à l'interdiction de ses citoyens de voyager en Libye et arrêté son commerce avec ce pays. C'est ainsi que la

⁴¹⁶ Hala Saâoudi : « La politique américaine et le conflit arabo-israélien après la guerre d'octobre 1973 »Revue de la pensée 416 -Le rapport stratégique arabe, dixième numéro, janvier 1983, p154.

Libye est entrée dans la liste des Etats qui hébergeaient les terroristes. C'est une liste que publie le ministère des affaires étrangères américain chaque année et qui rejoint celle fournie par le ministère de la défense américain comportant les noms des pays qui représenteraient un danger pour les intérêts américains dans le monde⁴¹⁷.

Les Etats-Unis ont aussi accusé la Jamahiriya libyenne de détenir des armes chimiques qu'elle produirait dans l'usine d'El Rabtha. Un responsable avait déclaré devant le Congrès américain : « *La Libye possède environ cent tonnes d'armes chimiques* »⁴¹⁸. La diplomatie libyenne a connu des moments très difficiles au cours des années quatre-vingt en raison de la conjoncture du monde arabe au cours de ces mêmes années. A l'époque, la Libye considérait qu'il était préférable de procéder à des réajustements importants dans la politique d'affrontement que la diplomatie libyenne avait adopté au cours des dernières années. De manière objective et pragmatique, il y avait des grandes différences pour les capacités de la Libye à faire face en comparaison avec celles dont jouissaient les Etats-Unis. Ces derniers étaient une grande puissance et avaient des intérêts immenses.

De plus, les politiques qui administraient les Etats-Unis au cours des années quatre-vingt à commencer par le président Reagan et ensuite Georges Bush et enfin ils faisaient partis des éléments de la droite la plus extrême, hostile aux mouvements des peuples. D'autre part, la Jamahiriya estimait que devant la pression de ces pays sur elle, il ne fallait pas qu'elle s'enfonce avec son environnement arabe et africain et que la férocité des grandes puissances à son égard était déjà une grande mission à affronter.

Au même moment où la Libye était mise en quarantaine avec des pays comme l'Egypte, le Soudan, la Tunisie, le Maroc et un grand nombre de pays africains, elle n'a pas réussi à s'allier avec l'Union Soviétique de manière à s'assurer une protection sûre contre n'importe quelle attaque éventuelle dont elle serait victime. En effet, l'Union Soviétique, durant toute la période où elle représentait une grande puissance et jusqu'à sa chute au début des années quatre-vingt-dix, ne soutenait la Libye qu'en lui fournissant des armes que la Libye payait⁴¹⁹. Ces armes consistaient en du matériel militaire soviétique. Quant à son soutien politique, il

⁴¹⁷ Référence : Le rapport économique arabe de l'année 1994, idem, p157.

⁴¹⁸ The Economic intelligent unit op cit pg Ibid. P 10.

⁴¹⁹ Le rapport précédent, p727.

était parcimonieusement compté. Cela revenait au fait que la Libye elle-même n'avait jamais permis à sa politique étrangère d'évoluer avec l'Union soviétique au point de devenir son allié, respectant par cette position son adhésion aux pays non alignés et à la neutralité. La Libye ne pouvait pas d'une part célébrer le retrait des Américains et des Britanniques pour permettre au Soviétiques de n'importe quelle manière que ce soit de s'installer sur ses territoires.

Toutefois, la Libye avait quand même réussi à réaliser des succès psychologiques envers les pays occidentaux. Malgré ses capacités humaines et matérielles très modestes et limitées, elle a réussi à avoir une position politique dont on tenait compte mais du fait des pressions occidentales et américaines, elle s'est retrouvée contrainte de renouer ses relations avec ses voisins, surtout avec l'Egypte mais sans pour autant renoncer à sa position concernant les accords du Camp David et le traité de paix avec l'Etat israélien⁴²⁰.

Les relations entre la Tunisie et la Libye se sont améliorées avec la venue au pouvoir de Zine-El Abidine et la Libye est parvenue ensuite à résoudre ses différends au sud avec son voisin tchadien. Par ailleurs, la Libye a commencé à rééquilibrer sa position politique et économique qui n'avait pas été très affecté durant cette période par les décisions américaines et cela car la Libye avait eu recours à l'importation du matériel nécessaire pour son industrie pétrolière sur d'autres marchés mondiaux aux prix plus élevés et aussi en raison du fait que le peuple libyen n'est pas nombreux en habitants et du fait de leurs petits besoins, les décisions d'autosuffisance avec la production interne comme la non importation des voitures et des appareils, ou la non dépense des revenus annuels en devises étrangères ou encore la non augmentation des salaires pendant une longue période. En conséquence, la situation s'est dégradée dans les hôpitaux et les lieux publics, les salaires des fonctionnaires ne sont plus payés à l'heure et se sont fait attendre, et la devise étrangères a commencé à s'échanger dans les marchés parallèles au marché officiel⁴²¹.

⁴²⁰ Halla Saâoudi : « La politique américaine et le conflit arabo-israélien après la guerre d'octobre 1973 »Revue de la pensée stratégique arabe, dixième numéro, janvier 1983, p154.

⁴²¹ Référence : Le rapport économique arabe de l'année 1994, idem, p157.

- *L'affaire Lockerbie*

Une campagne sans précédent a été menée par les trois pays contre la Libye suite à l'affaire Lockerbie⁴²². De graves positions ont été adoptées par les grandes puissances contre ce petit pays. Pourtant, la politique étrangère de la Libye envers ces pays, était distinguée par l'utilisation de la voie du dialogue et de la diplomatie pour résoudre le problème de la part de ces pays après l'échec de leur campagne agressive contre la Libye en 1986.

Cette crise s'était d'abord déclenchée entre deux parties qui sont, la Libye et les Etats-Unis mais elle est devenue commune aux quatre parties avec d'une part, la Grande Bretagne, la France et les Etats-Unis qui représentaient l'alliance occidentale de pays qui dominaient le Conseil de Sécurité contre le petit pays qui était la Libye et qui appartenait au bloc des pays du Tiers Monde. Les Etats-Unis, c'est le pays qui compté le plus de victimes dans cette affaire⁴²³ et en plus, ils étaient le propriétaire de la compagnie d'avion Pan American. Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, c'est sur son territoire que l'explosion a eu lieu, et il est le principal allié des Etats-Unis. En ce qui concerne la France, celle-ci a rejoint les deux autres sur la base que l'avion UTA qui transportait les voyageurs et qui avait explosé au-dessus du Niger⁴²⁴.

Tout ceci faisait que la Libye était le pays contre lequel toutes ces accusations étaient portées. Devant cet état de fait, la Libye a fait savoir sur le plan arabe et international, sa disposition à coopérer avec une organisation juridique ou des pays neutres pour faire éclater la vérité et découvrir les causes de cet accident. La justice libyenne a ouvert des enquêtes officielles pour les deux affaires dans lesquelles des citoyens libyens étaient accusés. Le colonel Kadhafi a présenté plusieurs propositions et initiatives diverses pour mettre les deux affaires auprès de l'ONU ou du Tribunal international ou d'une organisation commune pour mener une enquête. Par ailleurs, la justice libyenne a assuré de sa disposition à coopérer avec les justices américaine et britannique et même avec la justice française. Les autorités libyennes n'ont pas raté aucune occasion pour réaffirmer leur innocence dans les deux affaires terroristes ou autres.

⁴²² Une explosion d'un avion de ligne américain appartenant à la compagnie aérienne Pan American au-dessus de la ville écossaise, Lockerbie, le 21/12/1988.

⁴²³ Les victimes américaines ont atteint le nombre de 259 parmi lesquelles, les membres de l'équipage en plus d'environ onze citoyens du village de Lockerbie.

⁴²⁴ Idem, p183.

Par ailleurs, la diplomatie libyenne a joué un rôle important au sein des pays arabes en tentant de clarifier et de mettre au jour les desseins véritables des occidentaux et leurs objectifs qui étaient de mettre la main sur ce petit Etat et ce qu'il possède comme richesses naturelles⁴²⁵ et ce l'objectif étant d'œuvrer pour leurs intérêts personnels en utilisant la langage de la force, et la menace de faire délivrer les citoyens libyens sur la base de simple suspicion. Malgré tout cela, la politique étrangère libyenne a en quelque sorte réussi sur le niveau du monde arabe puisque ces pays ont déclaré leur refus des menaces et de l'utilisation de la force et l'agression militaire contre la Libye de quelque manière que ce soit. Le conseil de la Ligue Arabe a rendu des décisions sur cette question, ce qui provoqué la contrariété des Etats occidentaux qui espéraient que les arabes allaient soutenir leurs positions contre la Libye.

La Libye a eu du mal à gérer cette crise entre son refus de livrer les accusés à la justice américaine et britannique et la proposition qu'elle avait faite, celle de livrer à un pays neutre, ce que refusaient catégoriquement les trois pays et c'est ainsi qu'un groupe d'Etats arabes et d'autres parties internationales avaient suggéré leur médiation pour résoudre ce conflit avant qu'il ne prennent des proportions plus graves. Parmi ces parties, la Ligue Arabe, le président égyptien, le roi Hasan II et le secrétaire général des Nations Unies⁴²⁶.

Nous pouvons résumer la manière dont la diplomatie libyenne à gérer cette crise par le dialogue politique qu'elle a tenté de mener puisque les comités populaires chargés de la politique étrangère et de la coopération a fait plusieurs déclarations et communiqués dans lesquels ils réfutaient les accusations occidentales contre la Libye et faisaient savoir à coopérer avec les autorités judiciaires des pays concernés et ce en dépit du fait que la législation libyenne n'autorisait pas la livraison de citoyens libyens pour être jugés dans un pays étranger. Malgré cela, le Conseil de Sécurité a rendu la décision numéro 731, le 21 janvier 1992 dans laquelle étaient contenues les conditions dont les plus importantes sont :

- incitation de toutes les autorités libyennes à répondre immédiatement aux décisions des pays occidentaux sur cette affaire ;
- incitation de tous les pays à encourager la Libye à répondre à ces exigences. La Libye a réagi ;

⁴²⁵ Centre d'étude du monde islamique, affaire Lockerbie et l'avenir de l'ordre international, première édition 992, p22.

⁴²⁶ Salem Ibrahim Karir, idem, p 42.

b. L'initiative libyenne avant et après les décisions du Conseil de Sécurité International

Avec beaucoup de souplesse avec cette crise en exprimant constamment son espoir afin de trouver une solution pour résoudre cette question par des voies pacifiques. Malgré cela, les trois pays ont persisté de leur attitude de pression sur le Conseil de Sécurité à rendre sa décision numéro 731. Dans cette décision, il était déclaré qu'en cas de refus de livrer les citoyens libyens pour qu'ils soient jugés en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, tous les membres des Nations Unies allaient entreprendre un ensemble d'initiatives contre la Libye dont :

- interdiction à tout avion de décoller ou de se poser ou de survoler l'espace libyen, qu'il soit en provenance de ce pays ou en partance vers ce pays s'il ne dispose pas d'une autorisation émanant d'un besoin humanitaire important et qui serait délivrée par la commission qui a rendu cette décision⁴²⁷ ;
- l'interdiction de la fourniture de n'importe quel type d'armement ou de matérielles militaires ;
- diminution du nombre des représentants diplomatiques et de postes consulaires libyens en limitant leur liberté d'action;
- l'interdiction d'ouverture des lignes aériennes libyennes.

En 1993, le Conseil de Sécurité International a rendu la décision numéro 883, réaffirmant les deux décisions précédentes 731 et 748, endurcissant les sanctions imposées sur la Libye, tels que, les sanctions relatives au commerce et le gel de tous les avoirs libyens dans les banques étrangères depuis avril 1992. Un grand nombre de pays a commencé à mettre en application des procédures de blocus contre la Libye surtout ce qui touchait à l'aviation. C'est ainsi que la Libye ne recevait plus d'avion d'Etats étrangers et ceux-ci n'autorisaient plus les avions libyens de se poser sur leurs aéroports.

Cette affaire a suscité un grand intérêt au niveau de l'opinion internationale à travers les différentes organisations et institutions qui œuvraient à trouver des solutions pour lever les sanctions imposées par les trois pays contre la Libye sur la base de simples suspicions. Cette

⁴²⁷ Salem Ahssine El Bardaoui « La politique étrangère libyenne » Faculté d'économie, Université de Kar Younes, première édition, année 2000, pp 45/55.

situation donnait une image contraire à celle que défendaient ces pays sur la question des droits de l'Homme et de la démocratie alors qu'ils imposaient des sanctions injustes contre tout un peuple. Mais le Conseil de Sécurité a continué à prolonger la durée du blocus contre la Libye à tel point que beaucoup de parties considéraient que la situation était dans une impasse.

Pour cette raison, la Ligue des Etats Arabes et l'Organisation des Pays Africains ont soumis des idées nouvelles de solutions que la Libye a acceptées. Parmi les suggestions présentées par ces organisations, il y avait :

- le jugement de l'accusée dans un tiers pays neutre qui serait désigné par le Conseil de Sécurité ;
- le jugement de l'accusée sera par des juges écossais au tribunal international de la Haye et conformément à la loi écossaise ;
- la création d'une cour pénale après le tribunal international de la Haye pour juger l'accusé⁴²⁸, le 20 février 1998. Ce tribunal a rendu une décision dans laquelle il statuait que l'affaire Lockerbie était de sa compétence et que c'était une affaire pénale et non politique. Cette décision avait constitué un grand succès en faveur de la Libye qui s'était empressée de recourir au Conseil de Sécurité afin de tenir une session en vue de délibérer pour la levée des sanctions contre elle.

La Jamahiriya a rendu hommage au Conseil de Sécurité quant à sa décision de revoir ses décisions 92/883, 92/748 et 731/92, relatives à la crise et le fait de rendre une nouvelle décision portant sur un jugement équitable de l'accusée dans un lieu convenu pour arriver à la vérité et rendre justice aux victimes et à leurs familles⁴²⁹. Cette décision comportait ce qui suit :

- la formation d'une commission ministérielle du Conseil qui comprendraient des représentants des cinq continents pour prendre contact avec les parties en conflit et ouvrir les voies du dialogue afin de trouver une solution pacifique et équitable du conflit ;

⁴²⁸ Idem, p56.

⁴²⁹ Rapport de la politique étrangère libyenne/Bureau populaire de la communication étrangère et de la coopération internationale, idem p30.

- l'opposition à tout mouvement qui viserait à priver la Libye d'occuper un siège dans le Conseil de Sécurité sous prétexte de la crise du Lockerbie ;
- la sollicitation du secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine pour intensifier ses efforts afin de trouver une solution rapide à cette crise et présenter un rapport en ce sens.

La position de l'Organisation de l'Unité Africaine s'est développée de manière positive dans l'affaire de Lockerbie en ce sens :

- les réunions ministérielles et les sommets ont commencé à se tenir dans des conditions plus positives afin de créer un climat de compréhension entre les pays du continent concernant l'affaire Lockerbie. C'est ainsi qu'il est devenu évident que toutes les délégations parlaient avec courage et condamnaient les comportements colonisateurs. Des décisions de soutien de la Libye ont été rendues et à chaque réunion, elles exigeaient la levée des sanctions injustes imposées au peuple libyen et insistaient sur le danger de la persistance de cette crise ;
- le soutien des Etats africains pour la Libye s'agissant de l'affaire Lockerbie, est devenu spontané après avoir pris conscience du fait que ce qu'il arrive à la Libye aujourd'hui risque de leur arriver à eux demain et que la Libye n'est rien d'autre que la victime des grandes puissances ;
- l'exigence de la commission qui a été créée par les représentants des continents de l'Organisation des Nations Unies pour fournir davantage d'efforts de coordination afin de d'ouvrir des canaux de dialogue avec la participation du secrétaire général en vue de trouver une solution pacifique et équitable à la crise et en conformité à la loi.

Ce qui a rassuré la Libye quant à la volonté de trouver une solution à cette crise, c'est le fait que les pays africains ont collaboré avec sérieux et efficacité par rapport aux décisions récentes de l'Organisation de l'Unité Africaine. La Libye a approuvé cette collaboration en prenant acte du fait que ces pays n'ont pas respecté et ne se sont pliés aux décisions de blocus imposées contre la Libye par le Conseil de Sécurité que nous avons mentionné ci-dessus et ce en application de la décision prise par la conférence au sommet que l'Organisation de l'Unité Africaine a tenu à Ouagadougou, la capitale burkinabè en 1998 où plusieurs Etats africains ont envoyé leurs délégations en Libye directement, en avion aux aéroports libyens. Par

ailleurs, un grand nombre de chefs d'Etats africains se rendaient en Libye en empruntant les aéroports libyens par les voies aériennes⁴³⁰. De ce fait, la Libye s'est tenue à entretenir ses relations avec les Etats africains et les intensifiant dans tous les domaines. Cette période s'est distinguée aussi par les séjours de délégations officielles libyennes en direction des Etats africains dans la plus importante était la visite du colonel Mamer Kadhafi au Tchad en 1997 et au Nigéria en 1998. Cette visite a eu lieu en violation du blocus aérien qui avait été imposé à la Libye depuis 1992 et pour renforcer les liens historiques et leurs approfondissements entre les Arabes et les Africains.

Tous ces efforts ont contribué à une reconnaissance du leadership libyen pour pousser les Etats occidentaux à accepter le jugement rendu par le tribunal international concernant et sa compétence dans cette affaire. De plus, la manière dont a mené la diplomatie libyenne cette affaire a été une preuve supplémentaire qui a modifié la politique étrangère libyenne, influencée par les changements et les évolutions internationaux et régionaux⁴³¹. Malgré le fait que les autorités libyennes profitaient de certaines occasions pour rappeler que la direction qu'elle prenait envers l'Afrique ne constituait pour elle un abandon de son arabité mais plutôt un soutien et une dynamisation. En fait, les positions arabes et africaines envers la Libye en ce qui concerne l'affaire Lockerbie laisse penser que le fait que cette dernière se soit tournée vers le continent africain, était une reconnaissance qu'elle exprimait à l'Afrique pour ses positions et son soutien contre les sanctions internationales imposées sur ce pays par le Conseil de Sécurité International et les États occidentaux⁴³².

Alors que la Ligue des Etats Arabes s'était interdit de soutenir la position de la Libye de violer les sanctions qui lui étaient imposées en vertu des décisions du Conseil de Sécurité. En fait, la Ligue des Etats arabes s'était contentée de jouer le rôle de médiateur entre la Libye et les Occidentaux pendant que les Etats africains avaient ouvertement pris une autre position, ce qui avait été affirmé par l'autorisation proclamée par les Etats africains dans leurs trente-

⁴³⁰ Kamel Al Ourfi Sahouane : « Impact de la chute de l'Union Soviétique sur le Libye » Académie des hautes études, Tripoli, 2001, p161.

⁴³¹ D. Mohamed Achour Mahdi : « Sommet Syrte africain et le projet de l'Unité de l'Organisation Africaine, horizon de ses objectifs et de ses limites » centre des civilisations des études politiques, le Caire 2000, p79.

⁴³² Idem, p79.

quatrièmes réunions au Burkina Faso⁴³³ en refusant que les Etats-Unis soient en même temps accusé et partie. A ce propos, les chefs d'Etats africains ont insisté sur :

- invitation du Conseil de Sécurité à prendre une décision pour lever les sanctions imposées à la Libye ;
- l'arrêt des sanctions imposées à la Libye au cours du mois de septembre 1999 ;
- pour des raisons morales et religieuses et dans l'immédiat, l'Organisation de l'Unité Africaine et ses membres ne respecteraient plus l'obligation d'imposer les sanctions qui sont en contradiction avec les devoirs moraux et religieux et le fait d'apporter les aides humanitaires ou d'appliquer les engagements légaux que l'Organisation Africaine devait envers la Libye. Et effectivement, le président burkinabé qui était à l'époque à la tête de l'Organisation à la trente-quatrième session, a violé l'embargo aérien sur la Libye au cours du mois de juillet 1998.

A partir du mois de septembre de la même année, les visites de chefs d'Etats africains en Libye se sont succédées dont celle du président du Niger, du Tchad, du Mali, de l'Afrique Centrale, de l'Erythrée, de la Gambie et de l'Ouganda et ce en application des décisions de Ouagadougou, violant ainsi l'embargo aérien imposé contre la Libye alors que dans le même temps aucun chef d'Etat arabe n'avait entrepris cette même initiative même ceux qui étaient aussi membres de l'Organisation de l'Unité Africaine. Toutes ces positions des Etats africains envers la Libye à trouver un écho dans le discours politique des dirigeants libyens. Le colonel Kadhafi a proclamé sa fierté d'appartenir au continent africain et de déclarer que l'Afrique est le côté protecteur et sûr pour le peuple libyen et que c'est le dossier solide sur lequel doit s'appuyer le peuple libyen⁴³⁴. Au cours de l'année 1998 et au début de l'année 1999, l'affaire a connu des évolutions importantes qui avaient été couronnées par la suspension des sanctions injustes et la conviction des Etats occidentaux de la justesse de la position libyenne et c'est comme cela, que ces mêmes Etats se sont empressés de normaliser leurs relations avec la Libye.

⁴³³ D Mohamed Achour, « L'Espace africain dans la pensée des dirigeants africains et de leur politique » recherche présentée à la conférence annuelle du programme d'études égyptiennes sur l'Afrique et la mondialisation » Faculté de l'économie, Université de l'économie et des sciences politiques, Université du Caire, le 14/12/2002, p 9.

⁴³⁴ Mohamed Achour, « L'espace africain dans la pensée des dirigeants africains et de leur politique » recherche présentée à la conférence annuelle du programme d'études égyptiennes sur l'Afrique et la mondialisation » Faculté de l'économie, Université de l'économie et des sciences politiques, Université du Caire, le 14/12/2002, p. 9.

Convaincus de leur innocence dans l'affaire, les deux accusés libyens avaient décidé de se présenter volontairement devant le tribunal écossais qui se tiendrait en Hollande en présence d'observateurs internationaux. Les deux accusés ont quitté la Libye pour la Hollande en date du 05/04/1999 en compagnie du secrétaire général adjoint, chargé des affaires juridiques auprès des Nations Unies et des avions appartenant de l'organisation. Dès leur arrivée en Hollande, le Conseil de Sécurité a annoncé la suspension des sanctions imposées à la Libye et après quatre-vingt-dix jours, le secrétaire général des Nations Unis a présenté un rapport dans lequel il apparaissait clairement que la Libye avait respecté avec fidélité les décisions du Conseil de Sécurité. Le 09/06/1999, le même Conseil de Sécurité a rendu un communiqué dans lequel il exprimait sa satisfaction des évolutions positives et a réaffirmé sa ferme décision de lever ses sanctions sur la Libye dans les meilleurs délais.

Le tribunal écossais chargé de juger les deux accusés libyens dans l'affaire Lockerbie ont rendu deux jugements à leur encontre puisque il a innocenté El Amine Khalifa If hima et condamné Abdelbasset El Mokrahi à la perpétuité. En effet, les trois juges qui avaient jugé cette affaire à Camp Zabibt, au centre de la Hollande avaient statué unanimement ce double jugement et la condamnation de If hima a été justifiée par la concordance des faits et des preuves contre lui et sa condamnation à perpétuité a été prise selon la juridiction écossaise. Sanctions qui lui avaient été imposées par les Nations Unies et son dédommagement de toutes les pertes qui lui avaient été causées à cause de toutes ces procédures. Par ailleurs, elle avait annoncé son respect du jugement de la justice écossaise dans l'affaire Lockerbie et qu'elle espérait que les Etats-Unis de leur côté allait tourner cette page dans leur relation avec la Libye.

Pour sa part, la Grande Bretagne avait fait savoir qu'elle attendait de la Libye le versement de dédommagement d'un montant de 700 millions de dollars au minimum pour l'affaire Lockerbie avant de décider de lever les sanctions à son encontre de manière définitive et qu'elle faisait prendre toute la responsabilité de la Libye pour les actes commis par un de ses fonctionnaires⁴³⁵.

⁴³⁵ Rapport du Comité populaire de la communication étrangère et de la coopération internationale (Rapport du suivi de l'affaire Lockerbie) deuxième session p32.

Parmi les conséquences positives de l'affaire Lockerbie, c'est le fait qu'au cours de la période de l'embargo contre la Libye, les aéroports de Tunisie et d'Egypte à travers les frontières de l'Est et de l'Ouest de la Jamahiriya sont devenus les itinéraires pour les voyageurs libyens à l'étranger au lieu des aéroports libyens et de ce fait, le pays a pu ainsi à obtenir le soutien régional et international d'autant plus que la Libye a tenu à ne pas livrer ses citoyens aux Etats-Unis pour les juger même si elle exprimait dans le même temps elle déclarait qu'elle respectaient les décisions légales en revendiquant le droit des accusés à être jugés dans un tiers pays qui serait neutre dans l'affaire⁴³⁶. Ceci parce que la justice libyenne permet de juger ces accusés conformément au Code de Procédure Pénale. Par ailleurs, n'importe quel pays se devait de protéger ses citoyens et de les défendre et ne doit pas subir des contraintes pour les livrer mais de son devoir de les juger à l'intérieur du pays. C'est ce qui est stipulé dans la convention internationale de Montréal que la Libye avait ratifiée et qui faisait état du fait qu'aucun pays ne peut livrer ses citoyens à un autre Etat sous le seul prétexte qu'ils faisaient l'objet d'une suspicion qui n'était fondée sur aucune preuve tangible mais du point de vue de la Libye car les décisions du Conseil de Sécurité étaient inspirées et menées par les Etats-Unis.

c. La vision libyenne du rôle du Conseil de Sécurité

Les critiques que la Libye a adressées au conseil de sécurité sont appuyées par des preuves, conformément aux chartes internationales. Le conseil de sécurité s'est écarté de la trajectoire de son rôle naturel dans le traitement des affaires politiques et son rôle se limite au côté politique et sa fonction est limitée exclusivement aussi au rôle politique...Et la tentative de la subrogation du conseil de sécurité par la cour internationale de justice, mène à l'amalgame des rôles et à l'interférence dans les compétences et un empiètement résolutions exécutives. Laquelle statue en étant isolée de l'autre.

L'article 34 de la charte stipule que le pouvoir du conseil de sécurité consiste en l'examen de tout litige ou de toute position qui mène à une friction internationale pouvant provoquer des litiges⁴³⁷, et connaître si ce litige et sa continuité peuvent mettre la paix et la sécurité mondiales en danger. Et le droit du conseil à l'examen et à l'enquête prend deux cas différents

⁴³⁶ Arabic News Libya-jan2001/10.eact.online.com www.middle.lkerbieveraietnm/2.

⁴³⁷ D Attia Houcine Afendi et autres « L'ordre international à la croisée des chemins » Conseil de Sécurité et l'affaire Lockerbie, centre des études islamiques, printemps 1992, p109.

à savoir le litige et la position qui peut mener à la friction internationale et c'est un droit du conseil par l'initiative spontanée et il pourrait l'exercer dans les autres cas suivants:

1. d'une manière spontanée vu la disposition de l'article 34 de la charte ;
2. vu l'avis de l'assemblée générale conformément au texte du troisième alinéa de l'article 11 de la charte ;
3. vu l'avis d'un Etat membre des Nations Unies ce qui est stipulé par l'article 35⁴³⁸, l'Etat qui a émis l'avis au conseil de sécurité pourrait être partie du litige, avoir un intérêt dans la position internationale ou être étranger au litige, n'ayant pas directement un intérêt dans le litige ;
4. vu la demande d'un Etat n'étant pas membre des Nations Unies cependant son droit à l'avis est enregistré selon deux enregistrements, l'un est antérieur à l'avis et l'autre lui est postérieur. Le premier, c'est que cet Etat est partie du litige. Il n'en a pas droit, le droit de l'avis au conseil concernant un litige où il n'est pas partie et il ne doit pas demander son intervention dans des positions internationales même s'il y avait un intérêt direct, le deuxième son acceptation par anticipation notamment ce litige des engagements de la solution concernant la paix, stipulés dans la charte des nations unies ;
5. vu l'avis du secrétaire général des nations unies, conformément au texte de l'article 99 de la charte⁴³⁹, en plus de ce qui a été dit précédemment concernant la précision du rôle du conseil de sécurité et la portée des limites de ses compétences initiales stipulées dans la charte des nations unies, nous constatons qu'il a commis une grande erreur, lorsqu'il a pris toutes ses résolutions contre la Libye vu le septième chapitre. Et il est connu que les résolutions rendues, vu ce chapitre, autorisent les trois grands pays à procéder à tout acte militaire contre la Libye.

Vu qu'il a examiné l'affaire, objet du litige qu'elle menace la paix et la sécurité internationales pour le danger alors qu'en fait, vu la recommandation de la cour internationale de justice, du moment qu'elle a précisé devant tout le monde que le conseil de sécurité n'est pas compétent pour l'intervention ou l'examen de l'affaire ayant une portée juridique pure, telle que l'affaire Lockerbie.

⁴³⁸ Idem, pp123-124.

⁴³⁹ D Mohamed El Ghomri et autres, « L'ordre international à la croisée des chemins » Conseil de Sécurité et l'affaire Lockerbie, centre des études islamiques, printemps 1992, p98.

Cependant, la portée politique de l'affaire a orienté l'affaire vers une autre ligne loin de son cours juridique naturel vu d'autres critères. Les cas où la société internationale que représentent les nations unies dans l'usage de la force, sont comme suit :

A). les cas d'usage de la force non permis de la part d'un ou plusieurs Etats exigeant obligatoirement l'intervention de la société internationale sont comme suit:

- cas d'existence d'une agression.
- cas d'existence de perturbation de la paix.
- cas de menace de la paix.

Les mesures obligatoires à ce sujet sont stipulées par la charte dans ses articles 41-42-43.

B). les cas où est permis à la société internationale, le droit d'usage de la force même aux cas où une action coercitive n'aurait pas été utilisée.

- cas d'utilisation de la force en exposition dans les opérations de sauvegarde de la sécurité internationale.
- cas de son utilisation pour le soutien des mesures urgentes⁴⁴⁰.

C). cas où la société internationale n'a pas droit d'avoir une réaction envers l'utilisation de la force de la part d'un ou de plusieurs Etats.

Ils concernent le cas de la défense juridique cité dans l'article 52, l'article 107 de la charte des nations unies.

La relation tissée avec le conseil international de sécurité avec l'accident de Lockerbie découvre la portée d'opposition entre les textes concernant la structure fonctionnelle et du conseil international de sécurité et la philosophie de la sécurité collective sur laquelle sont fondés ces textes⁴⁴¹. Le principe de la sécurité collective exige l'égalité entre les Etats membres avec les conséquences organisationnelles la nécessité de la suppression de la domination des cinq grands pays sur le conseil de sécurité. L'ensemble des résolutions internationales rendues, dans la confrontation de la Libye, par le conseil de sécurité, ont des prétextes, en respectant "La légalité internationale". Et la lutte contre le terrorisme

⁴⁴⁰ D ATIA Afendi et autres, référence précitée, page 123-124.) Même référence pp123-124.

⁴⁴¹ D. Mohammed El Ghamri et autres: Le système du droit international au carrefour. Le conseil de sécurité et l'affaire Lockerbie, centre d'études du monde musulman, printemps 1992, pp98.

international est le dernier mot, interprétation réaliste pour la représentation de la théorie de la sécurité collective⁴⁴².

2. Les conséquences de l'affaire Lockerbie sur l'action en Libye

Parmi les facteurs qui ont influé dans la politique étrangère de la Libye, il y en a ceux qui sont extérieurs et ceux qui sont intérieurs. Les facteurs extérieurs représentent à eux seuls les États-Unis par la domination des organisations des Nations Unies tels que le Conseil de Sécurité, la Cour Internationale de Justice et l'Organisation des Nations Unies elle-même, à un degré qu'elles demeurent incapables de conciliation entre leurs organisations en ce qui concerne les compétences, ce qui mène à l'ignorance du rôle de la Cour Internationale de Justice et la domination du Conseil de Sécurité sur l'affaire, alors qu'elle n'est pas de son ressort pour l'examiner vu qu'elle ne menace pas la sécurité et la paix internationales.

En outre, pour non existence de pôle binaire ou multiple pouvant soutenir la Libye en quelle que sorte. L'inexistence d'État parmi les membres permanents du Conseil de Sécurité pouvant faire usage du veto contre les résolutions du Conseil de Sécurité imposées à la Libye⁴⁴³. Ajoutez à cela, une négligence arabe remarquable consistant dans l'application et l'engagement des pays arabes à se conformer aux résolutions imposées à la Libye au moment où la diplomatie Libyenne misait sur le rôle arabe consistant à être dans la solution de l'engagement pour toute résolution prise contre elle, notamment l'État qui est lié à la Libye par des conventions communes de protection et de sécurité telle que l'Union du Maghreb Arabe, attendu que la Libye a gelé ses activités avec cette union en contre partie de son ignorance concernant le soutien de la Libye dans son affaire avec l'Occident. Ajoutez à cela les facteurs intérieurs attendu que nous ne nions pas qu'il y a là des effets économiques ont jeté leurs réseaux sur tous les plans à la suite de l'application des deux résolutions du Conseil de Sécurité 748/1992 et 883/1993 durant la période du 15 Avril 1990 et c'est le début de l'application des sanctions contre la Libye jusqu'au 6 Avril 1999, date de la suspension des sanctions par le Conseil de Sécurité.

⁴⁴² Ahmed Khaouadja et autres, les portées politiques et légales de la crise Américains-Libyenne, rôle des organisations non gouvernementales dans la confrontation de leurs effets, manifeste du Centre de l'Union des Avocats Arabes pour les Recherches et les Études Légales, Le Caire, pp77-78.

⁴⁴³ D.Miloud El Mouhdabi: l'affaire Lockerbie et les dispositions du droit international, dialectique légale et légitime, référence précitée, p193.

Et je citerai ces effets économiques à un haut degré de forte concision, vu que je prends cette affaire du côté politique seulement. Les deux résolutions depuis le début de leur entrée en vigueur leur exécution, ont entraîné des effets ayant porté de grands préjudices au peuple libyen et ces préjudices ont touché toute la vie humaine. Les domaines de l'économie, de la santé et les institutions d'enseignement ont subi des effets, et ont eu des répercussions sur l'ensemble de l'activité sociale. Les infrastructures dans les domaines de l'industrie, de la culture, de la médecine et des communications ont fait l'objet de sanctions. Les nombreux programmes de développement ont été touchés⁴⁴⁴.

Les préjudices concernant les droits sanitaires de l'homme ont fait beaucoup de mal au peuple Libyen dans divers côtés de la vie humaine et sociale notamment dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale. Lequel a été affecté dans tous les domaines: des assistantes médicales et des œuvres de soins, de protection de coopération technique internationale⁴⁴⁵. Ces préjudices ont touché les programmes de l'emploi, de la maintenance et tous les côtés économiques de la santé et de la sécurité sociale et ces droits de santé afférents à l'homme :

- la santé de la mère et de l'enfant.
- par l'assistance médicale: des médicaments des fournitures médicales et des équipements.
- prestations médicales de soins.
- premières prestations de secours.

Tous ces côtés ont enduré de forte défaillance et faiblesse dans l'apport des prestations de toutes les couches de la société, chacune conformément à son domaine et sa compétence.

- **Les préjudices économiques :**

Le secteur agricole avait réalisé durant les années qui précédaient les sanctions, un grand progrès consistant en l'ouverture de plusieurs facultés, instituts d'agriculture, et restauration de centaines de milliers d'hectares, et l'attrait des gens au travail agricole⁴⁴⁶.

⁴⁴⁴ D.Miloud El Mouhdabi: l'affaire Lockerbie et les dispositions du droit international, dialectique légale et légitime, référence précitée, p193.

⁴⁴⁵ D ATIA Afendi et autres, référence précitée, pages 124-125.)

⁴⁴⁶ D. Miloud El Mouhdabi référence précitée pp208-209.

L'application des deux résolutions du conseil de sécurité (N°748/1992) et (883/1993) a amené aux effets négatifs concernant le secteur agricole de la Jamahiriya. Le secteur et ses établissements et ses équipements ont subi des préjudices. Et sa politique, sa planification et ses programmes ont trébuché ce qui a mené à la baisse de la production agricole, d'une façon remarquable ce qui a entraîné, des répercussions négatives sur les prix des denrées alimentaires et le pouvoir d'achat des habitants concernant ces marchandises⁴⁴⁷.

Les pertes financières subies par le secteur agricole, suite aux sanctions, s'élèvent à un milliard quatre cents dix-neuf millions neuf cents cinquante mille neuf cent trois dollars américains (1.419.950.913) dollars⁴⁴⁸. La continuité de l'application des deux résolutions du conseil de sécurité a mené à l'extension des préjudices au secteur de la richesse animale. Les pertes de ce secteur s'élèvent à (5.892.027.300 dollars) cinq milliards huit cents quatre-vingt-douze millions vingt-sept mille trois cents dollars américains⁴⁴⁹, le secteur des communications et du transport depuis le début de l'embargo sur El Jamahiriya en tant que secteur qui a, le plus, subi de préjudices, a eu de grandes pertes dont celles des communications et du transport aérien s'élevant 22 milliards neuf cent quarante-neuf millions cinq cents soixante mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars (22.949.560.284)⁴⁵⁰.

Le secteur de l'économie et du commerce a été affecté dans tous les domaines tels que le reste des autres secteurs économiques vitaux suite à l'embargo imposé à la Libye, le montant total des pertes est 1.509.000.000 dollars (1 milliard cinq cents neuf millions de Dollars américains)⁴⁵¹.

Nous avons essayé d'aborder les chiffres directement, afin que je m'attarde pas à aborder chaque secteur avec ses particularités car les effets sont immenses, ne laissant aucun côté de la vie du citoyen libyen sans lui faire subir des préjudices ce qui a influé négativement sur la vie du citoyen en général.

⁴⁴⁷ Référence précédente, p203.

⁴⁴⁸ Précédente référence, p 204.

⁴⁴⁹ Précédente référence, p 205.

⁴⁵⁰ D. Miloud El Mouhdabi référence précitée pp208-209.

⁴⁵¹ Précédente référence, pp21-39.

L'Amérique a pris toutes ces mesures contre la Libye, ne se souciant pas des chartes et des coutumes et usages internationaux, des Nations-Unies, des droits de l'homme et de la sauvegarde du droit de tout individu à la jouissance d'un niveau alimentaire et sanitaire qui ne menace pas sa vie. Les chartes internationales interdisent l'utilisation des sanctions économiques en tant que moyen d'affamer les civils en tant qu'outil de guerre.

Elles interdisent aussi l'usage de pressions politiques, par les moyens économiques qui visent aux changements du système économique, ou social dans les politiques intérieures et extérieures des Etats. C'est ainsi que le système des sanctions internationales imposées par les résolutions partielles émanant du conseil de sécurité⁴⁵², est l'objet de contradiction avec les chartes et les usages internationaux pour la protection des droits de l'homme. Lesquelles chartes ont exigé le droit de l'individu à la jouissance des moyens de vivre qui ne menacent pas son existence. Les organisations internationales l'ont déclaré dans leurs chartes pour la protection des peuples.

Nous pouvons citer à titre d'exemple les chartes suivantes :

1. le texte de la constitution de l'organisation de la santé mondiale promulgué en 1946. L'obtention du plus haut niveau de la santé représente l'un des droits fondamentaux pour tout personne sans distinction de sexe, de religion ou de croyances politiques, économiques ou sociales ;
2. la proclamation universelle des droits de l'homme a affirmé dans les deux alinéas 2 et 25 ;
 - chaque individu a droit de jouir de tous ses droits et des libertés sans distinction, telle que la distinction pour la race, la couleur, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre ;
 - chaque individu a droit à l'obtention d'un niveau de vie convenable concernant la santé pour lui et sa famille, à la garantie de la nourriture, de l'habillement, du logement, aux soins sanitaires, aux prestations sociales nécessaires. Il a le droit à la sécurité de sa vie,

⁴⁵² A.D. Madhat El Djabali: la crise de Lockerbie, étude des causes, des évolutions et des positions arabes et internationales, revue des affaires arabe, secrétariat général de la ligue des Etats arabes, N°42, Le Caire, Décembre 1997, p77.

en cas de chômage, d'handicap, de veuvage ou de vieillesse et autres concernant la perte des moyens d'existence, suite aux circonstances indépendantes de sa volonté⁴⁵³.

3. Le texte du quatrième chapitre du protocole annexé à la convention de Genève de l'article 1:54 concernant l'interdiction d'affamer les habitants civils de la partie adverse, l'interdiction d'attaquer, d'exterminer, de transporter ou d'arrêter les denrées alimentaires et agricoles, l'établissement des ressources en eaux potables, les institutions d'hydraulique dans le but d'affamer les civils ou de les obliger à se déplacer à un autre endroit pour tout autre but ;
4. Et dans le colloque scientifique de l'alimentation (en 1992), le manifeste international a confirmé que tout individu a droit à une alimentation saine et sécurisante. Et il ne faut pas utiliser la nourriture en tant que moyen de pression politique⁴⁵⁴.

Nous pouvons déduire que l'affaire Lockerbie avait des significations politiques pour l'accusation de la Libye c'est que l'alliance tripartite (l'Amérique, la Bretagne, la France), lorsqu'elles ont accusé la Libye de la responsabilité des deux accidents des deux avions croyaient avoir en leur possession une couverture et un certificat établissant l'agression, une affaire acceptée sur la scène mondiale, pour plusieurs considérations. Lesquelles ont mis leur position qui a perdu l'aval de l'opinion publique et a affaibli leurs demandes qui sont loin de la légalité.

L'accusation prétendue El Jamahiriya lui a été adressée après plus de 3 années à compter des dates des deux accidents alors que les Etats-Unis ont exposé cette accusation auprès de plusieurs Etats, organisations et individus sans citer la Jamahiriya ni de loin, ni de près. Ladite alliance tripartite, lorsqu'elle avait provoqué le litige avec la Jamahiriya, n'a pas fait le suivi exigé par les usages internationaux, les règles du droit international, et les précédents historiques qui exigent la solution des litiges entre les Etats par la négociation, par l'arbitrage par la médiation, ou en portant le litige auprès de la cour internationale de justice. L'alliance a subrogé toute cette procédure par la manière de promulguer des ordonnances ce qui est une agression contre la souveraineté de la Libye, puis la menace par l'usage de la force. Ce qui est refusé par le droit international et rejeté par les dispositions de la charte des Nations-Unies car il expose la paix et la sécurité internationales au danger.

⁴⁵³ Ahmed Errachdi (Lockerbie crise de destruction), revue politique internationale N°144 Avril 2001, p125.

⁴⁵⁴ Salem Ibrahim Kerir, affaire Lockerbie entre la politique et le droit Dar El Jamahiriya, première impression 1993.

L'alliance tripartite a exigé une évaluation fondée sur les allégations que ses membres possèdent des preuves concernant l'accusation. Et elle a refusé de répondre aux plusieurs demandes pour les examiner ce qui est suffisant pour provoquer le doute. L'alliance tripartite a la conviction que la livraison des citoyens de l'Etat, n'importe quel Etat est une affaire qui est fortement liée à sa souveraineté et à son indépendance.

A partir de cela, toutes les jurisprudences et les législations ont interdit la livraison des citoyens de l'Etat et c'est l'une des règles du droit international. L'alliance tripartite a rejeté toutes les options présentées par les autorités judiciaires dans Jamahiriya et parmi celles-ci, l'option du recours à la cour internationale de justice. De même, elle a rejeté toute forme de coopération proposée par lesdites autorités judiciaires à cet effet.

L'alliance tripartite n'a pas répondu à l'appel de la ligue des Etats arabes. Lequel appel a exprimé pour recourir nom de la nation arabe, peuples et gouvernements aux règles du droit international pour la solution du litige.

Chapitre 2

L'ACCLIMATATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE AVEC LES CHANGEMENTS INTERNATIONAUX

I) La politique libyenne envers les pays européens

Depuis son avènement, la Révolution a essayé de faire de la Libye un pays dont la politique étrangère serait indépendante et active aussi bien sur le plan régional que sur le plan international. Pour ce faire, elle a tout fait pour ancrer l'Etat libyen dans son entourage arabo-africain, en jouant un rôle de première importance dans le règlement des conflits dans cette zone géographique. Il fallait d'abord se débarrasser des bases militaires étrangères sur son sol en annulant tous les accords signés lors de la période monarchique considérés comme des contraintes à la politique étrangère notamment au niveau des relations arabo-libyennes. La fermeture des bases américaines et britanniques fut un symbole très fort de la libération du pays qu'en totale concordance avec l'esprit de la Révolution adhère à la tendance autonomiste de la charte des Pays Non Alignés et au nationalisme des mouvements de libérations nationaux qui traversaient le monde arabe à l'époque.

Avec l'annulation de ces accords, la Libye a su respecter les valeurs véhiculées par la Révolution du 1er Septembre, à savoir la Liberté, le Socialisme et l'Unité arabe. Et depuis les rapports avec les pays occidentaux, sont devenus ceux du respect et de la non-ingérence après qu'ils eurent été ceux de la dépendance et de la colonisation.

Cette action s'explique en plus par l'idéologie révolutionnaire et anti-impérialiste, mais également par la manne pétrolière dont jouit le pays et qui a permis à l'Etat une grande marge de manœuvre quant à sa politique étrangère, d'une manière générale et dans ses prises de positions face aux conflits régionaux plus particulièrement. Il est pourtant intéressant de noter que malgré cette attitude antioccidentale de la Libye qui, ne l'oublions pas, a nationalisé les sociétés pétrolières américaines et britanniques et a récupéré ainsi l'équivalent de 700 millions de dinars libyens⁴⁵⁵, a réussi à conserver malgré tout, ses relations économiques avec

⁴⁵⁵ Source : la banque centrale libyenne, op cit.

les pays européens et les Etats-Unis, même après la crise pétrolière de 1973. Crise dans laquelle la Libye a joué, avec l'Irak, rôle majeur⁴⁵⁶.

Dans une seconde étape, et avec l'augmentation vertigineuse des rentes pétrolières et de l'indépendance financière et économique qui en suit, la politique étrangère libyenne a connu un regain d'activité⁴⁵⁷. En effet, des simples formules –voire des menaces - verbales proférées à l'encontre des pays occidentaux, la Libye passe à une politique d'armement massif de ses forces militaires, en provenance de ces mêmes pays occidentaux qu'elle ne se prive pas de critiquer. Et ce seront ces derniers qui prendront l'initiative d'arrêter la fourniture en armes à l'Etat libyen, suite à ses prises de positions face à la cause palestinienne⁴⁵⁸, jugées très hostiles à Israël.

Pendant toute cette période, chaque avancée libyenne quant à sa politique étrangère libyenne, se faisait au détriment des intérêts occidentaux dans la région arabe, en Afrique ou même ailleurs dans le monde. En effet, la Libye n'a cessé de :

- soutenir diplomatiquement et d'armer les mouvements de libération nationaux,
- appeler à chasser toute présence militaire américaine de la méditerranée, et faire de la mer Méditerranée une zone pacifiée et pacifique reliant deux rives en vue de coopérer et non de se faire la guerre
- combattre toute forme de présence israélienne sur le continent africain.
- Coopérer avec les mouvements populaires européens qui sont solidaires avec les demandes d'émancipation des peuples arabes.

Ainsi le conflit et l'animosité entre la Libye et ses ex-partenaires occidentaux, connaît progressivement une montée de tension dont le pic surviendra à la fin des années 70 et au début des années 80, lorsque la Libye commence à s'armer massivement. Des armes qu'elle se procure maintenant, après l'embargo américain et européen, de l'Union Soviétique et des

⁴⁵⁶ D. Sayed Awadh Othman, op cit p 105.

⁴⁵⁷ Op cit p 105.

⁴⁵⁸ Le livre annuel de la cause palestinienne, année 1973, institut des études palestiniennes, Beirut, 1^{ère} éd année 1976, pp 195-196.

pays de l'Europe de l'Est⁴⁵⁹. Comme nous l'avons bien signalé dans le premier chapitre, et bien qu'aucune alliance ne lie la Libye à l'Union Soviétique, les relations bilatérales dans les domaines, politique, économique et militaire ont connu un grand essor. Ainsi, les deux pays arrivaient à tirer profit de cette coopération de manière équitable : la Libye contournait ainsi l'embargo militaire imposé par les occidentaux et l'Union Soviétique, abstraction faite des profits financiers énormes surtout en devise - qui résultent de la vente d'armes, considère la Libye comme une base avancée contre le camp occidental et pourquoi pas le portail par lequel il envisagerait d'être présent au Maghreb Arabe⁴⁶⁰, dans le Moyen-Orient et le continent africain, surtout après le renvoi de l'ambassadeur soviétique en Egypte.

Dans ces mêmes circonstances de guerre froide, la situation géographique stratégique de la Libye ne pouvait pas passer inaperçue aux yeux des soviétiques qui demandèrent d'installer une base militaire sur le territoire libyen⁴⁶¹ dans le but de contrôler l'aile occidentale de la méditerranée, une demande qui a essuyé un refus catégorique de la Libye qui cultivait, chez les peuples arabes et africains l'image d'un pays neutre et libre de toute influence étrangère.

De son côté la Libye justifiait sa politique d'armement par les dangers qui prennent plusieurs formes dans la région, notamment Israël, les Etats-Unis, les puissances occidentales de la rive nord de la méditerranée. Toutes ces entités sont pour la Libye un danger potentiel et une menace qui pèse sur la Révolution, il fallait donc se préparer en cas de conflit, la Libye ne pourra compter que sur ses moyens militaires. En revanche, cet effort militaire considérable, la Libye est le 10ème mondial en nombre de chars de combat moyens, n'a pas été sans effets sur les programmes de développement qui ont connu de grosses difficultés pendant les années 1980⁴⁶². Les efforts de préservation de la Révolution, ont aussi comporté, des aides financières, diplomatiques et techniques aux pays africains. En retour, jusqu'à l'année 1973, 31 Etats africains ont rompu toute relation avec Israël⁴⁶³.

⁴⁵⁹ D. Sayed Awadh Othman, op cit p 129.

⁴⁶⁰ D. Ali eddine Hilal et Cie : La politique étrangère des pays arabes. Faculté d'économie et des sciences politiques, Université du Caire, 1995, 1^{ère} éd, p 398.

⁴⁶¹ Op cit p 400.

⁴⁶² D. Sayed Awadh Othman, op cit p 250.

⁴⁶³ Groupe de chercheurs : les changements économiques, politiques et sociaux, 20 ans de Révolution : 1979-1999.

Il va de soi, qu'une telle politique ne peut que susciter une inquiétude de la part des pays occidentaux qui malgré la divergence de leurs intérêts, se sont accordés à considérer la Libye comme ennemi commun et ont essayé de combattre toute tentative d'ingérence libyenne dans les affaires africaines. L'un des champs de bataille de ce conflit fut le Tchad : la Libye considérait que ce pays, avec lequel elle partage de longues frontières au sud, est un espace vital pour sa politique africaine, surtout après la dégradation de ses relations diplomatiques avec les autres pays limitrophes, notamment le Soudan, l'Égypte et la Tunisie. Pour les États-Unis, le Tchad où se déroule un bras de fer diplomatique – et plus tard un conflit militaire – entre la France et la Libye est le meilleur piège qui permettra de plomber l'économie libyenne.

En effet, la présence américaine au Tchad n'était pas directe, elle était relayée par ses agents dans la région : le Maroc, le Soudan, l'Égypte et la France. Ces derniers, ont fortement appuyé politiquement et militairement mais d'une manière secrète, toutes les factions anti libyennes au Tchad⁴⁶⁴. De leur côté les services de renseignements américains, se sont chargé de présenter la Libye, auprès des dirigeants africains pro-occidentaux, comme un pays expansionniste, dont l'objectif majeur est de dominer le continent africain et qui se concrétisera par la fondation d'un empire islamique.

L'objectif de la politique américaine particulièrement et occidentale d'une manière générale, fut d'isoler la Libye de son entourage arabe et africain et de limiter au maximum son rôle politique dans la région. La Libye est considérée par les américains comme une menace pour leur intérêt au Moyen Orient, où il y a Israël et le pétrole. C'est d'ailleurs pour cela que les américains n'ont de cesse d'alimenter les conflits entre la Libye et ses voisins, notamment l'Égypte et la Tunisie avec lesquels il y a eu les affrontements militaires rapidement circonscis, mais aussi le Soudan, le Maroc et le Tchad⁴⁶⁵.

⁴⁶⁴ Groupe de chercheurs : les changements économiques, politiques et sociaux, 10 ans de Révolution : 1989-1999 . op cit.

⁴⁶⁵ D. Sayed Awadh Othman, op cit p 247.

Avec les Etats européens⁴⁶⁶, la Lybie entretenait des relations alternant le chaud et le froid. Idéologiquement les deux partenaires s'ont en totale opposition, mais économiquement les deux parties avaient besoin l'une de l'autre : la Lybie étant l'un des plus grands producteurs de pétrole dans la région⁴⁶⁷.

La Lybie a souvent œuvré à l'indépendance de la décision européenne par rapport aux Etats unis, l'Europe étant le voisin avec lequel le monde arabe partage l'histoire, la géographie, la civilisation et l'économie⁴⁶⁸. En revanche il s'est avéré que le poids américain est beaucoup plus important que le poids de la Lybie dans cette affaire. Les américains ont usé de tous leur moyens diplomatique et médiatique pour salir l'image de la Lybie auprès de l'opinion publique européenne, en mettant en avant son rôle dans le soutien des mouvements insurrectionnels à travers le monde y compris en Europe. Cette image suffisait largement pour que la Lybie apparaisse aux yeux des européens comme un pays terroriste qui est aux portes de l'Europe.

L'appréhension européenne des réactions libyennes en cas d'éclatement de conflit armée dans la région s'est renforcée suite aux déclarations du colonel Kadhafi disant : « la Lybie ne craint pas les Etats-Unis, de même que nous mettons en garde les pays européens qui sont désormais et ce à partir du 11/4/1989 - la cible d'une éventuelle attaque libyenne. Nous avons pris cette décision car nous considérons que la menace ne provient plus uniquement de l'ennemi américain mais de tous les pays appartenant à l'OTAN ».

1. Les relations euro-libyennes après la Guerre Froide 1991

Le démantèlement de l'Union Soviétique a influencé d'une manière importante, les relations entre la Lybie et les pays européens. En effet, la nouvelle donne géopolitique qui a suivi la disparition de cette puissance, a modifié non seulement les politiques des pays qui tournaient autour mais aussi les stratégies des entités et des pays qui appartenaient au camp adverse, notamment celles de l'Union Européenne⁴⁶⁹.

⁴⁶⁶ Groupe d'experts : les changements politiques, économiques et sociaux en 20 ans : 1969-1989, p 165.

⁴⁶⁷ Déclaration de la commission populaire générale, pour la communication extérieure, le 24/4/1986.

⁴⁶⁸ Voir le journal Al-Arab N° 2922, du 02.11.1992.

⁴⁶⁹ Déclaration de la commission populaire générale, pour la communication extérieure, le 24/4/1986.

Pour comprendre les rapports de la Libye et des pays occidentaux qui jusqu' à pas longtemps ont formé une alliance, les Etats-Unis, la France et la grande Bretagne, et dont le seul point commun est de maintenir la pression sur la diplomatie libyenne, il faudrait revenir à deux affaires clés : le crash de l'avion français UTA et celui de l'avion américain PANAM ; suite à ces deux affaires, les 3 pays cités ci-dessus, ont pesé de tout leur poids diplomatique pour émettre des sanctions contre l'Etat libyen.

La France sous Mitterrand et en plein conflit tchadien, n'a pas ménagé la Libye. Il fallait attendre la venue de Jacques Chirac au pouvoir pour que les relations entre les deux pays connaissent un certain calme. La Libye a profité en effet de la sensibilité gaulliste du nouveau président pour ouvrir une nouvelle page diplomatique, où les mots clés seraient la coopération et le partenariat. Aidé en cela par les rapports historiques qui ont toujours liés le mouvement gaulliste aux pays arabes⁴⁷⁰. Le gaullisme a en effet eu depuis les années soixante, une politique arabe basée sur la coopération et le respect mutuel : la Politique arabe de la France⁴⁷¹.

Dans ce cadre, plusieurs accords économiques, notamment pétroliers ont été signés entre la Libye et la France, et ceux sont justement ces accords qui permettront de résoudre tous les problèmes qui jusque-là empoisonnaient les relations entre les deux pays, notamment l'affaire de l'avion de l'UTA.

Concernant la Grande-Bretagne, la reconnaissance de la Libye de sa responsabilité dans l'affaire Yvonne Fletcher et l'indemnisation de sa famille (mille livres Sterling) a permis de normaliser les relations entre les deux pays. Dans le cadre de cette régularisation, la grande Bretagne s'est engagée à enquêter dans les activités des opposants libyens sur son territoire, et à mettre à la disposition de l'Etat libyen son savoir-faire pour la mise en place d'une nouvelle stratégie défensive qui remplace son ancienne stratégie basée sur les armes de destruction massive⁴⁷². La Libye s'engage de son côté à cesser de soutenir et financer les mouvements terroristes. La normalisation des relations a été couronnée par la visite du 1er ministre

⁴⁷⁰ Cf. Ibrahim Cherif, dossier des documents français en rapport avec le monde arabe, de Gaulle à Mitterrand. Le quotidien « Al-Arab » N° 2078, le 10.06.1992.

⁴⁷¹ Cf. les statistiques des échanges, in le quotidien Al-Arab N° 2922, du 02.11.1992.

⁴⁷² Cf. la revue londonienne Alhayat du 27.01.2004.

britannique Tony Blair le 25 mars 2004 et qui a permis d'améliorer nettement l'image de la Libye à travers le monde occidental.

Pour ce qui est de l'Allemagne, les relations avec la Libye ont essentiellement touché le domaine économique. Ainsi, le Gouvernement allemand a développé, surtout après la réunification, ses échanges économiques avec le monde arabe, notamment la Libye qui exporte une grande quantité de pétrole en Allemagne et qui figure parmi les premiers pays arabes en termes d'importation de produits allemands⁴⁷³.

Les échanges entre la Libye et l'Union Européenne ont été essentiellement d'ordre commercial, le rapprochement diplomatique demeurant très lent. D'ailleurs, en dépit des réunions économiques très fréquentes entre la Libye et des pays comme le l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et la Grèce, l'Union européenne a décidé à l'unanimité le 24.11.1994, d'exclure toute participation aux réunions et aux séminaires traitant d'un sujet politique et auquel participerait l'Etat libyen. Dans cette période marquée par l'hégémonie des Etats-Unis, et malgré la loi DAMAT⁴⁷⁴ qui était promulguée dans le but d'isoler économiquement la Libye, le taux d'échange entre les sociétés et les Etats européens d'un côté et la Libye de l'autre, prouve que les tentatives américaines se sont soldées par un échec cuisant. En effet, ces sociétés et Etats européens étaient incapables de trouver un substitut au pétrole libyen qui se trouve à ses portes et qui par conséquent revient beaucoup moins cher. Notons au passage que l'économie italienne, à titre d'exemple, dépend à 80% du pétrole libyen.

Depuis la fin de la guerre froide, les relations entre la Libye et les pays occidentaux ont connu une évolution constante et ont été tributaires de plusieurs faits et affaires politiques qui concernent les intérêts de ces pays dans le continent africain⁴⁷⁵.

⁴⁷³ Cf. La revue Aljamahirya, N° 1685, du 29.10.1985.

⁴⁷⁴ Loi promulguée par le Congrès américain en 1996 qui impose des sanctions contre les sociétés pétrolières.

⁴⁷⁵ D. Ahmed Dhaoui : op cit pp 158 -162.

2. La période d'après 1995

La deuxième moitié de cette décennie (1990-2000) représente une étape rose dans les relations entre la Libye et l'occident notamment les Etats-Unis et la France. L'Etat libyen a profité de cette accalmie diplomatique pour renforcer son rôle dans la région en adoptant une nouvelle stratégie qui prend en compte les nouvelles données de l'après-guerre froide. Nous pouvons citer à ce propos le discours du colonel Kadhafi, à Bruxelles après son entretien avec le président de la commission européenne, Romano Prodi, le 28.04.2004 et dans lequel il déclare que son pays envisage de jouer un rôle très important dans l'instauration de la paix à travers le monde. La Libye sera désormais une passerelle de coopération entre l'Europe et l'Afrique. Il s'est engagé aussi dans le même discours à contrôler l'émigration clandestine des citoyens africains vers l'Europe en passant par les territoires libyens⁴⁷⁶.

La volonté des libyens à coopérer avec les pays européens dans les affaires qui concernent le continent africain. Ainsi depuis la fin de la guerre froide la Libye a essayé par tous les moyens d'éviter les conflits africains et d'en résoudre les anciens, en totale coordination avec les puissances européennes. De même qu'elle œuvrait toujours en matière de coopération avec ses partenaires européens à soutenir le développement économique des pays africains⁴⁷⁷.

A ce propos le colonel dit lors de la commémoration du 31ème anniversaire de la Révolution, que son objectif en créant le SIN-SAD était d'entamer une nouvelle façon de traiter avec les européens. Ainsi ce groupement de pays sera bénéfique et pour les pays africains et pour les pays européens. Il a déclaré aussi à la même occasion qu'il a fait la guerre lorsqu'elle s'imposait à son pays et qu'il a le courage de laisser de côté les armes quand cette guerre n'est pas indispensable. Les circonstances ont changé, selon lui, et il est temps de s'ouvrir à tout le monde et d'ouvrir une nouvelle page avec les américains et les européens. Le colonel Kadhafi n'a pas oublié de noter que le colonialisme, qu'il a toujours combattu, a connu un échec cuisant face à la volonté des peuples.

⁴⁷⁶ Cf. la revue du Moyen Orient du 28.4.2004.

⁴⁷⁷ Sameh Rachid : La Libye vers un nouveau rôle arabe et africain. Cf. 6623 ae/articles/ show – article.cfm .val www.alkhaleej.

Lors de la visite de Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères français, en novembre 2002, le gouvernement libyen a exprimé son accord pour la mise en place d'un plan action commun avec les français qui a pour objectif de résoudre les conflits dans le continent et de promouvoir le développement des pays africains. Lors de cette rencontre les deux parties se sont mis d'accord sur la nécessité d'un retour au calme et de la paix en Côte d'Ivoire, au Tchad et en République centrafricaine⁴⁷⁸.

Le renforcement de la coopération économique avec les pays européens sur le sol africain ; d'où le projet pharaonique d'irrigation de la zone du Sahel et du Sahara, que le colonel a proposé lors du sommet de la Terre, fin août 2002. Un projet qui a été bien reçu de la part de l'Union Européenne et des institutions donatrices internationales. Ces instances ont en effet, donné leur accord de principe en attendant l'étude de son efficacité économique⁴⁷⁹. Les États-Unis de leur côté, ont commencé à tolérer le rôle que pourrait jouer la Libye dans la région, tant que cela n'affecte pas leurs intérêts économiques et politiques. William Burns, le vice-ministre des affaires étrangères américain, affirmait le 26.02.2004 devant la commission des affaires étrangères au Congrès que la Libye a un rôle constructif à jouer dans le développement du continent africain. Mais quelques jours plus tard, le 12.03.2004, le ministre des affaires étrangères lui-même a nuancé cette déclaration en précisant que les États-Unis ne normaliseront leurs relations avec la Libye que si cette dernière met fin à ses ingérences dans les affaires internes des pays africains⁴⁸⁰.

Les États-Unis ont donc pris conscience qu'un rôle limité de la Libye dans le continent africain pourrait servir leurs intérêts dans la région :

a). la Libye s'est engagée à faciliter les interventions des forces armées occidentales dans les zones pétrolières et minières en Afrique occidentale et la région des Grands lacs. Surtout que les États-Unis ont créé au Sénégal des camps d'entraînement pour les forces d'interventions africaines. De même que plusieurs pays de l'Afrique occidentale, par ailleurs membres du SINO-SAD, ont affecté des militaires dans la zone frontalière entre le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et le Niger ;

⁴⁷⁸ Cf. le texte du discours du colonel Kadhafi le 1er septembre 2000 site : www.algadhafi.org.

⁴⁷⁹ D. Abdelmalek Aouda la coopération française en Afrique, revue Al Ahram, op cit p 20, voir plus de détails sur ce projet dans le site www.algadhafi.org issue 7/issue-ar.html.

⁴⁸⁰ Sameh Rachid, revue du Moyen-Orient : 13 et 17 .02.2004.

b). dans la mesure où la nouvelle stratégie libyenne ne gêne pas les intérêts américains et occidentaux d'une manière générale, le rôle de la Libye dans le continent africain devient toléré voire souhaité par ces puissances. Il permettra en effet, à ces derniers de concentrer leurs efforts sur d'autres zones plus chaudes dans le monde ;

c). dans ce même cadre, la Libye qui a adhéré aux efforts occidentaux dans la guerre contre le terrorisme devient en quelque sorte un allié précieux des Etats –Unis d'après le 11 septembre 2001 ;

Ainsi, après le changement de la stratégie libyenne dans sa politique étrangère, le rapport entre elle et le monde occidental a complètement changé de nature, puisque à la période d'animosité et de conflit qui ont marqué les deux premières décennies de la Révolution, succède une nouvelle ère, inimaginable il y a quelques années, caractérisée par la coopération et l'amitié. Cette trêve sera bénéfique pour la politique étrangère libyenne dans la mesure où elle redorera son blason et lui donnera une importance majeure au sein des pays africains.

3. La Libye et le partenariat euro-méditerranéen

Le concept de partenariat euro-méditerranéen a vu le jour après la fin de la guerre froide et avec l'apparition d'un nouvel ordre mondial unipolaire, dans lequel toutes les puissances ont essayé de se réorganiser en se regroupant qui pour des raisons historiques et culturelles, qui pour des raisons de proximité géographique.

Ainsi les pays de l'Europe de l'Ouest ont vu en la mer méditerranée une profondeur stratégique sur le plan économique, politique et même militaire. En effet, la proximité géographique permettrait d'augmenter l'échange commercial dont l'économie européenne a besoin. Surtout que les statistiques montrent que l'équilibre commercial entre la zone méditerranée et le reste du monde dans les années 90 est déficitaire au détriment des pays méditerranéens : 6.7 % des exportations mondiales contre 7.02% des importations. Sans compter bien sûr les exportations pétrolières⁴⁸¹.

⁴⁸¹ Hamed Rabii, la teneur politique du dialogue arabo-européen, la Caire ; organisation arabe des sciences et des études 1979, p 160.

Pendant cette période, la politique étrangère de l'Union européenne se résume dans les points suivants :

- donner à la région une importance cruciale comme le précise le rapport du sommet du conseil européen réuni à Lisbonne en juillet 1992 ;
- faire du règlement du conflit du proche Orient entre arabes et israéliens le moteur de toute coopération entre les différents pays méditerranéens ;
- le conseil ministériel des pays européens réuni en Grèce juillet 1994, appelle à la coordination entre tous les pays euro-méditerranéens pour adopter une politique commune ou au moins une politique dont les bases essentielles sont communes ;
- la commission européenne propose les grandes lignes d'une politique à laquelle adhèreraient tous les pays de la région. Cette proposition fut validée ensuite par le sommet réuni en Allemagne en décembre 1994.

Au regard de l'accord de Barcelone qui donne la feuille de route pour le processus de création d'une zone de partenariat méditerranéenne⁴⁸², les différentes parties se sont mis d'accord sur les points essentiels qui feront l'objet de ce partenariat :

- a). les programmes politiques et sécuritaires : elle permettra l'instauration de la paix et la stabilité dans la région, en privilégiant un dialogue constructif auquel prendrait part toutes les parties sans exception ;
- b). les politiques économiques et financières : relever et enlever ensuite tous les obstacles douaniers en vue de créer une zone de libre-échange méditerranéenne ;
- c). les aspects sociaux et culturels : sur le plan économique, il faut essayer d'éradiquer le chômage et contrôler le flux migratoire vers la rive nord⁴⁸³. Sur le plan culturel il faut respecter les diverses cultures et religions du bassin méditerranéen, et ne pas entraver la liberté d'expression.

Une analyse approfondie de l'accord de Barcelone montre que l'adhésion à cet espace économique et politique reste tributaire de plusieurs conditions et critères imposés bien

⁴⁸² Abderrahmane matar, la sécurité et la paix autour de la méditerranée. Revue des recherches Supérieures. Numéro spécial, année 2. 1998p 97.

⁴⁸³ Mohammed Al Atrache : le monde arabe et les projets moyen-orientaux et méditerranéens. Revue de l'Avenir arabe. N°210 août 1969, p 14.15.

entendu par le partenaire européen. Ainsi pour faire partie de cet espace, toutes les parties doivent manifester une adhésion totale et inconditionnelle aux principes du partenariat. En excluant ainsi toute exception qui autoriserait les parties à conclure des accords bilatéraux en dehors de cet accord cadre. On comprend bien donc, que la partie européenne qui voudrait vendre cet accord comme bénéfique pour les pays du sud méditerranéen, en est en vérité la première bénéficiaire. La non-équité de cet accord se manifeste dans plusieurs points :

- l'Union européenne veut créer en 2010 une zone de libre échange pour les produits manufacturés, excluant ainsi les produits agricoles et ceux des industries stratégiques ;
- l'union Européenne impose aux pays arabes la privatisation et une mise à niveau totale de toute la structure économique de ces pays, ce qui relève du point de vue des principes des Nations Unies de l'ingérence dans les affaires internes des Etats⁴⁸⁴ ;
- les pays de la rive sud de la méditerranée négocie avec l'Union Européenne à titre individuel, ce qui lui laisse peu de marge de manœuvre lors des accords définitifs ;
- exclusion de l'accord de Barcelone pour la coopération et le partenariat méditerranéens des pays comme la Libye, pour des raisons politiques rapport avec ses prises de positions envers le processus de paix au Moyen-Orient et autoriser la participation d'autres pays n'appartenant pas à cet espace comme les Etats-Unis. Pourtant la Libye reste un acteur majeur dans la région, vu l'étendue de ses côtes méditerranéennes et son potentiel économique qui pourrait aider au développement des échanges entre les deux continents africain et européen. Il est à noter à ce propos l'importance de l'échange entre la Libye et l'Europe qui dépasse huit fois la moyenne de l'échange bilatéral des pays méditerranéens. En 1994 les exportations de l'UE vers la Libye ont atteint les 2.04 milliards de dollars et les importations sont évaluées à 5.96 milliards de dollars⁴⁸⁵.

II) La politique libyenne envers la présence israélienne en Afrique après la Guerre Froide

En acceptant d'indemniser les victimes de Lockerbie, ce qui vaut un aveu de sa responsabilité dans l'affaire, et en déclarant sa possession d'armes de destruction massive et en s'engageant

⁴⁸⁴ Tahaa Abdel Monaem : les projets de coopération économique au Moyen-Orient. Revue de la politique internationale. N° 115, janvier 1994.

⁴⁸⁵ L'Union Européenne et les pays du bassin méditerranéen, revue du commerce arabo-britannique, N° 4 janvier 1994 pp 20.21.

à les détruire en décembre 2003, les relations entre la Libye avec le monde occidental ont connu une nette amélioration. De même malgré le refus constant de reconnaître l'Etat israélienne la politique étrangère libyenne envers ce pays a perdu de son agressivité qui l'a marquée depuis des décennies. En effet, l'Etat libyen a cessé de soutenir les fractions armées palestiniennes et de réclamer auprès des pays africains la rupture des relations avec Israël. Cette nouvelle stratégie a eu un effet immédiat sur ses relations avec les pays occidentaux quant aux affaires africaines.

Nous essaierons dans cette partie du travail de passer en revue et d'analyser la politique étrangère libyenne envers les puissances occidentales en Afrique, pour tenter de comprendre les tenants et les aboutissants de cette nouvelle politique d'après la Guerre froide. Nous traiterons aussi la politique étrangère libyenne envers la présence israélienne en Afrique. En réalité, deux facteurs essentiels ont conditionné l'attitude libyenne vis-à-vis d'Israël :

- la politique israélienne, dans le continent africain, qui a nécessité une réaction de la part du côté libyen, et la vision libyenne du conflit arabo-israélien.
- La politique libyenne envers Israël est passé d'un refus total de cette entité et de la lutte acharnée contre toute présence israélienne dans le continent africain, et ce depuis 1969 ; à l'arrêt total de cette lutte depuis la fin de la guerre froide.

Pourquoi ce revirement ? Quels sont ses aspects et manifestations ? S'agit-il d'un changement en profondeur de la vision libyenne du conflit arabo-israélien ? Quelles sont les activités qui ont permis à la Libye de combattre la présence israélienne en Afrique⁴⁸⁶.

1. Les effets de la politique israélienne sur les intérêts libyens dans le continent

Ces effets se répartissent en deux catégories : des effets à l'échelle nationale et des effets à l'échelle régionale. Pour bien les cerner il faudrait d'abord, étudier l'évolution des relations entre Israël et les pays africains.

⁴⁸⁶ Le premier consulat israélien sur le sol africain a été ouvert à Accra (Ghana) en 1965, avant l'indépendance de ce pays. Des accords ont été simultanément signés et qui concernent la coopération économique. Réalisation de projets communs notamment une société maritime, une société de bâtiment ainsi qu'une coopération technique qui permet l'envoi d'experts israéliens au Ghana et des stagiaires ghanéens en Israël.

a. Les objectifs de la politique israélienne dans le continent

Les principaux objectifs de politique israélienne dans le continent africain sont⁴⁸⁷ :

- défendre l'existence de l'Etat d'Israël et assurer sa sécurité en luttant contre l'isolement économique et politique imposé par les pays arabes, essayer de garantir le maximum de reconnaissance à travers le monde, faire une pression sur le monde arabe en menaçant la sécurité hydrique du Nil et en sécurisant les ports de la mer rouge et surtout créer une tendance africaine pro israélienne et anti arabe. Tout ceci pour entraver le développement économique des pays arabes.
- renforcer les relations économiques avec les pays africains, en trouvant de nouveaux marchés pour compenser l'isolement économique dont elle est victime.
- sécuriser les accès de la Mer Rouge et garantir le libre passage de la flotte israélienne, en contrôlant, via une présence militaire dans les pays de la côte Est de l'Afrique.
- perturber la sécurité hydrique des pays arabes. En s'assurant de l'alliance de pays comme le Kenya, l'Ethiopie et le Rwanda, Israël pourrait non seulement profiter, d'une manière indirecte, des eaux du Nil mais aussi, menacer la sécurité des pays comme l'Egypte et le Soudan.
- affaiblir le soutien des pays africains aux causes arabes, en influençant l'opinion africaine. Ainsi, les pays africains qui jouissent d'une grande représentativité – par le nombre de pays- dans les institutions internationales peuvent jouer un rôle décisif en cas de vote se rapportant au conflit du Proche-Orient.
- exécuter les projets politiques occidentaux dans le continent africain, dans la mesure où Israël est l'allié principal et stratégique des Etats-Unis et des pays occidentaux dans la région. Elle a souvent joué le rôle d'intermédiaire dans plusieurs affaires entre occidentaux et africains.

b. L'évolution des relations entre Israël et les pays africains

C'est après le sommet de Bandung de 1955 en Indonésie, auquel elle n'a pas été autorisée de participer que l'Etat israélien a commencé à s'intéresser au continent africain dans le but de rompre l'isolement que les pays arabes lui ont imposé. Depuis 1957 la diplomatie israélienne

⁴⁸⁷ D.Ibrahim nasreddine, le projet sioniste en Afrique <http://www.islamonline.net/iol-arabic/dowalia/qpolitical-2000/qpolitical.asp> ; Issam souleyman al Faraina : les intérêts sionistes en termes d'eau, dans le bassin du Nil. Khartoum, Centre de recherches et des études africaines, Université internationale d'Afrique 1998, pp 55.60 ; Amal Chadli : les intérêts israéliens dans la région de la Corne d'Afrique. Revue de politique internationale. N° 54 octobre 1978 ; pp51.53.

a multiplié les visites aux pays africains récemment indépendants ou en voie d'acquérir leur indépendance. Cette activité diplomatique a abouti à l'ouverture d'un consulat israélien en Ethiopie en 1956 et d'un échange d'ambassadeurs avec le Ghana en 1957. Entre 1960 et 1963 le nombre de missions diplomatiques israéliennes en Afrique est passé de 6 à 23⁴⁸⁸.

Entre 1960 et 1971 l'Etat hébreu a signé 51 accords globaux de coopération avec 25 pays africains. Il a aussi envoyé 2736 experts en Afrique entre 1958 et 1971 ; sur le plan médiatique Israël a réussi à acheter plusieurs organes de presse en Afrique, notamment au Kenya (Kenya Times) et au Libéria (Liberia Star et Daily Star), elle a aussi promu sa production cinématographique dans tout le continent. Cet effort diplomatique a donné ses fruits lors de la guerre de six jours en 1967 et l'attaque de l'Egypte par l'armée israélienne, puisque la condamnation des pays africains -29 d'entre eux avaient déjà une relation diplomatique avec Israël depuis 1960 - ne fut pas très forte, sinon décevante pour les pays arabes, notamment le Malawi qui s'est rangé du côté israélien⁴⁸⁹. Mais, depuis 1967 il s'en est suivi une période de rétrécissement de l'infiltration israélienne. En effet, avant la guerre d'octobre 1973, 7 pays africains avaient déjà rompu leurs relations diplomatiques avec Israël : la Guinée, l'Ouganda, Congo, le Tchad, le Mali, le Tchad, le Niger et le Burundi. Après la guerre, les autres pays ont suivi excepté l'Afrique du Sud, le Malawi, le Lesotho, Swaziland et Botswana.

Après l'accord de paix entre Israël et l'Egypte, à Camp- David en 1978 et la ratification de l'accord de Paix l'année suivante, beaucoup de pays africains se sont précipités afin de reprendre leurs relations diplomatiques avec Israël, décomplexés par l'initiative égyptienne. Il faut ajouter que malgré la rupture des relations diplomatiques ces pays ont gardé leur échange commercial avec l'Etat israélien, voire même ils l'ont développé : 7.30 millions de dollars en 1973 et 110 millions de dollars en 1980⁴⁹⁰.

⁴⁸⁸ Le consulat israélien au Ghana est ouvert depuis 1956.

⁴⁸⁹ Abdallah arrazak : les Arabes et l'infiltration israélienne en Afrique, op cit p436, Houcine Maaloum , op cit p 116 ; Wadhah aref Khanfir, la politique israélienne en Afrique, entre le stable et l'inconstant, Khartoum, Centre de recherches et des études africaines, Université internationale de l'Afrique. 1997 pp11.20.

⁴⁹⁰ D ; Mahmoud abou al aynayn ; le rapport stratégique africain, op cit p 351.

Lors de l'invasion du Liban par l'armée israélienne, les pays arabes ont fait une pression énorme sur les pays africains pour les dissuader de reprendre les relations avec Israël, ce qui n'a pas empêché quelques pays de le faire comme le Zaïre (1982) le Libéria (1983) et la Côte d'Ivoire (1984), le Cameroun (1986), le Togo (1987) le Kenya (1988), la Centrafrique et l'Ethiopie (1989)⁴⁹¹.

Au début des années 90 et avec la chute du mur de Berlin, du démantèlement de l'Union Soviétique et de l'hégémonie américaine allié inconditionnel d'Israël, la conjoncture internationale devient propice pour que la diplomatie israélienne gagne du terrain en Afrique. Aidée en cela par le lancement du processus de paix au moyen orient. En effet, le sommet de Madrid a donné une certaine légitimité pour l'Etat hébreu lui permettant ainsi de reprendre des relations diplomatiques avec le reste du continent africain⁴⁹².

En 1994 après l'accord de Gaza-Jéricho, Israël a fini par reprendre ses relations avec 45 pays dont Le Rwanda, Sao tomé et Principe, Madagascar et le Mozambique, avec des degrés de représentativité diverses : ambassade, consulat, bureau de liaison. Il a réussi aussi en 1991, à annuler une décision de l'ONU qui date de 1975 et qui met sur le même pied d'égalité le racisme et le sionisme⁴⁹³.

Nous notons donc que les rapports entre les pays africains et Israël sont passées par des phases de rétrécissement et des phases d'expansion. Les premières s'expliquent par⁴⁹⁴ :

- aux yeux des pays africains Israël était un pays expansionniste et belliqueux. Surtout que ce pays a toujours eu une attitude négative quant aux causes africaines, notamment son soutien au régime d'apartheid en Rhodésie (l'actuel Zimbabwe), au mouvement séparatiste Biafra au Nigéria et à l'insurrection au Sud Soudan ;
- la déception chez les africains quant aux projets israéliens dans le continent. Des projets dont les profits escomptés n'étaient pas à la hauteur, et surtout le doute qui a accompagné les prêts accordés aux pays africains : en 1963 la Tanzanie a annulé son

⁴⁹¹ Hamdi Abderrahmane, les relations afro-israéliennes dans un monde qui bouge, revue des affaires arabes, secrétariat fédéral de la ligue Arabe.

⁴⁹² Op cit p 166.

⁴⁹³ Wadah Aref Khanfir, op cit pp 65.66.

⁴⁹⁴ D. Abdallah Abderrazak, op cit pp 441.448.

accord avec Israël après avoir découvert que le prêt que ce dernier lui a accordé avec un taux de 6% était en fait pris auprès des banques allemandes avec un taux de 3% uniquement ;

- l'activité diplomatique arabe qui luttait contre la présence israélienne en Afrique. Depuis 1973 les pays arabes ont aidé massivement les mouvements de libération africains et au niveau des Etats la création du Fonds arabe pour la promotion des investissements en Afrique a facilité la tâche de la diplomatie arabe dans cette région. Les phases d'expansion, elles s'expliquent par⁴⁹⁵ :
 - le démantèlement de l'union Soviétique et le nouvel ordre mondial régi par une seule superpuissance, les Etats-Unis a favorisé l'action diplomatique israélienne dans le continent africain.
 - Le manquement des arabes à leurs promesses d'aide à plusieurs pays africains. Les pays arabes ont privilégié en accordant des aides et d'une manière non équitable, les pays africains arabes (6.5 millions de dollars en 1981) aux pays africains non-arabes (5.3 millions de dollars la même année).

2. L'activité diplomatique libyenne et la lutte contre la présence israélienne dans le continent africain

A travers les organisations internationales dont elle est membre, la Libye a œuvré pour le défoncement de l'infiltration israélienne dans l'Afrique. En effet, lors du sommet de l'Organisation du Monde Islamique en mars 1973 l'Etat libyen a appelé à créer un Fonds arabo islamique dont l'objectif est de combattre la présence israélienne dans le continent⁴⁹⁶.

En avril de la même année, la Libye a lancé une campagne qui dénonce tout pays africain ayant une relation diplomatique avec l'Etat hébreu. Dans ce cadre, le 30 avril, le colonel Kadhafi a envoyé une lettre à tous les pays membres de l'OUA leur demandant de déplacer le siège permanent de l'organisation, qui jusque-là était à Addis Abeba, au Caire, si l'Ethiopie refusait de rompre ses relations diplomatiques avec Israël. Dans cette lettre le colonel a déclaré que : La Libye boycottera le sommet qui devrait avoir lieu fin mai 1973, si les pays

⁴⁹⁵ Interview du D'Ibrahim Nasreddine, l'infiltration israélienne en Afrique. http://www.aljazeera.net/programs/no_limits/articles/2002/11/11-2-1.htm ; Houssine maaloum, op cit pp 122.123.

⁴⁹⁶ Ronald Bruce, St. John, The Libyan Debacle in Sub – Saharan Africa (1969 –1987), op. cit , p. 128.

membres ne rompent pas toute relation avec ce qu'il a appelé l'ennemi de la Libye et du continent africain. Il a ajouté que « l'Ethiopie pratique une politique ambiguë dans ses relations avec les arabes et Israël. Suite à cette lettre, l'Ethiopie a décidé de répondre favorablement aux exigences libyennes et ce fut le cas aussi pour le Nigeria, la Zambie, le Burundi et le Zaïre⁴⁹⁷.

En 1975 et toujours après une proposition suivie d'une forte pression diplomatique libyenne, une décision de l'ONU a été prise considérant que le Sionisme est une forme de Racisme. 28 pays africains ont voté pour et (pays seulement ont voté contre. ensuite et après l'accord de paix entre Israël et l'Egypte, plusieurs pays ont repris leurs relations avec l'Etat israélienne, ce qui a poussé l'Etat libyen à les rappeler à l'ordre en 1983 en leur demandant de revoir leur politique et de respecter leurs engagements⁴⁹⁸.

Un an après la diplomatie libyenne ne lâche pas prise et la pression sur les pays africains ne diminue pas. En effet, la Libye décide de boycotter le congrès sur les réfugiés organisé par les nations unies et l'OUA, prétextant la présence de l'Afrique du Sud et Israël. Elle a aussi poussé la Ligue arabe, en novembre 1985 à appliquer des sanctions économiques contre le Libéria qui a repris ses relations diplomatiques avec Israël. L'Etat libyen est arrivé même à demander à deux reprises de chasser l'Egypte de l'OUA après son accord de paix avec Israël, la première fois lors de la réunion des ministres des affaires étrangères africains à Monrovia en juillet 1979 et la seconde fois lors du sommet des chefs d'Etat africains en Sierra Leone en 1980⁴⁹⁹. Mais ces deux tentatives n'ont pas fait l'unanimité dans les deux cas et ont été donc abandonnées dans les réunions ultérieures.

a. La période d'après 1990

Après la fin de la guerre froide, et surtout pendant les premières années des années 90, la Libye a revu sa stratégie envers la présence israélienne dans le continent africain, surtout qu'elle était encombrée à l'époque par plusieurs affaires : Lockerbie, la guerre au Tchad, et l'embargo dont elle était victime.

⁴⁹⁷ D. Rahim Kadhim Mohammed, op cit pp 49.53.

⁴⁹⁸ Op cit, p 49 -53.

⁴⁹⁹ Jean Emmanuel Pondi, "Gaddafi and The Organization of Africa Unity, op.cit, pp. 147-148.

A partir de la deuxième moitié de cette décennie, nous avons noté que la Libye n'impose plus la condition de la rupture des relations diplomatiques avec Israël dans ses rapports économiques, voire même dans l'octroi des prêts et des aides aux Etats africains. C'est le cas du Nigéria, du Togo, du Benin et du Cameroun.

En revanche, la Libye a toujours refusé d'ouvrir le moindre canal diplomatique ou faire n'importe quel échange commercial avec Israël. Et la guerre médiatique n'a pas non plus cessé entre les deux parties : en février 1999 la Libye a accusé l'Etat israélienne d'alimenter la guerre civile en Sierra Leone et aux pays de l'Afrique de l'Ouest, en leur fournissant des armes. Et en septembre 2000 elle dénonce une machination qui vise à semer la zizanie entre la Libye et la République centrafricaine⁵⁰⁰.

Nous pouvons expliquer le flux et le reflux de l'activité diplomatique libyenne quant à la lutte contre la présence israélienne en Afrique par plusieurs facteurs. La période de flux qui s'est étendue de 1969 jusqu'à la fin de la guerre froide :

- La manne pétrolière dont a joui la Libye durant les années 70 jusqu'au début des années 80 grâce à la hausse qu'a connu le prix du pétrole et qui a permis l'encouragement, via l'octroi des aides et des prêts aux pays africains ayant coupé toute relation avec Israël.
- La tension politique qui régnait pendant la guerre froide qui a aidé beaucoup de pays africains à harmoniser leur politique étrangère avec celle de la Libye, notamment contre la présence israélienne dans le continent africain.
- L'harmonie entre les différentes visions des pays arabes face au conflit arabo israélien, qui s'opposaient tous à tout processus de négociations avec l'Etat israélien.

En réalité, les lacunes de la politique étrangère libyenne, surtout pendant la guerre du Tchad, ont donné une image négative de la Libye. De même que le soutien que cette dernière a apporté aux mouvements contestataires et aux coups d'Etat à travers le continent qui a poussé plusieurs pays africains à rentrer en conflit déclaré avec l'Etat libyen. Lors de cette période, les médias occidentaux ont profité des erreurs libyennes pour faire passer auprès des africains l'idée que la Libye est un Etat expansionniste qui cherche à fonder un Arabo-islamisme dans le

⁵⁰⁰ Houcine maloum, op cit p 134.135.

continent qui regrouperait le Niger, le Sénégal, le Ghana, la Mauritanie et le Gabon. D'ailleurs, non seulement beaucoup de pays ont rompu leurs relations avec la Libye mais aussi d'autres pays ont refusé les aides libyennes considérées désormais comme un moyen de pression et un portail pour une éventuelle ingérence dès les affaires intérieures de ces pays. La grogne contre la Libye a connu son apogée lorsqu'en 1982 un grand nombre de pays africains avait refusé d'assister au 19ème sommet de l'OUA à Tripoli.

Sur un autre plan, les maladresses de la politique étrangère libyenne qui ont irrité les puissances occidentales, ont poussé ces derniers à former une coalition avec Israël dans le but de combattre les activités libyennes sur le sol africain ; c'est ainsi que les Etats-Unis décidèrent de consacrer 20 millions de dollars pour financer un projet commun avec l'Etat israélienne pour promouvoir le développement du Tiers monde et l'Afrique⁵⁰¹.

La période de reflux s'explique par:

- Le début du processus de paix entre les pays arabes et Israël : sommet de Madrid en 1991 et ensuite l'accord d'Oslo en 1994. Ceci a vidé de son sens toute demande libyenne auprès des pays africains de rompre les relations avec Israël. Trois pays arabes entretiennent à l'époque des relations diplomatiques normales avec l'Etat israélienne : l'Egypte, la Jordanie et ensuite la Mauritanie en 1999.
- Les Etats –Unis qui se sont érigés comme la superpuissance dans le monde après la fin de la guerre froide. Ce qui a fait subir à la Libye beaucoup de pression et qui a permis à Israël de reprendre ses activités diplomatiques en Afrique.
- La régression et le début des années de baisse des revenus pétroliers, suite à la baisse des prix pendant les années 90. Ce qui a affecté considérablement les ressources libyennes et par conséquent les parts financières consacrées à l'activité diplomatique dans le continent africain.
- Les sanctions dont la Libye a été victime en 1992 suite à l'affaire de Lockerbie et qui a réduit considérablement la marge de manœuvre de la diplomatie libyenne. Cette dernière a en effet consacré toute son énergie à se lever ses sanctions, faisant passer

⁵⁰¹ Ahmed Saoui, op cit p 154.

ainsi la lutte contre la présence israélienne en Afrique à une activité de seconde importance⁵⁰².

Récapitulons pour dire que l'activité diplomatique libyenne est restée dans sa globalité fidèle aux principes de la Révolution de septembre 1969, mais qu'elle a connu des phases différentes. Jusqu'à la fin de la guerre froide, l'Etat libyen a usé des aides économiques pour influencer les politiques étrangères africaines notamment à l'égard d'Israël. En revanche les erreurs de cette diplomatie, notamment l'implication dans la guerre tchadienne et le soutien aux mouvements de libérations nationales, ont constitué une entrave à l'atteinte des objectifs escomptés.

Le reflux de cette politique envers Israël, trouve aussi des explications dans le changement de stratégie du gouvernement libyen, qui a abandonné l'élan révolutionnaire d'avant la Guerre Froide. La Libye ne cherche plus à renverser des régimes ou à s'ingérer dans les affaires des pays voisins mais plutôt à coopérer avec eux pour résoudre leurs conflits et promouvoir leur développement.

b. La vision libyenne du conflit arabo-israélien

Depuis la Révolution de septembre 1969, la Libye a toujours cru que la solution de la cause palestinienne ne peut se faire que par la force militaire. En effet, les pays arabes sont donc appelés à s'unir et à déclarer la guerre contre Israël considéré comme l'ennemi numéro 1 du monde arabe et de tout le continent africain. C'est d'ailleurs ce qui explique toutes les pressions que la diplomatie faisait pour que les pays africains rompent leurs relations avec l'État israélienne⁵⁰³.

Parce que la Libye considère que le conflit avec Israël est un conflit d'existence et non un simple conflit sur les frontières, elle n'a pas cessé de soutenir militairement les fractions armées palestiniennes, notamment le FATAH, en créant des camps d'entraînement sur son sol

⁵⁰² Cf. le texte du télégramme du colonel Kadhafi envoyé aux chefs d'Etats africains. Archives de la commission populaire .Générale pour la communication extérieure et la coopération internationale, op cit.

⁵⁰³ D. Ahmed Daoudi, op cit, p153.

et sous le slogan de « la guerre de libération⁵⁰⁴ » elle a réussi à coordonner les actions de toutes les fractions palestiniennes dans le but de créer un front de résistance commune : en 1977, après la visite de Sadate à Jérusalem, la Libye réussit à donner le jour à une coalition qui portera le nom de : Front de Résistance. Cette politique active anti israélienne a continué à marquer l'activité diplomatique libyenne jusqu'à la fin des années 80.

- **La période : 1990-2001**

Même après la fin de la guerre froide, la Libye a refusé catégoriquement d'établir des relations avec l'Etat israélien, et ce malgré des initiatives comme le sommet de Madrid en 1991. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le discours du colonel Kadhafi à l'occasion de la journée internationale de la femme, dans lequel il a dénoncé le silence des instances internationales face aux crimes israéliens contre le peuple palestinien⁵⁰⁵. Dans ce même cadre, et en l'été de l'année 1998, la Libye a accusé les Etats unis et Israël de préparer une attaque contre elle.

- **La période d'après 2002 :**

En 2002 le colonel Kadhafi, marque un revirement dans sa politique envers Israël en proposant une esquisse de solution pour le conflit arabo-israélien : la création d'un nouvel Etat qu'il appela Isra-tine dans lequel cohabitera les deux peuples, juif et arabe. Des élections libres sous la surveillance des nations unies feront émerger un nouveau gouvernement.

Pour ce qui est des autres points de désaccord entre palestiniens et israéliens Kadhafi propose le retour de tous les réfugiés palestiniens depuis éparpillés à travers le monde depuis 1948 et la mise sous tutelle des nations unies de Jérusalem, pour qu'elle soit la capitale de toutes les religions. Ce nouvel Etat qui sera privé d'armes de destruction massive pourra ainsi être reconnu par tous les pays du monde et aura la possibilité d'être membre de la Ligue Arabe⁵⁰⁶.

⁵⁰⁴ Cf. le discours du Colonel Kadhafi au sommet des pays non alignés, 1973.

⁵⁰⁵ Groupe de chercheurs : le grand complot contre la Libye, le Caire, le Centre arabe international 1999, p131.

⁵⁰⁶ Mohammed al mabrouk Younes : le rôle de la Libye dans les relations arabo-africaines. Op cit p183.

Selon les dirigeants libyens, cette proposition est en totale conformité avec les résolutions des nations Unies en rapport ou non avec la cause palestinienne. En effet, le retour des réfugiés palestiniens est conforme à la résolution 191 du conseil de sécurité, pour ce qui est de la ville de Jérusalem, il est inspiré de la répartition de la Palestine entre juifs et arabes en 1948.

Quant aux armes de destructions massives israéliennes, le colonel Kadhafi rappelle qu'il se base à ce sujet sur les accords internationaux en rapport : tel l'accord d'interdiction des essais nucléaires et la convention de destruction d'armement de destruction massive, décidée par la cour de justice internationale de l'année 1996⁵⁰⁷. Il faut dire que la proposition libyenne, qui démontre que la vision libyenne du conflit arabo-israélien a évolué considérablement, est inspirée de l'expérience sud-africaine. Au reproche qu'on opposait à sa proposition, celui de l'impossibilité de réaliser cette solution sur le terrain, le colonel souligne que personne n'osait croire il y a quelques années que les noirs et les blancs pouvaient vivre ensemble en paix avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Au contraire, pour Kadhafi, cette solution a permis une pacification inespérée de toute la région.

Sur le même sujet, Seif el Islam Kadhafi déclare à la chaîne Al –jazeera le 8 janvier 2004, que la Libye ne voit plus en Israël un ennemi ou une menace. Il a souligné aussi que les palestiniens eux-mêmes, à travers leur chef historique Yasser Arafat, ont renoncé à l'alternative militaire et ne considèrent plus qu'ils sont en conflit inextricable avec cet Etat. Le changement de l'attitude libyenne après la guerre froide⁵⁰⁸, s'explique aussi par la peur des dirigeants libyens de créer des conflits avec les différentes puissances influentes dans le Nouvel Ordre Mondial, et qui ont incessamment privilégié les modes pacifiques de la négociation pour résoudre le conflit arabo-israélien.

III) La politique libyenne dans le continent africain après la guerre froide

Comme nous l'avons déjà souligné, la politique étrangère libyenne vis-à-vis des pays africains non arabes a évolué depuis la fin de la guerre froide. Ce changement intervient en fait dans le cadre d'une révision plus générale de la politique étrangère libyenne après l'hégémonie des Etats-Unis dans le monde, la rupture des relations avec plusieurs pays africains, l'échec de la politique unioniste avec les pays arabes et bien sûr après les affaires

⁵⁰⁷ D. Houcine Maaloum, op cit p 134.

⁵⁰⁸ Cf. le site : Kadhafi parle, site déjà cité plus haut.

dans lesquels fut impliquées la Libye notamment l'affaire de l'avion de PANAM qui a crashé sur la ville écossaise de Lockerbie en 1988 et les sanctions internationales qui ont suivi cet accident en 1992⁵⁰⁹.

Dans cette section, nous essaierons d'analyser :

- L'activité de la diplomatie libyenne en Afrique, à partir de la fin de la Guerre froide jusqu'à nos jours.
- Relever les tenants et les aboutissants du rôle libyen dans le règlement des conflits dans le continent africain.
- Le rôle de la Libye dans la création du groupement SIN-SAD⁵¹⁰
- Le rôle de la Libye dans la mutation de l'Organisation de l'Union Africaine en une nouvelle organisation qui porte le nom d'Union Africaine.

1. Le règlement des conflits africains

Depuis la fin de la guerre froide la Libye a joué un rôle très important dans le règlement des conflits entre les pays africains. Les objectifs de cette entreprise libyenne sont :

- montrer aux africains les bonnes intentions de la nouvelle politique libyenne envers le continent et faire en sorte que l'opinion publique africaine voit que la Libye d'après la guerre froide œuvre dans le sens des vœux de l'OU et des organisations régionales quant à l'instauration de la paix à travers tous les coins du continent.
- assurer une profondeur stratégique qui permettrait à l'Etat libyen de se défendre contre l'hégémonie américaine et qui lui donne à sa diplomatie une marge de manœuvre nécessaire pour préserver ses intérêts dans le continent⁵¹¹.
- donner une légitimité au pouvoir libyen en place. En effet, ce pouvoir tirait sa légitimité de son élan nationaliste arabe qui prône l'unification de tous les pays arabes de l'océan l'atlantique jusqu'au Golfe persique, mais après l'échec de toutes les

⁵⁰⁹ Revue al -Alitthad ; le 5/4/2000.

⁵¹⁰ Salah Aldine Abderrahmane douma, introduction aux sciences politiques, 2^{ème} édition Khartoum, 2006. pp254-256.

⁵¹¹ Revue Alhayat du 10.11.2001.

tentatives dans ce sens, le régime a essayé de créer une légitimité nouvelle qui se base sur le rôle pacificateur et réconciliateur en Afrique⁵¹².

- préserver et renforcer les intérêts économiques libyens dans le continent. La Libye essaie de convaincre les pays africains de ne plus compter sur les investissements extérieurs, qualifiés de nouvelle forme de colonisation. Pour son développement, L'Afrique devrait donc compter sur ses propres richesses et ses propres moyens, ceux des pays africains dont fait partie la Libye, bien entendu.
- exploiter le potentiel des richesses libyennes (revenus pétroliers, situation géographique stratégique...) pour jouer un rôle dans le continent. Un rôle qui s'adapte à la nouvelle donne internationale.

Pour ce faire, la Libye a multiplié les messages à l'adresse des pays africains les rassurant sur ses nouvelles intentions :

- Régler le conflit avec le Tchad à propos de la bande d'Ouzou, en acceptant de renvoyer l'affaire en 1994 aux tribunaux internationaux qui ont jugé en faveur du Tchad.
- Cesser tout soutien aux organisations terroristes. En effet, après la résolution 731 du Conseil de sécurité en 1992, le secrétariat des affaires étrangères libyennes a solennellement déclaré la rupture avec toute organisation impliquée dans le terrorisme international (exemple : le mouvement de libération du sud soudan dirigé par John Gareng et tous les autres mouvements de libération nationaux en Afrique). Nous trouvons dans la même déclaration que la Libye appelle les instances internationales (Conseil de Sécurité et ONU) à envoyer des commissions pour vérifier que la Libye a fermé tous les camps d'entraînement pour les terroristes qui étaient jusque-là sur son sol⁵¹³.
- Lancer une campagne médiatique qui redore l'image de la Libye auprès de l'opinion internationale : on trouve dans le site officiel du colonel Kadhafi, une vision pacifiste du monde notamment à propos du conflit coréen, des événements du 11 septembre et du thème du terrorisme d'une manière générale⁵¹⁴. Ce site est édité en plusieurs langues dont l'hébreu. Nous y trouvons aussi, des faits qui sont cités pour démontrer la

⁵¹² Lucy Jones, " CAR: A classic African coup' <http://news.Bbc.Co.uk/1/hi/world/Africa/2861129.stm>

⁵¹³ Rapport général sur la politique étrangère libyenne en 1984, publication du bureau populaire de la communication extérieure. 2^{ème} session.

⁵¹⁴ Le rapport stratégique africain : 2001-2002, institut des recherches et des études africaines. Le Caire.

volonté pacifique libyenne, telle que la médiation auprès de groupe armée d'Abu Sayaf au sud des philippines, pour la libération des otages occidentaux.

- Commencer à normaliser ses relations avec l'Europe et les Etats unis afin de convaincre ces pays des intentions libyennes de faire partie de la communauté internationale comme un pays qui privilégie dans ses relations le respect mutuel et la non-ingérence.
- Créer le groupement SIN- SAD, en février 1998 qui inaugure une nouvelle phase de coopération entre les pays africains.

2. Les initiatives libyennes pour le règlement des conflits africains

Dans sa volonté de libérer le continent du joug de la colonisation dans ses deux formes, directe et indirecte, la Libye a, non seulement soutenu et financé les mouvements de libération nationaux, mais aussi elle a multiplié les initiatives pour résoudre les conflits entre les pays africains, en mettant en place les mécanismes appropriés au sein de la plus grande institution africaine, l'OUA ou en créant des cadres propices au règlement de ses conflits, notamment le groupement SIN-SAD⁵¹⁵.

Le diagnostic libyen de ces conflits qui déchirent le continent explique que les causes principales sont purement africaines. Elles sont inhérentes à la prévalence de l'appartenance ethnique sur l'appartenance à l'Etat nation, au faible niveau d'éducation et au manque frappant de conscience et de culture politique chez les populations africaines. Cependant, le même diagnostic démontre que ces problèmes sont amplifiés par les interventions étrangères qui ne cessent d'alimenter les conflits et les contradictions pour des raisons obscures⁵¹⁶.

Au regard de cette analyse le comportement de la diplomatie libyenne vis-à-vis des conflits fut marqué par la prédilection des solutions pacifiques et négociées qui renforceraient la stabilité dans le continent. En effet, les représentations diplomatiques dans les pays africains, notamment dans la zone de la Corne d'Afrique, ont tout mis en œuvre pour rapprocher les

⁵¹⁵ Salah Aldine Abderrahmane douma, introduction aux sciences politiques, 2^{ème} édition Khartoum, 2006. pp 254.256.

⁵¹⁶ Rapport de la commission populaire pour l'union africaine, à propos d'une réunion à Tripoli. Paru sous le nom de « déclaration de Tripoli. 28 juillet 1999.

points de vue et pour réunir les différentes parties autour de tables de discussion susceptibles d'engendrer des solutions à ces conflits.

- Le Congo démocratique (ex-Zaire)

En 1998 la Libye a invité quatre pays africains, le Congo démocratique, l'Ouganda, Erythrée et le Tchad, à un sommet à Syrte le 26 avril 1999, au cours duquel un accord a été signé entre le président congolais Laurent Kabila et son homologue ougandais Youri Mussifini et dont les témoins sont le président éthiopien Assyas Afourki et le président tchadien Idriss Deby.

Dans cet accord il est stipulé que toutes les forces armées impliquées dans le conflit congolais devraient cesser le feu et se retirer pour être remplacées par des forces africaines neutres dont le rôle est de contrôler le cessez-le-feu et de garantir la sécurité de toutes les zones frontalières. Mais l'absence des insurgés rwandaise, principal soutien de l'opposition, à ce sommet, a rendu impossible l'application de cet accord. C'est alors que la Libye organisa un deuxième sommet le 16 mai 1999 auquel ont participé les présidents rwandais, ougandais, tchadien et centrafricain qui a abouti à un accord selon lequel les insurgés accepteraient de faire partie du processus de paix⁵¹⁷.

Cette initiative libyenne a été positivement reçue de la part des puissances occidentales, notamment du président français de l'époque Jacques Chirac et du secrétaire général de l'ONU qui ont vu en cela un signe fort de la Libye dans son processus de réintégration à la communauté internationale et un premier pas libyen qui lui permettrait désormais de jouer un rôle important dans la région⁵¹⁸.

- *La république centrafricaine :*

La Libye est intervenue deux fois en république centrafricaine. Lors du coup d'Etat de François Bozizé contre le président centrafricain Ange Félix Patassé en octobre 2001, la Libye s'est rangée du côté de ce dernier en envoyant sur place des forces militaires pour faire

⁵¹⁷ Bader Hassan Chafei, op cit p 111.

⁵¹⁸ Omrane Salman : la région des Grands lacs et le conflit franco-américain. Revue Al -Itihad. Le 5.4.2000.

face à la situation ; la seconde fois, c'était en mai 2001 lors d'un deuxième coup d'Etat⁵¹⁹. Cette intervention n'a pas suscité une inquiétude chez les puissances occidentales dans la mesure où elle intervient sous la demande du président centrafricain lui-même qui a déclaré que les forces libyennes sont autorisées d'entrer à la capitale Banggi, pour restaurer un régime constitutionnel⁵²⁰, que leur mission est ponctuelle et que la présence d'autres forces africaines, tchadienne, ougandaise et congolaise écartait tout risque de dérapage de son côté.

En revanche c'est du côté de l'opposition que le refus était violent. En effet, cette dernière, forte dans son argumentation de l'expérience Tchadienne, a tout fait pour remonter l'opinion publique centrafricaine contre la présence libyenne. Le 9.11.2001, 14 partis d'opposition ont signé une déclaration dans laquelle, ils considèrent non seulement que la présence libyenne sur le sol centrafricain, n'est pas légale, mais aussi qu'elle représente une ingérence très dangereuse pour la sécurité du pays. A cause de cette pression, les forces libyennes (300 hommes et des blindés) ont été obligées de se retirer en janvier 2003 pour laisser sa place aux forces de maintien de la paix onusiennes. Deux mois plus tard, le général Bouziri accède au pouvoir suite à un coup d'Etat⁵²¹.

- *Erythrée et Ethiopie :*

Lors de la première guerre entre les deux pays en juin 1998, la Libye a joué un rôle de conciliateur, en multipliant les médiations et en proposant d'envoyer des forces de maintien de la paix. En 2000, lorsque les combats ont repris elle a proposé de diriger les négociations, et a participé avec l'Algérie à conclure l'accord de décembre de la même année et qui a mis fin au conflit⁵²².

- *La Somalie :*

Le rôle de la Libye lors de la crise somalienne était très important. En 2000 elle a proposé une feuille de route pour restaurer la paix dans le pays. Selon laquelle les somaliens créent un nouveau gouvernement composé de deux fractions (Soudir et Salbala) qui représentent les

⁵¹⁹ Lucy Jones, " CAR: A classic African coup' <http://news.Bbc.Co.uk/1/hi/world/Africa/2861129.stm>.

⁵²⁰ Cf. revue Al-Hayat du 10.11.2001.

⁵²¹ Lucy Jones <http://news.Bbc.Co.uk/1/hi/world/Africa/2861129.stm>.

⁵²² D Mahmoud Abou al Ainayn, le rapport stratégique africain, 2001-2002, op cit p 261.

deux tribus alliés avec le chef militaire Houssine Mohammed Aïdid, le protégé de la Libye. Néanmoins, cette feuille de route n'a pas été acceptée par toutes les parties, arguant qu'elle renforce le clan Aïdid au détriment de ses opposants⁵²³.

Par ailleurs, en novembre 2003 plusieurs médiations du colonel Kadhafi ont permis de faire signer un accord de paix entre le président Abdel Kacem Salad et beaucoup de chefs de fractions qui se sont farouchement opposés à lui pendant longtemps⁵²⁴.

▪ *La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso :*

Après un conflit diplomatique entre les deux pays, les chefs d'Etats, Blaise Compaoré et Laurent Gbagbo ont réussi à trouver un accord qui met fin à ce conflit grâce à une médiation libyenne et suite à un tête-à-tête qui les a réunis à Syrte en juillet 2001. Ce conflit avait pour origine les accusations lancées par les dirigeants ivoiriens contre le Burkina Faso et selon lesquelles le voisin du nord serait derrière la tentative de déstabilisation du pouvoir en place de Gbagbo et qui intervient après une soi-disant maltraitance dont étaient victimes les ressortissants burkinabè en Côte d'Ivoire⁵²⁵.

▪ *La Sierra Leone :*

Le rôle de la Libye dans ce pays consistait dans un premier temps, à l'intervention auprès du Front révolutionnaire Uni dont le chef est Fodé Sankouh afin de mettre fin à la guerre civile et dans un second temps (avril 1999) en la pression exercée sur le Burkina Faso et le Libéria pour raisonner le même Sankouh et enfin à travers la participation aux côtés du Nigéria dans les forces de maintien de paix en Sierra Leone (ICOMOG)⁵²⁶.

▪ *Le Tchad :*

La Libye a joué un rôle très important dans l'accord de janvier 2002 entre le gouvernement tchadien et les chefs de l'insurrection ce qui a permis de mettre fin à la guerre civile qui a

⁵²³ Revue du Moyen-Orient, le 14.11.2003.

⁵²⁴ Op cit p 262.

⁵²⁵ Badr Hocine Chafei, le Sommet franco-africain : une tentative d'évaluation. Revue de politique internationale. N° 144 avril 2001, p 169.

⁵²⁶ D Mahmoud Abou al Ainayn, le rapport stratégique africain, 2001-2002, op cit p 260

éclaté en octobre 1998. Cet accord a été signé à Tripoli, après trois jours de négociations, par le chef du Mouvement pour la Démocratie et la Justice et l'ex ministre de défense, Youssef Tagomé d'un côté et par le ministre de l'intérieur Abderrahmane Moussa de l'autre, et sous l'égide du régime libyen représenté par Abdessalam Triki Secrétaire de l'Union Africaine.

Il stipulait :

- Un cessez-le-feu immédiat
- La libération de tous les prisonniers
- L'intégration des insurgés dans le rang de l'armée
- L'attribution de valises ministérielles aux chefs du Mouvement pour la Démocratie et la Justice.

Pour rendre compte de l'importance de la Libye dans la conclusion de cet accord, il a été noté dans son texte que le gouvernement libyen se charge du suivi de l'application de tous les articles⁵²⁷. Il est à noter que la Libye dont le chef d'Etat entretient des rapports amicaux avec le président Idriss Debbie, qu'il a lui-même aidé pour accéder au pouvoir en 1990, reste très influente dans le nord tchadien bien qu'elle n'ait plus de forces armées sur le terrain. De même qu'elle a des relations avec le Mouvement pour la Démocratie et la Justice basé dans la zone de Tibesti au nord du pays. Ce mouvement qui jadis réclamait le départ de Debbie a renoncé à cela sous la pression de l'Etat libyen.

1. Les caractéristiques du rôle libyen

Les caractéristiques du rôle libyen sont énumérées ci-après.

- L'acceptation d'agir dans le cadre des Nations Unies et dans le respect total des lois internationales, d'où la participation massive dans les forces de maintien de la paix un peu partout dans le monde.
- Eviter d'imposer le point de vue libyen dans les conflits africains, ce qui lui fait gagner en neutralité et donc en crédibilité auprès des parties belligérantes.
- Privilégier le soutien aux régimes légitimes à ceux qui sont issus de coups d'Etats. Ce qui est en totale conformité avec les recommandations de l'Union Africaine.
- Privilégier les voies diplomatiques dans le règlement des conflits et réduire l'usage de la force à la stricte nécessité, comme dans le cas de la République centrafricaine où

⁵²⁷ Op cit p 258.

l'intervention qui est par ailleurs ponctuelle, est venue suite à la demande du chef d'Etat centrafricain.

- Eviter d'être en discordance avec la stratégie américaine qui prône le règlement pacifique des conflits en Afrique dans le but d'instaurer un climat politique et social qui favorise l'investissement et l'exploitation des richesses pétrolières du continent.
- Profiter du rôle libyen dans le règlement des conflits pour développer ses intérêts économiques : la république centrafricaine, en guise de récompense à l'Etat libyen pour ses deux interventions qui ont fait échouer deux coups d'Etat, lui a accordé, en 2002 le droit d'exploitation des richesses pétrolières et minières dans le pays pendant 99 ans et a créé en partenariat avec la Libye une société d'exploitation et de forage. Cette licence n'a pas été acceptée par la France qui possède déjà une licence de ce genre depuis l'indépendance de ce pays⁵²⁸.

4. Les conséquences de la politique libyenne dans le continent africain

Le rôle de la Libye dans le règlement des conflits africains a eu des conséquences positives sur la politique étrangère du pays et sur son statut sur le plan international⁵²⁹.

- Présenter la Libye comme un élément incontournable dans toutes les équations politiques régionales.
- Faire bénéficier à la Libye du soutien africain lors de l'affaire de Lockerbie. En effet, beaucoup de pays africain ont passé outre les sanctions internationales et brisé à plusieurs reprises l'embargo imposé sur ce pays.
- L'acceptation de plusieurs pays africain d'adhérer au groupement SINSAD, montrant ainsi leur satisfaction de la nouvelle politique étrangère libyenne d'après la phase révolutionnaire.
- Préparer le terrain pour que la proposition libyenne de transformer l'OUA en une organisation beaucoup plus solidaire, l'Union Africaine, soit acceptée par toutes les nations africaines

⁵²⁸ Lucy Jones <http://news.Bbc.Co.uk/1/hi/world/Africa/2861129.stm>.

⁵²⁹ Rw Johnson: Kaddafi bids to be leader of Africa " [http://WWW.Free public. Com \(54\) Forum\) a3b5ala5e4681,htm](http://WWW.Freepublic.Com(54)Forum/a3b5ala5e4681.htm).

IV) Les activités économiques libyennes dans le continent africain

La Libye a souvent essayé de promouvoir les relations arabo-africaines, en jouant le rôle du pivot incontournable qui fait le lien entre les deux entités. En effet, les énormes ressources économiques du pays ont été mises à la disposition de la diplomatie libyenne pour œuvrer dans ce sens⁵³⁰.

Récapitulons pour dire que les dirigeants libyens ont réussi leur pari de jouer un rôle important dans le continent et de faire de l'Afrique un continent indépendant et prospère. Et ce, malgré toutes les thèses défaitistes et sceptiques qui n'ont pas cessé de mettre en avant les problèmes de sous-développement des pays africains, comme des obstacles insurmontables devant toute tentative de redressement de la situation. Il est vrai que les problèmes sont énormes : endettement, pauvreté avérée et croissante, maladies et fléaux divers ; mais l'obstination de l'Etat libyen qui considérait que le continent africain est une profondeur stratégique qui garantirait la sécurité de la nation libyenne, face aux dangers auxquels elle est exposée. Une profondeur stratégique qui se substitue à l'entourage arabo-musulman qui a démontré, lors du conflit avec les Etats Unis, notamment en 1986 et lors de l'affaire Lockerbie, son impuissance devant les menaces et les agressions de l'administration américaine envers la Libye.

1. Les modes d'action libyens dans ses relations avec les pays africains après la Guerre Froide

Dans son rapport avec l'Afrique, l'Etat libyen met toujours en avant la proximité géographique et les aspirations politiques des pays africains non arabes, sans omettre le profit qu'elle peut en tirer du point de vue économique. Ainsi les prêts octroyés à ces pays, bien que risqués, semblent avoir une rentabilité économique non négligeable⁵³¹.

Cependant, le motif principal, reste la préservation de l'image d'un pays généreux. Elle a ainsi participé financièrement aux structures et aux institutions économiques qui se chargeait

⁵³⁰ Op cit p 99.

⁵³¹ D. Hachem Haidar : la Coopération arabo-africaine : une décennie de coopération 1975.1984, op cit p 310.

du développement économique du continent africain⁵³² et bien que l'Etat libyen ait baissé sa part de cotisations dans les institutions internationales (de 51% à 30%) elle a gardé le même taux de participation au sein des institutions et les fonds régionaux⁵³³ notamment ceux qui ont pour objectif de promouvoir l'économie africaine, comme la Banque Arabe pour le développement (163 millions USD), la Banque Africaine de Développement (287 millions USD, soit 51% des actions)⁵³⁴.

Il est à noter à ce propos que la Libye qui a déclaré d'emblée qu'elle laisserait la priorité à l'emprunt aux pays africains non-arabes, ce qui renforce l'idée assez répandue en Afrique que la Libye a des intentions politiques et que derrière cette générosité, se cache un regard condescendant vis-à-vis des pays africains qui fait que les arabes sont souvent les prêteurs et les africains les emprunteurs⁵³⁵.

La politique libyenne dans ce domaine se base sur le fait que l'économie fait partie de la guerre de libération, qui créera en définitive une entité africaine libre économiquement, culturellement, et politiquement⁵³⁶. Ainsi les peuples africains et arabes pourront faire face à la spéculation étrangère et garantiront que leurs richesses ne soient pas spoliées et que leur poids politique soit renforcé⁵³⁷.

2. Les principes de la coopération économique

La coopération économique se base sur les principaux énumérés ci-après.

- Exploiter les richesses naturelles et humaines dont jouit le continent, pour le bien des peuples africains, tout en privilégiant le système de partenariat comme alternative aux politiques spéculatives coloniales, en place jusqu'à présent.

⁵³² Mohammed al mabrouk Younes : le Rôle de la Libye dans les relations arabo-africaines. 1969.1977, op cit p223.

⁵³³ Op cit, p 223.

⁵³⁴ Op cit p 223.

⁵³⁵ Mohammed Achour Mahdi : les relations arabo africaines dans les écrits des pionniers. Revue des recherches et des études arabes. Editée par l'institut des recherches et des études arabes, le Caire, N°29, juillet 1998, p 303.

⁵³⁶ Mohammed al mabrouk Younes : le Rôle de la Libye dans les relations arabo-africaines. 1969.1977, op cit p203.

⁵³⁷ Op cit, p 203.

- La participation aux stratégies de développement économique africain, et à la mise à niveau des structures économiques en vue de réparer le déséquilibre budgétaire qui les mine.
- Faire la concurrence aux investisseurs étrangers dans le continent.
- Donner plus d'ampleur aux activités libyennes dans le continent⁵³⁸.

Forte de sa manne pétrolière, la Libye a une grande marge de manœuvre sur le plan financier, quant au rôle qu'elle joue dans le continent africain : un don de 80 millions de USD pour le Tchad, un accord de construction de routes et d'une usine d'exploitation de bauxite, avec le Madagascar ; un prêt au Zaïre pour le financement de plusieurs projets (26.5 millions de USD pour un coût total de 100.7 millions de USD), selon les chiffres avancés par le Fonds Monétaire international⁵³⁹.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, l'Etat libyen a fait un don à l'Angola de 150 millions de USD, 95 millions de USD au Niger pour financer un projet d'irrigation et un second don pour ce même pays de 5.4 millions de USD pour le financement de projets agricoles et l'achat d'équipements médicaux⁵⁴⁰. Dans le même cadre, la Libye s'est engagée à financer un projet éthiopien qui s'étend sur 7 ans et qui vise à réaliser les objectifs du plan économique décennal du pays. Il s'agit d'un projet d'exploitation des mines de cuivre et de potassium par une société mixte libyenne et éthiopienne (la participation libyenne dans cette société est de 49.1% donc 250 millions d'USD)⁵⁴¹.

Les autres aides de la Libye pour les pays africains se détaillent de façon suivante : prêts (441 millions USD), dons en matériel ou en liquidité (223 millions USD)⁵⁴², aides pour couvrir des besoins en nourriture, en fourniture scolaire, en habits ou en médicaments (200 millions USD)⁵⁴³.

⁵³⁸ Op cit p 203.

⁵³⁹ La coopération arabo-africaine, op cit p 310.

⁵⁴⁰ Op cit p 310.

⁵⁴¹ Op cit p 312.

⁵⁴² D. Mohammed Mabrouk Younes : le Rôle de la Libye dans les relations arabo-africaines. 1969.1977, op cit p.206.

⁵⁴³ Op cit p 206.

Sur le plan du partenariat qui est un volet non négligeable dans la stratégie libyenne en Afrique, 26 sociétés mixtes ont vu le jour d'un taux de 36.1% de l'ensemble des sociétés mixtes africaines et libyennes⁵⁴⁴. Cet élan de générosité a touché tous les pays africains sans se limiter aux pays musulmans où les pays dont les présidents sont musulmans⁵⁴⁵.

Un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le commerce a relevé deux faits marquants de cette politique :

- la coopération afro-libyenne profite plus aux pays africains qu'à la Libye.
- cette coopération a permis aux pays africains d'éviter un phénomène très pesant sur les économies sous-développées : le surendettement.

En guise de conclusion on peut dire que les modes d'action de la politique libyenne envers les pays africains se basent sur trois principes :

- privilégier la coopération économique.
- se baser essentiellement sur la puissance financière de la Banque Extérieure Arabo-libyenne.
- compter sur le rôle de l'association d'Al-Dawa Islamique pour renforcer les relations bilatérales entre les pays africains.
- sur le plan politique, faire en sorte que la diplomatie libyenne coordonne entre les profits économiques que les pays africains vont tirer des aides libyennes et les objectifs de la politique étrangère libyenne d'une façon générale. L'exemple type à citer dans ce cadre, c'est la décision du sommet de Ouagadougou de lever l'embargo imposé à la Libye.

Il s'avère donc que la décision politique qui n'est pas appuyée par une puissance économique, n'aura aucun effet, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur. En effet, à l'intérieur du pays par exemple, lorsque le pays est pauvre, l'Etat ne peut garantir le respect de sa population et par conséquent son adhésion à la politique générale du pays.

544 Op cit p 206.

545 Op cit p 206.207.

Le deuxième mécanisme, était l'association de la Dawa islamique, qui a réussi à renforcer les liens entre les différents pays du continent, à travers les différents types d'aides qu'elle octroyait : construire des écoles et des universités, créer des centres de recherches, financer les études des étudiants africains dans les universités libyennes... faire du prosélytisme pour convertir les africains à la religion islamique, sans pour autant les y forcer, et enfin, faire face aux campagnes de christianisation qui se pratiquait à une grande échelle en Afrique.

Le troisième mécanisme, était d'ordre financier et consistait en la création, en 1972 de la Banque Extérieure arabo-libyenne qui avait pour tâche la gestion des prêts étrangers, le financement des projets d'investissement en Afrique, l'encouragement des investisseurs libyens pour privilégier l'Afrique comme destination de leurs fonds. Cette banque octroyait aussi des prêts dans le cadre des conventions de financement partenarial avec d'autres établissements libyens⁵⁴⁶.

⁵⁴⁶ 27^{ème} rapport annuel, la banque extérieure arabe libyenne, 1999, p 10.

CHAPITRE 3

LE RASSEMBLEMENT DES PAYS DU SAHEL ET DU SAHARA EN TANT QUE NOYAU POUR L'UNION AFRICAINE

I) Les causes de l'orientation africaine dans la politique étrangère libyenne

En parlant de l'orientation africaine dans la politique étrangère libyenne, une démarche africaine non arabe, on va voir que le sommet africain ayant eu lieu à Syrte en septembre 1999 a constitué une déviation stratégique importante dans l'évolution de la politique étrangère libyenne vu que le sommet indiqué a déterminé le choix africain du colonel Mouammar Kadhafi qui a annoncé le lancement du projet des Etats Unis Africains⁵⁴⁷.

Ce nouveau cheminement s'inscrit dans le cadre d'une révision radicale de l'ensemble de la politique étrangère libyenne pendant plus de trente-cinq ans qui était fondée sur la triade : union arabe, rupture avec l'occident et soutien des mouvements qui l'approuvent. Mais le projet du colonel Mouammar Kadhafi- 01/09/1969- concorde avec plusieurs côtés de la structure interne (du régime républicain) annoncé par le colonel Kadhafi dans la première moitié de la décennie soixante-dix et particulièrement dans le domaine économique qui semble s'adapter progressivement à l'économie du marché après trois décennies d'étatisation et de centralisation. Nous pouvons dire que la démarche libyenne en Afrique est sous-tendue d'un ensemble d'assises politiques et idéologiques résultant à son tour d'un dessein changeant dans le monde d'après la guerre froide.

En fait, sur un niveau international, la dislocation de l'union soviétique et de l'organisation socialiste a représenté un appui pour l'adversaire international de La Libye. En plus, la réduction du rôle des pays non alignés a ajouté un facteur de faiblesse à La Libye sur le plan extérieur. Et une telle affaire s'applique à la disparition de l'influence départementale de la ligue des pays arabes⁵⁴⁸, une situation sans laquelle le blocus exercé sur La Libye en 1992 ne serait qu'une répercussion de l'absence des forces sous-jacentes qui soutiennent La Libye et

⁵⁴⁷ Revue, al Hayat - londonienne, 13.10.1996.

⁵⁴⁸ www.allafrica-com.

une expression au même temps de la profondeur des changements mondiaux et régionaux qui affirment énormément ses influences sur La Libye ; d'un autre côté, l'échec qu'a subi les ambitions libyennes particulièrement au niveau de la pensée du colonel Kadhafi (01-09-1969) qui a fait souvent appel à l'union arabe totale ou partielle.

En effet, toutes ces circonstances ont représenté une voie d'accès aux constats unificateurs libyens, et scientifiquement pendant l'année 1969, on a vu ce qu'on appelle le traité de Tripoli qui comporte l'annonce de l'union entre La Libye, L'Egypte, Soudan et Syrie. En 1972, on a annoncé l'union entre La Libye et La Tunisie⁵⁴⁹. Tous ces projets ont échoué, ce qui constitue une raison pour que la politique extérieure libyenne soit orientée vers l'Afrique qui a proposé tant de projets dans le but de réaliser l'union. Et dans le cadre des causes qui ont favorisé la focalisation de La Libye sur L'Afrique, un facteur important se manifeste consistant dans la réduction du discours national arabe et la diminution des partis dans les nations arabes qui ont représenté durant les années soixante-dix, un élargissement de la signification du discours libyen.

En outre, les conflits arabes sur principalement ont rendu difficiles voire impossibles l'accord des capitales arabes sur une attitude unificatrice concernant un sujet régional prépondérant spécialement après la deuxième guerre du golfe et l'opération du règlement dans le Moyen Orient où il devient difficile de faire un sommet arabe en juillet 1996, le sommet de Caire était une exception. Elle a eu lieu comme une réaction contre le succès du président des ministres Netanyahu aux élections israéliennes dans le but d'affirmer la base de la transgression arabe selon le point de vue de la politique libyenne. Un autre facteur causant l'orientation de La Libye vers l'Afrique est à souligner : il consiste dans l'attitude appréciable des Etats africains vis-à-vis du procès de Lockerbie qui a provoqué un embargo international sur La Libye. Ainsi, le sommet de Ouagadougou ayant lieu en juillet 1998 a fait preuve d'une bonne attitude car soutenant La Libye et en invitant les états participants au sommet à lever l'embargo sur La Libye. Nous avons même considéré le sommet d'Ouagadougou comme la meilleure solution pour l'orientation libyenne en Afrique. Mais au rendez-vous du sommet, les présidents africains ont transgressé la loi des punitions et l'embargo aérien imposé sur La Libye. Ils sont arrivés Tripoli en avion, annonçant leur refus de l'embargo imposé sur La

⁵⁴⁹ <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2002/01/article27.shtml>.

Libye de la part des pays européens. En fait, tous les pays arabes n'ont pas pu le faire, ils se sont contentés d'exécuter la loi sur La Libye, la loi des punitions internationales sur La Libye.

Ils n'ont même pas appelé les autres pays à faire un sommet arabe traduisant leur solidarité à l'égard de La Libye ni vis-à-vis de L'Irak dont les problèmes sont antérieurs à ceux de La Libye. Cela étant, les causes mentionnées paraissent suffisantes pour faire de la politique libyenne en Afrique une nécessité qu'on peut résumer en trois facteurs⁵⁵⁰ :

- Premièrement : le changement international après la guerre froide
- Deuxièmement : l'échec de la politique étrangère de La Libye, fondée sur l'union arabe durant les trois dernières décennies
- Troisièmement : la réaction libyenne contre l'indifférence des pays arabes d'un côté et contre l'affirmation africaine libyenne surtout dans le procès de Lockerbie d'un autre côté.

Ainsi, nous ne pouvons pas négliger l'influence de ces facteurs sur la politique extérieure de La Libye à l'égard de L'Afrique parce que l'effet le plus affectant était le blocus imposé injustement engendrant plusieurs dommages qui ont dépassé cinquante milliards dollars. On ne peut pas également passer outre le résultat des conversations qui ont précédé le fait de décider de mettre fin à l'embargo aérien entre La Libye et l'administration américaine⁵⁵¹.

En effet, on a précisé qu'on ne devait pas nuire à La Libye et en contrepartie, celle-ci devait leur livrer les coupables et se retirer des conflits du Moyen-Orient. Ce qui a provoqué un bouleversement dramatique dans la politique libyenne qui peut être résumée dans des manifestations considérées par tous ceux qui poursuivent la politique étrangère libyenne⁵⁵² :

- Premièrement : au niveau du conflit arabo-israélien, l'affirmation du colonel Kadhafi : « il est temps de baisser les armes et de répandre la paix », ce qui forme l'un des plus grands changements dans la politique étrangère de La Libye⁵⁵³.

⁵⁵⁰ Mohammed al mabrouk Younes : le rôle de la Libye dans le cours des relations arabo-africaines, 1969-1977. Benghazi, 1994, p203.

⁵⁵¹ <http://www.aljazeera.net/nwes/africa/2004/5/5-163.htm>.

⁵⁵² Discours du colonel Kadhafi à la revue israélienne Janine Barak, moyen orient, 1999.

⁵⁵³ Mahmoud abou al Aynain : l'Union africaine et l'avenir du continent. Centre des études et des recherches africaines, le Caire, 2001 pp 28 -29.

- Deuxièmement : au niveau de la relation avec l'occident, le colonel Kadhafi a affirmé aussi en juillet 1999 lors de sa visite rendue à l'Afrique du Sud que « l'occident commence à changer et à rétablir sa relation avec La Libye ».

Tous ces points nous éclairent sur ce qui peut être non lisible dans le cheminement libyen en Afrique et nous dévoilent la profondeur du nouveau changement de la politique extérieure de La Libye qu'on peut déterminer en s'appuyant sur la réduction des relations avec Les pays arabes du moyen Orient. Selon le colonel Kadhafi, ces relations étaient uniquement affectives⁵⁵⁴. Cet aspect limité signifie scientifiquement le fait de passer outre toutes les complications politiques arabes et à leurs conflits qui se concentrent fondamentalement dans l'orient arabe. Ce qui amène La Libye à ne pas avoir désormais des attitudes qui provoquent des réactions occidentales violentes particulièrement de la part des Etats-Unis. Parmi ces réactions, on souligne :

1. Le fait de soutenir les mouvements contestataires peut engendrer des problèmes au niveau de la relation entre La Libye et L'Occident notamment la relation libyenne américaine qui était presque rompue durant plusieurs années.

- Le fait d'être indulgent vis-à-vis de la présence de la force armée américaine dans la région du Golf. Ces attitudes sont étroitement liées au sujet du pétrole puisque le discours politique de La Libye a montré des attitudes graves à l'égard de cette question, ce qui a constitué l'une des causes de l'aspect tendu des relations avec les pays occidentaux.
- Ne pas prendre des décisions concernant l'invasion en Irak. Ce qui a évité pour La Libye le risque d'adopter des attitudes sévères vis-à-vis des États-Unis.

2. La réanimation de la relation avec l'Occident, une idée insigne trouvant confirmation dans nombreuses manifestations et phénomènes dont les plus importants sont :

- La politique de l'acclimatation économique et l'incitation à la privatisation et la réorganisation, ce qui permet au capital étranger d'investir en Libye.
- Relations cordiales entre La France et La Libye, la fermeture du dossier en rapport avec l'avion français en donnant des compensations aux familles des victimes et l'entente sur divers projets entre les deux pays⁵⁵⁵.

⁵⁵⁴ Discours du colonel Kadhafi à la revue française « le Figaro » 20 août 1999.

⁵⁵⁵ Journal Al-Jamahiyya ; N°205, Tripoli, le 3.2.1999.

- La grande amélioration de la relation libyenne - britannique après la livraison des accusés libyens⁵⁵⁶ (concernant le procès de Lockerbie qui a comme résultat l'arrivée des groupes britanniques à La Libye pour chercher les meilleurs moyens d'investir. Plus importantes sont aussi les délibérations en cours avec La Grande Bretagne à propos de l'achat des avions civils de la société British Airbus dont le prix est dix milliards dollars. Est à ajouter dans ce sens, la décision de La Libye de mettre fin à sa relation avec la force armée républicaine irlandaise.
- La cessation de La Libye de faire des propagandes dont le but est de contester les politiques des Etats-Unis et de La Bretagne.
- L'enrichissement des rapports économiques avec les européens à travers les projets envisagés en vue d'assurer le passage des gazoducs au-dessous de la mer méditerranée entre La Libye et L'Italie pour procurer le gaz libyen à L'Italie et L'Europe.

La révision de La Libye de sa politique durant les dernières décennies avait concordé avec la révision de la pensée économique sur laquelle on s'était appuyé. En effet, le changement que va subir La Libye actuellement consiste dans le fait de trouver des points communs entre le système économique socialiste et le système libéral⁵⁵⁷. Cela signifie dans l'ensemble la reconsidération de la politique de l'assurance et par conséquent la permission secteur privé dans les deux domaines cités d'avoir un rôle dans plusieurs secteurs économiques entre autres le pétrole qui représente le nerf de l'économie libyenne. Cela étant, on peut préciser les manifestations de l'enfermement économique⁵⁵⁸ :

- autoriser la création des marchés libres ;
- tendance à la privatisation et à la profusion des propriétés ;
- création des banques privées ;
- permission au capital étranger d'investir dans plusieurs secteurs économiques particulièrement le pétrole, l'industrie, le tourisme, le transport ; le commerce et l'habitat ;
- création d'un comité chargé d'encourager à l'investissement.

⁵⁵⁶ Du discours du colonel Kadhafi, juin 1999.

⁵⁵⁷ <http://www.algathafi.org/issue7/issue-ar.html>.

⁵⁵⁸ La communauté des Etats Sahélo-sahariens à été créée le 4-février 1998 en Libye.

D'après ce qui précède, le changement radical en Libye aussi bien au niveau politique qu'au niveau économique est très clair. Cependant, ces changements n'ont pas suscité des réactions arabes et régionales importantes à l'égard de L'Afrique. Ainsi, les raisons pour lesquelles La Libye a voulu mettre en question l'union arabe, le rétablissement de la relation avec l'occident et la libéralisation de l'économie ont un fondement rationnel lié la profondeur des changements d'ordre international dus à la dislocation du camp socialiste. Mais la démarche libyenne-africaine cherchant toujours à créer les Etats-Unis Africains comme l'a affirmé le colonel Kadhafi lors du sommet de Syrte exceptionnellement fait, est fondée sur :

- chaque rectification du traité de l'organisation de l'union africaine exige l'approbation au moins des deux tiers des membres. Ce qui n'est pas actuellement possible⁵⁵⁹ ;
- des oppositions et des conflits caractérisés par la tension pour ce qui est des frontières africaines ;
- la différence des méthodes et des types de gouvernements en Afrique, l'absence des établissements qui assurent la stabilité et des mécanismes régissant la mutation du pouvoir, sans que les projets déjà réalisés soient sujets aux caprices de l'individu et à sa politique⁵⁶⁰ ;
- la multiplicité des cultures qui éliminent ce qui est commun entre les pays africains et leurs politiques ;
- l'absence d'un intérêt accordé au projet des Etats Unis Africains de la part de plusieurs pays arabes particulièrement les pays ayant un poids politique à l'instar de L'Egypte, L'Afrique du Sud et L'Algérie.

Il est évident dans ce contexte que la Libye a entamé la révision de ses conceptions idéologiques et politiques dans une époque où l'union arabe a occupé la première place parmi les principes qui ont formé la politique étrangère libyenne durant la dernière période. Mais cette union a perdu beaucoup de sa valeur, c'est l'association africaine qui a eu une place de choix. Ces faits ont été accompagnés d'un grand nombre de mutations et de changements en Libye. Le plus important sur le plan arabe c'est la proposition de Mouammar Kadhafi de résoudre le conflit arabo israélien consistant dans l'instauration de l'Etat d'Israël comme mentionné dans (le livre blanc⁵⁶¹) et l'invitation à mettre un terme au conflit en établissant la

⁵⁵⁹ Revue Al Chahed (le témoin) N° 8 et 9, août 1999.

⁵⁶⁰ Pour plus d'information cf. « l'article 33 du traité de l'OUA ».

⁵⁶¹ Maison - arabe de l'édition et de la traduction N° 43, du 7.01.1999.

paix dans le Moyen Orient. Ainsi, on voit que La Libye va affronter divers défis dans sa tendance donnée à L'Afrique. Parmi lesquelles, nous pouvons citer :

- premièrement : comment établir une future relation avec les pays arabes ?
- deuxièmement : comment rendre les projets africains réalisables sous la bannière de l'ampleur des entraves et des obstacles ;
- troisièmement : comment faire une esquisse des relations calmes et paisibles avec l'occident particulièrement Les Etats-Unis.

L'Union Africaine représente un événement important à temps pour confirmer que le Tiers monde qui constitue le centre du rayonnement culturel garde encore les fondements de l'impact important qui caractérise le cheminement mondial⁵⁶². Ceux qui ont fait ce pas ne l'avaient pas considéré comme un simple événement politique mais comme un événement montrant un changement radical dans le domaine de la politique mondiale. L'union africaine a multiplié son poids dans les événements internationaux et a affirmé l'identité de l'homme africain et a reconnu son rôle dans la persévérance et l'instauration. Cette tendance a permis aux musulmans d'être fiers de leur identité et d'appartenir à la religion de l'Islam surtout que cette union leur a permis comme une force ayant son poids dans ce continent⁵⁶³.

Elle a, au surplus, réanimé la culture arabe dans tous les endroits du continent africain et a averti les arabes en mettant l'accent sur les facteurs de la force et la conservation de l'identité et la réalisation de l'indépendance. Dans une autre perspective, ce progrès a pris naissance dans un pays qui a souffert d'un blocus injuste et raciste de la part des associations internationales ayant comme but enfin non réussi de juguler la progression culturelle, arrêter son influence révolutionnaire, entraver son rôle national et amplifier son attitude de persévérance⁵⁶⁴. C'est pour toutes ces raisons que ce progrès a été l'objet d'un intérêt particulier islamique, arabe et international aussi bien au niveau populaire qu'au niveau officiel, c'est pourquoi on va parler des réactions arabes et départementales puis de celles qui sont occidentales de la façon suivante.

⁵⁶² <http://www.cen-sad.new/index.php?option=continent&task=view&id=33&Itemid=76&lang=French>.

⁵⁶³ projet de convention sur la sécurité dans les pays membres du groupement du Sahel et du Sahara, signée à Ndjamena, Tchad le 17 septembre 1999.

⁵⁶⁴ Mahmoud abou al Aynain : l'Union africaine et l'avenir du continent. Centre des études et des recherches africaines, le Caire, 2001 pp 28 -29.

II) Les réactions arabes

Les réactions des pays arabes à l'égard du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara étaient froides et marquées par la prudence de sorte que certains pays arabes considèrent ces réactions comme une réponse à ce qui est fait par La Libye vis-à-vis des pays arabes ; d'autres pensent que le colonel Kadhafi a pris cette décision parce que les arabes ne l'ont pas soutenu et ont refusé la décision de mettre fin à l'embargo aérien imposé par La Libye et ont permis aux pays occidentaux qui sont les Etats Unis Américains, la France, et la Bretagne d'attaquer La Libye qui n'est pas soutenue par les autres pays arabes⁵⁶⁵. Mais le colonel Kadhafi a nié ces rumeurs et a affirmé que les arabes ont fait grâce à des rois et des présidents un grand effort, seulement, ils ne disposent pas d'une démarche précise dans leurs relations avec les Etats Unis et la Bretagne.

Certes, certains pays arabes comme L'Egypte vont tenter de réaliser avec L'Afrique certains traités et quelques réunions avec les pays africains dans le but de préserver leur rôle en Afrique. Mais cela n'empêche pas les pays arabes d'approuver enfin ce mouvement africain en Libye.

Il est évident que la politique extérieure envers les autres pays arabes s'est fondée sur l'Islam considéré comme l'une des entrées de la politique extérieure de La Libye en Afrique comme il est déjà indiqué dans le chapitre 2 de la présente étude. Il convient de souligner dans cette optique les visites rendues par Kadhafi aux différents lieux où existent les musulmans de L'Australie à Maldives⁵⁶⁶. Quoique ces pays soient non concernés par les rassemblements africains, les musulmans d'Australie l'invitent à visiter L'Australie et (imamat) des musulmans dans la mosquée « brizin », à Ndjamena pareillement, où il a fait sa prière, des actes ayant certainement une influence importante sur tous les musulmans notamment sur ceux d'Australie⁵⁶⁷.

En effet, l'assemblée des partisans de l'Islam à Pakistan qui a exprimé son consentement à l'initiative prise par Mouammar Kadhafi dans la question de l'union et la réalisation du

⁵⁶⁵ Mahmoud abou al Aynain : L'Union africaine et l'avenir du continent. Centre des études et des recherches africaines, le Caire, 2001 pp 28.29.

⁵⁶⁶ Discours du colonel Kadhafi dans la ville de Sebha, « le 5.10.1999 » op cit.

⁵⁶⁷ Du discours du colonel Kadhafi au « journal français Le Figaro » 20.08.1999. Op cit.

rassemblement des pays du Sahel et du Sahara et la (imamat) des musulmans et la multiplication des visites rendues aux musulmans africains. Ce qui est à constater dans son télégramme où l'on dit : »on a écouté le discours proféré dans la prière du vendredi saint qui était faite à l'occasion du premier vendredi au mois de « Mouharram » (mois lunaire) dans la ville de Ndjamena en Tchad en présence de plus de dix présidents africains et des milles des priants qui sont venus de tout endroit et qui avaient exprimé sincèrement nos ambitions et avait réuni tous les fondements de la doctrina islamique et que nous allons adopter comme une méthode de travail dans notre parcours et dans l'appel au changement et les pensées contre les groupes d'athées et de corrupteurs.

Les ennemis de l'Islam ont eu recours à tous les moyens disponibles dont ils disposent pour falsifier et détruire l'essence de l'Islam ; en plus, ils ont éprouvé leur aversion et leur hostilité envers l'islam et les musulmans et ils nous ont considéré comme terroristes et ont considéré chaque personne luttant pour l'islam et la liberté comme terroriste. Toutes les organisations islamiques ont approuvé ce rassemblement, ils ont même évoqué le sujet en question dans le discours du vendredi saint' dans les mosquées des musulmans dans l'union du monde islamique en focalisant sur l'importance du rassemblement des musulmans et célébrant le rôle du colonel Kadhafi dans la défense de l'islam⁵⁶⁸.

Nous constatons que les visites qui ont succédé à la réalisation du groupement du Sahel et du Sahara représentent un événement important. En fait, elle incarne un mouvement prééminent dans notre histoire islamique contemporaine et représente le point de départ le plus fondamental pour le monde islamique dans son effort consistant à préserver la personnalité et à protéger l'identité, et exprime clairement une attitude de défi relative à un monde ayant la modération comme principe, privilégié par Dieu grâce au Coran et au prophète qui l'a fait propager.

Cet événement islamique a une grande importance car il appartient à un temps où l'on exige l'action des musulmans et la dévotion par laquelle se caractérisent les musulmans sincères afin de transgresser les mesures que les coalitions internationales et occidentales tentent de

⁵⁶⁸ Discours religieux du colonel lors de la prière du vendredi saint à « kanu, Niger-et Ndjamena, Tchad, 1997.1998 ».

maintenir à propos du monde islamique pour protéger leurs intérêts, et parce qu'il a lieu dans une période où la contestation occidentale européenne affecte toute volonté libre ne cachant plus la vérité et refusant la résignation et confrontant tous les projets visant l'aliénation. Tous ces projets ornés par des devises ne sont plus clairement définis par l'occident qui se limite à leur assigner un objectif précis : attribuer un caractère légitime aux différents groupes qui est artificiel et parasite pour profaner les lieux islamiques et détruire tout ce qui est sacré.

III) Les réactions occidentales

L'événement du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara était une sorte de réponse pour les pays africains soutenant les forces occidentales en Afrique et particulièrement les Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats Unis en tant que force occidentale a essayé de détruire la relation des pays africains avec La Libye, de les duper une fois et de tenter d'inciter les pays africains à changer leurs attitudes vis-à-vis de la Libye. Elle a envoyé dans ce contexte une délégation américaine qui a proposé une assistance à valoriser aux pays côtoyant géographiquement La Libye s'alternant entre 100 et 120 millions de dollars annuellement⁵⁶⁹ en contrepartie de la rupture de ces dernières de leur relation avec La Libye. Elle leur a donné aussi des armes développées dont certaines sont gratuites et d'autres sont à payer ultérieurement pour confronter, comme elle le prétend, n'importe quelle menace de la part de La Libye au cas où ces pays cesseraient de la soutenir. Cependant la politique américaine a échoué et n'a pas été bien reçue par les pays aussi bien africains qu'arabes. Pour cette raison, elle a restauré son rôle en Afrique, une démarche adoptée aussi par La France et La Bretagne. En fait, plusieurs constatations confirment cette démarche, parmi lesquelles, nous pouvons citer :

- le président Bill Clinton avait proposé lors du début du congrès en 16/03/1999 à la société internationale d'annuler environ 7 milliards dollars des dettes des pays africains et il a annoncé un projet à suggérer au sommet industriel au mois de juillet 1999 dont le but est de les exempter en ce qui se rapporte aux prés.

⁵⁶⁹ Le haut département des renseignements, série des études internationales contemporaines, N° 154 juin 1999.

- le sommet africain qui a eu lieu à Paris au mois de novembre 1998 et qui avait comme objectif de trouver de nouvelles façons de communion entre La France et l'Afrique notamment la collaboration économique et commerciale⁵⁷⁰.
- le congrès ministériel africain-américain paraît le résultat de la concurrence entre Les Etats-Unis Américains et La France dans le but de mieux s'affirmer dans la région africaine et d'agrandir son autorité politique en Afrique, une concurrence qui est devenue remarquable depuis 1996 et ratifiée par les paroles des responsables dans les deux administrations américaine et française durant la dernière période.
- comme preuve, on peut souligner en outre le tour fait par le ministre des affaires étrangères américain Warren Christopher en Afrique au mois d'octobre 1996 particulièrement dans divers pays dans l'ouest, au milieu et dans le sud du continent pour leur inculquer une proposition de la part des Etats-Unis et d'autres pays européens comme La France et La Grande Bretagne.
- la visite rendue de Suzanna Rice, assistante du ministre des affaires étrangères, à plusieurs capitales africaines en 1998 où elle a annoncé qu'elle est concernée par la guerre civile au Congo démocratique.
- le tour fait par le président américain Bill Clinton en Afrique en 1998 (23 mars- 2 avril) notamment dans six pays africains dans le sud du Sahara : Ghana, Ouganda, Rwanda, L'Afrique du Sud, Botswana et Le Sénégal, un tour qui a montré le grand intérêt américain accordé à L'Afrique surtout qu'il est le premier pour lui fait après la visite de Gémi Carter en 1978. En fait, il a représenté un événement important dans la politique américaine envers L'Afrique et s'est fondé sur la glorification du rôle des Etats-Unis en Afrique⁵⁷¹.
- le tour fait par le président français Jacques Chirac dans la région du sud-africain au mois de juillet en 1998 accompagné d'un grand nombre d'hommes d'affaires et de sociétés françaises. Lors de cette visite, on a signé plusieurs conventions relatives au commerce et à l'investissement et certaines propositions ayant pour objectif l'amélioration du développement africain. Chirac a indiqué, en plus, l'adoption de la France de nouvelles démarches en Afrique pour s'adapter aux réalités politiques et

⁵⁷⁰ Maison - arabe de l'édition et de la traduction N° 43, du 7.01.1999.

⁵⁷¹ La haute autorité des renseignements ; série: études internationales contemporaines, op cit N°154.

économiques dans le continent, fondées sur la non-intervention politique ou militaire en ce qui concerne les pays africains francophones.

- la visite rendue par le ministre du commerce américain à divers pays africains comme L'Afrique du Sud, Nigéria, et La Côte d'Ivoire au mois de novembre en 1996, accompagné d'un grand nombre d'hommes d'affaires américains..
- le fait de déléguer un conseiller de la sécurité nationale représentant les intérêts de l'administration américaine trois fois aux mois d'octobre et novembre en 1998 à la région de la Corne de L'Afrique afin de discuter le conflit entre Eretria et Ethiopie.
- la réunion faite pour préparer le sommet africain-français qui a invité La France à le faire à Paris en novembre 1998 où étaient présents les présidents du continent africain qui ont discuté l'enrichissement des relations commerciales et économiques entre La France et les pays africains.
- La première réunion ministérielle afro-américaine à Washington (16-18/03/1999) en présence de 46 pays africains au sud du Sahara et des représentants de 4 pays de L'Afrique du Nord (l'Egypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc).

Ce congrès qui a montré un grand intérêt américain pour une union économique entre les Etats-Unis et l'Afrique, une nouvelle notion dans la conception américaine. Ainsi, le regard scrutateur des responsables américains et français dont ils ont fait preuve lors de leurs visites indique le grand intérêt accordé par les politiques américaine et française à L'Afrique, particulièrement après le rassemblement du Sahel et du Sahara. Et on peut dire dans ce sens que cet intérêt était énorme surtout dans la décennie quatre-vingt-dix pour le rôle de La Libye en Afrique et essayer d'affirmer leur autorité en Afrique comme La Libye voire plus qu'elle surtout après la réalisation du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara.

D'après ce qu'on a déjà mentionné, on constate l'intensité de l'inquiétude éprouvée par les internationaux à cause du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara de façon qu'ils ont fait tout ce qu'ils peuvent en vue de garantir l'affirmation de leur autorité dans les régions africaines notamment à travers une tentative de dominer ce qui est relatif à la politique dans le continent⁵⁷². Lorsqu'on examine l'évolution des événements dans La Libye concernant sa

⁵⁷² La maison - arabe pour la recherche, l'édition et la traduction, N°7, 3.1.1999. Op cit.

démarche africaine, on voit qu'elle était tout simplement consciente de ce qui se passe. En fait, elle a souffert de la régression des rentes du pétrole durant les années 80 du siècle dernier, elle a connu une longue période de blocus économique, des punitions qui ont duré plus de huit ans, la dislocation de l'union soviétique, la réduction du rôle national de la ligue des pays arabes et de celui des partis arabes qui avaient défendu les affaires libyennes.

Tout ce qu'on vient d'indiquer constitue les raisons les plus importantes qui ont exhorté La Libye à chercher en Afrique un partisan en ce qui se rapporte à ses problèmes qui pourrait contribuer à la résolution de certains de ses problèmes, un objectif qui était réussi. En effet, Les pays africains étaient à la hauteur surtout en mettant fin à l'embargo aérien sur La Libye au mois de juillet en 1998. Ce qui a renforcé la disposition de La Libye, une disposition que ne peut témoigner les pays arabes qui se limitent à respecter les décisions des nations unies qui s'appliquent fermement sur les pays arabes et ne s'appliquent pas sur Israël et les pays occidentaux.

Ainsi, nous pouvons dire que La Libye a tiré profit de la politique internationale et elle était adroite dans sa tendance vers l'Afrique. En effet, cette tendance a eu comme résultat l'élaboration des coalitions et l'unité en vue d'établir une union africaine devenue réalisable. Le rassemblement Des pays du Sahel et du Sahara est à considérer comme l'une des organisations subsidiaires qui était bâtie en Afrique, il contient en tant que membres 28 pays africains, un nombre non définitif au sens où les autres pays africains peuvent en faire partie à condition qu'ils acceptent ce qui est mentionné dans la convention de l'instauration du rassemblement.

Celui-ci était considéré comme un rassemblement économique régional⁵⁷³ pendant le trente-sixième congrès des présidents des pays faisant partie de l'organisation de l'Union Africaine entre le 4 et le 12 juillet en 2002 dans la ville de Lomé existant dans La république de Togo où l'organisation de l'Union Africaine a décidé avant la naissance de l'Union Africaine et du groupe économique africain qui en résulte, la formation de tels groupements économiques africains subsidiaires vu qu'ils peuvent arriver vers la fin à réaliser la complémentarité et

⁵⁷³ Abdelmalek Aouda : le groupement du SIN-SAD, vision géostratégique. Série : études afro-égyptiennes, programme des études afro-égyptiennes, faculté des sciences économiques et des sciences politiques, université du Caire, N° 1, Aout 2001, p 6.

l'union économique exhaustive et continentale. Ce qui confirme que le rassemblement des pays du Sahel et du Sahara n'est pas dissocié de l'Organisation de l'Union Africaine avant la naissance de l'Union Africaine ou d'autres organisations ayant rapport avec toute affaire africaine.

IV) Le rôle de La Libye dans la création du regroupement des pays du Sahel et du Sahara

La création du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara a eu lieu au mois de juillet en 1997. En fait, La Libye a invité cinq pays africains enclavés ne jouissant pas des côtes marines et représentant le côté arrière des pays arabes africains qui existent au nord du continent africain (Soudan, Tchad, Nijjar, Mali et Burkina-Faso) dans le but de réaliser une nouvelle expérience favorisant l'harmonie.

En février 1998, les ministres de l'extérieur de ces pays se sont réunis pour esquisser le projet de la convention proposée par La Libye. On s'est accordé sur l'institution du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara en présence des présidents des pays déjà indiqués en tant que pays participant à ce fait. Dans ce contexte, il convient de noter la présence des groupes venant de L'Egypte et de La Tunisie dans la réunion auxquels on a assigné la fonction de contrôler.

Au mois d'avril 1999 et durant le premier cycle de la présidence de la réunion dans la ville de Syrte en Libye⁵⁷⁴, Eretria et L'Afrique centrale ont assisté à cette réunion. En 2000 (mois de février), est fait le deuxième cycle de l'assemblée présidentielle à laquelle ont assisté le Sénégal, Zambie et Djibouti. En 2001, L'Egypte, Le Maroc, la Tunisie, Nigéria, et Somalie l'ont aussi rejoint dans la troisième étape du conseil présidentiel Togo et Benin adhèrent en 2002, ce qui a rendu le nombre des pays membres 18, un nombre toujours non définitif dans la mesure où il y avait d'autres pays africains qui ont rejoint le groupement : le nombre s'est élevé à 25 lors du neuvième sommet ayant lieu en Libye. Durant le dixième sommet fait à Cotonou, capitale de Benin, le 17 et le 18 juillet 2008, se sont ajoutés trois autres pays : Mauritanie, Kenya, et Sao tomé. Ainsi, le rassemblement peut être considéré l'un des plus

⁵⁷⁴ Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.

grands rassemblements régionaux et locaux dans le continent puisqu'il renferme plus de 28 pays africains et a une surface représentant 40% de l'ensemble de la surface de L'Afrique et un nombre d'habitants dépassant la moitié des habitants du continent. En plus, l'espace relatif au rassemblement produit annuellement environ 270 millions tonnes comme quantité de pétrole.

L'initiative libyenne dans l'institution du rassemblement est considérée comme l'une des manifestations de l'évolution de la politique extérieure libyenne fondée sur la politique des coalitions départementales qui convient avec la période d'après la guerre froide où les pays cherchent à faire partie des coalitions ou des rassemblements départementaux procurant une aptitude plus appréciable à rivaliser les grands pays.

Nous allons examiner le rôle de La Libye dans l'institution du rassemblement à travers l'élaboration de ses objectifs, ses mécanismes, ses activités, sa façon d'affronter les obstacles et les répercussions de ces activités sur la politique extérieure libyenne envers L'Afrique non arabe. Avant tout ça, on va présenter les objectifs que La Libye veut atteindre à travers la création de ce rassemblement. Les plus importants sont⁵⁷⁵ :

- le fait de se débarrasser d'une solitude départementale et internationale dont La Libye a tant souffert sur le plan arabe et africain. En fait, elle n'a pas réussi dans ses tentatives visant l'union avec les pays arabes, elle a connu des problèmes lors de son intervention au Tchad, elle a essayé de mettre fin à l'embargo qu'elle a subi sous prétexte des punitions internationales auxquelles elle était condamnée en 1992 à travers la libération du travail politique et économique dans une région considérée comme une région stratégique pour La Libye.
- être pour un rôle libyen prépondérant dans l'investissement des richesses africaines surtout dans la région du Sahel et du Sahara et la création de nouveaux projets communs permettant de trouver des compensations après la fin de l'ère du pétrole⁵⁷⁶.

⁵⁷⁵ Abdelmalek Aouda : le groupement du SIN-SAD, vision géostratégique. Série : études afro-égyptiennes, programme des études afro-égyptiennes, faculté des sciences économiques et des sciences politiques, université du Caire, N° 1, Aout 2001, pp 7- 8.

⁵⁷⁶ Mahmoud Abou al aynayn : le rapport stratégique africain 2001 op cit pp 106.108.

- le renforcement du rôle libyen dans l'enrichissement des relations arabes africaines. En effet, le groupement unit des pays arabes et africains, ce qui permet à La Libye la perpétuité de son objectif lié à l'enrichissement de la collaboration arabe africaine.
- procurer une sécurité collective pour la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes dans la période d'après la guerre froide dans le but d'éviter les projets américains consistant à envahir L'Afrique et à la débarrasser de ses héritages politiques et culturels français européens et pour enrichir le rassemblement central délibérant de la Libye avec l'Europe⁵⁷⁷.
- la tentative de La Libye de refaire les anciennes méthodes de commerce en Afrique. La première proposition en ce qui concerne l'étape de la création du rassemblement est, dans ce contexte, de suggérer aux pays du rassemblement l'utilisation des ports libyens pour assurer l'échange commercial à travers la méditerranée et non à travers l'océan atlantique⁵⁷⁸.

La Libye a joué un rôle prééminent dans l'institution du rassemblement ou dans ses objectifs et même dans ses mécanismes. Nous allons présenter en détaille le groupe de SIN-SAD.

1. Les pays fondateurs

Ils sont au nombre de six : La Libye, Soudan, la Niger, Tchad, Mali et Burkina-Faso. Le rassemblement a occupé une place stratégique et importante ayant une surface de 891,3949 km², au niveau de l'est, il est proche de la mer rouge et de L'Egypte, au niveau de l'ouest, de L'Algérie, de La Tunisie, de Mauritanie et du Sénégal, au niveau du nord, il côtoie la mer méditerranéenne et au niveau du sud, Ethiopie, Erythrée, Ouganda, kongo ; Nigéria, l'Afrique centrale , Cameroun, Benin, Ghana, Guinée, Togo et La Côte d'Ivoire ; le nombre de ses habitants est : 360 millions⁵⁷⁹.

Les habitants du rassemblement des pays du Sahel et du Sahara sont d'origine arabe à cause des anciennes immigrations arabes de Yémen et de l'île arabe. La plupart des habitants du rassemblement utilisent la langue arabe et certaines langues remontant aux racines. Les sondages montrent que le nombre des langues qui ont été écrites en recourant à la lettre arabe

⁵⁷⁷ Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.

⁵⁷⁸ Projet de convention sur la sécurité dans les pays membres du groupement du Sahel et du Sahara, signée à Ndjamena, Tchad le 17 septembre 1999.

⁵⁷⁹ Etude autour des tribus du SIN-SAD, revue de l'invasion verte, 12.03.1998.

dans les pays du rassemblement du Sahel et du Sahara sont environ trente langues parlées par plusieurs tribus dans ce rassemblement comme (Elhwiba, elfoulaniya, elkolked, ettawarek, al amazigh, essontki, foula, elyenki, elkorsida)⁵⁸⁰.

Les pays du Sahel ont des fondements historiques et culturels remontant à l'antiquité, une région où l'homme arabe africain a joué un rôle important dans les actes de solidarité entre les pays africains pour faire face aux défis économiques, politiques, culturels et sociaux outre un ensemble de facteurs et des socles confirmant cette assistance entre les pays du rassemblement comme les facteurs historiques, culturels, géographiques et économiques et pour faire face ensemble aux dangers qui menacent tous les membres du rassemblement à cause de la volonté des pays colonialistes de juguler toute tentative d'un rassemblement africain en le mettant sous la bannière de la domination économique mondiale afin de corrompre toutes les particularités et les cultures sociales, politiques et économiques des pays africains à travers ses mécanismes consistant dans la privatisation, la rupture, la réorganisation, la libération économique et culturelle, le fonds monétaire international, la banque internationale et les sociétés multinationales etc.⁵⁸¹

C'est pourquoi le rassemblement doit former une base solide à travers laquelle il peut s'identifier. En effet, les objectifs consistent dans l'enrichissement des relations d'amitié et de fraternité et le renforcement du lien qui unit tous ceux qui font partie du rassemblement en recourant à tout ce dont on dispose. Et ça s'inscrit dans le cadre des circonstances et des changements internationaux qui ne sont pas favorables pour les pays du rassemblement. L'importance du facteur géographique est liée au rapprochement et à l'harmonie entre eux. En fait, en jetant un coup d'œil sur la carte de L'Afrique, on constate une grande liaison entre les différents pays et que le rassemblement s'étend de la région moyenne à la région orbitale ce qui montre une profondeur et une grandeur ayant des influences énormes sur le cours de la vie et l'action de ses pays.

Le rassemblement dispose d'une profondeur stratégique pour ce qui est de la politique de l'entente pacifique, d'une relation historique et stratégique entre ses pays, d'une perspective

⁵⁸⁰ Des langues africaines, dont la majorité est d'origine arabe, Revue de la Dawa islamique, 11.04.1998.

⁵⁸¹ Kadhafi dirige le groupement du SIN-SAD, revue de la nation arabe, 11.02.1998.

générale concernant l'orientation des politiques des pays du rassemblement outre les autres facteurs communs comme l'unité géographique, référentielle et culturelle, d'un rapprochement culturel et historique qui constitue l'un des facteurs enrichissant ce projet économique qui semble réalisable⁵⁸². Ce qui signifie que chaque rassemblement doit faire attention à son futur pour ne pas manquer ses ambitions toujours menacées par les forces dominant la nouvelle organisation mondiale. Ainsi, on va examiner ce qui est prévisible pour le rassemblement des pays du Sahara et du Sahel qui est devenue une réalité comme il est indiqué dans le tableau numéro 11, surtout que la région a connu plusieurs événements et a été sujette aux influences négatives des changements mondiaux dans la plupart des cas. Ce qui permet d'affirmer que le rassemblement africain des pays du Sahel et du Sahara devient une nécessité.

Vu l'importance de ce qui se rapporte à l'avenir concernant les relations africaines entre les pays du Sahel et du Sahara, on doit connaître ces relations. Ce qui réclame le fait de savoir les entraves du développement que le nouveau rassemblement va affronter et la façon de les traiter en recourant à une vision stratégique scientifique et réaliste. Parmi ces entraves, nous pouvons citer :

- premièrement : La confusion entre la ligue arabe et la ligue africaine et ce qui peut en résulter sur le plan arabe à représenter dans les pays du Sahel et Sahara, au sein du rassemblement des pays du Sahara aussi, surtout que ce rassemblement peut avoir des dimensions stratégiques militaires et économiques. Ces dimensions du déplacement des cinq commissions et des entreprises du rassemblement sont les suivantes :

1. le conseil présidentiel
2. le conseil exécutif
3. secrétariat général
4. la banque du développement

5. le conseil économique, social et culturel pour des pays non actifs souffrant et consistant dans les mécanismes de l'organisation qui sont incapables de s'adapter à ce qui est administratif et politique, et dans le but de la réorganisation, du développement et du renouvellement. Ce qui la rend inapte in fine à traduire les objectifs et les ambitions attendus

⁵⁸² Le groupement des pays du sahel et du Sahara, la complémentarité arabo africaine, Revue al Ahram, 14.02.1988, le Caire.

et annoncés. Ce sont certains pays du regroupement du Sahel et du Sahara qui sont les responsables de cette faiblesse, des pays dont les projets annoncés ne sont pas réalisés⁵⁸³.

- deuxièmement : la différence remarquable au niveau des attitudes au sein du congrès politique, particulièrement les conflits africains ethniques et tribaux.
- troisièmement : l'intervention étrangère dans les pays du Sahara est encore très grave et insigne dans la plupart des pays du rassemblement. Ce qui nous renvoie à un nouveau système qui peut être un défi contre le système de la domination et de l'indépendance mondiale.

Pour cette raison, les forces confuses adoptent deux types de comportements :

- le premier a comme objet un pays précis ou un groupe de pays du rassemblement à cause de l'influence exercée sur ses actions et son comportement extérieur, ce qui peut nuire à « la réputation » du regroupement des pays du Sahel et du Sahara.
- deuxièmement : la non efficacité du travail culturel africain pour le rassemblement au sens où il ne persiste plus dans n'importe quel projet culturel. En plus, on remarque un manque de liberté trouvant expression dans l'aspect futile et inutile des livres, des leçons et des rencontres. Ainsi, on doit avoir une vision optimiste en pensant d'une façon rationnelle non affective et on doit être réaliste en prenant en considération le caractère impuissant et désolant de la réalité⁵⁸⁴.

Pendant ce sommet le colonel Kadhafi a annoncé son initiative de créer ce regroupement en soulignant que le but essentiel est d'empêcher les puissances occidentales de modeler la carte du continent africain selon leurs intérêts et d'exploiter les richesses des pays membres⁵⁸⁵. Le choix de la Libye de donner une orientation économique au regroupement a donné une certaine marge de manœuvre à la politique étrangère libyenne. Il a ainsi reflété une volonté de développer économiquement la zone mais aussi une volonté de briser l'embargo et de sortir de l'isolement international dont elle souffre depuis un moment. Cette flexibilité a reflété aussi la prise de conscience de la part des dirigeants libyens que les anciennes tentatives

⁵⁸³ Le regroupement des pays du sahel et du Sahara, la complémentarité arabo africaine, Revue al Ahram, 14.02.1988, le Caire.

⁵⁸⁴ Sayed Awadh Othman : l'intervention américaine dans l'Afrique du nord et l'Afrique centrale, maison de la renaissance dar al nahdha, le Caire 1989, p57.

⁵⁸⁵ CF : le texte du traité qui a donné le jour au groupement SIN-SAD février 1998 ; D Abdeslam - Challouf et autres op cit p 305.

d'unification qui ont marqué la politique du pays depuis la révolution, notamment avec les pays arabes ont été une erreur de calcul à rectifier, dans la mesure où les dirigeants libyens ont privilégié l'unification globale sans passer par une coopération économique, étape nécessaire pour garantir l'intégration de différents pays dans un espace qui les unit.

Tableau (8) : Les pays fondateurs du Groupement SIN-SAD

Pays du SIN-SAD	Date d'adhésion	Observations
Libye	4 février 1998	Pays fondateurs
Tchad		
Soudan		
Niger		
Mali		
Burkina Faso		
Djibouti		Adhésion lors du sommet de Tchad 2000
Afrique Centrale		
Gambie		
Erythrée		
Congo		
Sénégal		
Egypte	12 novembre 2001	Adhésion lors du sommet de Khartoum 2001
Tunisie		
Maroc		
Nigéria		

SOURCE : Sobhi Gannous et autres, La Libye de la révolution en 30 ans : 1969 – 1999.

2. Objectifs et stratégie du regroupement

Selon le texte du traité, il est stipulé que l'objectif du regroupement est d'abord de créer un espace économique commun, qui se base sur une stratégie exécutée par un plan de développement qui prend en considération les différents plans de développements nationaux des pays membres. Il sera axé sur des domaines de haute importance, comme l'agriculture, l'industrie, et dans un second plan la culture les affaires sociales et le domaine de l'énergie. Le regroupement a fixé un ensemble d'objectifs secondaires et sectoriels qui participent à la construction du plan de développement général de tous les pays de la zone en question : faciliter la circulation des capitaux, des personnes, des marchandises locales, encourager l'investissement au sein des pays membres et enfin coordonner les politiques socio-économiques de ces pays⁵⁸⁶.

Il est à noter que les pays africains subsahariens notamment les plus pauvres ont veillé à ce que le traité ne comporte pas de consignes sécuritaires et militaires, pour éviter l'hégémonie des pays les plus riches de la zone , comme la Libye et pour éviter aussi l'échec d'une éventuelle unification totale à l'instar des expériences vécues par la Libye avec différents pays arabes dans les années 70 et 80⁵⁸⁷. Ces pays voulaient éviter par tous les moyens la transformation de cet espace économique en une unification totale dans laquelle les pays les plus puissants seraient tentés de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays membres, et l'exemple de l'organisation (ALEKWAS) dans laquelle le Nigéria a essayé de jouer le rôle du grand frère, est cité dans ce cadre. Et c'est justement ce qui explique le choix l'appellation en regroupement et non en Union cette dernière considérée comme totale et immédiate et non partielle et progressive⁵⁸⁸.

Néanmoins, les aides et les prêts octroyés par la Libye aux pays membres ou au regroupement comme organisation ont permis à ce pays d'insérer quelques clauses qui se rapportent au domaine de la sécurité en les ramenant à chaque fois à la relation intime entre le développement et la sécurité . Toutefois, ces clauses ont été formulées dans le respect du droit international et conformément principes qui régissent les relations entre les pays au sein des

⁵⁸⁶ D Abdelmalek - Aouda et Ahmed arachide : « Le groupement du sahel et de Sahara, étude sur l'organisation mondiale », op cit p11.

⁵⁸⁷ Projet de convention sur la sécurité dans les pays membres du groupement du Sahel et du Sahara, signée à Ndjamena, Tchad le 17/septembre 1999.

⁵⁸⁸ Revue : Aljamahirya, N°205, Tripoli-Libye, 2-3-1999.

instances internationales⁵⁸⁹. Et c'est lors de la rencontre à Ndjamena, capitale du Tchad que ces clauses ont été adoptées. Parmi les objectifs sécuritaires :

- la coopération entre les Etats membres en ce qui concerne la sécurité territoriale de chaque pays.
- la création d'un bureau de coordination permanent qui traite des affaires sécuritaires.
- développer la coopération dans le domaine de la sécurité publique.
- combattre le commerce illégal, l'immigration clandestine, le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes.

Lors de ce sommet, le colonel Kadhafi a été désigné comme porte-parole du regroupement non seulement dans la zone du regroupement mais aussi dans les instances internationales. En ce qui concerne les relations intra regroupement et les relations avec les autres organisations régionales et internationales, le traité stipule essentiellement :

- l'interdiction de l'ingérence dans les affaires d'un pays membre par un ou plusieurs autres pays membres.
- l'interdiction de l'usage de la force ou la menace de l'utiliser entre les pays membres.
- l'interdiction de l'utilisation du sol d'un des pays membres dans le but de déstabiliser ou de mettre en péril l'indépendance politique d'un pays du regroupement.
- l'abstention de soutenir les mouvements d'opposition politique dans un des pays membres.
- la coordination des prises de positions politiques au sein des instances internationales.
- privilégier le règlement des conflits par les voies diplomatiques⁵⁹⁰.

Il est à noter à ce propos que les objectifs du groupement coïncident avec les nouvelles orientations de la politique étrangère libyenne envers les pays africains dans la période de l'après-guerre froide : jouer un rôle pacifique dans la région, renforcer les intérêts économiques libyens, renforcer la présence arabo musulmane, consolider l'unité africaine et bien sûr refléter la nouvelle image que la Libye veut donner d'elle-même dans le continent africain.

⁵⁸⁹ D Ahmed al Rachidi, le groupement SIN-SAD, op cit p 11.

⁵⁹⁰ <http://www.cen-sad.org/conf-headsoftate.htm>.

3. Les structures et les institutions du groupement

Il a été stipulé dans le statut du regroupement, la création des institutions suivantes⁵⁹¹ :

- conseil de présidence : composé des chefs d'Etats des pays membres et jouit d'une haute autorité sur les autres institutions. Il lui incombe de prendre les décisions qui concernent la politique générale qui met à exécution le texte du traité et ses objectifs. Le conseil se réunit tous les ans et sa présidence se fait par alternance entre les différentes capitales ; il lui est permis de se réunir d'une façon extraordinaire suite à la demande d'un des pays membres⁵⁹² ;
- le conseil exécutif : composé de quelques ministres des pays membres, notamment ceux qui sont chargés de l'économie, des finances, de la planification, des affaires étrangères, de la coopération, de l'intérieur et de la sécurité. La tâche de ce conseil est de préparer les programmes et les plans de coopération et de la proposer au conseil de présidence. Il est chargé aussi de mettre en exécution les décisions du conseil de présidence ; il se réunit périodiquement d'une manière semestrielle⁵⁹³ ;
- le secrétariat général : formé par la direction des recherches et des affaires juridiques, de la direction des affaires administratives et financières, de la direction de la coopération et de l'intégration et du bureau du secrétaire général. Le secrétariat général siège à Tripoli ;
- la banque africaine du commerce et du développement : il s'agit d'une sorte de Société Anonyme son siège principal est à Tripoli et son capital est de 100 millions d'Euros.
- le conseil économique, social et culturel : il s'agit d'un organe consultatif à la disposition du président du groupement concernant les affaires économiques, sociales et culturelles. Il a la tâche aussi d'aider les pays membres à concevoir des plans de développement économiques, sociaux et culturels ;
- siège du regroupement : Tripoli, et M Mohammed Madani al Azhari a été désigné comme secrétaire général et M Adam Toguoi (du Tchad) vice-secrétaire général.

⁵⁹¹ Mahmoud Abou al aynayn : « le rapport stratégique africain 2001 », op cit p 105.106.

⁵⁹² La communauté des Etats Sahélo-sahariens a été créée le 4-février 1998 en Libye.

⁵⁹³ Mohammed al mabrouk Younes : le rôle de la Libye dans le cours des relations arabo-africaines, 1969-1977. Benghazi, 1994 ; P203.

4. Le rôle de la Libye au sein du regroupement

La Libye a constamment fourni des efforts considérables pour mettre sur les rails, puis garantir le fonctionnement le regroupement, néanmoins, plusieurs obstacles ont été remarquées notamment ceux relatifs à la Libye elle-même.

a. Les activités du regroupement

Grâce à la Libye beaucoup d'initiatives ont vu le jour et beaucoup d'idées embryonnaires se sont concrétisées :

- consolider la coopération entre les pays membres du regroupement. En effet, plusieurs consignes ont été adoptées en avril 1999⁵⁹⁴ concernant le plan économique et de développement du regroupement, on peut citer : la note concernant la liberté de circulation des personnes, et des capitaux entre les pays membres, la création de la banque du commerce et du développement (qui siège à Tripoli) et la délimitation des prérogatives du conseil économique social et culturel.
- charger le guide de la révolution en février 2000 d'être le porte-parole du regroupement dans les instances régionales et internationales, et le déléguer pour promouvoir la coopération entre le regroupement et toutes les organisations régionales et internationales. Kadhafi a été chargé aussi de régler tous les litiges et les conflits entre les pays africains⁵⁹⁵.

D'un autre côté, le président tchadien Idriss Deby a été chargé de concevoir un plan d'intégration économique pour les pays membres comportant, les routes, la communication, les chemins de fer et le transport aérien, de même que les ressources hydrauliques, la liberté de circulation des personnes et des marchandises et enfin essayer de créer un marché économique commun pour les pays du regroupement⁵⁹⁶. Alors que le regroupement était occupé par la résolution des problèmes sécuritaires, lors du 5ème sommet à Niamey le 14.15 mars 2003, les chefs d'Etats réunis dont Kadhafi et le président nigérian Mamadou Tandja se sont mis d'accord sur le fait que la question de sécurité dans le regroupement est indispensable pour attirer les investisseurs étrangers, à ce moment même un coup d'Etat

⁵⁹⁴ Journal Al-Jamahiriya ; N°205, Tripoli, le 3.2.1999.

⁵⁹⁵ Cf. le détail de la note émise par le groupement, Ndjamen - Tchad 5 février 2000, Abdeslam Mohamed Challouf et autres, op cit pp 380-387.

⁵⁹⁶ [www.onlineslam.net /Arabica / News analysis. Opinions/Arab- region /83530-/29-8-2001](http://www.onlineslam.net/Arabica/News%20analysis.Opinions/Arab-region/83530-/29-8-2001).

fomenté par le général François Bozizé s'est déroulé en Centre Afrique contre le président Ange Patassé qui était à l'époque au sommet de Niamey en train de résoudre le conflit qui l'opposait à ses voisins tchadiens⁵⁹⁷. Néanmoins la condamnation unanime du coup d'Etat n'a pas empêché le secrétaire général du regroupement Lazhari Madani de visiter le Centrafrique le 28 avril 2004 pour rencontrer les auteurs du coup d'Etat, ce qui était vu comme une main tendue de la part de Libye et une tentative de garder le processus du regroupement⁵⁹⁸.

Dans le cadre de ses tentatives de règlement des conflits à l'amiable, une délégation a été envoyée le 20 octobre 2003 pour statuer sur l'agression de l'Erythrée contre l'Est du sudan. Le sudan a apprécié l'initiative mais a demandé en même temps le déploiement des forces de maintien de la paix sur la zone frontalière, chose que l'Erythrée a catégoriquement refusée⁵⁹⁹. En 2003 Avec la coopération du FAO la Libye a garanti une grande partie du financement du projet qui vise à éradiquer la famine dans la zone du regroupement. Lors du sommet de la terre en aout 2002, le colonel Kadhafi a proposé un plan pour combattre la désertification dans la zone du regroupement, une initiative saluée par les européens ainsi que par les organisations internationales qui s'intéressent à la question et qui ont promis de soutenir ce plan d'action⁶⁰⁰. Conformément aux recommandations du sommet de tripoli de décembre 2003⁶⁰¹, la Libye a créé un fonds qui finance des projets pour combattre la désertification, la pauvreté et la famine dans la zone du regroupement.

Lors du 6ème sommet de Bamako, la Libye s'est fermement opposée à toute ingérence provenant des pays occidentaux dans les affaires internes des pays membres et notamment en Côte d'Ivoire et au sudan, et dans un discours solennel le colonel dit « je m'adresse aux ivoiriens et je leur demande de réélire Laurent Gbagbo et de laisser œuvrer pour la paix sans intervention étrangère. Lors de ce sommet un protocole sécuritaire a été signé entre les pays et un accord pour créer une autorité qui régit les problèmes d'eau dans la zone du regroupement qui souffrent de sécheresse⁶⁰².

⁵⁹⁷ Protocole du groupement de SIN-SAD, sommet de Niamey mars 2003.

⁵⁹⁸ Le Journal du moyen - orient 28.04.2004.

⁵⁹⁹ Journal- Al Alaharam 21.10.2003.

⁶⁰⁰ <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2001/08/article32.shtm>.

⁶⁰¹ Journal -Al Al ahram 13.12.2003.

⁶⁰² 4 Etats membres du groupement.

b. Les obstacles au sein du re groupement

Le regroupement comporte plusieurs obstacles inhérents à sa conception et à son mode de fonctionnement. En effet, l'obstacle le plus important, comme on va le voir réside dans l'hégémonie de l'Etat libyen sur ce rassemblement :

- le passage du regroupement d'un rassemblement d'Etats dont l'objectif principal est le développement économique à un rassemblement où le souci sécuritaire est dominant. Cette orientation fut au début refusée par plusieurs pays mais avec le temps la Libye a réussi à convaincre les pays récalcitrants à coup d'aides financières et de soutien politique et militaire.
- la dépendance financière du regroupement à la Libye.
- le choix du colonel comme porte-parole du groupement dans les instances internationales.
- la préoccupation quasiment totale des Etats membres de l'affaire Lockerbie a passé à la trappe des projets plus importants qui concernent le développement des autres pays. Nous pouvons citer l'exemple du 3ème sommet du regroupement en 2001 à Khartoum et la réunion du conseil exécutif en 2001 aussi à Ouagadougou, les deux réservés essentiellement à l'affaire Lockerbie⁶⁰³.
- la concentration des sièges des différents organes à Tripoli.
- le financement quasi-total du fonctionnement est assuré par l'Etat libyen : en 1998 la Libye a dépensé environ 8 millions de dollars pour le secrétariat du regroupement.

Néanmoins, quelques obstacles ne sont pas relatifs à l'intervention libyenne dans le fonctionnement du regroupement mais à la nature même de ce fonctionnement⁶⁰⁴ :

- le retard constaté dans la réalisation des projets et des objectifs du regroupement.
- la majorité des économies partenaires dans ce regroupement sont des économies très faibles et sont dépendantes des aides libyennes⁶⁰⁵.
- plusieurs pays dont la Libye ont refusé des projets très ambitieux susceptibles de garantir la pérennité du regroupement et la réussite de son fonctionnement. La Libye

⁶⁰³ Mohammed al mabrouk Younes : le rôle de la Libye dans le cours des relations arabo-africaines, 1969-1977 ; Benghazi, 1994 P 203.

⁶⁰⁴ <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2002/01/article27.html>.

⁶⁰⁵ Badr Hassen Al Chafei : la politique libyenne en Afrique dans les années 90 ; Revue de politique internationale, N° 140 avril 2000 p109.

par exemple a refusé d'attribuer quelques privilèges aux citoyens des pays membres quant à leur résidence dans ce pays, en considérant que le contrat de travail demeure une condition pour bénéficier de ces privilèges.

- les conflits politiques entre beaucoup de pays membres (Soudan, Erythrée, Afrique centrale, Tchad) ainsi que l'instabilité politique qui a marqué les pays membres (coup d'Etat en Afrique centrale, instabilité en Somalie).
- la double appartenance à des regroupements régionaux (IKWAS-et-LIGAD) induit un éparpillement des politiques des différents pays membres.

c. L'impact du regroupement sur la politique libyenne en Afrique

Nous pouvons considérer l'unité des pays du sahel et du Sahara comme l'un des piliers de la politique étrangère de la Libye, en particulier après la fin de la guerre froide. On peut détecter les effets de cette union sur la politique étrangère de la Libye à travers les éléments suivants :

1. soutenir d'autres projets de la part de la Libye à l'égard de l'Afrique et insister sur l'importance de la création d'une union africaine. Dans cette perspective le colonel Kadhafi estime que ce rassemblement puisse être la pierre angulaire d'une véritable union africaine puisque ce rassemblement renferme plusieurs Etats africains, il déclare : "Nous entamons une nouvelle ère avec l'unité des pays côtiers et ceux du Sahara qui va amener l'Afrique vers l'union"⁶⁰⁶.
2. l'administration de la Libye de ce rassemblement lui donnerait l'opportunité de développer ses investissements et ses réserves stratégiques en Afrique notamment dans le secteur pétrolier et métallurgique⁶⁰⁷. En effet, la Libye a signé 270 conventions dans plusieurs domaines et a créé 22 commissions communes avec Le Burkina Faso, le Tchad, le Niger et le Nigeria. Elle a consacré également 25 milliards dinars Libyens, qui représente le 1/5 de ses investissements à l'étranger, pour renforcer sa présence économique dans les pays ce rassemblement africain⁶⁰⁸.
3. l'unité panafricaine a été considérée par la Libye comme un moyen qui a facilité le dialogue avec l'UE et les différents partenariats économiques dans le monde entier pour traiter des problèmes dont souffre l'Afrique ,on peut déduire cet intérêt libyen pour certaines causes à travers le discours du Colonel Kadhafi lors du sommet africain

⁶⁰⁶ Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.

⁶⁰⁷ Interview de Kadhafi avec le figaro français, traduit dans la revue « el itihad » 27.08.1999.

⁶⁰⁸ Journal Al-Jamahiriya ; N°205, Tripoli, le 3.2.1999.

(Février 2000) : "on va négocier avec l'union européenne pour atteindre les objectifs de tous les partis .Il ajouta que l'Europe préfère les échanges avec les regroupements et les partenariats économiques"⁶⁰⁹.

4. à travers cette union, la Libye a cherché à consolider la présence arabe en Afrique, elle a manifesté sa volonté de créer une sorte d'union arabo-africaine. On mentionne que l'adhésion de certains pays arabes à ce regroupement montre bel et bien que ces derniers ont pu se débarrasser de leurs préjugés suite à leurs expériences bilatérales modestes avec la Libye et ont opté pour l'union et montre également la volonté de la Libye pour diriger l'union.
5. le renforcement de la présence islamique en Afrique en accordant un intérêt particulier pour les pays non arabes dont la majorité sont des musulmans comme le Nigeria ; la Zambie et l'Erythrée pour pouvoir bénéficier d'une part des activités de l'association mondiale de l'appel islamique dans ces pays-là et d'autre part pour profiter de la dimension islamique dans la présence de la Libye en Afrique⁶¹⁰.
6. pour encourager les pays africains à adhérer à l'union, la Libye n'a mentionné aucune condition citons à titre d'exemple qu'elle a accordé l'adhésion à certains pays qui ont des relations diplomatiques avec Israël à l'instar de l'Égypte ,l'Erythrée ,le Sénégal, le Bénin ,le Togo , Guinée Bissau ,la république centrafricaine, la Côte d'Ivoire et plusieurs autres Etats⁶¹¹. Cette attitude traduit le renoncement de la Libye à la lutte contre Israël en Afrique puisqu'il il serait illogique d'obliger les pays africains à rompre leurs relations avec ce pays alors que certains pays arabes ont toujours des échanges sur plusieurs niveaux avec Israël⁶¹².
7. la réhabilitation de certains projets que la Libye n'a pas pu réaliser au nom de l'union avec des pays arabes voisins c'est ce qui explique la flexibilité de la Libye cette fois qui semble déterminée à concrétiser cette ambition, c'est pour cette raison d'ailleurs qu'elle a accepté que la primauté soit accordée à l'économie et cette flexibilité même

⁶⁰⁹ Cf. le texte du discours du colonel lors de la séance d'ouverture de 2^{ème} session du SIN-SAD, Ndjamenat-Chad, le 04.02.2000.

⁶¹⁰ Mohammed Achour mahdi : « La création de l'union du Maghreb-la Libye tournera-t-elle le dos à l'Afrique .Revue -Alahram, 13.3.2000.

⁶¹¹ Le Niger a rompu ses relations diplomatiques avec, Israël en 2002 ; Cf. aussi Mahmoud abou alaynain, le rapport stratégique de l'Afrique 2001.2002, op cit pp 285.287.

⁶¹² La Libye a mis une condition pour l'entrée de l'Erythrée au groupement, celle de cesser tout soutien à l'opposition soudanaise de John Gareng ; surtout que Asmara a soutenu le rassemblement national à l'Est du Soudan qui comporte l'armée populaire pour la libération du soudan, et selon la partie al Oumma et le parti de l'Union, l'Erythrée a jouer un rôle de médiation entre le gouvernement soudanais et l'opposition, Cf. la Revue Al Hayat, du 14.11.2000.

qui va caractériser la nouvelle politique libyenne à l'égard des pays africains après la guerre froide⁶¹³.

Il est évident que l'ambition de la Libye à jouer un rôle déterminant dans le continent africain est à l'origine de cette initiative à savoir la création d'un regroupement panafricain, mais cette fois en adoptant de nouvelles stratégies qui riment avec le système international à savoir les unions, les partenariats ...qui permettraient à la diplomatie libyenne d'être omniprésente en Afrique. Toutefois, les pays africains craignent la domination de la Libye, chose que certains pays phares comme l'Égypte et le Nigeria puissent contester d'où la nécessité d'une véritable complicité et interaction des pays membres.

V) L'activité économique et politique du rassemblement

1. L'activité économique

Le climat général des pays du regroupement se caractérise par la diversité. Il est saharien équatorial doux et sec pendant les saisons froides et chaudes, humides et pluvieuses. Quant au climat de pays qui donnent sur la méditerranée, le temps est généralement pluvieux, très chaud et très lourd à cause de l'humidité de la mer. Il y'a également un certain nombre de cours d'eau, comme le fleuve du Niger, le fleuve de Mali et les fleuves du sud du Tchad ; Par contre à l'ouest, on trouve des plaines fertiles au sud et des plaines et quelques reliefs désertiques à l'ouest qui jouent le rôle des frontières naturelles qui séparent les pays du regroupement.

A cause de ce climat saharien, on constate que la superficie des terres arables est très limitée puisque les terres arides représentent le 8% de la superficie globale du regroupement, quant aux prairies et aux champs ils s'étendent sur 20 % et les forêts sur 9% de la superficie totale. A travers tous ces indices on peut constater que le 63% de la superficie globale est désertique c'est pourquoi les produits agricoles sont très limités à cause de cet environnement climatique sec, aride et saharien⁶¹⁴. Quant à l'élevage, le regroupement possède un effectif assez

⁶¹³ Mahmoud abou al Aynain : l'Union africaine et l'avenir du continent. Centre des études et des recherches africaines, le Caire, 2001 pp105-106.

⁶¹⁴ Cf. l'article intitulé : « l'Afrique pour les africains », revue al chams, N° 205, 1981 Tripoli - Libye.

important (125 millions de têtes) entre race ovine ,bovine et dromadaires ainsi qu'une véritable richesse en matière de métallurgie (pétrole ,fer ,zinc ,plomb ,uranium ,or ,phosphate...).La présence de ces richesses au fond des terres africaines a permis le développement des industries stratégiques basées essentiellement sur les matières brutes qui existent dans les pays du regroupement⁶¹⁵.

2. Exportation et importation

Le produit intérieur du regroupement est estimé à 28,50 millions de dollars distribués de la manière suivants ; la Libye, 20 millions de dollars, le Soudan, 2 :5 millions de dollars, le Niger, 2 millions de dollars, le Tchad, 8.5 millions de dollars, le Mali, 1.7 million de dollars, le Burkina Faso, 1.3 million de dollars⁶¹⁶ et ce produit intérieur renferme le commerce local et les échanges avec l'étranger. En ce qui concerne la production elle est assurée en grande partie par des entreprises multinationales ou sous son contrôle direct ou indirect et ces multinationales détiennent le 64 pour cent des échanges commerciaux dans le groupement et elle domine sur 71 pour cent des transactions monétaires des pays du Sahara et possèdent le 90% de l'ensemble des industries de transformation et de l'électricité et en particulier la France et possèdent aussi le 56.29 pour cent des capitaux présents dans les banques du regroupement⁶¹⁷.

Cette omniprésence des pays étrangers représente une contrainte face aux compétences nationales et face au développement économique des pays membres puisque les sociétés étrangères transfèrent leurs profits en dehors du regroupement et empêchent ainsi les pays du groupement de profiter réellement de leur présence sans oublier la présence étrangère indirecte à travers les opportunités qu'elle offre aux pays du regroupement (achat, vente, marchés, services, produits,...).

Cette présence avait des effets néfastes sur ce projet ambitieux auquel aspirait les pays membres citons à titre d'exemple l'intégration du regroupement dans le système capitaliste ,la propagation modèle de consommation occidental et l'augmentation des problèmes

⁶¹⁵ Revue « Al ghad -Al Arabi » le lendemain arabe : N° 3 juin 1998.

⁶¹⁶ Revue al- Chahed, (le témoin) N° 8et 9 aout 1999, pp 168.169.

⁶¹⁷ Sayed Awadh Othman : « l'intervention franco américaine dans l'Afrique du nord », p60, op cit.

économiques dont souffre l'Afrique à savoir ses dettes qui ont atteint 300 millions de dollars ainsi les pays africains se trouvent obligés de recourir à l'endettement malgré les tentatives de la Libye pour instaurer une économie basée sur la complémentarité entre les pays membres et sur l'autofinancement en comptent exclusivement sur leurs propres aptitudes sans compter sur le soutien des pays étrangers puisque la primauté était accordée dès le début au développement économique au détriment même des objectifs politiques⁶¹⁸. C'est pour cette raison même qu'elle n'a pas hésité à présenter son aide aux pays membres et ceci à travers 34 conventions de crédits et de subventions avec 18 pays africains et 593 millions de dollars de dettes, qui représentent le 1/4 des dettes du groupement comme l'explique le tableau n° 12.

Il est incontestable que le regroupement africain est capable de réaliser l'essor et le développement économique aspirés fondées essentiellement sur la coopération économique d'une part et sur le principe de l'avenir unique d'autre part surtout que les pays du regroupement occupent une position stratégique pour les pays occidentaux⁶¹⁹ et en particulier la France qui compte sur le rôle incontestable qu'elle joue en Afrique pour préserver sa présence économique à l'échelle mondiale.

Pour atteindre l'essor et le progrès économiques certaines mesures ont été prises⁶²⁰ :

- la création d'une banque de développement des Etats d'Afrique comme premier pas sur la voie du progrès économique
- dans le domaine de l'agriculture
 - opter pour une politique commune pour la sécurité alimentaire et chercher à le développer et l'améliorer qualitativement.
 - prendre des mesures fiables et des stratégies productives pour préserver l'environnement et les richesses écologiques
- opter pour une politique commune qui permet aux habitants de se bénéficier de l'énergie avec le cout le moins cher possible.

⁶¹⁸ Mohammed al mabrouk Younes : « le rôle de la Libye dans le cours des rapports arabo africains, aile de l'union Arabe », Tripoli 1994, p 60.

⁶¹⁹ Badr Houcine al Chafei : « la politique libyenne envers les pays africaine dans les années 90 », Revue de Alshmas.

⁶²⁰ Badr Houcine al Chafei : « La politique libyenne envers les pays africaine dans les années 90 ». Revue de politique internationale. N° 140, avril 2000, p 112.

- se conformer à un programme pour développer et moderniser l'industrie en facilitant les échanges des produits locaux entre les pays membres et l'encouragement des échanges bilatéraux entre les investisseurs africains.
- l'augmentation des échanges commerciaux et amélioration de la qualité de service tout en respectant les conventions internationales et les règles imposées par l'organisation mondiale du commerce⁶²¹.
- la modernisation des moyens de transport, et les réseaux routiers afin de faciliter le déplacement et la circulation des personnes et des marchandises.
- d'autres mesures ont été prises pour assurer :
 - L'ouverture des frontières entre les pays membres pour faciliter le déplacement des particuliers et des investisseurs.
 - L'absence des conditions pour le séjour, la résidence, le travail et la pratique d'une activité économique dans les pays membres.
 - La liberté des échanges commerciaux.
 - La nécessité d'entamer le programme égyptien pour le développement afin de consolider les efforts précédents.

3. L'activité politique

Bien que le regroupement SIN-SAD fût récemment créé, l'activité politique qui l'a caractérisé est intense : fréquence élevée des réunions et résultats notables au niveau de la réconciliation entre les pays qui pour longtemps ont connu des conflits frontaliers. Ainsi, après l'adhésion de l'Erythrée toutes les démarches de réconciliation ont été prises pour résoudre le problème que ce pays avait avec le Soudan. Ces démarches ont abouti in fine à la rencontre entre les deux présidents des deux pays en Libye⁶²².

Par ailleurs, les pays fondateurs ont entamé un processus de mise en place d'une convention de coopération entre les différents membres, qui touche aussi bien le niveau politique qu'économique, dans le but de créer un développement durable pour tous les pays membres.

⁶²¹ Badr Houcine al Chafei : « La politique libyenne envers les pays africaine dans les années 90 », Revue de politique internationale. N° 140, avril 2000, p 113.

⁶²² Abdel malek aouda : « l'Afrique à la fin du 20^{ème} siècle », Op cit p 36.

Cette convention a abouti à un accord économique et de stabilité pour toute la région. C'est de cet accord que nous traiterons dans la partie du travail qui suivra. Selon l'article 2 du statut de création du regroupement SIN-SAD, signé le 4 février 1998 à Tripoli en Libye, et qui donne une priorité à la sécurité territoriale de tous les pays membres garants de tout développement stable et durable, il a été décidé :

Article 1 : La convention sur la sécurité des pays du regroupement est le seul garant de la stabilité pour la région

Article 2 : les pays du regroupement SIN-SAD s'engagent à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays membres, à respecter l'unité de leurs territoires, leurs citoyens, leurs biens et leurs richesses.

Article 3 : les pays membres du regroupement Sin-Sad s'engagent à ne pas utiliser leurs sols pour des actions qui nuisent à la sûreté des autres pays membres et à la sécurité de leurs territoires.

Article 4 : les pays membres s'engagent à ne pas soutenir d'une façon directe ou indirecte, militaire ou politique les parties opposées aux régimes en place dans les autres pays du regroupement.

Article 5 : les pays membres du regroupement s'engagent à ne pas utiliser la force, la menace ou l'incitation à la violence contre les autres pays membres.

Article 6 : les pays membres s'engagent à résoudre leurs conflits politiques ou frontaliers par les voies pacifiques en privilégiant les négociations et le recours aux instances juridiques internationales prévues pour ce sujet.

Article 7 : les pays membres s'engagent à instaurer les valeurs de tolérance et à bannir toutes les formes de violences et de terrorismes.

Article 8 : les pays membres s'engagent à promouvoir la coopération dans le domaine de la sécurité, à combattre l'immigration clandestine, le crime organisé, le commerce de stupéfiants d'armes et de munitions par tous les moyens disponibles.

Article 9 : les responsables de la sécurité dans les pays doivent se réunir d'une façon périodique et de coordonner les efforts en échangeant les informations pour arrêter les criminels et réaliser les objectifs communs à tous les membres.

Article 10 : les pays membres s'engagent à coordonner leurs positions politiques dans les instances internationales et régionales, concernant les affaires d'Etats qui touchent à la sécurité nationale et la stabilité des pays membres⁶²³.

Partant de cette logique politique, économique et sécuritaire, les pays du groupement SIN-SAD ont réussi à contrecarrer tous les projets occidentaux visant dans le continent africain et notamment en Libye et les pays de ce regroupement. Cette convention a été applaudie par toutes les instances internationales et par tous les pays qui prônent l'égalité et la paix dans le monde. Cette convention fut saluée de la sorte pour ce qu'elle contenait de valeurs universelles et appelant à la paix entre les peuples. Cette convention a été vue aussi comme une nouvelle ère dans les relations entre les pays africains et le reste du monde, une ère qui met en avant les relations basées sur le droit international, celui voulu et instauré par les peuples et non celui défendu par les puissances occidentales qui le manient selon leurs intérêts et les conjonctures⁶²⁴.

Il apparaît donc selon cette stratégie, que le regroupement SIN-SAD représente une ceinture de sécurité pour les pays nord africains menacés souvent par les forces coloniales vues leur position stratégique dans la géographie internationale. Ainsi, des pays comme le Soudan, la Libye l'Egypte, le Maroc, et l'Algérie se trouvent à l'abri de tous les complots visant à les déstabiliser avec des menaces provenant de leurs voisins africains du sud du Sahara⁶²⁵. De la même qu'il représente un cadre de dissuasion pour toute ingérence dans les affaires de ces pays ou l'utilisation de leurs sols pour attaquer un autre pays membre du regroupement.

Cette activité politique libyenne a été très bénéfique pour les pays membres, puisqu'elle leur a permis de créer des relations économiques et politiques fortes et durables. D'un côté, beaucoup des pays arabes qui ont une capacité de production très élevée, pourront profiter des marchés très demandeurs des pays africains, surtout avec l'émergence de quelques économies à forte croissance dans le continent et qui jusqu'ici étaient considérés comme des pays du Tiers monde arriérés et sans avenir politique ou économique. D'un autre côté, des pays comme le Tchad qui depuis peu commence à exploiter ses richesses pétrolières (200 mille

⁶²³ Projet de la convention sécuritaire des pays du SIN-SAD, site à Ndjamen au Tchad 1999.

⁶²⁴ Journal du Nouvel - Aurore N° 9203 mercredi. Op cit p53.

⁶²⁵ Revue Al Chahed (le témoin) N° 8 et 9, août 1999.

barils par jour depuis 2002) pourraient être partenaire privilégié des pays arabes vu la proximité géographique et le rapprochement culturel. Ce pays a été jusque-là pillé par les puissances coloniales occidentales⁶²⁶.

Par ailleurs, comme le Tchad, d'autres pays peuvent avoir cette même posture de marché potentiel pour les pays et les capitaux arabes, comme le Burkina Faso, le Niger. Des pays qui profiteraient aux investisseurs et aux producteurs arabes surtout après la congestion des marchés européens et américains et les obstacles qu'ils mettent contre les exportations des pays arabes.

A l'issue du sommet des pays du Groupement du Sin-Sad, qui a eu lieu le 5 février 1998, les pays membres ont appelé à prendre immédiatement les mesures politiques et politiques nécessaires qui permettraient le changement de la stratégie esquissée par beaucoup de pays concernant les questions arabes et africaines. C'est ainsi que la Libye présente un projet complet pour l'intégration économique de tous les pays membres dans une économie régionale complémentaire, touchant les domaines les plus importants, tels que l'infrastructure routière, les chemins de fer, la communication, le transport aérien, mais aussi la question de l'eau, de la liberté de circulation pour les citoyens et pour la marchandise, visant ainsi la création d'un marché commun entre les différents pays africains.

Le sommet a aussi appelé à la levée de l'embargo imposé à la Libye dans les plus brefs délais avec toutes les sanctions qui en ont suivi, l'incitation des pays membres à mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour promouvoir la coopération bilatérale en commençant par programmer les réunions des différents responsables et dans tous les secteurs susceptibles de mettre en place ce marché commun, notamment les responsables ministériels. Sur un autre plan, celui du confort de vie des citoyens des pays membres, des mesures ont été prises notamment, pour l'accélération de l'exploitation de la richesse pétrolière au Tchad, la sauvegarde du lac du Tchad menacé par la sécheresse, et enfin, suite à la décision du conseil exécutif du sommet, le début immédiat des activités de la banque africaine pour le développement et le commerce.

⁶²⁶ Rw-Johnson-Gadafi pidsto peleader of Africa-WWW.freebpublic.com/a3b5ala5e, 468, thm.

C'est ainsi que la création du groupement des pays du sahel et du Sahara, fut une étape très importante dans la construction de l'Afrique du 21ème siècle, celle qui sera capable à même de réaliser les ambitions des peuples africains, dans un monde où il n'y a plus de place pour les petites entités nationales. Une Afrique pour tous qui ne sera plus désormais le continent de la pauvreté, de la famine, et des inégalités ni celle de l'hégémonie occidentale et coloniale d'une manière générale, mais plutôt celle de la richesse partagée et de la coopération amicale et non forcée- entre tous les partenaires⁶²⁷.

A partir de la création de ce regroupement, une confiance en soi accrue a marqué les pays membres et leur position à l'échelle internationale s'est trouvée bien renforcée. Suite à la demande du secrétaire général du groupement, un mini-sommet a réuni les différents ministres de l'intérieur des pays membres à Ndjamena, le 16-17 septembre 1999, en vue d'étudier le programme du sommet et les sujets à traiter étaient :

- la mise en place d'une convention de sécurité, qui se base sur l'article 2 du statut du groupement SEN-SAD
- la mise en place des mécanismes pour l'exécution des décisions du 1er sommet ordinaire du groupement SEN-SAD, relatives à la libre circulation des biens et des individus.

Plusieurs ministres ont assisté à cette rencontre, ils ont débattu entre autres à propos de deux projets qui concernent un accord sur la sécurité des pays membres. La création d'un bureau permanent de coordination pour les questions de sécurité et de la libre circulation des biens et des individus. Ce bureau est directement contrôlé par le secrétariat général du regroupement.

Un autre mini-sommet a eu lieu à Bamako le 6.7.1999 qui a été consacré aux ministres du commerce et de l'économie des différents pays membres :

- M. Abdelhafith Mahmoud zelitni, secrétaire général de la commission populaire pour l'économie et le commerce.
- Mme Fatou Haidar, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat du Mali
- M. Ahmed Madani Diallo, ministre de l'économie et du commerce du Niger.
- M. Ali Said Abdallah, ministre de l'économie et du commerce de l'Erythrée.

⁶²⁷ Le rapport final du 2^{ème} sommet du groupement SIN-SAD, Tripoli-Libye, le 5 février 1998.

- Mme Sophie So, ambassadrice du Burkina Faso au mali.

De même, les présidents et chefs d'Etats du regroupement SIN-SAD se sont réunis dans la deuxième session ordinaire à Ndjamena les 4 et 5 février 2000⁶²⁸, sous la présidence de M. Idriss Déby président de la république du Tchad⁶²⁹. Ont assisté à cette session :

- Le colonel Mouammar Kadhafi - guide de la révolution libyenne
- M. Blaise Compaoré - président du Burkina Faso
- M. Ismail Omar Gliko- président du Djibouti
- M. Assias Afourki- président de l'Erythrée
- M. Yahia Al Jamee- président de la Gambie
- M. Alpha Omar Konaré- président du Mali
- M. Mamadou Tanga- président du Niger
- M. ange felix Patassé- président de la république Centrafricaine
- Général Omar Hassan Al Bachir, président du Soudan
- Falik Kane, conseiller du président sénégalais Abdou Dhiouf

Tous ces chef d'Etat ont participé à cette session, MM : Salem Ahmed Salem (ex-secrétaire Général de l'OUA), Mohammed Madani al Azhari (secrétaire général du regroupement SEN-SAD). Lors de ce sommet, les membres ont salué les nouveaux adhérents au groupement : le Sénégal, la Gambie et Djibouti, tout en encourageant d'autres. Pays à faire de même en insistant sur le fait que ce groupement n'est qu'une étape nécessaire pour la création dans un second temps de l'Organisation des États Unis d'Afrique. A ce propos, il a été décidé de créer une commission pour les ambassadeurs qui seront délégués au pays qui hébergera le siège du regroupement mais aussi d'inciter les pays membres à coordonner leurs décisions quant aux questions internationales en se réunissant périodiquement en marge des grands rassemblements internationaux. Il a été décidé aussi de préparer une note qui sera adressée à l'OUA et à l'Union Européenne qui se réuniront le mois d'avril 2000 au Caire.

A l'occasion de l'année internationale de la promotion de la culture et de la paix, le sommet a insisté sur cette valeur qui devrait être partagée par tous les pays membres. Les chefs d'Etats réunis, ont à leur tour souligné leur volonté de combattre tout acte susceptible de créer des

⁶²⁸ Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.

⁶²⁹ Le rapport final du 2^{ème} sommet du groupement SIN-SAD, tripoli, le 5 février 1998.

zones de conflits au sein du regroupement. Par ailleurs, le sommet a insisté sur l'importance du dialogue entre les différents membres du groupe en privilégiant, en cas de litige, la régularisation et la réconciliation à l'intérieur de l'espace du regroupement en évitant le recours, au moins dans les premières étapes du conflit aux instances internationales. Saluant ainsi le rapprochement entre le Soudan et l'Erythrée et appelant par la même occasion à lever l'embargo imposé à la Libye⁶³⁰.

Le sommet a aussi, délégué le Colonel Kadhafi, non seulement pour instaurer la paix au sein du regroupement mais aussi de se considérer comme le porte-parole du regroupement dans les instances régionales et internationales. Le sommet a aussi salué la bonne entente qui règne entre les différents adversaires dans la république Centrafricaine, et a appelé le Conseil de Sécurité à garder ses forces sur le terrain, en soulignant l'importance du rôle que jouent ses forces pour l'instauration de la paix dans cette région de l'Afrique.

Le sommet a rappelé l'objectif premier pour lequel a été créé le regroupement, celui de mettre en place un espace économique où règnent la paix et la prospérité. Il a incité les pays membres à participer activement aux autres regroupements régionaux qui sont déjà en place. Il a décidé aussi d'intégrer le maximum de pays africains sous la bannière de la lutte contre la pauvreté et les inégalités entre les différents pays membres à travers des projets de partenariat.

A l'occasion de ce sommet, le colonel Kadhafi a présenté un projet complet qui se base sur la complémentarité économique entre les différents membres, et il a chargé le président tchadien Idriss Deby, avec l'aide du secrétariat général de préparer une feuille de route pour mettre en œuvre les décisions du sommet quant aux secteurs les plus importants du point de vue économique, tels que les chemins de fer, la communication, le transport routier, l'énergie, l'eau, ainsi que quelques autres questions de haute utilité, tels que l'environnement, la désertification, la liberté de circulation des biens et des personnes, permettant ainsi de mettre les fondements pour un marché économique commun pour tous les pays membres mais qui restent ouverts à tous les autres pays africains⁶³¹.

⁶³⁰ Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.

⁶³¹ Le rapport final du 2^{ème} sommet du groupement SIN-SAD, op cit.

Le sommet a aussi encouragé les pays membres à chercher et à cibler d'autres domaines de coopération et à réunir d'une façon périodique les différents hauts responsables desdits secteurs pour faire des propositions concrètes notamment dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Le sommet a pris plusieurs décisions telles que :

- le sommet a décidé d'organiser, à l'occasion de 31^{ème} commémoration de la révolution du 1er septembre à Tripoli, des festivités culturelles et sportives dans le but de rapprocher les jeunes des différents pays membres⁶³².
- le sommet a donné son accord pour la mise en place du programme SEN-SAD pour l'éducation et a chargé les ministres de la santé de présenter un projet complet pour ce faire.
- le sommet a salué le geste des autorités maliennes qui a mis à la disposition du Conseil culturel et social du regroupement, un terrain pour construire un siège approprié, et a décidé d'accorder un budget d'urgence pour la construction de façon à permettre au Conseil d'y organiser sa première réunion.
- le sommet a donné son aval la prise de toutes les mesures nécessaires à la création de la banque africaine du développement et du commerce.
- le sommet a manifesté un grand intérêt pour la proposition centrafricaine qui permet de dévier le cours du fleuve OUBA pour qu'il atteigne le lac du Tchad menacé de sécheresse, et il a chargé le secrétaire général du suivi de ce dossier auprès des instances concernées notamment, la commission du bassin du lac de Tchad, la commission économique pour l'Afrique qui dépend des Nations Unies, en précisant que le rapport sur ce dossier sera étudié de très près lors d'un prochain sommet.
- le sommet a fait des propositions quant au budget présenté par le conseil exécutif. Ce qui permettra au secrétariat général de bien accomplir les missions qui lui ont été confiées.
- le sommet a manifesté son soutien total aux efforts de l'Etat tchadien qui visent à accélérer le processus d'extraction de sa richesse pétrolière en vue de garantir le développement du pays et le confort de population⁶³³.

⁶³² Journal Al-Jamahiriya ; N°205, Tripoli, le 3.2.1999.

⁶³³ Projet de convention sur la sécurité dans les pays membres du groupement du Sahel et du Sahara, signée à Ndjamena, Tchad le 17 septembre 1999.

Nous pouvons remarquer l'importance du rôle de la Libye dans la création de ce regroupement, sans pour autant imposer des contraintes sur les pays membres ou des restrictions sur les pays qui envisagent d'y adhérer. Mis à part le rôle d'un Etat aussi riche que la Libye, le regroupement s'est vu renforcé aussi par l'adhésion de pays comme le Maroc la Tunisie, l'Egypte ou le Nigéria. Le groupement SIN-SAD représente ainsi une barrière de sécurité pour les pays nord africains menacés souvent par les forces coloniales vu leur position stratégique dans la géographie internationale. Ainsi, des pays comme le Soudan, la Libye l'Egypte, le Maroc, et l'Algérie se trouvent à l'abri de tous les complots visant à les déstabiliser avec des menaces provenant de leurs voisins africains du sud du Sahara⁶³⁴. De la même qu'il représente un cadre de dissuasion pour toute ingérence dans les affaires de ces pays ou l'utilisation de leurs sols pour attaquer un autres pays membre du groupement.

C'est ainsi que la Libye a pu se créer une place importante dans les affaires internationales en passant par son poids en Afrique, ce continent jadis considéré comme la propriété des puissances coloniales. La Libye a en effet augmenté les taux de production des pays africains membres du groupement, elle a aussi revalorisé son échange commercial avec ces pays en privilégiant le partenariat à l'exploitation de leurs richesses (Cf. tableau N° 14). Sur un autre plan autre que celui de l'économie, la Libye a aussi conclu plusieurs accords avec les pays membres concernant la sécurité de leurs territoires, le maintien de la stabilité intérieure, la sécurité alimentaire, l'énergie, le transport et notamment le transport des biens, des personnes et des capitaux⁶³⁵.

Pour démentir les prétentions qui ont souvent taché la politique étrangère libyenne envers les pays arabes, qui soi-disant ont passé au deuxième plan dans la stratégie de politique étrangère libyenne, la Libye donne l'exemple de quelques pays du Maghreb qui ont adhéré à ce regroupement, ouvert à tous selon les dirigeants libyens : le Maroc, la Tunisie et l'Egypte⁶³⁶. En niant le renoncement à son appartenance arabo musulmane la Libye n'a fait qu'augmenter les chances de réussite du nouveau groupement et de sa politique étrangère d'une façon générale, surtout après le dénouement de l'affaire Lockerbie.

⁶³⁴ Revue « le lendemain- arabe » N°3 juin 1998.

⁶³⁵ Revue Alghad Al-Arabi (le lendemain arabe), N°3, juin 1998.

⁶³⁶ Argw, Ashine, "Libya: Gadaffi Turns to Arab world After Filing to win new Term" the Nation, 1, February, 2010, on- www.allafrica.com.

**Tableau (9) : Projets d'investissement libyens dans les pays membres du regroupement
du sahel et du Sahara**

Pays	Nbre de projets	Nbre d'investisseurs	Valeur en millions de dollars
Tchad-Niger	313	517	129.250
Soudan	21	71	17.750
Burkina Faso	5	5	1.250
Zimbabwe	2	11	2.750
Mali	2	5	1.250
Erythrée	1	8	2.000
Ghana	1	1	0.250
Total	345	618	145.500

Source : La commission populaire générale chargée de l'unité africaine, année 2000, p 42.

Source : Le rapport annuel de la commission populaire générale chargée de l'unité africaine, année 2001 p 135.

Chapitre 4

LE RÔLE LIBYEN DANS LA CONSTRUCTION DE L'UNION AFRICAINE

D) L'initiative libyenne pour l'instauration de l'Union Africaine

L'initiative libyenne de transformer l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) en Union Africaine (UA) représente un signe marquant de la nouvelle politique étrangère libyenne envers le continent africain, dans la période de l'après-guerre froide⁶³⁷. Dans cette partie de notre travail, Nous essaierons dans un premier temps d'examiner les motivations qui ont poussé la Libye à proposer cette initiative et les fondements historiques et théoriques sur lesquels elle s'est basée ; dans un second temps nous étudierons l'évolution de l'initiative et les efforts fournis par la Libye afin de convaincre les pays africains de la signer : nous verrons enfin quelles seront les conséquences de cette initiative sur la politique étrangère libyenne envers les pays africains non arabes.

1. Le fondement historique de l'initiative libyenne

L'initiative libyenne s'est basée sur deux éléments essentiels : la théorie des espaces et l'action de la ligue africaine.

a. L'action de la Ligue Africaine : le Panafricanisme

En fait, l'appel lancé par le Colonel Kadhafi concernant la construction d'un organisme africain qui regroupe tous les pays africains⁶³⁸ à l'instar de l'Union Européenne, n'est en fait qu'un rappel des voix qui se sont élevés vers la fin du 19ème siècle appelant les pays africains à se réunir au sein d'un même cadre politique. Au début du 20ème siècle, ces voix se sont transformées en une action organisée à la tête de laquelle on trouve des hommes de cultures noirs notamment William Deboah et Marcus Garvey ainsi que des leaders politiques du

⁶³⁷ Dominique Bangoura. L'Union Africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense. Paris ; 2003, édition l'Harmattan. Pp 51.55

⁶³⁸ Sommet des ministres des affaires étrangères africains, en préparation pour le sommet de Syrte. Discours du colonel Kadhafi, devant la session d'ouverture le 6 septembre 2000

continent africain comme Kwame Nkrumah, Modibo Keita, Ahmed Sékou Touré et Gamal Abder Nasser. Pour légitimer ce rapport historique entre l'action de ces leaders et son initiative, le colonel Kadhafi déclare : « cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts des plus grands leaders africains comme Nkrumah et Kenyatta qui ont appelé à unifier le continent africain et de lui donner les moyens de faire face à la colonisation et à l'occident »⁶³⁹. Ce mouvement, qui était au début une contestation de la ségrégation raciale dont était victime les noirs américains, est né grâce à des intellectuels noirs qui vivent en occident et qui ont appelé à l'égalité entre les races⁶⁴⁰.

Ensuite, le mouvement intellectuel et revendicatif devient de plus en plus encadré et institutionnalisé à travers des sommets organisés à partir de l'année 1900 autour de personnalités très connues comme Sylvestre Williams puis William Deboah. Ce dernier, qui a réussi à organiser plusieurs sommets à Bruxelles, à Lisbonne et à New York en 1919, 1921, 1923 et 1928, a doté le mouvement d'une teneur idéologique qu'elle n'avait pas auparavant et qui lui donne de nouveaux objectifs : encourager l'entente et la coopération intellectuelle entre les communautés noires afin de réaliser la libération matérielle et spirituelle de tous les peuples noirs. Avec Marcus Garvey le mouvement s'est radicalisé en opposant au racisme blanc un racisme noir. En effet, en 1924, il essaye de fonder un « empire noir » au Libéria, mais son projet s'est soldé par un échec et il a fini en prison en 1940⁶⁴¹.

Jusqu'à la 2^{ème} Guerre Mondiale, la Ligue africaine s'est contenté d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations noires qui vivent en occident, c'est après le congrès de Manchester en 1945 qu'elle s'intéressera à l'action dans l'espace africain. Ainsi beaucoup de jeunes leaders africains ont assisté à ce congrès dont Nkrumah et Azikwe⁶⁴². Pour la première fois les pays africains réclament leur droit à l'autonomie politique et à la lutte contre la colonisation. Après ce Congrès, Nkrumah est apparu sur la scène internationale comme le défenseur des idées de la Ligue Africaine et comme instigateur du projet des « Etats

⁶³⁹ Cf D. Hamdi Abderrahmane, le Sommet de Lusaka et l'avenir de l'Union africaine. Revue de politique internationale, N° 146, octobre 2001, p 147

⁶⁴⁰ Sind Joun . L , Sociologie des relations internationales africaines. Paris 2002. Edition kartala. Pp 130.135

⁶⁴¹ Dominique Bangoura. . L'Union Africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense. Paris ; 2003, édition l'Harmattan. Pp 60.65

⁶⁴² Amine Assir ; le parcours de l'unité africaine, Beyrout Daral Hikma ? 1983. P 37.41

Unis d'Afrique » qui unifie tout le continent dans un seul système politique, économique, sécuritaire et financier⁶⁴³.

Au début, Nkrumah avait commencé à mettre en application ses idées sur la partie ouest du continent en créant l'Union Fédérale de l'Afrique de l'Ouest qui serait le noyau des Etats Unis d'Afrique. Il a ainsi organisé le premier sommet des pays africains indépendants à Accra en 1958. Lors de ce sommet auquel ont participé tous les pays africains fraîchement indépendants, notamment les pays arabes, l'idée d'un continent africain uni a été sentie comme une nécessité pour relever les défis auxquels ces pays sont confrontés. Mais malgré les sommets de Tunis en 1960 et celui du Caire en 1961, les idées de Nkrumah n'ont pas convaincu tous les dirigeants africains. En effet, quelques-uns ont ouvertement soutenu Nkrumah, notamment Sékou Touré (Guinée) et Modibo Keita (Mali) qui ont formé avec l'Egypte, le Maroc la Libye et l'Algérie le groupe de Casablanca, pro Nkrumah⁶⁴⁴. En revanche, d'autres dirigeants qualifiés de conservateurs par les observateurs, ont appelé à une intégration totale des pays africains et ont constitué deux groupes celui de Brazzaville, composé des pays colonisés par la France et celui de Monrovia⁶⁴⁵.

Un courant conciliateur s'est créé afin de rapprocher les points de vue entre les deux positions, qui appelait à mettre les bases pour une intégration totale à moyen terme mais en commençant par une coopération économique plus étroite qui rendrait plus facile, voire indispensable l'Union politique que les conservateurs voudraient faire dans l'immédiat. Les chefs de file de ce courant étaient Nasser (Egypte), Hile Sélassié (Ethiopie) et Mlilton Obouté (Ouganda), ses dirigeants n'excluaient pas que, dans le cadre de l'Union envisagée, les Etats africains cèdent une partie de leur souveraineté au profit d'un organisme africain aux pouvoirs limités.

⁶⁴³ Pour plus de détails sur les sommets de l'union africaine voir Houriya moujahed, Les Tendances idéologiques et l'Unité africaine. Revue d'études africaines ; institut de recherches africaines, N° 4, Université du Caire 1975, p 113.117

⁶⁴⁴ Jamel mohammed Sayed ; les orientations et les efforts unionistes de Nkrumah, dans le cadre de la Ligue africaine. Revue Horizons africains ; commission générale pour l'information. Tome I N° 3. Le Caire, automne 2000, p31

⁶⁴⁵ Abderrahmane Ismael Salhi. Etude critique de la charte de l'OUA ; revue de politique internationale. N°93, juillet 1988, pp 73.74

Les efforts de ces leaders ont fini par payer puisqu'en 1963, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) vit le jour. Nkrumah ne désespère pourtant pas et réitère sa demande de former un gouvernement africain lors du sommet du Caire qui l'a ajourné pour le sommet qui devait avoir lieu à Accra l'année suivante. Mais ce projet a été avorté après le coup d'Etat et la destitution de Nkrumah en 1965⁶⁴⁶. Et c'est ainsi que les exigences du leader déchu, qui consistaient en une intégration totale dans une seule organisation politique de tous les pays africains, se sont transformées en une simple coopération entre ces pays, à l'instar de ce qui se passera plus tard pour le projet libyen de créer les Etats Unis d'Afrique. En effet, alors que le leader libyen demandait une intégration totale des pays africains dans une organisation politique représentative de tout le continent, les négociations avec les réticents à ce projet ont abouti à la création d'une organisation plus solidaire que l'OUA mais beaucoup moins efficace que les Etats Unis d'Afrique comme ils sont décrits dans le projet libyen.

b. La théorie des espaces

La diplomatie libyenne a avancé cette théorie dans le but de contrecarrer la politique américaine et l'hégémonie du système capitaliste et ces effets néfastes sur les populations du Tiers monde. L'idée de la Libye consistait en la création d'espaces ou de zones de concentration de puissances humaines et matérielles capables de garantir un certain équilibre dans le monde et de faire face à la mondialisation sauvage et à l'exploitation des peuples sous-développés par les grandes puissances⁶⁴⁷.

Le Colonel Kadhafi, considère que l'Union Européenne par exemple s'est constituée sur un espace européen bien déterminé⁶⁴⁸. La Russie représente un autre espace indépendant – il est à signaler à ce propos que Kadhafi s'oppose à l'indépendance de la Tchétchénie qu'il considère comme partie intégrante de cet espace russe, de même que les républiques indépendantes de l'ex-Union Soviétique. Le troisième espace que cite le dirigeant libyen est le groupe des pays du Sud Est asiatique ainsi que la Chine le Japon, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Néanmoins, Kadhafi ne considère pas que les Etats unis peuvent former un espace

⁶⁴⁶ yousif Nour awade ; Kadhafi la théorie des espaces ; journal la nation Arabe 6/2/2000.

⁶⁴⁷ Pour plus de détails sur la théorie des espaces africains, voir le discours du colonel Kadhafi lors du sommet des ministres des affaires étrangères de l'OUA à Tripoli le 1.6.2004

⁶⁴⁸ D. Abdessalem Nour. La Mondialisation et les politiques sociales en Afrique. Etude de quelques indices démographiques. Travail de recherche présenté au 1^{er} sommet annuel : programme d'études afro-égyptienne à propos de l'Afrique et la mondialisation. Faculté d'économie et de sciences politiques ; université du Caire. 12 et 14 février 2002.

autonome car selon lui cette entité est vouée à disparaître dans un avenir proche dans la mesure où ses dirigeants n'ont pas bien compris les tendances de l'époque contemporaine et persistent sur leur politique de tout contrôler.

Même appréciation pour le monde arabe, qui appartient, toujours selon le Colonel Kadhafi, à l'espace africain dans la mesure où la majorité de la population arabe vit sur le continent africain. D'ailleurs, dans sa répartition démographique, le colonel voit que les arabes du continent asiatiques pourraient bien intégrer l'espace africain puisque la péninsule arabique est rattaché autant à l'Afrique qu'au continent asiatique.

Le colonel considère que l'Afrique et le monde arabe sont les deux régions qui subissent le plus les conséquences négatives de la mondialisation. C'est pour cela qu'il a appelé à une union arabo africaine qui met de côté les facteurs de la Religion de la langue et de la race, ces facteurs n'ont en effet aucune importance dans la construction d'un espace vital, tout au contraire ils peuvent même être des obstacles à la coopération qui se base sur la complémentarité économique et les intérêts communs des pays membres. L'époque de la dynamique politique et politique puisée dans l'idéologie dans l'étroit esprit nationaliste et religieux est révolue⁶⁴⁹.

Cependant, bien que cette théorie des espaces paraisse plus attractive parce que moins utopique que les anciens projets libyens, il n'en demeure pas moins qu'elle reste critiquable sur plusieurs points, notamment cette sur l'ambigüité des critères utilisées pour délimiter les différents espaces. En effet, l'accent est mis sur la dimension politique et économique aux dépends des dimensions sociales culturelles qui restent quand même importants lorsqu'il s'agit d'un projet d'intégration. Le risque encouru est le suivant : reproduire les modèles anciens des regroupements régionaux dans lesquels chaque Etat membre essaiera de profiter de son appartenance à ce groupe pour renforcer sa position, notamment en termes de compétitivité économique et de poids diplomatique vis-à-vis des grandes puissances.

⁶⁴⁹ Ahmed hajjaj, l'influence de la mondialisation sur l'unité africaine. Travail de recherche présenté au 1^{er} sommet annuel : programme d'études afro-égyptienne à propos de l'Afrique et la mondialisation. Op cit p.7-9.

Sur un autre plan, nous remarquons que la théorie des espaces montre une évolution dans la vision libyenne de la politique étrangère. En effet, après avoir donné une grande importance à la religion et à la race comme terrain d'entente entre les peuples, les dirigeants libyens privilégient maintenant les intérêts et la dimension pragmatiques dans leurs relations avec le monde extérieur, notamment après la fin de la Guerre froide, période dans laquelle un grand nombre des pays du Tiers monde ont essayé de se regrouper afin de pouvoir mieux négocier avec les grandes puissances économiques. C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'insère la proposition du Colonel Kadhafi pour fonder l'Union Africaine. Ce dernier dit : « l'Union Africaine, comme elle est proposée, est une nécessité pour les africains. Elle leur permettra de faire face aux convoitises des grandes puissances colonialistes, elle leur permettra également d'affronter les dangers inéluctables de la mondialisation ».

II) Les objectifs libyens à travers l'Initiative d'instauration de l'Union Africaine

Derrière l'initiative libyenne, nous pouvons constater plusieurs objectifs politiques, économiques et stratégiques⁶⁵⁰. Dans sa tentative de jouer un rôle politique important sur la scène internationale après la fin de la Guerre Froide⁶⁵¹, le gouvernement libyen a essayé de restructurer l'organisation de l'Unité Africaine en la dotant des moyens nécessaires pour affronter les fléaux qui sévissent dans les quatre coins du continent : les conflits armés dont les guerres civiles, la pauvreté et le Sida. En parlant du rôle libyen le colonel dit « le temps de la guerre est révolu. Maintenant le rôle de la Libye doit être pacifique. Pendant longtemps j'ai lutté contre l'impérialisme, mais en contrepartie les pays arabes m'ont déçu et leur position était beaucoup moins honorable et courageuse que celle des pays africains lors de l'affaire Lockerbie ».

L'utilisation par la Libye de moyens pacifiques pour mettre en œuvre sa politique étrangère, notamment la pression à travers les groupements régionaux dans le monde arabe. Et c'est dans ce contexte que vient la proposition libyenne de créer le groupement des pays du Sahel et Sahara (CEN-SAD) en février 1998. Ainsi, l'appel à l'union africaine inscrit le colonel

⁶⁵⁰ Voir l'acte constitutif de l'Union Africaine, juillet 2000

⁶⁵¹ Ahmed Rachidi ; l'Union africaine : étude à la lumière du droit des organisations internationales. Faculté d'économie et de sciences politiques. Université du Caire. 2002. P 2-5

dans la lignée des grands leaders africains comme Kwame Nkrumah, Jamal Abdel Nasser et Jomo Kenyatta. Et la coïncidence de cet appel avec le règlement de plusieurs conflits dans le continent a transformé l'image du guide libyen du révolutionnaire invétéré au sage diplomate⁶⁵².

En effet, les pays africains et leur position lors de l'affaire Lockerbie. La Libye a manifesté sa reconnaissance envers la communauté africaine qui a décidé lors du sommet d'Ouagadougou de l'illégalité de l'embargo imposé sur la Libye. Une décision immédiatement suivie par des visites d'officiels africains en Libye, brisant ainsi le blocus aérien. Le colonel ne cache pas sa déception des dirigeants arabes et son admiration envers ses homologues africains en déclarant que « ses espoirs quant à l'union du monde arabe étaient énormes, mais l'attitude des régimes⁶⁵³ arabes en place ainsi que leurs populations ne manifestant aucune envie d'agir dans ce sens ». Enfin, les rapports culturels, historiques et géographiques entre la Libye et les pays africains représentent un atout pour le rôle libyen dans le continent.

III) Les efforts libyens pour l'amélioration de l'initiative

lors du 35^{ème} sommet panafricain qui s'est tenu à Alger en 1999 le gouvernement libyen est parvenu à convaincre les pays africains de la nécessité de revoir la charte de l'OUA en proposant un projet d'union alternatif, susceptible selon les dirigeants africains de doter le continent africain des moyens nécessaires pour affronter les défis du Nouvel ordre mondial qui a marginalisé économiquement et politiquement les pays africains. Une promesse a été donnée à la Libye de traiter de ce projet lors d'un sommet extraordinaire qui aura lieu en septembre de la même année à Syrte, en Libye⁶⁵⁴.

Le second appelé, l'Union Africaine. Il prend la forme d'une confédération, dans lequel chaque pays préserve sa constitution, ses lois, sa politique étrangère et son armée. Néanmoins, il revient à la confédération de prendre les décisions qui concernent la guerre et la paix et l'exploitation des ressources naturelles du continent. L'Union aura son parlement, constitué

⁶⁵² ARGW Ashin, Libya Gadafi, turns to arab world after feeling win term. The nation 1st February 2010 on www.allafrica.com

⁶⁵³ Voir à ce propos la déclaration de Syrte dans le journal « Al Jamahiriya » du 10.09.1999

⁶⁵⁴ Jamel Nkrumah : l'unité africaine dans la pensée politique de quelques leaders africains. Recherche présentée au colloque de l'Union africaine. Centre des études et des recherches africaines. 1^{ère} édition 2001 le Caire, p 37

des parlementaires des pays membres, il aura aussi sa cour de justice qui tranchera dans les conflits entre les pays africains⁶⁵⁵. La proposition libyenne a été froidement reçue par les dirigeants africains. D'aucuns voient qu'elle démunit les Etats de leur souveraineté⁶⁵⁶, d'autres considèrent qu'il s'agit plutôt d'un projet utopique, difficile à mettre en place dans l'Etat actuel des choses. Parmi ces pays on cite, l'Algérie, l'Afrique du sud, et le Nigeria, des pays qui ont un poids considérable dans l'Organisation de l'Unité Africaine. D'autres pays ont vu dans la création de l'Union Africaine, une réaction émotive de la part de la Libye pour récompenser les pays africains de leur soutien lors de l'affaire de Lockerbie. Ces pays ont préféré garder l'ancienne organisation par peur d'un éventuel échec de l'Union Africaine suite au premier conflit qui risque d'éclater entre la Libye et quelques pays membres⁶⁵⁷.

La seconde proposition de la Libye fut mieux accueillie dans la mesure où elle garde la souveraineté des pays membres et améliore le fonctionnement de l'OUA⁶⁵⁸ qu'ils jugent plus apte à traiter les conflits africains. Néanmoins les pays africains ont demandé que le projet libyen soit reporté au 36^{ème} sommet qui aura lieu à Lomé (Togo) en juillet 2000⁶⁵⁹. Lors de ce sommet, la Libye a réussi à convaincre les pays à signer l'acte constitutif et a appelé à un sommet extraordinaire à Syrte en mars 2001 pour sa ratification. Et bien que 31 pays seulement aient ratifié le traité la création de l'Union Africaine a pourtant eu lieu par décision politique et suite à la pression exercée par les dirigeants libyens, selon les dires de M. Salem Ahmed Salem le secrétaire général de l'OUA. Suite à la ratification du Nigeria le 26 avril 2001 et après 30 jours de cette date, le secrétaire général déclare officiellement la création de l'UA et son entrée en vigueur. Cette nouvelle organisation remplacera officiellement et définitivement l'ancienne après une période transitoire qui durera un an⁶⁶⁰.

Le 36^{ème} sommet qui aura lieu à Lusaka entre le 9 et 11 juillet 2001 représente un tournant dans le processus de création de l'UA dans la mesure où il a mis en place les procédures qui géreront la transition et ce selon l'article 33 de l'acte constitutif. En 2002, à Durban s'est

⁶⁵⁵ Sind Joun . L, Sociologie des relations internationales africaines. Paris 2002. Edition kartala. Pp 142.145

⁶⁵⁶ Ahmed hajaj. L'union africaine et l'organisation de l'Unité africaine. Etude comparative. Op cit.

⁶⁵⁷ Mohammed Abu al Aynain, l'union africaine et l'avenir du continent africain. Le Caire, centre des études et des recherches africaines. Octobre 2001, p92

⁶⁵⁸ Mohammed Achour mahdi. Le sommet de Syrte et le projet de l'Union africaine : les horizons de l'idée et ses limites. Revue d'horizons africains. Tome I N° 3, automne 2000, p 158

⁶⁵⁹ Mohammed Abderrahmane Dhiab : le sommet de Syrte et le rêve des Etats unis d'Afrique. Revue Al Ahram. 15.09.1999

⁶⁶⁰ Ahmed Hajaj. Op cit p94

tenue l'assemblée constitutive de la nouvelle organisation et sera suivi après une année de la première session ordinaire au Mozambique⁶⁶¹.

Bien que les vœux de la Libye n'aient pas tous été réalisés, la création de cette nouvelle organisation représente un pas géant vers les Etats Unis Africains, et surtout un grand succès pour la diplomatie libyenne après la fin de la guerre froide⁶⁶².

IV). Les étapes de la déclaration de l'Union Africaine

La Libye a fourni beaucoup d'efforts afin de convaincre les pays africains à adhérer à son projet.

1. Le sommet de Syrte (Libye)

Pour éviter la complexité des démarches administratives relatives à la création de l'Union Africaine, le colonel Kadhafi a préféré concentrer les efforts sur le troisième projet de la Libye qui consiste en la déclaration préalable de la création de cette union⁶⁶³. En précisant que dans cette déclaration seront précisés les principes généraux et les organes de cette organisation. Ensuite, tout ceci sera détaillé dans d'autres textes de loi. Il y aura d'abord un préambule qui se base sur le traité constitutif de l'OUA et sur le texte de l'accord de la communauté économique africaine. Ensuite il a été question des différents organes, notamment « l'assemblée », (sa formation se fera à travers un suffrage direct ou à travers le vote des représentants des parlements des pays membres) ; et le conseil exécutif fédéral composé des chefs des gouvernements des pays membres et les diverses commissions techniques (environ 16 commissions).

Il a été prévu dans ce projet aussi, la création d'une cour de justice fédérale, ainsi que le mode de sa composition. Les décisions de cette cour seront contraignantes pour tous les pays membres et ce dans tous les domaines et pour tout genre de conflit⁶⁶⁴. Le projet a aussi

⁶⁶¹ Hamdi Abderrahmane. Op cit p 146, revue al ahram 12.07.2003

⁶⁶² Samia Baybars. Op cit. p 209

⁶⁶³ Reine Djuidje Kouam. L'Union Africaine comme réponse africaine ou défi de la mondialisation (I.S.S.N) 2005 pp 143.145

⁶⁶⁴ Cf revue Al Fajr Al Jadid. Tripoli. 6.9.1998

légiféré sur la création des institutions financières de l'Union : une banque centrale africaine, un fonds monétaire africain et un fonds d'investissement africain.

La Libye a fait plusieurs propositions pour la création de l'Union Africaine⁶⁶⁵ :

- renforcer l'OUA et la rendre plus efficace face aux nouvelles données économiques politiques et sociales, sur le plan africain ou international.
- s'inspirer des leaders africains dans la construction de l'unité africaine.
- poursuivre la lutte des pays africains et accompagner les peuples dans leur lutte pour le développement, l'indépendance et le progrès⁶⁶⁶, en préservant les acquis économiques déjà réalisés.
- prendre conscience des défis que rencontre le continent africain et de la nécessité de coopération qui passe outre les différences idéologiques entre les régimes.
- affronter les dangers que court l'Afrique sur les plans économique, social et politique.
- réaliser les ambitions des peuples africains dans l'union et le progrès, dans le respect des principes fondateurs de l'OUA et de la communauté économique africaine. Cesser les conflits inter africains qui représente un obstacle à toute tentative de développement au sein du continent.

Lors du sommet de Syrte en 1999, la Libye a proposé deux projets susceptibles de réaliser tous ces vœux :

- construire une fédération à l'instar des Etats Unis d'Amérique ;
- unifier toutes les institutions de l'Etat : les ministères, le pouvoir juridique et l'armée.

A la tête de ces Etats Unis d'Afrique, un président élu par les chefs d'Etat des pays membres⁶⁶⁷. Selon ce projet, il revient au conseil exécutif de l'Union de mettre en place les dispositifs de fonctionnement pour toutes les institutions, mais il a été précisé pourtant les règles de fonctionnement et les spécialités de chaque dispositif. Ainsi, il a été précisé dans ce

⁶⁶⁵ Jean Emmanuel Pondi. L'ONA vue d'Afrique. Paris 2005p 193.195

⁶⁶⁶ Cf le discours du Colonel Kadhafi lors du sommet des ministres des affaires étrangères africains en préparation au sommet de Syrte le 6 septembre 1999

⁶⁶⁷ Ahmed Rachidi. L'Union Africaine. Etude à la lumière du droit des organisations internationales. Faculté d'économie, le Caire 2002, op cit p 2.5

projet que les décisions se prennent à la majorité absolue et que la création de la nouvelle organisation doit se faire dans un délai bien précis⁶⁶⁸.

Tableau (10) : Les accords conclus entre la Libye et les pays de l'Union Africaine

Nom du pays – Nom de l'accord	Date et lieu de la signature	Durée de l'accord	Sujet de l'accord	Nombre d'articles
Tunisie : accord de liaison en électricité entre la Libye et la Tunisie	Tunis le 19.12.2002	Indéterminée	Liaison entre les réseaux électriques des deux pays	13 articles
Accord cadre pour fournir le marché tunisien en gaz naturel libyen	Tunis le 19.12.2002	25 ans	Fourniture du marché tunisien en gaz naturel libyen	18 articles
Maroc : accord de coopération en terme protection de l'environnement entre la Libye et le Maroc	Casablanca le 02.11.2000	5 ans renouvelables	Protection de l'environnement	7 articles
Djibouti : accord de coopération culturelle et dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle entre le Djibouti et la Libye	Tripoli le 13.01.2000	5 ans renouvelables	de coopération culturelle et dans le domaine de l'éducation et la formation professionnelle	
Erythrée : accord de mise en place d'une commission de coopération entre la Libye et l'Erythrée	Tripoli le 02.08.2002	Indéterminée	mise en place d'une commission de coopération entre les deux pays	15 articles
Centrafrique : amendement de l'accord de prêt conclu avec la république centrafricaine	Tripoli le 16.07.2002	25 ans	Amendement d'un accord	13 articles
Guinée Conakry : accord de coopération en information entre les deux pays	Tripoli le 23.05.2002	5 ans renouvellement spontanée	coopération en matière d'information entre les deux pays	11 articles
Guinée Conakry : accord de coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche	Tripoli le 23.05.2002	5 ans renouvelables	Coopération dans le domaine de l'enseignement	11 articles

⁶⁶⁸ Voir le texte intégral édité dans un livret par les éditions de la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste.

scientifique et de la formation			supérieur	
L'Afrique du Sud : accord de création d'une commission de coopération entre les deux pays	Tripoli le 14.06.2002	Indéterminée	Création d'une commission de coopération entre les deux pays	8 articles
Afrique du Sud : accord commercial entre les deux pays	Tripoli le 14.06.2002	Indéterminée	Faciliter et promouvoir les relations économiques entre les deux pays.	15 articles
Afrique du Sud : accord de promotion de l'investissement	Tripoli le 14.06.2002	20 ans	Encourager les investissements dans les deux pays	12 articles
Afrique du Sud : accord sur la navigation commerciale	Tripoli le 14.06.2002	Indéterminée	La navigation maritime	15 articles
Ghana : accord commercial entre les deux pays	Tripoli le 18.08.2002	5 ans renouvelables	La coopération commerciale	11 articles
Protocole de création de la Cour africaine des droits de l'Homme	Tripoli le 10.06.1998	Indéterminée	création de la Cour africaine des droits de l'Homme	35 articles
Accord de l'Union Africaine sur les communications (T.U)	Captown décembre 1999	Indéterminée	Création de l'Union Africaine de Télécommunications	38 articles

SOURCE : Sobhi Gannous et autres, La Libye de la révolution en 30 ans : 1969 – 1999.

a. Déclaration de l'union Africaine

Les négociations entamées lors du sommet de Syrte ont permis aux Etats membres de prendre plusieurs décisions qu'ils ont regroupées dans une seule déclaration appelée « déclaration de Syrte » le 9.9.1999. Ce projet qui propose la création d'une union africaine s'est basé sur les objectifs qui figuraient dans la charte de l'Organisation den l'Unité Africaine et dans les dispositions prévues par la Communauté Economique Africaine. Il est clair que la création de l'union Africaine est une étape historique dans la construction d'une identité africaine moderne. Cette union permettra de donner à l'Afrique une nouvelle image, celle d'un continent, plus fort et plus solidaire. Il va de soi que ce progrès aura des retombées

considérables sur la qualité de vie des peuples africains qui devraient œuvrer pour la renaissance de leur continent⁶⁶⁹. Ces populations ne doivent jamais oublier que leur continent a été longtemps pillé par les occidentaux, que la renaissance de beaucoup de nations s'est faite à leurs dépens⁶⁷⁰. A cela s'ajoutent les institutions internationales qui ont été complices des grandes puissances occidentales dans la marginalisation économique et politique de l'Afrique. L'acceptation immédiate de l'adhésion à cette nouvelle organisation africaine a été un signal fort qui reflète la volonté des populations africaines à vivre ensemble dans le cadre d'une seule organisation politique ; il s'agit d'une organisation qui garantira à l'Afrique le passage de l'anarchie de l'instabilité et de conflit à une situation de paix et de sécurité, conditions sine qua non pour le développement économique tant convoité. C'est cette organisation aussi qui, selon les vœux des populations africaines, donnera à l'Afrique la place qu'elle mérite parmi les grandes puissances sur la scène internationale⁶⁷¹.

En effet, avec l'union Africaine, le continent est entré dans une nouvelle ère dans son rapport avec les puissances régionales et internationales. Une relation de partenariat constructive va remplacer la relation exploitant-exploité qui régnait avant la création de l'Union Africaine. Il est souligné que l'initiative appelée NEPAD fut une étape transitoire dans la transformation de l'OUA en Union Africaine, notamment dans le rôle attribué aux peuples dans les prises de décisions communes⁶⁷².

La diplomatie libyenne désespérée de son investissement politique dans le monde arabe et encouragée par la position des pays africains lors du conflit avec les Etats Unis et le Conseil de Sécurité a pesé de tout son poids pour faire aboutir ce projet d'union et de le mener à son terme prévu le 9.9.1999 à Syrte⁶⁷³. Il faut rappeler à ce propos le rôle de la diplomatie africaine en Libye pendant les années 80 notamment lors du conflit entre l'Ethiopie et la Libye et la tentative de cette dernière de transférer le siège de l'OUA d'Addis-Abeba à Tripoli. Une tentative qui que les dirigeants libyens expliqueront plus tard par l'intérêt qu'ils portent au travail africain commun, depuis la révolution de 1969.

⁶⁶⁹ Voir l'acte constitutif de l'Union Africaine, juillet 2000.

⁶⁷⁰ D. Abdallah al ashaal, *op cit*, p.290.

⁶⁷¹ Documents officiels, OUA; acte constitutif de l'Union Africaine. Lomé (Togo)

⁶⁷² Voir le discours du colonel Kadhafi lors de la 73^{ème} session ordinaire du conseil des ministres de l'OUA, Tripoli, 22.26.février 2001, p 16.

⁶⁷³ Voir à ce propos les rapports des experts, des juristes et des membres du parlement sur la création de l'Union africaine. 17.02.2000, Addis-Abeba.

b. Les objectifs de l'Union Africaine

Les objectifs de l'union africaine sont énumérés ci-après.

- Réaliser l'union et la solidarité entre les Etats et les peuples africains
- Défendre la souveraineté et l'indépendance des Etats membres et l'intégrité de leurs territoires.
- Accélérer la complémentarité économique, sociale et politique entre les pays africains.
- Coordonner les prises de positions concernant les affaires d'intérêt commun.
- Encourager la coopération internationale dans le cadre des nations Unies et dans le respect de la charte des droits de l'homme⁶⁷⁴.
- Renforcer la paix et la sécurité dans le continent africain.
- Consolider les institutions démocratiques, encourager la bonne gouvernance et faire participer les peuples dans les prises de positions politiques.
- Respecter les principes des droits de l'homme et des peuples, conformément à la charte africaine des droits de l'homme et des autres conventions relatifs aux droits de l'homme⁶⁷⁵.
- Garantir les conditions nécessaires pour que le continent africain puisse jouer un rôle dans l'économie mondiale et lors des négociations internationales.
- Renforcer le principe du développement durable dans ses volets sociaux, économiques et culturels.
- Consolider la coopération entre les peuples africains afin d'améliorer leur niveau de vie d'une manière générale.
- Coordonner les politiques économiques entre les groupements économiques régionaux, afin de réaliser les objectifs de l'Union d'une manière progressive.
- Encourager la recherche scientifique dans tous les domaines, notamment dans les domaines scientifique et technologique.
- Travailler en collaboration avec les partenaires internationaux à l'éradication des épidémies en améliorant la situation sanitaire dans le continent notamment avec des campagnes de sensibilisation et de prévention.

⁶⁷⁴ Voir la charte des Nations unies, 1945.

⁶⁷⁵ Nabil Othman. L'Union africaine et l'avenir du continent africain. Revue d'horizons africains, tome II, N°6, p7.

L'Union Africaine a fait rentrer le continent africain dans l'ère des grands groupements et des grandes alliances sur la scène internationale. C'est pour cela que les Congrès Populaires de Base ont appelé solennellement à poursuivre les efforts et à réaliser tous les objectifs de l'organisation. Ces mêmes Congrès qui ont salué les dirigeants africains pour la responsabilité historique dont ils ont fait preuve en adoptant le projet du Colonel Kadhafi⁶⁷⁶. La déclaration de Syrte s'est intéressée essentiellement aux grandes lignes du projet, laissant ainsi les détails aux commissions ultérieures qui se baseront sur la charte de l'OUA et le traité de la Communauté Economique⁶⁷⁷. La déclaration a aussi fixé la date de création de l'Union Africaine.

En bref, la déclaration a émis les recommandations suivantes :

- la création de l'Union Africaine, conformément aux objectifs de l'OUA et aux dispositions du traité de la CEA.
- l'accélération dans l'exécution du traité de la CEA (Traité d'Abuja).
- raccourcir les délais d'exécution du traité d'Abuja (le traité de 1991 qui a fondé la CEA).
- la création immédiate des institutions prévues par le traité d'Abuja : la Banque Centrale Africaine, l'Union Monétaire Africaine, la Cour Africaine de Justice et le parlement Africain.
- créer un parlement en l'an 2000 qui permettra une participation plus large des populations et des organisations populaires dans les discussions autour des défis que le continent affrontera dans les prochaines décennies.
- renforcer le groupement économique régional en le considérant comme la pierre angulaire de la Future CEA tant convoitée.
- charger le conseil des ministres de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des décisions citées ci-dessus, notamment la rédaction d'un texte de loi institutionnel pour la création de l'Union Africaine⁶⁷⁸. Les pays membres sont appelés à encourager leurs parlementaires à participer à cette opération. Le conseil des ministres doit

⁶⁷⁶ Nabil Othman. L'Union africaine et l'avenir du continent africain. Revue d'horizons africains, tome II, N°6, p7

⁶⁷⁷ Voir les décisions des Congrès populaires de base, dans la rubrique « politique étrangère », (2000).

⁶⁷⁸ Le texte de la déclaration de Syrte dans les langues arabe, anglaise, française et portugaise. Editions de l'OUA, secrétariat de l'organisation. Addis-Abeba.

présenter son rapport lors de la 36ème session ordinaire qui prendra les mesures nécessaires.

- Les pays membres devraient ratifier cet accord avant décembre 2000 afin d'adopter un statut officiel et définitif de l'union en 2001 lors d'un sommet extraordinaire qui se tiendra à la ville de Syrte⁶⁷⁹.

c. Les procédures exécutoires

La déclaration de Syrte a précisé les délais et les modes d'exécution des décisions qui ont été prises, elle a aussi chargé le secrétaire général de « prendre les mesures nécessaires pour le suivi de l'exécution desdites décisions ». Encore une fois, nous remarquons l'importance de la volonté politique chez les dirigeants libyens dans le processus de création de l'Union Africaine. En effet, les experts libyens ainsi que la diplomatie libyenne n'ont pas ménagé leurs efforts et ont été très actifs à ce propos.

Le secrétariat général de l'organisation a pris des décisions qui accélèrent le processus de création de la nouvelle organisation :

- Recourir aux services d'un groupe d'experts africains indépendants spécialisés en droit, pour le mois de février 2000 afin de préparer le statut de l'Union Africaine et du Parlement Africain. Ces deux documents vont être présentés au mois d'avril 2000 devant les experts mandatés par les pays membres et qui se réuniront pendant 4 jours à Addis-Abeba.
- Et comme prévu dans la déclaration de Syrte, des parlementaires de différents pays assisteront à cette réunion. Néanmoins, cette réunion n'a pas produit un texte définitif qui aurait permis de donner le jour à une Union Africaine efficace dotée d'institutions populaires puissantes. La diplomatie libyenne a essayé par tous les moyens de redynamiser le processus en invitant le Conseil des Ministre de l'organisation à se réunir à Tripoli. Lors de cette réunion, le colonel Kadhafi a prononcé un discours,

⁶⁷⁹ Samia baybars. Le 5^{ème} sommet extraordinaire de Syrte et la déclaration de l'union africaine. Revue de politique internationale. Centre d'études politiques et stratégiques du Caire, revue Al Ahram. N° 144, avril 2000 pp 55.59.

dans lequel il a réitéré sa ferme volonté de créer une Union Africaine forte et efficace⁶⁸⁰.

Cette réunion de Tripoli a réussi à mettre en place la majorité des dispositions que devrait contenir le statut de l'Union Africaine. Lors de cette même réunion, les experts et les parlementaires africains sont parvenus à préparer les dispositions politiques du projet de protocole relatif au parlement africain, qui sera proclamé entre le 7 et le 10.11.2000 à Pretoria en Afrique du Sud. C'est ainsi que prennent fin les préparations techniques qui permettront de mettre en place les différents dispositifs de l'union africaine. La déclaration de Syrte⁶⁸¹ fut adoptée comme la référence de base pour tous les travaux élaborés et les projets en cours de préparation.

Il va de soi que cette déclaration a été caractérisé par son aspect conciliateur. En effet elle a essayé de tenir compte de toutes les tendances unionistes. De son côté la diplomatie libyenne a poussé vers une union d'intégration. Le sommet a choisi Addis-Abeba comme siège permanent de l'organisation et a édité un projet de statut qui s'apparente à une confédération et qui tient compte de la diversité des régimes politiques et du système économique des pays africains.

Il apparait à travers la formulation du statut de l'organisation que les Etats membres ont privilégié le travail de coordination et de concertation a la relation verticale donc autoritaire dans la gestion des affaires africaines. Le choix d'une loi institutionnel dénote une volonté d'union de la part des Etats membres. En effet le recours à ce genre de constitution est le propre des Etats et des unions fédérales⁶⁸². Malgré cela l'union a vu le jour et a commencé à fonctionner selon les textes de lois qui ont été prévus. Des lois qui préservent la souveraineté nationale mais qui encouragent la coordination dans la prise de décision qu'à aux affaires communes.

⁶⁸⁰ Cf le discours de Mouammar Kadhafi lors de la session d'ouverture de la réunion du conseil des ministres de l'OUA à Tripoli, 01.06.2000, p 93 ; dans documents africains, dar al jamahiriya pour l'édition et la publication, Misurata 2001, p614.

⁶⁸¹ Protocole relatif à la création de la paix et de la sécurité de l'Union Africaine 2002.

⁶⁸² Cf les rapports des réunions cités. Les projets proposés de l'acte constitutif et le projet de l'acte constitutif dans sa version finale. Dans documents de l'OUA, Addis-Abeba.

Bien que la déclaration de Syrte se base essentiellement sur des propositions libyennes on remarque que toutes les décisions qui seront prises par la suite échapperont au contrôle de la diplomatie libyenne.

2. Le sommet de Lomé (Togo) adoption de la loi constitutionnelle de l'union africaine

La 36^{ème} session ordinaire a eu lieu le 10/07/2000 à Lomé au Togo. Lors de ce sommet et après une pression libyenne la loi constitutionnelle de l'Union Africaine qui a été proposée par les experts juridiques a été adoptée par les Etats membres réunis lors de ce sommet⁶⁸³. Lors de ce sommet qui représente une étape importante dans la construction africaine le colonel Kadhafi prononça un discours optimiste pour l'avenir du continent africain dans lequel il dit « après les Etats -Unis d'Amérique, qui représente le premier espace au 18^{ème} siècle, après l'espace européen, nous assistons aujourd'hui à la naissance de l'espace africain ; c'est l'évènement majeur du nouveau millénaire »⁶⁸⁴.

En effet, avant le sommet de Lomé le dirigeant libyen a rendu visite à plusieurs pays africains afin de les inciter à promouvoir son projet d'union (le Ghana, Burkina Faso, Nigéria, Centrafrique, Ouganda et Togo). Le colonel a toujours insisté sur la nécessité de l'union africaine, seul barrage possible contre l'hégémonie colonialiste qui marque le Nouvel Ordre mondial. Ainsi, avant le sommet de Lomé la Libye a mis à la disposition des étudiants africains 200 millions de dollars pour financer leurs études. Le leader libyen a déclaré que son pays prendra en charge le financement de la création de l'union africaine⁶⁸⁵.

Sur un autre plan la Libye a encouragé les Etats membres dans le groupement du Sahel et du Sahara (CEN-SAD) à soutenir le projet d'Union Africaine lors de la réunion qui se déroulera en Février 2000 à Ndjamen. Effectivement ces pays vont, non seulement adopter ce projet mais aussi elles vont convaincre d'autres pays à y adhérer, notamment le Tchad.

⁶⁸³ Cf le texte de la déclaration de Syrte dans les langues arabe, anglaise, française et portugaise. Editions de l'OUA, secrétariat de l'organisation. Addis-Abeba. Op cit .

⁶⁸⁴ Voir le discours du Colonel Kadhafi lors de la session de clôture du 36^{ème} sommet africain, tenue à Lomé le 12 07.2000 p 135, documents africains, dar al Jamahiriya pour l'édition et la publication. Misurata, 2001. P 641.

⁶⁸⁵ Les documents officiels ; secrétaire général de l'OUA. Rapport sur la mise en œuvre de la décision de Lusaka sur l'Union africaine. AHG/232.CXXX VIII juillet 2002, Durban (Afrique du Sud).

Pour améliorer l'image de la Libye dans le monde occidental le colonel Kadhafi a appelé lors du sommet afro-européen, en Avril 2000, à mettre en place un partenariat entre les deux continents, un partenariat qui reflète une réelle volonté de coopération et non un rapport d'exploitation du plus faible par le plus fort. C'est dans ce cadre que s'inscrit la recommandation du colonel Kadhafi adressée au congrès populaire les insistant à s'occuper des affaires internes du pays et de l'autoriser à faire des choix stratégiques qui s'imposent à l'échelle internationale et notamment au niveau de la construction africaine .

Depuis 1999 le colonel Kadhafi a insisté sur l'importance de l'union africaine, il a souvent déclaré à ce propos que l'ère des Etats-nations est révolue, et qu'elle est remplacé par l'ère des entités supra nationales⁶⁸⁶. L'union africaine n'est plus une option mais une obligation dictée par la nécessité de défendre les intérêts du continent. Le colonel donne l'exemple de l'union Européenne qui a permis aux Etats européens de dépasser leurs conflits séculaires et de se regrouper dans un même organisme. Les pays africains, toujours selon le colonel Kadhafi, vivent actuellement un moment historique au vu de la volonté unioniste de ses actuels dirigeants qui reprennent les thèses des leaders historiques comme Nasser et Nkrumah⁶⁸⁷ .

Afin d'encourager l'échange entre les peuples africains, la Libye a fait une proposition audacieuse qui consiste en l'envoi de 250000 libyens pour vivre dans les pays africains et financer ce projet par les revenus du pétrole libyen. Ainsi chaque libyen qui s'installe dans un pays africain aura une rémunération mensuelle de 400 dollars. Le leader libyen a aussi encouragé ses compatriotes à enseigner les langues africaines dans les écoles libyennes en disant : « nous ne pourrons pas entrer en Afrique sans apprendre ses langues », il est même arrivé lier l'avenir des libyens à l'apprentissage des langues africaines.

Le gouvernement libyen a aussi promis de prendre en charge les dettes de plusieurs pays africains à l'égard de l'OUA, notamment le Congo démocratique, les Comores, la Centrafrique, la Guinée Bissau, le Liberia, le Sao tomé et principe, le Seychelles et la

⁶⁸⁶ Mustafa Abdallah Khechim. L'Union Africain : la teneur et les horizons du projet. Etude présentée lors du colloque de l'union africaine, organisé par la faculté de droit de l'université el-fateh en collaboration avec le secrétariat populaire général pour l'unité africaine, du 8 au 10 octobre 2001, p 3.

⁶⁸⁷ Garbi. S. La transition en question, revue Jeune Afrique, N° 21. 2002, p 5.

Somalie. Il faut dire qu'en ce faisant, la Libye garantit des voix supplémentaires qui se rallieront aux causes qu'elle défend au moment des votes. Notons au passage que ces pays ne pourraient récupérer leur droit de vote qu'une fois leurs dettes effacées⁶⁸⁸.

De cette façon la loi constitutive de l'union pourrait être adoptée selon l'article 28 qui exige l'accord des deux tiers des pays membres de l'OUA. 36 pays sur 53 vont voter pour l'adoption de cette loi⁶⁸⁹. Cette loi entre en vigueur 30 jours après le dépôt des documents de ratification auprès du secrétaire général de l'organisation. A la fin du sommet de Lomé la moitié des pays avaient déjà ratifié le document et avant la fin de l'année 2000 tous les autres pays ont fini par le ratifier⁶⁹⁰.

Un deuxième sommet extraordinaire a eu lieu à Syrte un peu plus tard afin de finaliser le projet adopté dans le sommet précédent, 51 chefs d'Etat et de gouvernements africains ont participé à ce sommet. L'ordre du jour portait sur la mise en œuvre de la Déclaration de Syrte⁶⁹¹ et des décisions du sommet de Lomé concernant l'UA et le Parlement panafricain. Après la réunion du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine à Syrte, dans la période du 1er et 2/3/2001 et après la signature de l'Acte Constitutif de l'Union par les Etats membres.

La session ordinaire de la 37ème session du Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de prendre les décisions nécessaires conduisant à la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en une Union Africaine, ainsi que la préparation du projet de protocole sur l'Union africaine et ses institutions. Lors du sommet extraordinaire de Syrte, la ratification de l'Acte constitutif, puis l'entrée en vigueur dépend de la ratification par les six autres pays pour acquérir la majorité des deux tiers. Le sommet a appelé les Etats membres à l'achèvement rapide de la ratification de l'Acte constitutif. Le 26/04/2001 avec la ratification du Nigéria, l'Acte constitutif est entré en vigueur après que les deux tiers des Etats membres de

⁶⁸⁸ Youssef Nour Awadh, Kadhafi et la théorie des espaces. Revue al watan al arabi, 6.2.2000.

⁶⁸⁹ Ahmed Rachidi. L'Union africaine : une étude à la lumière du droit des organisations internationales. Faculté de l'économie et de sciences politiques du Caire. 2002 pp 2.5.

⁶⁹⁰ Ces 27 pays sont : la Jamahiriya Libyenne, l'Algérie, la République arabe du Sahara occidental, le Soudan, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap vert, le Centrafrique, le Tchad, Djibouti, Guinée équatoriale, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Sénégal, Sierra-Leone, Togo et Zambie.

⁶⁹¹ Cf le texte du rapport du sommet extraordinaire de Syrte 2, cités dans les documents de l'OUA.

l'Organisation de l'unité africaine ont déposé les documents de ratification. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine a déclaré alors remplies les conditions légales pour la création de l'Union africaine et a informé tous les Etats membres de l'Organisation de l'entrée en vigueur de son acte constitutif⁶⁹².

3. Le sommet de Lusaka (Zambie)

Le sommet de Lusaka a eu lieu entre le mois de juillet 2001 dans la République de Zambie, avec la tenue de la 37ème session ordinaire de l'Organisation de l'unité africaine, avec la participation de tous les pays africains. Ce fut un tournant dans l'histoire de l'action africaine commune. L'importance de ce sommet, provient du fait qu'il a développé les grandes lignes pour la période de transition nécessaire à la transformation de l'Organisation de l'Unité Africaine en Union africaine, le sommet a débattu de nombreuses questions et a pris plusieurs décisions parmi lesquels:

- intégrer le dispositif de règlement et de gestion des conflits africains dans l'Union Africaine. Le secrétaire général est appelé à revoir les structures et les procédures relatives au fonctionnement de l'organe central. Ceci pour pallier une lacune dans l'acte constitutif concernant les dispositifs créés depuis 1993⁶⁹³.
- transférer les actifs et les passifs, ainsi que le sigle, le drapeau et l'hymne de l'OUA à l'Union Africaine dans un délai d'une année à compter du 26.05.2001⁶⁹⁴.
- appeler tous les pays membres à accélérer les procédures de signature et de ratification du protocole du parlement africain.

Concernant les organes de l'Union Africaine, il a été prévu que le secrétaire général entame des discussions avec les pays membres afin de les mettre en place, notamment le règlement intérieur et la garantie de leur liberté d'action⁶⁹⁵. Il est à signaler que le sommet a donné la priorité aux organes principaux de l'Union africaine, en l'occurrence le congrès, le conseil exécutif le secrétariat général et la commission des délégués permanents au sein de

⁶⁹² Ahmed Youssef al Faraj ; les significations de la participation à l'Union africaine. Etude présentée lors du colloque sur l'Union africaine et l'avenir du continent africain. Op cit, p 49.

⁶⁹³ Voir le [www.ceri-Sciences -- Po – org](http://www.ceri-Sciences--Po-org).

⁶⁹⁴ Contact: Yeamaizo@afology-com.

⁶⁹⁵ Yves. Ekoué Amaizo, "Union Africaine" gestion commune ou gestion conservatoire; Article, 4 février (2010) pp 1-8.

l'organisation. Plusieurs réunions ont été tenues par des experts et des représentants des pays membres, du 21 au 24.2.2002 et du 12 au 25.3.2002. Ces réunions ont réussi à concevoir 4 projets qui précisent les modalités de création et de fonctionnements des 4 organes cités plus haut. Ces projets ont été soumis à des commissions ministérielles à Addis-Abeba du 12 au 13.3.2002 ensuite au conseil des ministres de l'Organisation du 13 au 15.03.2002 qui l'a amendé puis approuvé en attendant de le présenter au sommet qui se déroulera à Durban en Afrique du Sud⁶⁹⁶.

IV) les conséquences de l'initiative libyenne sur la création de l'Union Africaine

Il ne fait aucun doute que la réussite de la politique étrangère libyenne dans son projet de transformation de l'OUA en Union africaine a eu des retombées considérables sur l'Etat libyen et sur sa diplomatie, notamment au sein du continent africain :

- insister sur la nouvelle stratégie de la politique étrangère libyenne envers l'Afrique après la fin de la guerre froide. Une politique à caractère pacifique qui se base sur la coopération entre les pays africains en usant de moyens qui s'adaptent à la nature de la conjoncture internationale⁶⁹⁷.
- privilégier les intérêts réciproques entre les pays comme socle pour les relations entre les pays africains. Ce qui peut être considéré comme un changement radical dans la vision du Colonel Kadhafi qui, se basait naguère sur des facteurs chauvinistes comme l'idéologie, la race le nationalisme. C'est peut-être là la clé des réussites antérieures que va connaître la politique étrangère libyenne en Afrique.
- convaincre les africains que la nouvelle Libye est une Libye pacifique qui pourrait être un membre actif et volontariste au sein des organisations africaines sans pour autant être belliqueuse et violente. Un pays qui respecte la souveraineté des pays africains⁶⁹⁸.

⁶⁹⁶ L'Amérique ; l'adaptation progressive. Revue de politique internationale, N° 152 avril 2003.

⁶⁹⁷ Joseph Ramez. Lecture dans les travaux du 37^{ème} sommet africain de Lusaka, revue Horizons africains, N° 6 juin 2001, p 28.

⁶⁹⁸ Samia Baybars, le 5^{ème} sommet extraordinaire de Syrte et la déclaration de l'Union africaine. Revue de politique internationale, centre des études politiques et stratégiques, le Caire journal Al Ahram N° 144, avril 2000.

- la réussite libyenne dans la mutation de l'OUA et UA a prouvé la capacité des dirigeants libyens à adapter leur politique, souvent qualifiée de rigide, aux nouvelles données internationales et d'une façon positive qui sert la coopération interafricaine⁶⁹⁹.
- créer un environnement favorable pour renforcer la coopération arabo africaine. En effet, le rôle joué par la Libye, un pays arabo musulman dans la création d'une organisation qui unira tous les africains, permet d'améliorer l'image des pays africains arabes chez l'opinion africaine subsaharienne et donnerait par conséquent un poids supplémentaire à leur diplomatie.

En fait, la transformation de l'OUA et UA est une triple réussite pour le Colonel Kadhafi, primo elle lui permet de s'inscrire dans la lignée des grands rassembleurs africains comme Nkrumah, secundo elle donne à sa diplomatie un nouvel élan et un poids supplémentaire sur la scène internationale, ce qui renforce automatiquement la sécurité de l'Etat libyen et tertio elle crée un environnement favorable pour la coopération arabo africaine et le relais de cette coopération ne pourrait être que la Libye et donc le colonel Kadhafi lui-même, par qui toutes les médiations et les négociations doivent passer.

⁶⁹⁹ Mohammed al mabrouk Younes le rôle libyen dans les relations arabo africaines la société nationale de papeterie et de l'imprimerie. Imprimeries de l'unité arabe. Zaouia, 1994, p 18.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Ce travail de recherche a démontré que la politique étrangère libyenne doit faire plus d'efforts pour réaliser ses objectifs sur le plan économique et politique, surtout dans un contexte international instable, notamment après la fin de la Guerre froide.

Selon l'hypothèse de notre étude qui a été énoncée dans la deuxième section de ce chapitre, la politique étrangère libyenne a cherché à s'acclimater avec les nouvelles données internationales qui ont suivi la chute de l'Union Soviétique. En effet, la Libye a essayé de profiter de sa position géostratégique pour jouer un rôle important dans ce nouvel ordre mondial caractérisé par la primauté des échanges économiques aux dépens des prises de positions idéologiques qui ont marqué la période de la Guerre froide. Les grandes puissances économiques ont essayé de faire jouer la compétitivité de leurs économies afin d'asseoir leur autorité sur le reste du monde. De son côté la Libye a décidé d'adapter ses modes d'action sur le plan international en adoptant des positions plus souples que celles qu'elle manifestait pendant la guerre froide, notamment à l'égard de l'Union Africaine. Elle a ainsi renoncé à recourir à la force militaire pour imposer ses idées aux pays africains et esquisser des méthodes diplomatiques qui respectent les décisions des instances internationales, notamment les Nations Unies et le Conseil de Sécurité. De même, son renoncement à l'acquisition des armes de destruction massive lui a valu la considération de ses partenaires sur le plan régional et international et a donné plus de crédibilité à ses thèses unionistes en rassurant les pays africains et les puissances internationales qui ont des intérêts économiques dans le continent. L'intérêt de la Libye pour l'Afrique s'explique aussi par l'attitude des pays arabes lors de l'affaire de Lockerbie. En effet, la résignation de ces pays et l'application à la lettre des sanctions économiques imposées par le conseil de sécurité n'a pas plus aux dirigeants libyens qui s'attendaient à une solidarité de la part de ses voisins arabes, qui en plus ont fait le choix stratégique de la négociation dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Un choix qui affaiblit considérablement la diplomatie libyenne qui a choisi, elle, la voie de la confrontation et de la lutte armée pour libérer les territoires occupés.

Tout ceci explique le changement de cap effectué par la politique étrangère libyenne, envers ses voisins africains d'abord, mais aussi envers les grandes puissances sur la scène internationale, notamment les Etats Unis avec lesquels la Libye est entrée en conflit ouvert tout le long des années 80. En ce faisant, l'Etat libyen a réussi à rompre l'isolement imposé depuis des années par la société internationale et en même temps à donner une bouffée d'oxygène à sa politique étrangère qui a appris à s'adapter avec les nouvelles données internationales et à jouer un rôle important dans la construction de l'Union Africaine.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le processus de prise de décision en politique étrangère en Libye a été influencé, depuis la révolution du 1er Septembre 1969, par les humeurs du leader politique et idéologique de la Révolution : le colonel Mouammar Kadhafi. Et ce, au détriment des institutions officielles de l'État. En réalité, ses directives ont toujours orienté la direction de la politique étrangère libyenne, tant dans la détermination des objectifs que dans le choix des mécanismes d'application. Ainsi, le Livre vert est considéré comme le document officiel et la source des orientations idéologiques de la politique étrangère Libyenne ; de son côté, le leader Kadhafi, joue le rôle central dans la détermination du schéma de la politique adoptée - de conflit ou de coopération - au niveau de la politique intérieure, mais aussi étrangère.

Cependant, les changements qui sont survenus dans la direction de la politique étrangère libyenne après la Guerre froide étaient le résultat de la domination d'unilatérale des USA sur le système international. Ce qui leur a permis d'imposer des sanctions à Etat libyen prétextant l'affaire de Lockerbie, afin de mettre la pression sur la Libye et la pousser à renoncer à son approche révolutionnaire dans sa politique étrangère contre l'impérialisme américain et le sionisme international. Les USA avaient obtenu ce qu'ils voulaient quand la Libye décide de transformer sa politique étrangère en une politique pragmatique qui s'adapte aux intérêts américains en Libye, en Afrique et dans le monde arabe. Nous allons essayer dans cette conclusion à relever les résultats positifs et négatifs qui ont influencé la politique étrangère libyenne. Nous constatons que cette politique est en quelque sorte une réponse aux défis actuels. La réussite de cette politique était tributaire de sa capacité à faire face à ces défis en cherchant à s'adapter aux variables régionales et internationales, ce qui exigeait une sorte d'intégration entre les pays africains.

Grâce à cette étude, nous sommes parvenus aux résultats suivants :

- la situation géographique de la Libye lui a donné une importance considérable sur le plan régional. En effet, la Libye se situe entre les pays africains et les pays arabes. Pour la Libye, l'Afrique est une profondeur stratégique dont dépend sa sécurité.
- le pétrole libyen est une richesse qui a permis à l'Etat d'avoir un poids diplomatique sur le plan africain, dans la mesure où les dirigeants du pays ont souvent utilisé cette richesse naturelle pour octroyer des prêts et des aides à des pays dont l'économie ne vit que de cela.
- l'exception du pétrole dans les sanctions internationales imposées à la Libye en 1992, lui a permis de poursuivre son objectif principal dans continent : une politique d'unification du continent africain avec la création du groupement du Sahel et du Sahara et l'appel à la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine.
- le changement dans la vision de la direction politique du pays concernant les données régionales et internationales, notamment les sanctions et l'hégémonie des Etats-Unis sur le système international, a permis l'abandon de la politique révolutionnaire pour une nouvelle politique étrangère basée sur la coopération et les négociations.
- une gestion souple de la Libye pendant la crise de Lockerbie et l'option pour la solution pacifique et l'acceptation de la décision de la Cour internationale de Justice basée sur la convention de Montréal en 1971 a permis le soutien des pays africains et a contribué à la construction d'une nouvelle image de la politique étrangère de la Libye en Afrique.
- l'acceptation des demandes occidentales pendant la crise de Lockerbie, a conduit à de meilleures relations avec les pays européens et les Etats-Unis et son ouverture aux entreprises américaines, Britanniques et Français et leur permettre de l'activité économique et l'investissement dans le secteur pétrolier en Libye.
- la flexibilité de la politique étrangère libyenne, et son adaptation avec les conditions régionales et internationales étaient une tactique pour poursuivre son rôle politique en Afrique, en particulier avec la présence de facteurs qui leur permettent de jouer ce rôle, notamment la faiblesse économique des pays africains et l'abondance des recettes pétrolières en Libye.
- la solution libyenne au conflit israélo-arabe à travers la création de l'Etat d'Isratine (le Livre blanc du colonel Mouammar Kadhafi) où Palestiniens et Israéliens vivront

ensemble, a fait que les puissances occidentales considèrent qu'il n'y a plus de points de collision avec la Libye.

- compatibilité entre la politique libyenne en matière d'Affaires étrangères et les règles et les mécanismes du nouveau système international en Afrique, a permis à la Libye de jouer le rôle de leadership dans la stabilité politique dans le continent africain.
- la personnalité révolutionnaire du colonel Mouammar Kadhafi, et l'intérêt idéologique du régime libyen ont lancé une nouvelle vision du travail diplomatique en Afrique, appelé la théorie des blocs et des espaces.
- le rôle de la Libye dans l'établissement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens, lui a donné une grande capacité à manœuvrer dans le continent en dépit des craintes de certains pays africains de la domination de la Libye au sein de cette communauté.
- le succès diplomatique de la Libye dans la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine est en mesure de relever les défis auxquels est confronté le continent, un facteur pour le rôle important dans la construction économique et politique du continent.
- l'impact de l'orientation personnelle du leader de la révolution dans la prise de décision dans la politique étrangère a façonné les objectifs libyens, en particulier dans le continent africain.
- le colonel Mouammar Kadhafi, comme instigateur de la théorie du Livre vert et comme leader de la révolution libyenne a joué un rôle central dans les interactions de la politique étrangère et interne libyenne.
- la capacité militaire libyenne est au-delà de la capacité de la plupart des pays africains, ce qui fait que la politique étrangère l'utilisera pour réaliser ses objectifs dans le continent.
- l'engagement des pays arabes dans l'application de sanctions internationales contre la Libye, en 1992 et le refus des pays africains d'adhérer à ces sanctions a augmenté l'intérêt porté par la Libye pour le continent africain au détriment des intérêts arabes dans la politique étrangère de la Libye.
- l'affaire de Lockerbie conduit à des changements dans la politique libyenne, elle a ainsi diminué son opposition à l'influence étrangère sur le continent, en particulier la présence israélienne, elle a aussi cessé de soutenir les mouvements armés dans le continent.

- l'image négative du rôle de la Libye en Afrique pendant la crise et les relations tchadiennes des tensions avec certains pays africains ont donné un sentiment chez certains pays africains du danger et de la peur du voisin libyen. Ce qui a causé l'affaiblissement de la politique étrangère libyenne en Afrique.
- la politique étrangère libyenne envers les pays africains était basée sur les revenus pétroliers qui ont permis à l'Etat libyen pour fournir une aide financière - le développement économique à des pays et des groupes en Afrique, ce qui a renforcé son influence dans de nombreux pays africains. Néanmoins, dès que cette aide s'arrête pour une raison ou pour une autre, le soutien de ces pays à la politique libyenne se voit diminuer considérablement. Ainsi on remarque que tous les projets de Libye au sein du continent africain étaient tributaires de l'aide qu'elle portait à ses pays.

Toutefois, ce comportement a changé après la guerre froide, avec la nouvelle théorie appelée la théorie des blocs et des espaces, dans lesquels cette vision en une politique de coopération et de pacification dans les relations entre la Libye, les Etats-Unis et la France, qui succède à la politique de confrontation sur le continent. Ce comportement a conduit à la naissance de l'Union africaine, qui a représenté une nouvelle page dans la politique et la stratégie commune entre les pays africains. C'est l'événement le plus important dans le début du troisième millénaire. Surtout que cette nouvelle organisation a les éléments qui lui permettent d'imposer sa présence sur la scène internationale au bénéfice des peuples dans le cadre de la paix et de la sécurité pour tout le continent.

En nous basant sur ces résultats, nous pouvons nous attendre à un avenir meilleur pour la politique étrangère de la Libye envers l'Afrique :

- les acquis obtenus par la Libye dans sa politique étrangère envers l'Afrique vont lui permettre d'accélérer la mise en œuvre de ses nouveaux objectifs, notamment le renforcement de l'unité africaine, et appuyer l'intégration de l'Afrique à travers le groupement Cen-Sad, en particulier après la levée des sanctions de l'ONU et l'amélioration des relations avec les États-Unis d'Amérique et les pays européens.
- la nécessité pour la Libye de développer ses relations économiques et d'investissement avec les pays africains, car il y a une similitude des structures de production entre la

Libye et ces pays dans la mesure où les deux dépendent de l'exportation de matières premières.

- les pays occidentaux ont profité du rôle de la Libye dans le continent dans le règlement des conflits africains, ce qui permet à un État de la taille de la Libye de jouer un rôle important à travers les blocs régionaux dans le continent.
- le succès à venir de la politique libyenne en Afrique est lié à la coordination avec les puissances arabes qui ont une politique active en Afrique comme l'Algérie et l'Égypte qui gagneraient à promouvoir la coordination avec la Libye au sein de l'Union africaine et la Communauté du Sahel et du Sahara.

Enfin, nous voyons que la politique libyenne en matière d'affaires étrangères, depuis la révolution du 09/01/1969 jusqu'à la création de l'Union africaine en 2002, a démontré la capacité d'un pays du tiers monde à adapter sa politique étrangère avec le système mondial et avec des pertes très réduites. La Libye a réussi à se défaire des politiques révolutionnaires du passé tout en poursuivant une politique qui lui donne un poids considérable sur le plan régional avec des objectifs et des moyens qui ne sont pas en contradiction avec l'environnement international.

BIBLIOGRAPHIE

I. Manuels

1. D. Ahmad Fawzi, Tim et Ata Mohammed Saleh, *les systèmes politiques arabes contemporains*, Presse universitaire Garyounes Partie II ,1988 Benghazi.
2. Marie- Christine, *Les frontières du Refus, ex séparatisme Africaine*, édition S.N.R.S, 1986.
3. Rene Lemarchand, " *Tchad: The Road to Portion* ", Current History, (Philadelphia: Current History, Inc, Vol. 83, No. 56, Mar 1983),
4. John Wright, Libya, *Tchad and Central Africa* (London: Hurst Co•mpany Publisher, 1989),
5. Philippe-Dencrene "*Tchad Vint Ans de cris* ", édition L'Harmattan , paris 1986,
6. D. Mahmoud Abou Al-Aïnayn, *La politique étrangère libyenne envers l'Afrique subsaharienne pendant l'ère de Kadhafi*, Centre d'études et de recherches Africaines, deuxième édition, 2001 Université du Caire.
7. David. Yost,"*French Policy in Tchad and the Liban Challenge*", Orbis,(Philadelphia: Foreign Policy Institute, Vol. 26, No. 4, Winter 1983)(
8. Amin Howeïdi et al., *Non aux menaces américaines et sionistes contre la Jamahiriya*, le leadership populaire islamique international,1996 Caire.
9. Sami Al-Hakim, *La vérité sur la Libye*, *Bibliothèque anglo-égyptienne 1970*, Le Caire.
10. Ronald Bruce St. John, " *The Libyan in sub-Saharan Africa 1969 – 1987*" in Rene Lemarchand, *The Green and the Black*
11. Pierre François Go, *L'OUA trente ans Après*, édition Karthala, paris, 1985
12. René, perthier, *L'occident et la guerre contre les Arabes*, paris, 1994, édition L'Harmattan
13. Jaque Lévesque, *L'U.R.S.S. et sa politique Internationale de Lénine à Gorbatchev*-paris.1987, édition- .refondue.
14. D. Jamal Hamdan, *Etude géopolitique de la République arabe libyenne*, le monde des livres, 1973 le Caire.

15. Hussein Maaloum, *Rapport stratégique africain 2001-2002*, Institut arabe de développement, Tripoli, 2003
16. D. Kannous Subhi et al., *La Libye de la révolution en 25 ans : de 1969 à 1994*, Les transformations économiques, politiques et sociales, maison d'édition et de publicité 1994 Misurata.
17. Dominique Banigoura, *L'union Africaine face aux enjeux de paix, de sécurité de Defense*, Paris;2003 édition L'Harmattan.
18. D. Ammar Mabrouk Al-Tif, *La Libye, Rapport sur le développement humain*, Institut national de l'information et de la documentation, Tripoli, 1999.
19. Saif al-Islam, *M. Kadhafi, La Libye et le 21ème siècle*, Dar Al-Fateh, Tripoli 2000.
20. Tim Nebluk, *Les sanctions et les bannis du Moyen-Orient (Iraq - Libye - Soudan)*, Centre pour les études de l'Unité arabe, 2001 Beyrouth.
21. Jean –Emmanuel Pondi, *L'ONA vue d'Afrique*, Paris 2005.
22. Sind Joun – L, *Sociologie des relations internationales Africaines*, paris. 2002 éditions Kharthala
23. Mouammar Kadhafi, *le Livre vert*, Centre international d'études et de recherche sur le Livre vert. 1990. Tripoli.
24. D. Hussein Salem Barnawi, *La politique étrangère libyenne : étude théorique et appliquée sur les concepts, les objectifs, les adjuvants et les moyens de 1977 à 1997*, Centre de recherche en sciences économiques, Libye, 1ère édition 2000. Benghazi.
25. Reine Djuidje Kouam, " *L'union Africaine comme réponse africaine ou Défi de la Mondilisation*" (I, S, S, N) 2005
26. Gallier, J " *peace, security and Democracy in Afrique*", A summary of out comes form the 2002 OUA/AU summits in Durban.
27. Abdul Ridha Hassine Al- Taan, *L'organisation constitutionnelle en Libye après la révolution, la Déclaration constitutionnelle libyenne*, 1ère éd, 1995 Benghazi.
28. Mohammed Abed al-Jabiri, *Problématiques de la pensée contemporaine*, 4ème édition, Centre des études sur l'unité africaine, 2003.
29. Lssa KHayar, " *attache de recherche Tchadien au le monde* " édition C.N.R.S 22-1-1981.

30. *La Libye nouvelle. Rupture et continuité*, édition du Centre national de la recherche scientifique. , éd CNRS, Paris 1975,
31. D. Mahdi Mohamed Achour, *Les Frontières politiques et la réalité de l'État en Afrique*, Centre d'études sur l'avenir de l'Afrique, Le Caire 1996.
32. D. Nazli Moawadh, *Quelques tendances modernes dans la politique étrangère des pays du Tiers-Monde*, Le Caire, Centre de recherche et d'études politiques, Université du Caire, 1978.
33. D. Raouf Abbas Hamed, *Les Arabes et l'Afrique : l'Histoire et la réalité contemporaine*, Dar Al Thakafa Al-Arabiya, 1987 Caire.
34. Tim Neblouk, *les sanctions et les pays rebelles au Moyen-Orient.(Irak, Lybie, Soudan)* Beyrouth, centre des études sur l'union arabe 2001,
35. René Outayek, *la Politique africaine de la Libye 1969-1985*, Paris 1986 éd Karthala,
36. Colin Legum (ed) *Africa Contemporary, Record 1986-1987*, (London Africa Publishing Company, 1987)
37. D. Salwa Labib, *Les Arabes et l'apartheid en Afrique*, Institut des Recherches et des études africaines, Université du Caire, Avril 9/ 11, 1995.
38. René Otayek, *la Libye dans le conflit du Sahara Occidental*, Les relations avec la Mauritanie et le Maroc et l'Algérie.
39. Andre Martel, *La Libye, 1835-1969*
40. Gilles martinez, *le Conflit israélo-arabe*, Paris mars 1994 éditions du seuil
41. William Zartman, *The sources and goals of Qadafi's foreign policy*, American, arabe affaires, Cindinna state university, vol 17, No, fallu 1983
42. F Constantin, ch. Coulon , *le développement des relations entre l'Afrique et le monde arabe en 1972*, année africaine, 1973 Paris
43. H. Bleuchot, *la politique africaine de la Libye, 1969-1978* in CNRS 1980
44. Renald Bruce, St John, *Terrorism and Libyan policy, 1981-1986*, the journal of Modern african Studies, vol 24 N° 1. 1986
45. Lisa Anderson, *Libya's Gathafi: Still in command*, Courrent History, vol.86, N° 517, Feb 1987

46. René Otaïek, *Libye et Afrique, assistance financière et stratégie de puissance*, Politique africaine, 2 mai 1981,
47. D. Mahmoud Abou Al-Aïnayn, *La sécurité collective africaine, à l'échelle continentale et régionale*, Institut de Recherches et des études africaines, Université du Caire, Bulletin N° 36, 1994.
49. D. Mustapha Alaoui, *La crise d'un continent : étude sur la relation entre la crise de développement interne et le comportement international dans le continent africain*, Maison de la Culture pour l'imprimerie et l'édition, 1986 le Caire.
50. D. Mahmoud Aboul-Aynain, *L'Union africaine et l'avenir du continent africain*, Centre de recherche et d'études africaines, deuxième édition, Université du Caire, 2001.
51. Abdel Salam Salem Arafa, *Les organisations internationales et régionales*, publications dar al Jamahiriya pour la publication et la distribution, 1993 Tripoli.
52. E. Jouve, ou Nifer de Dirori Hama ni *au gouvernement des militaires*, (1974-1977)
53. René Otaïek, *la Libye face à la France au Tchad*, politique africaine 16 décembre 1984
54. Philippe Dencrene, *Tchad, vingt ans de crise*, Paris 1986 édition l'Harmattan,
55. John Wright, *Libya, Tchad and Central Africa*, London: Hurst Company Publisher, 1989
56. David Yost, "*French Policy in Tchad and the Libyan Challenge*", Orbis, Philadelphia: Foreign Policy Institute, Vol. 26, No. 4, Winter 1983.
57. Olivier Pliez, *la Nouvelle Libye*, paris 1999, ed Karthala 2004,
58. René Berthier, *L'occident et la guerre contre les Arabes*, paris, 1994, édition L'Harmattan
59. Henri Kissinger « *La diplomatie de la Guerre Froide à aujourd'hui* » traduction de Malek Fadel Al Badri, Al Ahliya, Amman, Jordanie, première édition, 1995,
60. Groupe de chercheur, *les changements économiques, politiques et sociaux, 20 ans de Révolution : 1979-1999*
61. Groupe de chercheur, *les changements économiques, politiques et sociaux, 10 ans de Révolution : 1989-1999*
62. Luis Martinez, *Quels changements en Libye*, Février 2002.
63. Le livre annuel de la cause palestinienne, année 1973, institut des études palestiniennes, Beirut, 1ère éd année 1976,

64. D. Abdul Salam Mohammed Shallouf et al. *La Coopération arabo-africaine: réalité actuelle et perspectives d'avenir*, Centre des études islamiques, 1992. Première édition. Malte.
65. D. Mohammed Mabrouk Younes, *Le rôle de la Libye dans les relations arabo-africaines de 1969 à 1977*, presses pour l'unité arabe, première édition Zaouia - Libye 1994,
66. D. Kanous Sobhi et al., *Les transformations politique, économique et sociale*, la deuxième édition, 1999 Benghazi.
67. D. Mohammed M'hamed Attwir, *Histoire des mouvements de libération dans le monde*, deuxième édition, 2002 Le Caire.
68. D. Ismaïl Sabri Moukalled, *Les Relations politiques internationales*, Presse universitaire, quatrième édition, 1991 Caire.
69. M. Boutros Boutros-Ghali, *Organisation de l'Unité Africaine*, Bibliothèque anglo-égyptienne, première édition, le Caire 1976.
70. Joseph plateaux et Moataz Al awiti, *La Namibie : une cause et une lutte*, première édition, 1998 Tripoli.
71. D. Rahim Mohammed Kazem, *Le soutien de la Libye aux mouvements de libération africains*, études: Centre international de recherche sur le Livre vert, N ° (8), la troisième année, 2002 Tripoli.
72. Saboun Mohammed Rashed, *Le Tchad et ses relations avec les pays arabes*, Institut de recherche et des études arabes du Caire, 1993.
73. Saboun Mohammed Rashed, *L'impact de facteurs extérieurs sur le conflit interne au Tchad*, Institut de recherche et des études arabes du Caire, 1992.
74. Mohammad Al Mabrouk Yunes, *Histoire de l'évolution politique des relations arabo-africaines*, imprimeries de la révolution libyenne, Tripoli 1988.
75. Adam kurdi Chams, *la solidarité démocratique est un impératif pour la construction du Tchad*, première édition, 1992 le Caire.
76. William Zartmann, *La politique étrangère libyenne ou à la recherche de l'héroïsme*, traduit par D. Ali Eddin Hilal. Et D. Bahjat Al-Qarni. Institut des études arabes, Le Caire 1988.

77. Bashir Abdel Fattah, *La course aux missiles balistiques et l'avenir de la sécurité au Moyen-Orient*, cahiers stratégiques du Golfe Londres: Centre du Golfe pour les études stratégiques, N ° 24,1999.
78. Jalal Abdel Moez, *Le différend frontalier entre la Libye et le Tchad*, Le Caire, 2003.
79. M. Awadh Othman, *L'intervention franco-américaine dans le nord et le Centre de l'Afrique, avec une référence particulière à la Libye et le Tchad*, première édition, Institut arabe de développement, Programme d'études stratégiques, Beyrouth 1989.
80. Said Abdel-Rahman Alhendiri, *Evolution de la vie politique au Tchad de 1975 à 1990*, Centre du Jihad libyen, 1998 Tripoli.
81. Jalal Abdel Moez, *Le différend frontalier entre la Libye et le Tchad à propos de la bande d'Ouzos*, 2003, Le Caire.
82. Rapport stratégique arabe, *Le conflit Tchado-libyen*, 1989, Le Caire.
83. Jean-Christophe Zufin, *Les illusions impériales et la grandeur des barbares : théorie de confrontation entre le Nord et le Sud*, Dar al jamahiriya pour la publication. 1995 Syre.
84. D. Ali Ouda Al Ikabi, *Les relations politiques internationales ; étude sur les théories, l'Histoire et les origines*, citant D. Distard Nixon, Au-delà de la paix. Traduction: Malek Abbas, première édition, Amman, Jordanie 1995.
85. Henry Kissinger, *La diplomatie depuis la Guerre froide jusqu'à nos jours*, traduit par Malek Fadel Budeyri, première édition. Oman. La Jordanie, 1995.
86. D. Hassan Nafiaa, *L'Organisation des Nations Unies en un demi-siècle, étude de l'évolution de l'organisation internationale depuis 1945*, le Conseil national pour la Culture, des Arts et des Lettres, collection Le Monde des connaissances. N° 202 Koweït, Octobre 1995.
87. D. Imad Gad, *Le système international après la Guerre froide : le contraste entre les règles juridiques et les interactions sur la scène internationale*. Centre de recherche d'Al Ahram, Le Caire 18/8/2000.
88. D Gamal Ali Zahran, *Le système international et régional entre continuité et changement, étude sur les problématiques contemporaines*. Dar al mahroussa pour la publication, Le Caire 1996.

89. Samir Markas, *L'Empire Américain : le trio de la richesse, de la religion et de la puissance*, Institut des études arabes, Le Caire 1990.
90. D. Zaki Sheikh Hussein Othman, *La chute du communisme : arrêt sur l'échec du communisme à travers le monde*, première édition. Dar Amara. Jordanie, 1990.
91. Mohammed Taabi'i et Zayed Abdullah Mosbah, *L'évolution de la diplomatie contemporaine, la diplomatie, Al jil, Dar al Roued*, Beyrouth 1999.
92. Paul Kennedy, *La préparation du vingt et unième Siècle*, traduction Nadhir Jaahili. Première partie, Dar al Jamahiriya pour la publication et la distribution. Syrte 1995.
93. Walid Abdel-Hay, *L'évolution des postulats dans la théorie des relations internationales*, Dar al Chourouq, Alger 1992.
94. Groupe de chercheurs, *le grand complot contre la Libye*, le Caire, le Centre arabe international 1999,
95. William Zartmann, *la politique étrangère libyenne et la recherche de l'héroïsme*, D. Ali eddine halal et D. Bargat Korani, 1985
96. Robert- Buijtenhuijs, *Le frolinat et Les guerres civiles du Tchad, 1977-1984*. édition Karthala, paris1987,
97. Ronald Bruce St. John, *The Libyan in Sub-Saharan Africa 1969 – 1987*, in Rene Lemarchand , *The Green and the Black*
98. Sammy Hakim, *L'indépendance de la Libye entre la Ligue arabe et l'Organisation des Nations Unies*, Dar al Kitab al Jadid, première édition, Beyrouth 1965.
99. Mohammed al-Masri, *Le terrorisme impérialiste*, Collection « le livre du peuple » (6) institution publique pour la publication et la distribution, Tripoli, 1982.
100. *L'arrogance de la puissance américaine, la confrontation libyo-américaine sur nos eaux territoriaux*, documents et témoignages, publication du Comité administratif de médias révolutionnaires, la Jamahiriya, d. T.1986.
101. *Les dangers de l'Accord de Camp David*, documentaire, Institut des études Palestiniennes, première édition, Beyrouth, 1978.
102. *le Traité égypto-israélien, les textes et les réactions*, Institut des études palestiniennes, première édition, Beyrouth, 1978.

103. D. Mohamed Achour Mahdi, *Le sommet extraordinaire de Syrte et le projet de l'union africaine : les perspectives de l'idée et ses limites*, le centre de la civilisation pour les études politiques, Le Caire, 2000.
104. D - Attya Hussein Effendi, *Le système juridique international à la croisée des chemins : le Conseil de sécurité et l'affaire Lockerbie*, Centre d'études sur le monde islamique, printemps 1992.
105. Ahmed Khawaja et al. *Les dimensions politiques et juridiques de la crise entre les USA et la Libye : Le rôle des organisations non gouvernementales pour la contenir et pour faire face à ses conséquences ; déclaration de l'Union des avocats arabes*. Centre de Recherche et d'études juridiques, Le Caire 1988.
106. *Annuaire de la cause palestinienne (1973)* ; Institut d'études palestiniennes, Beyrouth, première édition, 1976.
107. D. Ali Eddin Hilal et al., *La politique étrangère des États arabes*, Faculté des sciences économiques et politiques, Université du Caire, première édition 1995.
108. Groupe de chercheurs, *Les transformations économiques, politiques et sociales: la révolution Libyenne en vingt ans de 1979 à 1999* ; Tripoli.
109. Groupe de chercheurs, *Les transformations économiques, politiques et sociales: la révolution Libyenne en dix ans, de 1989 à 1999* ; Tripoli.
110. Groupe d'experts, *Les transformations économiques, politiques et sociales: la révolution Libyenne en vingt ans de 1969 à 1989* ; Tripoli.
111. Groupe de chercheurs, *L'affaire de Lockerbie et l'avenir de l'ordre mondial*. Centre d'études sur le monde islamique 1992. Malte.
112. D. Hamid Rabii, *La teneur politique du dialogue arabo-européen* ; Le Caire, Organisation Arabe pour la Culture et les Sciences, Institut de recherche et d'études arabes du Caire, 1997.
113. Issam Sleiman Al faraeina, *Les ambitions sionistes dans les eaux du bassin du Nil* ; Centre des études et des recherche africaines. Université internationale de l'Afrique, Khartoum 1998.

114. Waddah Khanfar Arif, *La politique israélienne en Afrique : le constant et le variable*, Centre des études et des recherches africaines. Université internationale de l'Afrique, Khartoum, 1997.
115. D. Kanous Subhi et al. *La Libye révolutionnaire en trente ans ; dar al Jamahiriya pour la publication et la distribution*, 2ème édition, 1999 Misurata.
116. D. Hamdi Abdel-Rahman., *Les relations afro-israéliennes dans un monde en mutation ; revue des Affaires arabes*, le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, N° (107) Septembre 2001, Le Caire.
117. Groupe de chercheurs. *La grande conspiration contre la Libye ; Le Caire: Centre arabe international*. 1999, Tripoli.
118. Salah al-Din Abdel-Rahman Al doumeh, *Entrée en sciences politiques ; deuxième édition*, 2006 Khartoum.
119. D. Abdul Malik Ouda, *La Communauté des Etats du Sahel et du Sahara : une vision géostratégique*, collection Etudes Afro égyptiennes, Faculté des sciences économiques et politiques, Université, n ° 1, Août 2001, Le Caire.
120. D. Ahmed Rachidi. CEN-SAD, *collection Etudes Afro égyptiennes*, Faculté des sciences économiques et politiques, Université, n ° 1, Août 2001, Le Caire.
121. D. Ahmed Rachidi, *L'Union africaine : une étude à la lumière du droit des organisations internationales ; Faculté des sciences économiques et politiques*, .2002, Université du Caire.
122. D. Ahmed Hadjaj, *L'Union africaine et l'Organisation de l'unité africaine : étude comparative*, Institut de Recherches et des études africaines, Le Caire 2002.
123. D. Mahmoud Aboul-Aynain, *L'Union africaine et l'avenir du continent africain*, Centre de recherche et d'études africaines, Octobre 2001, Le Caire.
124. D. Sayed. Fleifel, *L'arrière fond historique des relations arabo-africaines à travers le Grand Sahara*, Institut de Recherches et des études africaines, 2001 - 2002 le Caire.
125. Kamal Arifi Sahbun, *L'impact de l'effondrement de l'Union soviétique sur la Libye*, Académie des études supérieures de Tripoli, 2001.
126. D. Ijlal Raafat, *Les relations arabo-africaines*, Centre d'études de recherche politiques, Université du Caire, 1994.

127. D. Hachim Haider, *La coopération arabo-africaine : une décennie de coopération 1975 – 1984*, Institut d'études africaines, Le Caire.

128. *L'affaire de Lockerbie et l'avenir du système international*. Centre d'études sur le Monde islamique, première édition, 1992 Malte.

II. Revues et journaux

1. L'Union européenne et les pays méditerranéens, Journal de commerce arabo-britannique, numéro 4 Janvier 1994.

2. Article intitulé : « *L'Afrique pour les africains* », revue al shams, N° 205, 1981 Tripoli - Libye.

3. Revue de la Dawa islamique, *des pages d'action et d'appel à Dieu*. Tripoli, la Jamahiriya, publications de l'association de la Dawa islamique, 1990.

4. Garbi, S, " *La transition en Question* " Revue Jeune Afrique N° 21- 2002.

5. Ibrahim al-Sharif, « *Dossier des documents français à propos de la région arabe de De Gaulle à Mitterrand* ». Al Arab; N° 2078 / le 06/10/1992.

6. Majdi Hammad. « *Le conflit entre les grandes puissances en Afrique* », Journal des Affaires arabes, N° 32, Octobre 1983, service des revues. Ligue des États arabes, unis.

7. Rawiya Tawfik, « *L'Union africaine : une nouvelle étape dans le parcours du continent* » Journal de politique Internationale, Centre d'Etudes Africaines, Le Caire, 1999.

8. Ezzeddine Choukri « *la crise de l'Etat en Afrique* », revue de politique Internationale, N° 110, octobre 1992.

9. « *Le registre national* », tome 28, 1996 à 1970, Tripoli, Centre international d'études et de recherche sur le Livre vert.

10. Wael Barakat, « *les élections législatives en Afrique du Sud ... quoi après Mandela?* », revue de politique Internationale, Volume 35, numéro 137, juillet 1999

11. D. Wahid Abdel Mejid, « *Trente ans après le 1er septembre 69, les nouvelles orientations libyennes envers le nouvel ordre mondial* », Journal de la Fédération, Dubaï, Emirates Media, 09/10/1999.

12. D. Mohammed Saad Abou amoud, « *la diplomatie égyptienne et la crise entre l'occident et la Libye* », revue de Politique Internationale N° 109, Juillet 1992.

13. Ali Majdi Attiya, « *le dialogue unioniste entre libyens et algériens : les retombées et les possibilités* », revue de Politique Internationale, N ° 90, Octobre 1987.
14. Ezzeddine Choukri, « *le Grand Maghreb arabe : les mécanismes de l'unité et de la fragmentation* », revue de Politique Internationale, N ° 93, Juillet 1988.
15. Interview de Kadhafi avec le journal Al Quods Al Arabi, Al-Quods Al-Arabi pour l'édition, Londres, 09/12/1993.
16. Khaled Hanafi Ali, « *La politique étrangère libyenne et les transformations radicales* », revue de Politique Internationale, N ° 56, 2004.
17. D. Ali Alhawwat, « *Le rôle de la Libye dans l'intégration africaine* » revue Al Jadid N° 4, 1999.
18. D. Ibrahim Nasr al-Din, « *le problème de l'intégration en Afrique et l'option du Soudan* » Al-Mustaqbal Al-Arabi, N ° 63, 1983.
19. Journal officiel, N ° 18, année 22 à 23/1984.
20. Bilala Al-Sanussi, « *La question de la Constitution inexistante en Libye,* " Al-Hayat le 07/09/1995.
21. D. Abdul Aziz Jaco, « *les politiques des États africains envers le monde arabe* », une étude générale, revue de l'avenir arabe, N°. 22, décembre 1980.
22. D. Hamdi Abdul Rahman, « *la politique américaine envers l'Afrique : de l'isolement au partenariat* », revue de Politique Internationale, N ° 144, Centre d'études politiques et stratégiques, Le Caire, Avril 2001.
23. Fadel al-Rubaie, « *la Libye vers l'intérieur de l'Afrique et à l'extérieur du arabe* », revue Al hayat internationale, le 10/12/1999.
24. D. Abdul Malik Aouda, « *le grand changement en Libye* » Al-Ahram, 10/02/2002.
25. D. Alhawwat Ali, « *le rôle libyen dans l'intégration africaine* » revue al Jadid. N° 4. 1999.
26. Journal la Daawa islamique, « *du travail et de l'appel à Dieu,* " Tripoli - Libye, les publications de la Daawa islamique, 1990.
27. D. Mohammed Ziadi, « *le Travail dans le monde arabe et l'Afrique musulmane,* Association de la Daawa islamique. Revue de Politique Internationale, N ° 140, Avril 2000.

28. Souleyman Youssef Hyala, « *Fédération des Républiques arabes* », revue de Politique Internationale, N ° 25, Juillet 1971.
29. Khaled Hanafi Ali, « *la crise de Lockerbie : les retombées internes et externes sur la Libye* » revue de Politique Internationale, N ° 56, 2004
30. D. Laith al-Zubaidi, « *l'infiltration sioniste en Afrique : Objectifs et motivations* », Revue « Etudes », n ° 4, la première année, 1999.
31. Revue le Monde 11aout 1987, *rebondissement du conflit entre Ndjamenas et la Libye, la reconquête d'ouzo par l'armée tchadienne accueillie à paris*
32. Le Monde 18 septembre 1987, *le Tchad : le colonel Kadhafi considère que la guerre est terminée.*
33. Rémy le Veau, *11 septembre, le monde arabe à la croisée des chemins.* Revue de politique étrangère. 4/2001
34. Garbi, S," *La transition en Question* " Revue Jeune Afrique N° 21- 2002.
35. Revue du Moyen Orient, 13/3/1994, Londres
36. Revue Al Mustaqbal Al Arabi, numéro 147, cinquième année, 1991,
37. Revue politique internationale, numéro 134, octobre 1998,
38. Jean Christophe Servan, *la ruée vers l'or noir africain*, journal Al-Ahram, du 23.10.2003.
39. AL – WATAN, No.320 du 20 Avril, P.13, 1985, N'Djamena
40. Revue Jeune Afrique ,25- juin, 1980, Paris.
41. Le Journal Officiel. N° 18, 22/23/1984
42. Jeune Afrique, 905, 10 mai 197842
43. Revue Le Monde, 3 mai 1979
44. Jeune Afrique, 14 mars 1979
44. Article intitulé : « *l'Afrique pour les africains* », revue al chams, N° 205, 1981 Tripoli Libye.
45. Revue de la Dawa islamique, *des pages d'action et d'appel à Dieu.* Tripoli, la Jamahiriya, publications de l'association de la Dawa islamique, 1990,
46. Revue française d'études politiques africaines, mai 1978,

47. Revue « le lendemain- arabe » N°3 juin 199847
48. Revue Aljamahiria, N°205, Tripoli-Libye, 2-3-1999. 48
49. Jeune Afrique. N° 437, 24mars 1973.
50. Revue Le Monde, 5 décembre 1986. 50
51. Revue Al Fajr al Jadida, le 2/10/197751
52. Revue Al Fajr al Jadida, le2/12/1998. 52
53. Revue Al-Arab le 23/2/1998
54. Jeune Afrique, N° 437,, 24 mars 1973
55. Journal Al Ahram, 20/12/2003
56. Revue le Moyen Orient 20/12/2003
57. Jeune Afrique 25 juin 1980 paris
58. Journal Al Ahram 13 aout 1987
59. Revue Al Fajr Al-Jadid, 22/2/1998
60. Revue Al Fajr Al-Jadid2/12/1998.
61. Journal Alwafad le 4/6/1994.
62. Journal Al shames le10/9/1999.
63. Revue Al Fajr Al-Jadid6/9/1998.
64. Revue Al-Arab le 24/10/1997.
65. Journal Al-Hayat, 6/7/2000
66. Journal Al-Hayat,30/4/1994.
67. Journal Al-Hayat20/2/2003.
68. Revue de la nation arabe, 11.02.1998
69. Revue al Ahram, 14.02.1988
70. Le Journal du moyen - orient 28.04.2004.
71. Journal- Al Alaharam 21.10.2003.
72. Journal -Al Alahram 13.12.2003.

73. Revue « Al ghad -Al Arabi » le lendemain arabe : N° 3 juin 1998.
74. Revue al- chahed(le témoin) N° 8 et 9 août 1999,
75. Revue de politique internationale. N° 140, avril 2000
76. Jeune Afrique 16 décembre 1992,
77. Journal Al Watan, N° 340 décembre 1985, Ndjamena p 45
78. Journal Oman, 26/6/1993,
79. News- week, 20/7/1981
80. Revue al-chahed 62/1995.
81. Revue Alhayat 26/6/1993 -79
82. Journal Al Watan, N° 320 du 20 avril P 13, 1985 Ndjamena
83. Journal Al Watan N° 329 Juillet 1985
84. Revue al Ahram, du 13.09.2003
85. La revue du Moyen Orient du 28.4.2004
86. La revue Al_Hayat du 27.01.2004
87. La revue Aljamahiriya, N° 1685, du 29.10.1985
88. Revue du commerce arabo-britannique, N° 4 janvier 1994
89. Revue Al-Hayat du 10.11.2001.
90. Revue du Moyen-Orient, le 14.11.2003.
91. Revue, al hayat - londonienne, 13.10.1996.
92. Journal Al-Jamahiriyah ; N°205, Tripoli, le 3.2.1999.
93. Revue Al Chahed (le témoin) N° 8 et 9, août 1999
94. Revue al Osboua (la semaine) al-Arabi, numéro 1730, du 11/02/1992
95. Le journal Al Arab; N° 2922 du 11/02/1992.
96. Journal « la Marche Verte » du 12/03/1998
97. Ahmed Souliya : « le Tchad et les casques bleus africains » revue de Politique Internationale, N° 68, Avril 1982.

98. Majdy Attya Ali, « *l'accord franco-libyen et le retrait simultané du Tchad* » revue de Politique Internationale, N ° de janvier 1985.
99. Ezzeddine Choukri, « *la Libye : la sortie du Tchad* », revue de Politique Internationale, N ° 94, Octobre 1988.
100. Sayed. Awadh Othman, « *le conflit tchado-libyen et l'arbitrage international* », revue de Politique Internationale, N ° 103, Janvier 1991.
101. Amani Mahmoud Fahmi ; « *le différend frontalier entre le Tchad et la Libye et le rôle futur de la justice internationale* », Journal revue de Politique Internationale, N ° 117, Juillet 1994.
102. Ahmed Ibrahim Mahmoud, « *le phénomène des conflits internationaux pendant l'ère de la Guerre froide* » revue de Politique Internationale, N ° 134 Octobre 1998.
103. D. Moneim Abdel-Salam Said: « *Les Arabes et les options du Nouvel Ordre Mondial* », revue de Politique Internationale, N °3, mai 1991.
104. Jean-Christophe Servan, « *la ruée vers l'or noir de l'Afrique* ». Journal du centre de recherche Al-Ahram, du 23.10.2003.
105. Abdullah Nakouch, « *le comportement américain après les événements du 11 Septembre* », Al Mustaqbal Al Arabi, N ° 286, Décembre 2002.
106. Khaled Ali Hanafi, « *l'Afrique dans la nouvelle stratégie américaine* » revue de Politique Internationale, N ° 154, octobre 2003.
107. D. Mohamed El-Sayed Selim, « *Les Arabes après l'ère soviétique : les risques et les opportunités* », revue de Politique Internationale, N ° 108 avril 1992.
108. Ahmed Rashidi, « *la crise de Lockerbie* », revue de Politique Internationale, N ° 144, Avril 2001.
109. Hala Saoudi ; « *la politique américaine et le conflit israélo-arabe après la guerre d'octobre 1973* » Journal de la stratégie arabe, N°10, Janvier 1983.
110. Hussein Ibrahim, « *l'Europe s'oppose à l'embargo sur l'exportation du pétrole libyen* » Le Monde Magazine, numéro 498, 28/7/1993.
111. Abdul Rahman Matar, « *la sécurité et la paix en Méditerranée* », Journal des études supérieures, numéro spécial, deuxième année, 1998.

112. Mohamed Al-Atrash, « *les projets pour le Moyen-Orient et la Méditerranée et le monde arabe* » Al Mustaqbal Al Arabi, N° 210 Août 1969.
113. Taha Abdel-Moneim, « *projets de coopération économique au Moyen-Orient* », revue de Politique Internationale, N ° 115 Janvier 1994.
114. Laith Al-Zubaidi, « *l'infiltration israélienne en Afrique, les objectifs et les motivations* », Revue « Etudes », N°4, première année, 1999.
115. Hasan Bader Al-Shafi, « *la politique libyenne en Afrique dans les années 90* », revue de Politique Internationale, N ° 140, Avril 2000.
116. Amal Chadli, « *les ambitions israéliennes dans la Corne de l'Afrique* », revue de Politique Internationale, N ° 54, octobre 1978.
117. Hasan Badr Al-Shafi, « *sommet Franco-Africain: une tentative d'évaluation* », revue de Politique Internationale, N ° 144, Avril 2001.
118. Mohammad Mehdi Achour, « *les relations arabo-africaines dans les écrits des pionniers* », Revue de recherche et d'études arabes, Institut de recherche et d'études arabes, Le Caire, Egypte, Numéro 29, Juillet 1998.
119. Comité public de renseignement, « *une série d'études internationales contemporaines* », N ° 154, Juin 1999.
120. Khaled Hanafi Ali, le « *nouveau régionalisme en Afrique : les raisons de l'impasse. (Le Sadak el CEN- SAD comme exemples)* », revue de Politique Internationale, N ° 144, Avril 2001.
121. Omran Salman, « *la région des Grands Lacs et le conflit franco-américain, le journal de l'Union* », 05.04.2000.
122. Hasan Badr Al Shafi, « *la politique de la Libye envers l'Afrique dans les années 90* », revue de Politique Internationale, N ° 140, Avril 2000
123. La déclaration des ministres de l'économie, après la réunion qui s'est tenue à Bamako le 06/03/1999.
124. D. Hamdi Abdel-Rahman, « *le sommet de Lusaka et l'avenir de l'Union africaine* » revue de Politique Internationale, N ° 146, Octobre 2001.
125. Horiya Mujahid, « *les tendances idéologiques et l'unité africaine* », revue d'études africaines, Institut africain de la recherche, N° 4, Université du Caire, 1975.

126. D. Jamal Mohammed Sayed, « *l'orientation et les efforts unionistes de Nkrumah l'unité dans le cadre de la Ligue africaine* », Journal des perspectives africaines, comité public de renseignements, Volume I, Numéro 3, Le Caire, automne 2000.
127. D. Abdul Rahman Ismail Salhi, « *Une étude critique de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine* », revue de Politique Internationale, N ° 93, Juillet 1988.
128. Youssef Nour Awadh, « *Kadhafi et la théorie des espaces* » Journal du monde arabe du 6 - 2 - 2000.
129. « Le texte de la Déclaration de Syrte en arabe, anglais, français et portugais," les publications de l'Organisation de l'Unité Africaine, Addis- Abeba, le Secrétariat.
130. Baybars Samia. « *la cinquième session extraordinaire de Syrte et la Déclaration de l'Union africaine* », revue de Politique Internationale, N ° 144 Centre d'études politiques et stratégiques, Le Caire, Avril 2000.
131. Mohammad Mehdi Achour « *le sommet de Syrte et le projet de l'unité africaine : les perspectives de l'idée et de ses limites* » Journal de la perspective africaine, Volume I, Numéro (3), automne 2000.
132. Nabil Othman, « *l'Union africaine et l'avenir du continent africain* », Journal de la Perspective africaine, Volume II, numéro 4, 2001.
133. Khaled Ali Hanafi « *la Libye et les Etats-Unis : l'adaptation progressive* », revue de Politique Internationale, N ° 152, Avril 2003.
134. Joseph Ramez "*lecture dans les travaux du 37ème Sommet africain de Lusaka* ", revue Horizons africains, Volume II, Numéro 6, Juin 2001.
135. Nabih al asfahani "*le Tchad de la guerre civile à la guerre de libération*», revue de Politique Internationale, N ° 88, Avril- Al-Ahram Fondation, 1987 Caire.
136. "*L'Après Lockerbie ... la Libye et la région arabe ... éloignement ou rapprochement,*" Questions sur le Golfe ; Centre d'études stratégiques du golfe, N ° 6, Londres, Juin 1999.
137. D. Rahim Mohammed Kadhem, "*appui de la Libye aux mouvements de libération africains*», Revue « Etudes », N ° 8, deuxième année 2002.
138. D. Jassim Mohammed Taher, "*l'infiltration sioniste en Afrique*», Revue Etudes, N ° (8), la troisième année, 2002.

139. « *Une nouvelle construction de puissance dans le monde*», Bulletin des Etudes et enquêtes Internationales / N° 2003 / de 1992.

140-.Youssef Nour Awadh, "*Kadhafi et la théorie des espaces* »Journal du monde arabe du 6 - 2 - 2000.

III. Textes officiels :

1. Le texte intégral de l'Union africaine projet dans un cahier spécial, publication du Comité populaire pour les relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne 2000.

2. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi le 15Avril, 1973, Ministère des Affaires étrangères de Tripoli, en Libye.

3. Acte constitutif de L'union Africaine, Juillet 2000. Documents Officiels ; OUA; Acte constitutif de L'UNION AFRICAINE, Lomé (TOGO)

4. Voir la Carte des Nations –Unies ; 1945.

5. Protocole relatif à la création concile de paix et de sécurité d'Union Africaine, Juillet 2002.

6. Documents Officielles Secrétaire Général de L'OUA (Rapport sur la mise en œuvre de la décision de LUSAKA sur L'union Africaine AHG/ 232. CXXX VIII) a.8Juillite2002:Durban (Afrique de sud).

7. G. Destanne De Bernis : la Libye et l'Algérie : stratégie de développement comparée, annuaire de l'Afrique du Nord.

8. Le texte du discours du colonel Kadhafi à l'occasion du 33ème de la Révolution, dans le site Mouvement des comités révolutionnaires.

9. Le discours du colonel Kadhafi, devant une réunion du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique le 14 Février 1978 : la Révolution du 1er septembre et l'Afrique (Tripoli le Centre international de recherche sur le Livre vert, 1985).

10. Le discours du colonel Kadhafi à l'ouverture de la quatrième Conférence générale des mouvements de jeunesse africains, le 23 Mars 1974 à Benghazi: Centre international de recherche sur le Livre vert, op cit.

11. Le discours du colonel Kadhafi, avant la séance d'ouverture du Comité de coordination pour l'Afrique dans le 14 Février, 1978.
12. Le discours du colonel Kadhafi devant le Congrès général du peuple le 1er mars 2004.
13. Le texte d'un document (livre blanc) sur le site du colonel Kadhafi, cf le site Web
14. Discours de Mouammar Kadhafi devant les Congrès général du peuple ; lecture du Livre blanc du colonel Kadhafi le 1er Mars, 2004.
15. Le colonel Kadhafi, le texte du discours devant le Conseil de ministres des Affaires étrangères des pays africains à Tripoli, Février 1978.
16. Le colonel Kadhafi, le texte d'un discours devant la session d'ouverture de la Conférence des ministres africains des Affaires étrangères pour préparer le sommet de Syrte, 6 Septembre 1999
17. Le colonel Kadhafi, le texte d'un discours devant les Congrès général du peuple 1er Mars 2003.
18. Le colonel Kadhafi, le texte du discours pendant le deuxième festival de la jeunesse africaine le 2 Septembre 1983.
19. Tchadi Abou Zaid, un rapport pour le congrès national indépendant, N'Djamena, 15 Janvier 1993.
20. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi à la Conférence des pays non alignés en 1973 Alger, les archives du Comité populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale.
21. Déclaration de Syrte, la session extraordinaire du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement. Organisation de l'unité africaine, 8 à 9 Septembre 1999.
22. Le texte du télégramme envoyé par le colonel Mouammar Kadhafi aux chefs d'État africains, le Comité populaire archive pour les relations extérieures et la coopération internationale
23. La communauté des Etats Sahélo-sahariens a été créée le 4-février 1998 en Libye. -
24. La haut département des renseignements, série des études internationales contemporaines, N° 154 juin ,1999.
25. Discours du colonel Kadhafi dans la ville de Sebha, « le 5.10.1999 »

26. Discours du colonel Kadhafi au « journal français Le Figaro » 20.08.1999.
27. Discours religieux du colonel lors de la prière du vendredi saint à « kanu, Niger-et Ndjamena, Tchad, 1997.1998 ».
28. Le texte du traité qui a donné le jour au groupement SIN-SAD février 1998
29. Discours du Colonel Kadhafi, devant le congrès Général du Peuple, 1er mars 2003
30. Discours du Colonel Kadhafi lors du 2ème festival de la Jeunesse Africaine, le 2 septembre 1983
31. Texte du « Livre Blanc », sur le site de Kadhafi :
32. Discours du colonel Kadhafi au congrès des pays non alignés Alger 1973 archives de la commission populaire pour le contact extérieur et la coopération internationale.
33. Mémoire de la mission diplomatique libyenne à l'ONU, le 23/11/1973
34. Discours du colonel Kadhafi lors du sommet de la commission de la libération de l'Afrique 1972 à Benghazi
35. Décision du Congrès populaire Général en mars 1982, les décisions des Congrès Populaires de Base de la même année et des années 1980, 1983, 1984,
36. La décision du Congrès Populaire Général (13ème session) concerne la sécurité du Tchad. Publications du secrétariat du congrès populaire
37. Extrait du discours du président de la délégation libyenne, lors de la session du congrès des ministres de l'OUA en avril 1974.
38. Discours du colonel Kadhafi, 13 janvier 1972, Centre International des recherches sur le Livre Vert.
39. Texte du télégramme envoyé par le général Hay Jofinia premier ministre rwandais au colonel Kadhafi. Novembre 1973
40. Numéro spécial d'Afrique et Développement 1982, N° 5,
41. Discours du colonel Kadhafi à la revue israélienne Janine Barak, moyen orient, 1999.
42. Discours du colonel Kadhafi à la revue française « le Figaro » 20 août 1999.
43. Discours du colonel Kadhafi, juin 1999.

44. Le texte de la déclaration finale au sommet de la cinquième session de la Communauté du CEN-SAD à Niamey, au Niger en Mars 2003.
45. Le discours du colonel Kadhafi à l'ouverture de la dix-neuvième session du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique le 13 Janvier 1972, au Centre international de recherche sur le Livre vert.
46. Le document du protocole pour le sommet économique des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté CENSAD, Niamey, Niger, Mars 2003.
47. Le texte du discours du colonel Kadhafi à l'ouverture de la deuxième session de la présidence de la Communauté CENSAD à N'Djamena, capitale tchadienne en Février 4, 2000.
48. Le document du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté CENSAD, et le document du sommet de la Communauté CEN-SAD, N'Djamena, Tchad, Février 5, 2000.
49. La documentation de la Conférence mondiale de solidarité avec le peuple libyen le 28/8/1988.
50. Rapport du Comité populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale (rapport de suivi sur l'affaire Lockerbie) la deuxième session.
51. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi à la Conférence des pays non alignés en 1973.
52. Rapport du Comité populaire de l'unité africaine sur la tenue d'une réunion à Tripoli, Tripoli le 28 Juillet 1999.
53. Le texte du télégramme, le colonel Mouammar Kadhafi aux chefs d'Etat africains.
54. 27^{ème} Rapport annuel de la banque arabo-libyen pour l'investissement extérieur, l'année 1999.
55. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi à Kanu - N'Djamena, 1997/1998.
56. Rapport du Comité populaire général pour la planification - les réalisations de développement économique et social au cours des 28 ans. 4-1998
57. Charte du projet de la sécurité pour le Sahel et le Sahara, N'Djamena, Tchad, en 1999.
58. Rapport annuel du Comité populaire général de l'unité africaine pour l'année 2001.
59. Le texte du traité instituant la Communauté des Etats du CENSAD, Février 1998.

60. Le texte du discours du colonel Mouammar Kadhafi, avant la séance d'ouverture de la Conférence des ministres africains des Affaires étrangères pour préparer le sommet de Syrte, Septembre 6, 1999.

61. Rapport annuel du Comité populaire général de l'unité africaine pour l'année 2002.

62. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi lors de la 73ème session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, Tripoli, Libye, 22 à 26 février 2001.

63. Rapport des experts juridiques et des membres du Parlement sur la mise en place de l'Union africaine à Addis-Abeba le 17-20-2000 - Ethiopie.

64. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi à la séance d'ouverture de la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, à Tripoli, le 1er /6/2000. Dar al Jamahiriya pour la publication et la distribution, Misurata, 2001.

65. Projet final de l'Acte constitutif de l'Union africaine : Documents de l'Organisation l'unité africaine, Addis-Abeba.

66. Le texte de l'Acte constitutif en anglais, arabe, portugais et français: Les documents de l'Organisation de l'unité, africaine à Addis-Abeba.

67. Le discours du colonel Mouammar Kadhafi lors de la session de clôture du 36ème sommet de l'Union africaine, qui s'est tenue à Lomé – Togo le 07-12-2000.

68. Documents africains, dar al Jamahiriya pour la publication et la distribution, Misurata, 2001.

IV. Rapports

1. Réunions des mouvements de libération africains à Tripoli, le Secrétariat des affaires étrangères 1973.

2. Discours de la délégation libyenne à l'Assemblée générale des Nations Unies le 23-11-1973.

3. Extrait d'un discours du Président de la délégation libyenne à la session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine. 4-1974.

4. Procès-verbal de la réunion du Conseil de sécurité lors de sa réunion tenue le 28-1-1976. Documents des Nations Unies.
5. Réunion conjointe avec le Bureau de coordination en Algérie en 1976.
6. Rapport sur la politique étrangère libyenne émis par l'agence de communication externe et de la coopération internationale 1981.
7. Rapport annuel du Comité populaire pour les relations extérieures et de la Coopération internationale, 1982.
8. La décision du Congrès général du Peuple lors de sa session extraordinaire 3-1982,
9. Rapport général sur la politique libyenne des Affaires étrangères pour l'année 1983.
10. Rapport général sur la politique étrangère libyenne, la version du Bureau populaire pour les relations extérieures, la deuxième session de 1984.
11. Les décisions des congrès populaires de base émis au cours de la même année et les années 1980, 1983, 1984.
12. Rapport annuel (27^{ème}) de la banque libyenne de l'extérieur. Année 1999,
13. Rapport annuel sur la politique étrangère libyenne (1983)
14. Rapport général sur la politique étrangère libyenne en 1984, publication du bureau populaire de la communication extérieure. 2^{ème} session,
15. Rapport sur la coopération avec les pays africains, le bureau populaire du contact avec l'extérieur et la coopération internationale. Déc. 1999,
16. Rapport annuel N° 27, Banque extérieure libyenne, 1999,
17. Rapport sur la coopération avec les pays Africains, bureau populaire de la communication avec l'extérieur et de la coopération international, décembre 1990.
18. Rapport sur la politique étrangère, Bureau du contact avec l'extérieur.
19. Rapport annuel du bureau populaire de la communication avec l'extérieur et de la coopération internationale, 1982,
20. Rapport de l'organisation de l'union africaine, direction des affaires africaines, archives de la commission populaire pour le contact extérieur et la coopération internationale.
21. Rapport de la politique étrangère libyenne. Emis par la commission populaire générale pour la communication avec l'étranger et la coopération internationale. Tripoli 1995.

22. Résumé du rapport annuel sur la politique étrangère libyenne à l'échelle arabe et africaine. 1998, secrétariat de la commission populaire générale pour l'union.
23. Rapport de la politique étrangère libyenne, édité par le bureau de communication avec l'étranger et la coopération internationale. 1981,
24. Rapport du bureau des affaires extérieures : suivi et exécution des décisions des Congrès populaires en matière de politique étrangère, année 1991
25. Rapport général de la politique étrangère libyenne, pour l'année 1982, Bureau du contact avec l'étranger.
26. Rapports périodiques des congrès populaires de base : la commission populaire générale des finances et la commission populaire de l'union africaine.
27. Les rapports annuels de la banque extérieure libyenne. Tripoli 2000.
28. Rapport de la commission de la défense et de sécurité pour le congrès national indépendant. Ndjamena, janvier, 1993
29. 27^{ème} rapport annuel, la banque extérieure arabe libyenne, 1999,
30. Rapports annuels de la société arabe libyenne de l'investissement extérieur, Tripoli.
31. Le rapport stratégique africain, 2001-2002,
32. Rapports annuels et publications de l'association Al Dawa Islamique (Tripoli)
33. Rapport annuel N° 27, la banque extérieure libyenne. 1999,
34. Le rapport stratégique africain : 2001-2002, institut des recherches et des études africaines. Le Caire,
35. Les rapports de la commission populaire générale pour les finances et les rapports annuels de la banque libyenne de l'extérieur, Tripoli 2000
36. Rapport de la commission populaire pour l'union africaine, à propos d'une réunion à Tripoli. Paru sous le nom de « déclaration de Tripoli. 28 juillet 1999
37. Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.
38. Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.
39. Protocole du groupement de SIN-SAD, sommet de Niamey mars 2003.

40. Rapport stratégique arabe 1978,
41. Rapport stratégique arabe 1986
42. Le rapport stratégique arabe : le conflit tchado-libyen, le Caire 1989,
43. Le rapport stratégique arabe, le conflit tchado libyen, le Caire 1990
44. Rapport du Comité populaire de la communication étrangère et de la coopération internationale (Rapport du suivi de l'affaire Lockerbie) deuxième session
45. Référence : Le rapport économique arabe de l'année 1994,
46. Projet de convention sur la sécurité dans les pays membres du groupement du Sahel et du Sahara, signée à Ndjamena, Tchad le 17 septembre 1999
47. Le rapport final de la réunion des ministres de l'économie africains qui a eu lieu à Bamako le 6.3.1999.
48. Allocution prononcée devant les ministres des affaires étrangères de la conférence islamique, Tripoli 24-27 mars 1973
49. Déclaration de la commission populaire générale, pour la communication extérieure, le 24/4/1986
50. Déclaration du Comité populaire général de communication extérieure, le 24. 4, 1986.
51. Rapport stratégique arabe, le Centre des études politiques et stratégiques Al Ahram, Le Caire, 1986.
52. Décision du Congrès général du peuple au cours de la 13ème session, principalement consacrée sur à sécurité au Tchad. Publication du secrétariat du peuple, 16. 5.1988.
53. Rapport annuel de la société libyenne de l'investissement étranger, 1988, Tripoli.
54. D. Atta el-Battahani Hussein ", les dimensions politiques de la coopération économique entre les pays arabes et africains : le capital arabe en Afrique de l'Ouest" publications de l'Institut des études africaines, Université du Caire, 1989.
55. Rapport du Bureau populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale sur l'infiltration sioniste dans le continent africain, Département des affaires africaines, 1990.
56. Rapport sur l'évolution de la coopération avec les pays africains, Bureau populaire pour les relations extérieures et de la Coopération internationale, Décembre 1990.
57. Rapport stratégique arabe, le conflit tchado libyen, Le Caire, 1990.

58. Rapport de la Commission de la défense et de la sécurité pour le Congrès national indépendant, N'Djamena, Janvier 1993.
59. Rapport sur la politique étrangère du Comité populaire libyen pour les relations extérieures et la Coopération internationale, Tripoli, 1995.
60. Rapport sur la politique étrangère, émis par le Comité populaire général libyen des relations extérieures et la coopération internationale, Tripoli, 1995.
61. D. Hassan Abou Taleb, « Introduction à la politique arabe de la Libye, » Rapport stratégique arabe 1995, Le Caire: Centre d'études politiques et stratégiques, 1996.
62. Rapport de l'Organisation de l'unité africaine, Département Afrique, Archive du Comité populaire pour les relations extérieures et la coopération internationale, 1998.
63. 27^{ème} Rapport annuel de la banque d'investissement extérieur libyenne pour l'année 1999.
64. Rapport par le Comité populaire général libyen de l'unité sur le conflit dans la région des Grands Lacs africains en 2000.
65. D. Mahmoud Aboul Aynain ; histoire des origines et du développement des guerres civiles en Afrique, Rapport stratégique, 2001-2002.
66. Rapport annuel sur la politique étrangère libyenne avec les pays arabes et africains en 1998, le Secrétariat du Comité populaire général pour l'unité africaine.
67. Rapport stratégique de l'Institut de la recherche et des études africaines 2001-2002, Le Caire.
68. Le texte de la décision du sommet extraordinaire de Syrte (2) mentionnée dans les documents de l'Organisation de l'unité africaine.

V. Travaux de recherche

1. Ali Abou Bakr Koury "Communauté des Etats sahélo-sahariens CEN- SAD», communication présentée au premier séminaire de Benghazi sur la dimension stratégique de la Communauté des Etats sahélo-sahariens, Journal de la culture arabe, N° 1, 27^{ème} année 1998.
2. Amin Asber, «le parcours de l'unité africaine," Beyrouth: Dar al-Hikma, 1983.

3. Ahmed Yousef Qurai, "dimensions de la participation dans l'Union africaine", document présenté (...) de l'Union africaine et l'avenir du continent africain, Le Caire 1999.
4. D. Mahmoud Abualyinin », document présenté à un colloque sur les relations arabo-africaines," l'Appel islamique Daawa, Tripoli, 1999.
5. Ali Abd el-Sadik, "la société civile en Libye", papier présenté à la Conférence: la société civile dans le monde arabe, Le Caire: Centre de recherche sur les politiques à l'Université du Caire, Avril 1999.
6. Ali Tahir Arebiy, " la communication culturelle arabo-africaine dans le contexte de la mondialisation", document présenté à un séminaire de l'Union africaine, Le Caire 2000.
7. D. Mahmoud Abu alaynain, "l'Union africaine et le potentiel pour la paix et la sécurité en Afrique», communication présentée au Centre de recherche à l'Université du Caire, le Forum Africain en collaboration avec Al-Kardhabiya, Bureau du suivi des relations arabes, au Caire, le 01/06/2001.
8. Gamal Nkrumah « l'unité africaine dans le contexte de la pensée politique de certains dirigeants africains», papier présenté à un séminaire de l'Union africaine, Centre d'études et de recherche africaine, la première édition, 2001. Caire.
9. Kahcheym Mustafa Abdallah, " l'Union Africaine : le contenu et les portées», document présenté à un séminaire organisé par l'Union africaine, à la Faculté de droit de l'Université El Fateh et le Secrétariat du Comité populaire général pour l'unité africaine dans la période allant du 8 au 10-10-2001.
10. D. Mahdi Mohamed Achour, «espace africain dans l'esprit des dirigeants libyens ", document présenté à la première conférence annuelle du programme égyptien d'études africaines sur l'Afrique et la mondialisation, Faculté des sciences économiques et politiques, Université du Caire les 12-14 / 2/2002
11. D. Abdul Salam Anouier «La mondialisation et la politique sociale en Afrique", une étude de quelques indicateurs démographiques, recherche présentée à la première conférence annuelle, étude égypto-africaine sur l'Afrique et la mondialisation, faculté de l'économie et des sciences politiques, Université du Caire 12/14 / Février 2002.
12. Ahmed Hagaj, «L'impact de la mondialisation sur l'unité africaine», document présenté à la première Conférence annuelle, études africaines sur la mondialisation et l'Afrique. 2002

13. Mohamed Achour, «l'espace africain dans l'esprit et politique des dirigeants libyens », document présenté à la Conférence sur l'Afrique et la mondialisation, Université du Caire, 2002.

VI. Thèse

1. Rachid Mohamed Athamna, "le facteur économique et son impact sur la politique étrangère libyenne," mémoire de maîtrise inédit, Académie des études supérieures, Tripoli, 2001.

2. Al Haar Hamad Ali Abdel Wahab, «L'impact de la géographie dans la politique étrangère libyenne," Thèse mastère inédite, Académie des études supérieures, Tripoli, 2003.

VII. Sites internet

- <http://www.aljazeera.net/cases-analysis/2002/3/3-11-1.htm>.
- http://www.aljazeera.net/in-depth/arab_israel/2002/6/6-3-1.htm.
- http://www.aljazeera.net/in-depth/arab_israel/2002/6/6-29-1.htm
- http://www.aljazeera.net/in-depth/Arabic_african_relations/2002/8-18-3.htm.
- http://www.aljazeera.net/in-depth/America_Laden/2002/9/9-9-8.htm.
- http://www.aljazeera.net/programs/no_limits/articles/2002/11/11-2-1.htm.
- http://WWW.aljazeera.net/in-death/lockerbie_crisis/2003/8/8-24-10.htm.
- <http://www.aljazeera.net/nwes/africa/2004/5/5-163.htm>.
- http://www.wsws.org/articles/1999/jul_1999/gadh-j22.shtml.
- <http://www.algathafi.org/mediaeast/index.html>.
- http://www.onislam.net/arabica/News_analysis.Opinions/arab-rigion/83530-/29-8-2001.
- <http://www.islamonline.net/iol-arabic/dowalia/politic-2000/political1.asp>.
- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2001/08/article32.shtml>.

- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2002/01/article27.shtm>
- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2002/10/article05.shtml>.
- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2002/01/article27.shtml>.
- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2003/01/article06.shtml>.
- <http://www.islamonline.net/arabic/politics/2003/03/article26.shtm>.
- <http://www.akhbarlibya.net>.
- <http://www.ly.org/folder/jmeya.htm>.
- <http://www.cen-sad.org/conf/headsofstate.htm>
- <http://www.danstam.com/home/dar-eal-fker8/15.htm.1/11>.
- http://www.cen-sad.org/conf_headsofstate.htm.
- <http://www.algathafi.org/issue7/issue-ar.html>.
- http://www.wsws.org/articles/1999jul_1999/Gad-j22.html.
- <http://www.algathafi.org/mediaeast/index.html>.
- <http://www.akhbar-libya.com.php.name=article&sid=10615>.
- <http://WWW.sakher.Org./arabic/books/4htm>.
- http://www.ae/articles/show-article.cfm.val_6623.
- <http://www.news.bbc.co.uk/arabic/world-news/sid312000/31/2012stm>.
- <http://www.rembliya.org/speash2.html>.
- <http://www.mondiploar.com/jan03/articles/servant.htm>.
- <http://www.missioneco.org/libye/consultée>.
- <http://WWW.freepublic.com/a3b5ala5e468ihm>.
- http://www.cen-sad.com/new_index.
- http://212.100.198.18/default.asp.id=Mokatel/data/Behoth/Monzmat3/dewal_sahelStudy_Home.htm.
- http://www.wics-ly.org/new_folder/jameya.htm.
- <http://www.ly.org/folder/jmeya.htm>.

ANNEXES

ANNEXE N°-1 Première proclamation de la révolution

Au Nom d'Allah, Le Clément, Le Miséricordieux Ô Grand Peuple

En application de ta libre volonté, ainsi qu'en réalisant de tes chers vœux et en répondant honnêtement à ton appel répété demandant au changement et au nettoyage tout en poussant au travail et l'initiation, aussi tout en incitant à la révolution et l'assaut, tes forces armées ont renversé le régime réactionnaire arriéré et pourri que son odeur puante avait grippé les nez crispés de la vision des indices de corps, et avec un seul coup de ton héros armé, les idoles se sont effondrées, les idolâtres se sont écrasées, dans un seul des instants horribles s'est éclairée une obscure des temps, du régime des turques à l'injustice des italiens à l'ère de la réaction, de la corruption, de la médiation, du favoritisme, de la trahison, de la trahison et ainsi à partir d'aujourd'hui, La Libye sera considérée comme une république libre d'une souveraineté sous le nom (La République Arabe Libyenne) qui monte avec l'aide d'Allah vers le travail et la noblesse en marchant dans un chemin du travail, de l'unité et de la justice sociale, tout en garantissant aux fils de son peuple le droit de l'égalité et en ouvrant devant eux les portes du travail honnête, ni digérée, ni défavorisée, ni maître et ni serviteur, mais une fraternité des libérales sous une société vivant flottant sur lui- si Allah le veut le drapeau de la prospérité et l'égalité, alors apportez vos mains, ouvrez vos cœurs, oubliez vos haines et soyez debout dans un seul rang contre l'ennemi de la nation arabe, l'ennemi de l'Islam et l'ennemi de l'humanité qui a brûlé nos sanctifiés et a démoli notre honneur, et c'est ainsi que nous reconstruisons et nous réactivons un patrimoine, et nous vengeons notre dignité qui a été blessée, et un droit qui a été violé, vous que vous avez témoigné à Omar Al-Mukhtar un jihad sacré pour La Libye, l'Arabisme et l'Islam, et vous que vous avez combattez réellement avec Ahmed Shérif, vous les fils du désert, vous les fils des villes antiques, vous les fils du Sahara, vous les fils des campagnes pures et vous les fils des villages, nos beaux villages, voici l'heure de l'action a sonné, vers l'avant. Ainsi nous avons le plaisir dans cet instant de rassurer nos frères étrangers que leurs biens seront sous la protection des forces armées, et que réellement ils ne sont pas dirigés

contre un Etat étranger ou les traités internationaux ou bien contre un droit international reconnu, mais plutôt c'est une pure action intérieure concernant La Libye et ses problèmes chroniques, vers l'avant, salutation avec la Miséricorde et la Bénédiction d'Allah⁷⁰⁰.

⁷⁰⁰ Source des décisions des congrès populaires de base, édition secrétariat du congrès du peuple général, source est déjà précitée.

ANNEXE N °-2 Proclamation de l'instauration du pouvoir du peuple

Le peuple arabe libyen réuni dans le forum général des congrès populaires, des comités populaires, des syndicats, des unions, des associations professionnelles et du congrès général du peuple, et ce à partir de la première déclaration de la révolution, ainsi du discours de ses hôtes historiques, en plus en revenant aux propos du livre vert tout en informant sur les recommandations des congrès populaires et sur la déclaration constitutionnelle promulguée en date de 11 septembre 1969, ainsi aux décisions et aux recommandations du congrès général du peuple dans sa première session tenue au cours de la période allant du 5-18-1976, et sa deuxième session tenue durant la période allant du 13-24-1976.

Dont il a la foi envers ce qu'avait annoncé la grande révolution du premier septembre déclenchée par le colonel Mouammar Kadhafi à la tête du mouvement des officiers libéraux unionistes en couronnant le jihad des pères et des ancêtres sur l'instauration du système démocratique en voyant en lui comme la solution décisive et définitive du problème de la démocratie.

Ainsi qu'il concrétise le gouvernement du peuple sur la terre du Grand Fatah et une déclaration à un pouvoir sans d'autres pouvoirs, en déclarant son soutien à la liberté et sa disponibilité à la défendre sur sa propre terre, et dans n'importe quel endroit du monde tout en protégeant les opprimés pour sa raison, ainsi son soutien au socialisme en garantissant aux mœurs, les comportements et les disciplines humaines et en confirmant le décours de la révolution rampante sous la direction du penseur révolutionnaire Mouammar Kadhafi vers le pouvoir populaire intégral, et en fixant la société du peuple le guide et le serviteur ayant dans sa main le pouvoir, la richesse et l'arme, une société de liberté, et en coupant définitivement la route sur l'ensemble des types des outils traditionnels du gouvernement dont l'individu, la famille, la tribu, la communauté, la couche de société, le tribunal, le parti et un groupe de partis tout en annonçant sa disponibilité à écraser toute tentative contre le pouvoir du peuple d'une manière catégorique.

Le peuple libyen, en récupérant ses commandes, et le bien des destins de son jour et de son lendemain en demandant l'aide d'Allah et en se maintenant de son Saint Coran pour l'éternité comme une source de conversion et une Sharia pour la société, que ladite proclamation a été promulguée en autorisant à l'instauration du pouvoir de peuple et en présageant les peuples de la terre à l'émergence de l'ère des masses.

Premièrement, le nom officiel de La Libye deviendra (La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste). Deuxièmement, le Saint Coran est la Sharia de la société en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste. Troisièmement, le pouvoir du peuple direct est le système politique en Jamahiriya, alors que le pouvoir est pour le peuple, et que le peuple exerce son pouvoir par le biais des congrès populaires, des comités populaires, des syndicats, des unions, des associations professionnelles et du congrès général du peuple, et que la loi déterminera le régime de son travail. Quatrièmement, la défense de la patrie est une responsabilité de tout citoyen et citoyenne et par l'instruction militaire, le peuple sera instruit et armé, et que la loi organise son chemin par la formation des cadres de guerre et l'instruction militaire générale.

Congrès général du peuple

Édité en Caire, ville de Sebha 2-Mars-1977.

ANNEXE N° -3 Déclaration internationale sur le Golfe de Syrte

Edité le 9 octobre 1973

La République arabe libyenne déclare que le Golfe de Syrte qui se situe sur son territoire, et dont les frontières à l'Est, à l'Ouest et au Sud sont la terre ferme et au Nord la latitude 32 degré et 30 minutes au nord, est considéré comme partie intégrante de son territoire et par conséquent sous sa pleine souveraineté. Il est considéré comme une eau territoriale d'intérieur.

Et ce, Compte tenu de sa pénétration dans le territoire libyen de son existence sous la souveraineté libyenne à travers l'Histoire sans aucune contestation d'une quelconque partie ; compte tenu aussi de son importance vitale pour la sécurité du pays, dans la mesure où sa situation géographique ne permet en aucun cas de le laisser sous une autorité autre que celle de la Libye.

Sur la base de ce qui précède la République arabe libyenne que le golfe de Syrte dont les frontières sont citées ci-dessus, est sous la pleine souveraineté libyenne et est soumis à la compétence législative, juridique et administrative du pays, et ce, concernant les navires et les personnes. Les bateaux étrangers - publics ou privés – sont interdits de naviguer dans ce golfe, sans l'autorisation préalable des autorités de la République arabe libyenne. Par ailleurs, la Jamahiriya arabe préserve les droits de pêche dans le Golfe pour ses citoyens. La République arabe libyenne exerce ses pleins droits de souveraineté sur le Golfe de Syrte comme sur n'importe quelle partie du territoire de l'État.

Source : l'arrogance de la puissance américaine : l'affrontement libyo-américain sur les eaux territoriales libyennes. Documents et témoignages internationales, op cit.

ANNEXE N° -4 LETTRE DU PRESIDENT FRANCOIS TOMBALBAYE AU COLONEL KADDAFI DU 18 NOVEMBRE 1972

N 375/PR.CAB

Le président de la République, Fort – Lamy, le 18 Novembre 1972

Monsieur le président et très cher frère,

J'ai le plaisir de vous informer que les membres du bureau politique national du parti progressiste tchadien et ceux du gouvernement, réunis ce matin en séance commune extraordinaire, après examen approfondi de la situation au Proche-Orient, ont décidé la rupture des relations diplomatiques et de coopérations sous toutes ses formes entre mon pays et l'Etat d'Israël. Cette rupture prend effet à compter de ce jour et information en est donnée à l'ambassadeur d'Israël qui doit avoir quitté le territoire tchadien dans les plus brefs délais.

Monsieur le président et très cher frère,

Au moment où j'exprime le désir de voir développer notre coopération, permettez-moi de vous inviter à bien vouloir faire cesser le soutien que vous apportez aux hors-la-loi (le soi-disant frolinat) qui portent les armes contre le pouvoir légal du pays et essayent de diffuser des rumeurs selon lesquelles notre gouvernement a des ambitions sur Aouzou, dans le but de nuire à notre rapprochement et de porter atteinte à notre coopération.

Monsieur le président et très cher frère,

En ma qualité de président légal du Tchad, je tiens à vous affirmer que la bande d'Aouzou a été et sera, sans aucun doute, partie intégrante du territoire Libyen.

Je me permets de vous communiquer ci-jointe :

- copie de la communication que j'avais présentée aux membres du Bureau politique national et du gouvernement au cours de cette réunion.
- Copie du message que je viens d'adresser à la nation.

En outre, je vous fais parvenir, à titre d'information, copie du communiqué final publié à l'issue de la visite que vient d'effectuer S.M. Le Roi Faycal en république du Tchad.

Monsieur le président et très cher frère,

Le Bureau politique national et le gouvernement, instances suprêmes du pays, ont exprimé, au cours de la même réunion, leur vif souhait de vous voir effectuer une visite officielle dans notre pays. C'est avec empressement et un réel plaisir que je vous adresse cette invitation, en espérant qu'il vous soit possible d'effectuer cette visite dans le courant du mois de décembre, à la date qu'il vous plaira de retenir.

Dans l'attente de vous accueillir bientôt dans mon pays désormais intimement lié au vôtre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments fraternels.

FRANCOIS TOMBAL BAYE

ANNEXE N° 5- Accord-cadre pour une solution pacifique au différend territorial entre La République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne

La République du Tchad d'une part, la Jamahiriya arabe libyenne, de l'autre.

Sur la base des résolutions de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et en particulier la résolution (XXV) RES.6 AHF à propos du différend territorial Tchado-libyen, d'une part, et selon les principes des Nations Unies (ONU) d'autre part, notamment les principes suivants :

- résoudre les différends internationaux par les moyens pacifiques.
- l'égalité souveraine de tous les États.
- le non-retours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre États.
- le respect de la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de chaque Etat.
- la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

Et déterminés à trouver une solution pacifique à leur différend territorial,

Il a été décidé de conclure cet accord :

Article 1er : Les parties s'engagent à régler leur différend territorial d'abord par tous les moyens politiques, y compris la réconciliation, dans un délai d'une année, sauf décision contraire par les chefs d'Etat.

Article 2: en l'absence d'une solution politique à leur différend territorial les deux parties s'engagent à :

- soumettre le différend à la Cour internationale de Justice.
- prendre les mesures nécessaires pour le retrait de leurs forces des endroits où elles sont dans la zone du conflit, à la date du 25/8/1989 et ce sous le contrôle des observateurs africains et de s'abstenir de toute nouvelle présence dans la région.
- la mise en œuvre de ce retrait avec une distance de sécurité qui sera fixée par les deux parties.

- respecter les mesures nécessaires jusqu'à ce que la Cour internationale de Justice rende une décision définitive sur le litige.

Article 3 : la libération de tous les prisonniers de guerre.

Article 4 : La République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste doivent respecter le cessez-le-feu, et s'engagent à cesser toute forme d'hostilité, notamment:

- arrêter les campagnes médiatiques hostiles.
- s'abstenir à s'ingérer directement ou indirectement et sous quelque prétexte dans les affaires internes et externes de chacun des deux pays.
- s'abstenir à tout soutien politique ou financier aux puissances militaires hostiles à chacun des deux pays.
- signer un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération économique et financière entre les deux pays.

Article 5: les deux parties décident de former un comité paritaire chargé des arrangements nécessaires pour l'application du présent accord et de veiller à prendre les mesures nécessaires pour le faire.

Article 6: demander à la Commission africaine créée à cet effet et émanant de l'OUA d'assurer le suivi et l'exécution du présent accord.

Article 7 : la République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne s'engagent à notifier à l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine le présent Accord.

Article 8 : Le présent Accord entrera en vigueur à la date de sa signature

Rédigé en arabe et en français.

Les deux textes ont la même force juridique.

Alger le 31/8/1989.

Pour la République du Tchad

Cheikh Ibn 'Umar

Ministre des Relations extérieures

Pour la Jamahiriya arabe populaire libyenne

Jadallah Azzouz Talhi

Secrétaire des relations avec l'étranger et de la Coopération Internationale

La signature de cet accord-cadre a eu lieu en présence de Son Excellence

M. Boualem Bessayeh ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire d'Algérie

ANNEXE N° 6- Résolution de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies N° 41/38 du 20.12.1986

L'Assemblée générale,

Ayant entendu la déclaration du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste,

Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations Unies et l'obligation pour tous les Etats de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Réaffirmant également le rôle inaliénable qu'ont tous les peuples de déterminer leur propre forme de gouvernement et de choisir leur système politique, social et économique sans aucune ingérence, subversion, coercition ou contrainte d'aucune sorte.

Rappelant sa résolution 40/157 du 16 décembre 1985, relative au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Profondément préoccupée par les menaces et les provocations agressives, ainsi que par l'imposition de sanctions économiques et culturelles générales, y compris le gel des avoirs et de biens, contre la Jamahiriya arabe libyenne. Profondément préoccupée également par la série de campagnes de désinformation menées contre la Jamahiriya arabe libyenne.

Vivement préoccupée par l'attaque militaire aérienne et navale perpétrée le 15 avril 1986 contre les villes de Tripoli et de Benghazi, qui constitue une grave menace contre la paix et la sécurité dans la région de la Méditerranée.

Notant avec inquiétude que le Conseil de sécurité a été empêché de s'acquitter de ses responsabilités par le vote négatif de certains de ses membres permanents. Prenant en considération la Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine adoptée à sa vingt-deuxième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 28 au 30 juillet 1986.

Prenant note de la Déclaration politique adoptée par la huitième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare du 1er au 6 septembre 1986, et des autres déclarations faites à cet égard par le Mouvement des pays non alignés.

Prenant note également du communiqué final adopté à la réunion de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue à New York le 2 octobre 1986 :

1. Condamne l'attaque militaire perpétrée le 15 avril 1986,
2. Demande, à cet égard, au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour le règlement de litiges et des différends avec la Jamahiriya arabe libyenne et de recourir à des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies;
3. Demande à tous les Etats de s'abstenir de fournir une aide ou des facilités quelles qu'elles soient pour la perpétration d'actes d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne;
4. Affirme que la Jamahiriya arabe libyenne a droit à une indemnisation appropriée pour les pertes humaines et matérielles qu'elle a subies;
5. Prie le Conseil de sécurité de rester saisi de la question et prie le Secrétaire général de faire un rapport à ce sujet à l'assemblée générale lors de sa quarante-deuxième session.

Source : Décisions des congrès populaires de base Edition du secrétariat populaire général. Op cit.

ANNEXE N°7- Déclaration du Comité populaire général de la Jamahiriya pour la Justice sur le crash de l'avion américain en Écosse, le 21/12/1988

Le Comité populaire général pour la justice a reçu le 18/11/1988 via le Bureau populaire pour les relations extérieures et de la Coopération internationale, l'acte d'accusation émis par le procureur général de l'Ecosse, contenant le mandat d'arrêt pour les ressortissants libyens à propos du crash de l'avion de la Panam dans le territoire aérien écossais, pendant le vol N°103 du 21.12.1988.

Après avoir examiné cette décision et ce que les médias relayent à ce sujet, et sur la base du Code pénal et des procédures pénales du 28.11.1953. Et en se référant à la réorganisation du droit à la Cour suprême N ° 6 de l'année 1982. Et la loi N° 51 de l'année 1976 sur le système de justice.

Il a été décidé ce qui suit :

Premièrement: Charger M. Ahmed Taher conseiller auprès de la Cour suprême d'enquêter sur les faits qui sont attribués à des ressortissants libyens et qui sont mentionnés dans l'acte d'accusation.

Deuxièmement, le Comité populaire général de la justice demande à toutes les parties impliquées dans cette affaire en Grande-Bretagne et aux États-Unis, notamment les familles des victimes du crash, de présenter les informations et les preuves en leur possession, soit directement au juge d'instruction affecté ou par l'intermédiaire des missions et des bureaux de la Jamahiriya arabe à l'étranger.

Troisièmement, le Comité populaire général libyen de la Justice insiste sur sa volonté de fournir toutes les facilités et les garanties nécessaires à tous ceux qui souhaitent témoigner ou à fournir des informations susceptibles d'aider le juge d'instruction pour parvenir à la vérité.

Quatrièmement, le Comité populaire général pour la Justice est prêt à coopérer avec les autorités judiciaires concernées de manière à révéler la vérité à laquelle nous tenons tous.

Source : Le Comité populaire général pour la justice dans la Grande Jamahiriya, Op. cit.

ANNEXE N°8- Résolution 731-1992 du 21 janvier 1992

Prise lors de sa réunion N° 3022 tenue le 21 janvier 1992

Le Conseil de sécurité,

Profondément troublé par la persistance, dans le monde entier, d'actes de terrorisme international sous toutes ses formes, y compris ceux dans lesquels des Etats sont impliqués directement ou indirectement, et qui mettent en danger ou anéantissent des vies innocentes, ont un effet pernicieux sur les relations internationales et peuvent compromettre la sécurité des Etats.

Gravement préoccupé par tous les agissements illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et affirmant le droit de tous les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, de protéger leurs nationaux des actes de terrorisme international qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Réaffirmant sa résolution 286 (1970) du 9 septembre 1970, par laquelle il demandait aux Etats de prendre toutes les mesures juridiques possibles pour empêcher toute ingérence dans les liaisons aériennes internationales civiles.

Réaffirmant également sa résolution du 14 juin 1989, par laquelle il condamnait tous les agissements illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile et demandait à tous les Etats de coopérer à la mise au point et à l'application de mesures visant à prévenir tous les actes de terrorisme, y compris ceux commis au moyen d'explosifs.

Rappelant la déclaration faite le 30 décembre 1988 par le Président au nom des membres du Conseil condamnant fermement la destruction de l'appareil assurant le vol 103 de la Pan Américain et appelant tous les Etats à apporter leur aide afin que les responsables de cet acte criminel soient arrêtés et jugés.

Profondément préoccupé par ce qui résulte des enquêtes impliquant des fonctionnaires du Gouvernement libyen et qui est mentionné dans les documents du Conseil qui font état des demandes adressées aux autorités libyennes par les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, liées aux procédures judiciaires concernant les attentats perpétrés contre les appareils assurant les vols 103 de la Pan Am 772 de l'Union de transports aériens.

Résolu à éliminer le terrorisme international :

1. condamne la destruction des appareils assurant les vols 103 de la Pan Am et 772 de l'Union de transports aériens ainsi que la perte de centaines de vies humaines qui en a résulté ;

2. déplore vivement le fait que le Gouvernement libyen n'ait pas répondu effectivement à ce jour aux demandes ci-dessus de coopérer pleinement pour l'établissement des responsabilités dans les actes terroristes susmentionnés contre les appareils assurant les vols 103 de la Pan Am et 772 de l'Union de transports aériens ;

3. demande instamment aux autorités libyennes d'apporter immédiatement une réponse complète et effective à ces demandes afin de contribuer à l'élimination du terrorisme international ;

4. prie le Secrétaire général de rechercher la coopération du Gouvernement libyen en vue d'apporter une réponse complète et effective à ces demandes ;

5. demande à tous les Etats d'encourager individuellement et collectivement le Gouvernement libyen à répondre de façon complète et effective aux demandes susmentionnées ;

6. décide de garder l'affaire sous étude.

ANNEXE N°9- Décision du conseil de la Ligue arabe N° 5156 Session extraordinaire du 05.12.1991

Le Conseil de la Ligue arabe réuni en session extraordinaire, le jeudi 12/05/1991, déclare ; à la demande de la Jamahiriya arabe libyenne, sur la base de la Charte de la Ligue arabe notamment l'article (6), et le traité de défense arabe commune.

Après une discussion sur les accusations portées contre la Jamahiriya arabe libyenne par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, à propos du crash aérien qui a eu lieu sur le sol écossais en 1988. En considérant les initiatives libyennes visant à contenir la crise résultant de cet incident et son appel pour une enquête internationale, en considérant aussi tous les autres efforts sur le plan international.

En référence à la déclaration du Secrétariat de la Ligue des États arabes du 17/11/1991 et dans laquelle il invite toutes les parties à faire preuve de retenue et de ne prendre aucune mesure qui accroîtrait les tensions dans le Moyen-Orient, sciemment à un moment où des efforts internationaux et arabes sont fournis pour parvenir à une paix juste et globale dans la région.

Rappelant aussi les résolutions arabes condamnant toute forme de terrorisme et tout acte terroriste qui vise des civils innocents.

Partant des principes de l'Organisation des Nations Unies - en particulier l'article 52 de la Charte des Nations Unies - et de la Ligue des États arabes qui appellent à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de façon que la paix et la sécurité internationales ne soient pas menacées.

En appelant à éviter de prendre des mesures économiques et/ou militaires, contre la Libye, car ceci ne servirait qu'à aggraver la situation.

Il décide :

1. de réaffirmer sa solidarité avec la Libye et de louer sa coopération dans le but de tirer au clair toute la vérité sur ce malheureux accident.
2. d'appeler à former un comité mixte de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes - avec la possibilité de la participation parties en tant qu'observateurs- pour étudier tous les documents sur le sujet.
3. d'user de tous les moyens possibles pour faciliter la tâche de ce comité.
4. de charger le Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de considérer le Conseil en session permanente afin de suivre d'une manière continue l'évolution de la situation.

ANNEXE N° 10- Accord entre la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste et La République du Tchad sur les modalités Pratiques d'exécution de Rendu le 03 février 1994 par la Cour International de Justice

La République du Tchad d'une part. La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste d'autre part en application de la décision de la Cour International de Justice du 03 février 1994, décident de conclure le présent accord.

ARTICLE 1 : les opérations de retrait de l'administration et des troupes libyennes commencement le 15 avril 1994 sous la supervision d'une équipe mixte composée de 25 officiers libyens et 25 officiers tchadiens.

Cette équipe est basée au poste administratif d'Aozou.

Les opérations de retrait prennent fin le 30 mai 1994 à zéro heure.

La cérémonie officielle de remise du territoire se déroulera le 1 mai 1994 dans le poste administratif d'Aozou.

Des observateurs de l'Organisation des Nations Unies assistant à toutes les opérations du retrait libyen et constatent le caractère effectif de ce retrait.

ARTICLE 2 : les deux parties conviennent de ce qui suit :

a) Une équipe mixte tchado libyenne de 40 démineurs à raison de 20 pour chaque partie est mise en place.

Cet effectif pourrait être augmenté si l'ampleur du travail l'exige

L'équipe de démineurs commencera sa mission le 15 avril 1994

b) Les opérations de déminage portent sur les axes routiers menant au poste administratif d'Aozou et autour des puits dans les délais du retrait.

c) Les axes à déminer et dégager en priorité sont :

Aozou Moska Omchi Yebibou

Aozou Irwni Radai

La piste caravalière menant au puits Eremi

1. Les opérations de déminage continuent au-delà du 30 mai 1994 afin de parvenir au déminage complet et la neutralisation d'objets et engins piégés ou dangereux et la désinfection des puits.

2. Dans les autres régions, les conditions et les modalités de ces opérations seront définies dans le cadre de la coopération bilatérale.

ARTICLE 3 : les deux parties ont convenu que les points de passage des personnes et des biens sont :

De côté tchadien Oumanga et Zouai

De côté libyen Koufra et al Wegh

Jusqu'à l'établissement des barrières conjointes à la frontière entre les deux pays dans le cadre des relations bilatérales.

ARTICLE 4 : Dans le cadre de leurs relations bilatérales, les deux parties ont convenu de s'étudier la Constitution des patrouilles mixtes afin de contrôler leur longue frontière commune

ARTICLE 5 : En vue d'assurer leur sécurité mutuelle les deux parties ont convenu de s'abstenir d'encourager ou d'apporter un appui quelconque aux groupes hostiles à l'une ou l'autre partie à partir de leur territoire.

Les deux parties s'engagent en outre pour préserver leur bon voisinage à n'utiliser elles-mêmes ni permettre à des tiers l'utilisation des régions contiguës à leur frontière commune ou leurs bases frontalières à des fins militaires hostiles à l'une ou l'autre partie.

ARTICLE 6 : les deux parties ont convenu de mettre en place une équipe mixte d'experts chargés de procéder à l'abornement de la frontière entre les deux pays conformément à l'arrêt de la Cour Internationale de Justice du 03 février 1994.

ARTICLE 7 : Afin de renforcer leurs relations bilatérales, les deux pays ont convenu d'ouvrir au développement de leur coopération dans tous les domaines dans le cadre de leur grande commission mixte.

ARTICLE 8 : les deux parties d'engagent à notifier le présent accord à l'organisation des Nations Unies

ARTICLE 9 : le présent accord entre en vigueur ! La date de sa signature.

ARTICLE 10 : Cet accord est fait en arabe et en français, les deux textes faisant également foi.

COMMUNIQUE CONJOINT

La République du Tchad et la Jamahiriya Arabe Libyenne , soucieuses d'instaurer entre elles les relations de bon voisinage et de coopération , animées de la volonté sincère de créer un climat propice au dialogue, au rapprochement et au resserrement des liens historiques fraternels entre les deux Etats et le deux peuples ont décidé ce jour de rétablir leur relations diplomatiques au niveau le plus élevé , avec effet immédiat.

Les deux pays ont annoncé les noms de leurs diplomates et ont précisé que leur installation à Ndjamena et à Tripoli interviendra avant le 30 Octobre 1988. La République du Tchad et la Jamahiriya Arabe Libyenne réaffirment leur ferme volonté :

- de respecter scrupuleusement le cessez le feu du 11 Septembre 1987 et.
- de régler par la vois pacifique, leur différend territorial dans le respect des principes des Chartes de l'OUA, et conformément à la résolution AHG/Rés/17/4/XXIV du 24ème sommet de l'OUA, en collaborant avec le Comité ad-hoc de l'OUA, dans l'esprit de responsabilité et de compréhension. Les deux Etats conviennent de publier le présent communiqué simultanément à Ndjamena, Tripoli et Lomé. Un exemplaire de ce document sera déposé auprès de l'OUA.

Ndjamena, le .3 Octobre 1988

Annexe (11) : Acte constitutif de l'Union africaine

Nous, Chefs d'État et de Gouvernement des États membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ;

1. Le Président de la République d'Afrique du Sud
2. Le Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire
3. Le Président de la République d'Angola
4. Le Président de la République du Bénin
5. Le Président de la République du Botswana
6. Le Président du Burkina Faso
7. Le Président de la République du Burundi
8. Le Président de la République du Cameroun
9. Le Président de la République du Cap Vert
10. Le Président de la République Centrafricaine
11. Le Président de la République Fédérale Islamique des Comores
12. Le Président de la République du Congo
13. Le Président de la République de Côte d'Ivoire
14. Le Président de la République de Djibouti
15. Le Président de la République Arabe d'Égypte
16. Le Premier Ministre de la République Fédérale et Démocratique d'Éthiopie
17. Le Président de l'État d'Érythrée
18. Le Président de la République Gabonaise
19. Le Président de la République de Gambie
20. Le Président de la République du Ghana
21. Le Président de la République de Guinée
22. Le Président de la République de Guinée Bissau

23. Le Président de la République de Guinée Équatoriale
24. Le Président de la République du Kenya
25. Le Premier Ministre du Royaume du Lesotho
26. Le Président de la République du Libéria
27. Le Guide de la Révolution du 1er septembre de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
28. Le Président de la République de Madagascar
29. Le Président de la République du Malawi
30. Le Président de la République du Mali
31. Le Premier Ministre de la République de Maurice
32. Le Président de le République Islamique de Mauritanie
33. Le Président de la République du Mozambique
34. Le Président de la République de Namibie 2
35. Le Président de la République du Niger
36. Le Président de la République Fédérale du Nigeria
37. Le Président de la République Ougandaise
38. Le Président de la République Rwandaise
39. Le Président de la République Démocratique du Congo
40. Le Président de la République Arabe Sahraouie Démocratique
41. Le Président de la République de Sao Tome & Principe
42. Le Président de la République du Sénégal
43. Le Président de la République des Seychelles
44. Le Président de la République de Sierra Léone
45. Le Président de la République de Somalie
46. Le Président de la République du Soudan
47. Le Roi du Swaziland

48. Le Président de la République Unie de Tanzanie
49. Le Président de la République du Tchad
50. Le Président de la République Togolaise
51. Le Président de la République de Tunisie
52. Le Président de la République de Zambie
53. Le Président de la République du Zimbabwe

Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les États africains.

Considérant les principes et les objectifs énoncés dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et le Traité instituant la Communauté économique africaine.

Rappelant les luttes héroïques menées par nos peuples et nos pays pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique.

Considérant que depuis sa création, l'Organisation de l'Unité Africaine a joué un rôle déterminant et précieux dans la libération du continent, l'affirmation d'une identité commune et la réalisation de l'unité de notre continent, et a constitué un cadre unique pour notre action collective en Afrique et dans nos relations avec le reste du monde.

Résolus à relever les défis multiformes auxquels sont confrontés notre continent et nos peuples, à la lumière des changements sociaux, économiques et politiques qui se produisent dans le monde.

Convaincus de la nécessité d'accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine afin de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation.

Guidés par notre vision commune d'une Afrique unie et forte, ainsi que par la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre nos peuples.

Conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de notre agenda dans le domaine du développement et de l'intégration.

Résolus à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des peuples, à consolider les institutions et la culture démocratiques, à promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit.

Résolus également à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer nos institutions communes et à les doter des pouvoirs et des ressources nécessaires afin de leur permettre de remplir efficacement leurs missions.

Rappelant la Déclaration que nous avons adoptée lors de la quatrième session extraordinaire de notre Conférence à Syrte, en Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, le 9.9.99, et par laquelle nous avons décidé de créer l'Union africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et du Traité instituant la Communauté économique africaine

SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article Premier

Définitions

Dans le présent Acte constitutif, on entend par :

- « Acte », le présent Acte constitutif ;
- « AEC », la Communauté économique africaine ;
- « Charte », la Charte de l'OUA ;
- « Comité », un comité technique spécialisé ;
- « Commission », le Secrétariat de l'Union ;
- « Conférence », la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union ;
- « Conseil », le Conseil économique, social et culturel de l'Union ;
- « Conseil exécutif », le Conseil exécutif des Ministres de l'Union ;
- « Cour », la Cour de justice de l'Union ;
- « État membre », un État membre de l'Union ;
- « OUA », l'Organisation de l'Unité Africaine ;
- « Parlement », le Parlement panafricain de l'Union ;
- « Union », l'Union africaine créée par le présent Acte constitutif.

Article 2

Institution de l'Union africaine

Il est institué par les présentes une Union africaine conformément aux dispositions du présent Acte.

Article 3

Objectifs

Les objectifs de l'Union sont les suivants :

- réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique ;
- défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses États membres ;

- accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent ;
- promouvoir et défendre les positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ;
- favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
- promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance ;
- promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme ;
- créer les conditions appropriées permettant au continent de jouer le rôle qui est le sien dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales ;
- promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines ;
- promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité humaine en vue de relever le niveau de vie des peuples africains ;
- coordonner et harmoniser les politiques entre les Communautés économiques régionales existantes et futures en vue de la réalisation graduelle des objectifs de l'Union ;
- accélérer le développement du continent par la promotion de la recherche dans tous les domaines, en particulier en science et en technologie ;

- œuvrer de concert avec les partenaires internationaux pertinents en vue de l'éradication des maladies évitables et de la promotion de la santé sur le continent.

Article 4

Principes

L'Union africaine fonctionne conformément aux principes suivants :

- égalité souveraine et interdépendance de tous les États membres de l'Union ;
- respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;
- participation des peuples africains aux activités de l'Union ;
- mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain ;
- règlement pacifique des conflits entre les États membres de l'Union par les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la Conférence de l'Union ;
- interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les États membres de l'Union ;
- non-ingérence d'un État membre dans les affaires intérieures d'un autre État membre ;
- le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité ;

- coexistence pacifique entre les États membres de l'Union et leur droit de vivre dans la paix et la sécurité ;
- droit des États membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité ;
- promotion de l'auto-dépendance collective, dans le cadre de l'Union ;
- promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ;
- promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique équilibré ;
- respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives ;
- condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Article 5

Organes de l'Union

1. Les organes de l'Union sont les suivants :

- la Conférence de l'Union
- le Conseil exécutif ;
- le Parlement panafricain ;
- la Cour de justice ;
- la Commission ;
- le Comité des représentants permanents ;
- les Comités techniques spécialisés ;

- le Conseil économique, social et culturel ;
- les institutions financières.

2. La Conférence peut décider de créer d'autres organes.

Article 6

- La Conférence
- La Conférence est composée des Chefs d'État et de Gouvernement ou de leurs représentants dûment accrédités.
- La Conférence est l'organe suprême de l'Union.

La Conférence se réunit au moins une fois par an en session ordinaire. A la demande d'un État membre et sur approbation des deux tiers des États membres, elle se réunit en session extraordinaire.

La présidence de la Conférence est assurée pendant un an par un chef d'État et de Gouvernement élu, après consultations entre les États membres.

Article 7

Décisions de la Conférence

La Conférence prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des États membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.

Le quorum est constitué des deux tiers des États membres de l'Union pour toute session de la Conférence.

Article 8

- Règlement intérieur de la Conférence

- La Conférence adopte son propre Règlement intérieur.

Article 9

Pouvoirs et attributions de la Conférence

1. Les pouvoirs et attributions de la Conférence sont les suivants :

- définir les politiques communes de l'Union ;
- recevoir, examiner et prendre des décisions sur les rapports et les recommandations des autres organes de l'Union et prendre des décisions à ce sujet ;
- examiner les demandes d'adhésion à l'Union ;
- créer tout organe de l'Union ;
- assurer le contrôle de la mise en œuvre des politiques et décisions de l'Union, et veiller à leur application par tous les États membres ;
- adopter le budget de l'Union ;
- donner des directives au Conseil exécutif sur la gestion des conflits, des situations de guerre et autres situations d'urgence ainsi que sur la restauration de la paix ;
- nommer et mettre fin aux fonctions des juges de la Cour de justice ;
- nommer le Président, le ou les vice-présidents et les Commissaires de la Commission, et déterminer leurs fonctions et leurs mandats.

2. La Conférence peut déléguer certains de ses pouvoirs et attributions à l'un ou l'autre des organes de l'Union.

Article 10

Le Conseil exécutif

Le Conseil exécutif est composé des Ministres des Affaires étrangères ou de tous autres ministres ou autorités désignés par les gouvernements des États membres.

Le Conseil exécutif se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. Il se réunit aussi en session extraordinaire à la demande d'un État membre et sous réserve de l'approbation des deux tiers de tous les États membres.

Article 11

Décisions du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif prend ses décisions par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers des États membres de l'Union. Toutefois, les décisions de procédure, y compris pour déterminer si une question est de procédure ou non, sont prises à la majorité simple.

Le quorum est constitué des deux tiers de tous les États membres pour toute session du Conseil exécutif.

Article 12

Règlement intérieur du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif adopte son propre Règlement intérieur.

Article 13

Attributions du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif assure la coordination et décide des politiques dans les domaines d'intérêt communs pour les États membres, notamment les domaines énumérées ci-après.

- Commerce extérieur ;
- Énergie, industrie et ressources minérales ;
- Alimentation, agriculture, ressources animales, élevage et forêts ;

- Ressources en eau et irrigation ;
- Protection de l'environnement, action humanitaire et réaction et secours en cas de catastrophe ;
- Transport et communication ;
- Assurances ;
- Éducation, culture et santé et mise en valeur des ressources humaines ;
- Science et technologie ;
- Nationalité, résidence des ressortissants étrangers et questions d'immigration ;
- Sécurité sociale et élaboration de politiques de protection de la mère et de l'enfant, ainsi que de politiques en faveur des personnes handicapées ;
- Institution d'un système de médailles et de prix africains.

Le Conseil exécutif est responsable devant la Conférence. Il se réunit pour examiner les questions dont il est saisi et contrôler la mise en œuvre des politiques arrêtées par la Conférence.

Le Conseil exécutif peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions mentionnés au paragraphe 1 du présent article aux Comités techniques spécialisés créés aux termes de l'article 14 du présent Acte.

Article 14

Les Comités techniques spécialisés

Création et composition

Sont créés les Comités techniques spécialisés suivants qui sont responsables devant le Conseil exécutif :

- le Comité chargé des questions d'économie rurale et agricoles ;
- le Comité chargé des affaires monétaires et financières ;

- le Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration ;
- le Comité chargé de l'industrie, de la science et de la technologie, de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement ;
- le Comité chargé des transports, des communications et du tourisme ;
- le Comité chargé de la santé, du travail et des affaires sociales ;
- le Comité chargé de l'éducation, de la culture et des ressources humaines.

La Conférence peut, si elle le juge nécessaire, restructurer les Comités existants ou en créer de nouveaux.

Les Comités techniques spécialisés sont composés des ministres ou des hauts fonctionnaires chargés des secteurs relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Article 15

Attributions des Comités techniques spécialisés.

Chacun des comités, dans le cadre de sa compétence, a pour mandat de :

- préparer des projets et programmes de l'Union et les soumettre au Conseil exécutif ;
- assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par les organes de l'Union ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de l'Union ;
- présenter des rapports et des recommandations au Conseil exécutif, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil exécutif, sur l'exécution des dispositions du présent

Acte ; et s'acquitter de toute tâche qui pourrait lui être confiée, en application des dispositions du présent Acte.

Article 16

Réunions

Sous réserve des directives qui peuvent être données par le Conseil exécutif, chaque Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et établit son Règlement intérieur qu'il soumet au Conseil exécutif, pour approbation.

Article 17

Le Parlement panafricain

En vue d'assurer la pleine participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique du continent, il est créé un Parlement panafricain.

La composition, les pouvoirs, les attributions et l'organisation du Parlement panafricain sont définis dans un protocole y afférent.

Article 18

Cour de justice

1. Il est créé une Cour de justice de l'Union.
2. Les statuts, la composition et les pouvoirs de la Cour de justice sont définis dans un protocole y afférent.

Article 19

Les institutions financières

L'Union africaine est dotée des institutions financières suivantes, dont les statuts sont définis dans des protocoles y afférents :

- la Banque centrale africaine ;
- le Fonds monétaire africain ;

- la Banque africaine d'investissement.

Article 20

La Commission

Il est créé une Commission qui est le Secrétariat de l'Union.

La Commission est composée du Président, du ou des vice-présidents et des commissaires. Ils sont assistés par le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la Commission.

La structure, les attributions et les règlements de la Commission sont déterminés par la Conférence.

Article 21

Comité des représentants permanents

1. Il est créé, auprès de l'Union, un Comité des représentants permanents. Il est composé de représentants permanents et autres plénipotentiaires des États membres.

2. Le Comité des représentants permanents est responsable de la préparation des travaux du Conseil exécutif et agit sur instruction du Conseil. Il peut instituer tout sous-comité ou groupe de travail qu'il juge nécessaire.

Article 22

Le Conseil économique, social et culturel

1. Le Conseil économique, social et culturel est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socioprofessionnelles des États membres de l'Union.

2. Les attributions, les pouvoirs, la composition et l'organisation du Conseil économique, social et culturel sont déterminés par la Conférence.

Article 23

Imposition de sanctions

1. La Conférence détermine comme suit les sanctions appropriées à imposer à l'encontre de tout État membre qui serait en défaut de paiement de ses contributions au budget de l'Union : privation du droit de prendre la parole aux réunions, droit de vote, droit pour les ressortissants de l'État membre concerné d'occuper un poste ou une fonction au sein des organes de l'Union, de bénéficier de toute activité ou de l'exécution de tout engagement dans le cadre de l'Union

2. En outre, tout État membre qui ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l'Union peut être frappé de sanctions notamment en matière de liens avec les autres États membres dans le domaine des transports et communications, et de toute autre mesure déterminée par la Conférence dans les domaines politique et économique.

Article 24

Siège de l'Union

1. Le siège de l'Union est à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie).

2. La Conférence peut, sur recommandation du Conseil exécutif, créer des bureaux ou des représentations de l'Union.

Article 25

Langues de travail

Les langues de travail de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais.

Article 26

Interprétation

La Cour est saisie de toute question née de l'interprétation ou de l'application du présent Acte. Jusqu'à la mise en place de celle-ci, la question est soumise à la Conférence qui tranche à la majorité des deux tiers.

Article 27

Signature, ratification et adhésion

1. Le présent Acte est ouvert à la signature et à la ratification des États membres de l'OUA, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.
2. Les instruments de ratification sont déposés auprès du Secrétaire général de l'OUA.
3. Tout État membre de l'OUA peut adhérer au présent Acte, après son entrée en vigueur, en déposant ses instruments d'adhésion auprès du Président de la Commission.

Article 28

Entrée en vigueur

Le présent Acte entre en vigueur trente (30) jours après le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers des États membres de l'OUA.

Article 29

Admission comme membre de l'Union

1. Tout État africain peut, à tout moment après l'entrée en vigueur du présent Acte, notifier au Président de la Commission son intention d'adhérer au présent Acte et d'être admis comme membre de l'Union.

2. Le Président de la Commission, dès réception d'une telle notification, en communique copies à tous les États membres.

L'admission est décidée à la majorité simple des États membres. La décision de chaque État membre est transmise au Président de la Commission qui communique la décision d'admission à l'État intéressé, après réception du nombre de voix requis.

Article 30

Suspension

Les Gouvernements qui accèdent au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels ne sont pas admis à participer aux activités de l'Union.

Article 31

Cessation de la qualité de membre

1. Tout État qui désire se retirer de l'Union en notifie par écrit le

Président de la Commission qui en informe les États membres. Une année après ladite notification, si celle-ci n'est pas retirée, le présent Acte cesse de s'appliquer à l'État concerné qui, de ce fait, cesse d'être membre de l'Union.

2. Pendant la période d'un an visée au paragraphe 1 du présent article, tout État membre désireux de se retirer de l'Union doit se conformer aux dispositions du présent Acte et reste tenu de s'acquitter de ses obligations aux termes du présent Acte jusqu'au jour de son retrait.

Article 32

Amendement et révision

1. Tout État membre peut soumettre des propositions d'amendement ou de révision du présent Acte.

2. Les propositions d'amendement ou de révision sont soumises au Président de la Commission qui en communique copies aux États membres dans les trente (30) jours suivant la date de réception.

3. La Conférence de l'Union, sur avis du Conseil exécutif, examine ces propositions dans un délai d'un an suivant la notification des États membres, conformément aux dispositions du paragraphe (2) du présent article.

4. Les amendements ou révisions sont adoptés par la Conférence de l'Union par consensus ou, à défaut, à la majorité des deux tiers, et soumis à la ratification de tous les États membres, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les amendements ou révisions entrent en vigueur trente (30) jours après le dépôt, auprès du Président de la Commission exécutive, des instruments de ratification par les deux tiers des États membres.

Article 33

Arrangements transitoires et dispositions finales

1. Le présent Acte remplace la Charte de l'Organisation de l'Unité

Africaine. Toutefois, ladite Charte reste en vigueur pendant une période transitoire n'excédant pas un an ou tout autre délai déterminé par la Conférence, après l'entrée en vigueur du présent Acte, pour permettre à l'OUA/AEC de prendre les mesures appropriées pour le transfert de ses prérogatives, de ses biens, de ses droits et de ses obligations à l'Union et de régler toutes les questions y afférentes.

2. Les dispositions du présent Acte ont également préséance et remplacent les dispositions du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, qui pourraient être contraires au présent Acte.

3. Dès l'entrée en vigueur du présent Acte, toutes les mesures appropriées sont prises pour mettre en œuvre ses dispositions et pour mettre en place les organes prévus par le présent Acte, conformément aux directives ou décisions qui pourraient être adoptées à cet égard par les États Parties au présent Acte au cours de la période de transition stipulée ci-dessus.

4. En attendant la mise en place de la Commission, le Secrétariat général de l'OUA est le Secrétariat intérimaire de l'Union.

5. Le présent Acte, établi en quatre (4) exemplaires originaux en arabe, anglais, français et portugais, les quatre (4) textes faisant également foi, est déposé auprès du Secrétaire général et, après son entrée en vigueur, auprès du Président de la Commission, qui en transmet une copie certifiée conforme au Gouvernement de chaque État signataire. Le Secrétaire général de l'OUA et le Président de la Commission notifient à tous les États signataires, les dates de dépôt des instruments de ratification et d'adhésion, et l'enregistrent, dès son entrée en vigueur, auprès du Secrétariat général des Nations Unies.

EN FOI DE QUOI, NOUS avons adopté le présent Acte.

Fait à Lomé (Togo), le 11 juillet 2000.

Annexe (12) : Déclaration de Syrte

1. Nous, Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), réunis en la quatrième session extraordinaire de notre Conférence à Syrte, en Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, les 8 et 9 septembre 1999, à l'invitation du Guide de la Révolution El Fatah, le Colonel Mouammar Kadhafi, et conformément à la décision de la Trente cinquième session ordinaire de notre Sommet, tenue à Alger, Algérie, du 12 au 14 juillet 1999.

2. Avons longuement discuté des voies et moyens de renforcer notre Organisation continentale afin de la rendre plus efficace et de lui permettre de s'adapter aux changements sociaux, politiques et économiques qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur de notre continent.

3. A cet égard, nous nous sommes inspirés des idéaux qui ont guidé les pères fondateurs de notre Organisation et des générations de panafricanistes dans leur détermination à forger l'unité, la solidarité et la cohésion, ainsi que la coopération entre les peuples d'Afrique et entre les États africains.

4. Nous rappelons les luttes héroïques menées par nos peuples et nos pays au cours du dernier siècle du millénaire pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique. Nous sommes fiers des progrès enregistrés sur la voie de la promotion et de la consolidation de l'unité africaine et nous saluons l'héroïsme et les sacrifices de nos peuples, en particulier pendant les luttes de libération.

5. Au moment où nous nous préparons à entrer dans le 21ème siècle et ayant à l'esprit les défis auxquels notre continent et nos peuples sont confrontés, nous soulignons la nécessité impérieuse et l'extrême urgence de raviver les aspirations de nos peuples à une plus grande unité, solidarité et cohésion dans une communauté plus large

des peuples, qui transcende les différences culturelles, idéologiques, ethniques et nationales.

6. Pour relever ces défis et faire face de manière efficace aux nouvelles réalités sociales, politiques et économiques en Afrique et dans le monde, nous sommes déterminés à répondre aux aspirations de nos peuples à une plus grande unité, conformément aux objectifs énoncés dans la Charte de l'OUA et dans le Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja).

Nous sommes convaincus que notre Organisation continentale doit être revitalisée afin qu'elle puisse jouer un rôle plus actif et continuer à répondre aux besoins de nos peuples et aux exigences de la conjoncture actuelle. Nous sommes également déterminés à éliminer le fléau des conflits qui constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de notre programme de développement et d'intégration.

7. Au cours de nos travaux, nous avons été inspirés par les propositions importantes faites par le Colonel Mouammar Kadhafi, Guide de la Grande Révolution libyenne El Fatah, et particulièrement, par sa vision d'une Afrique forte et unie capable de relever les défis qui se posent à elle au niveau mondial et d'assumer sa responsabilité de mobiliser les ressources humaines et naturelles du continent afin d'améliorer les conditions de vie de ses peuples.

8. Ayant franchement et longuement discuté de l'approche à adopter quant au renforcement de l'unité de notre continent et de ses peuples à la lumière de ces propositions, et compte tenu de la situation actuelle sur le continent, nous décidons de :

1. créer une Union africaine, conformément aux objectifs fondamentaux de la Charte de notre Organisation continentale et aux dispositions du Traité instituant la Communauté économique africaine ;
2. accélérer le processus de mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine, en particulier

- abrégier le calendrier d'exécution du Traité d'Abuja,
- assurer la création rapide de toutes les institutions prévues dans le Traité d'Abuja, telles que la Banque centrale africaine, l'Union monétaire africaine et la Cour de justice et, en particulier le Parlement panafricain. Nous envisageons de mettre en place le parlement d'ici à l'an 2000, afin d'offrir une plate-forme commune à nos peuples et à leurs organisations communautaires en vue d'assurer leur plus grande participation aux discussions et à la prise des décisions concernant les problèmes et les défis qui se posent à notre continent.
- renforcer et consolider les Communautés économiques régionales qui constituent les piliers de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine, et de l'Union envisagée.
- mandater le Conseil des Ministres de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des décisions susmentionnées et, en particulier, d'élaborer l'Acte constitutif de l'Union, en tenant compte de la Charte de l'OUA et du Traité instituant la Communauté économique africaine. Les États membres doivent encourager la participation des parlementaires à ce processus. Le Conseil doit présenter son rapport à la Trente-sixième Session ordinaire de notre Conférence pour lui permettre de prendre les décisions appropriées. Les États membres doivent tout mettre en œuvre pour faire aboutir le processus de ratification avant décembre 2000 afin que l'Acte constitutif puisse être solennellement adopté en l'an 2001 lors d'un Sommet extraordinaire qui sera convoqué à Syrte.
- mandater notre Président en exercice, le Président Abdelaziz Bouteflika d'Algérie, et le Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, de prendre d'urgence contact, en notre nom, avec les créanciers de l'Afrique en vue d'obtenir l'annulation totale de la dette de l'Afrique. Ils coordonneront leurs efforts avec ceux du Groupe de contact de l'OUA sur la dette extérieure de l'Afrique.
- convoquer une conférence ministérielle africaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération sur le continent, le plus tôt possible.

- demander au Secrétaire général de notre Organisation de prendre, en priorité, toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Fait à Syrte,

La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, 9. 99

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	0
SOMMAIRE	3
PRINCIPALES ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	5
1. Objectif de l'étude.....	8
2. Importance de l'étude.....	8
3. Problématique de l'étude.....	8
4. Hypothèses de l'étude.....	9
5. Méthode de l'étude.....	9
6. Limites de l'étude.....	9
7. Difficultés dans l'étude.....	9
PREMIERE PARTIE 10: LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS L'AFRIQUE APRÈS LE 1er SEPTEMBRE 1969.....	100
CHAPITRE 1: LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE.....	11
1	
I). LES DÉTERMINANTS	
INTÉRIEURS.....	122
1. LES DÉTERMINANTS GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES	122
a. Les déterminants géographiques	122
b. Les facteurs démographiques	177
2. Les déterminants économiques et politiques.....	19
a. Les déterminants économiques	19
b. Les déterminants politiques	29
II). LES DÉTERMINANTS	
RÉGIONAUX	355
1. Les relations de la Libye avec le monde arabe : la question de l'unité arabe.....	35

a. La Libye et l’Egypte.....	366
b. La Libye et le Soudan	37
c. La Libye et les pays du Maghreb	38
2. Evolution de la vision arabe du conflit arabo-israélien.....	422
a. La période du conflit (1948-1976)	422
b. La période de division (1977-1990).....	433
c. La période de négociation (1991-à ce jour)	444
III) Les déterminants qui se rapportent aux relations arabo-africaines	455
1. Le mélange culturel entre le monde arabe et l’Afrique.....	455
2. Les aides arabes.....	47
3. Les conflits arabo-africains	49
IV) Les déterminants africains.....	50
1. Les guerres civiles.....	500
2. La liquidation de la colonisation et le ségrégation raciale	511
3. Les conflits territoriaux	533
4. La présence occidentale en afrique	544
CHAPITRE 2 : LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE ENVERS LES PAYS AFRICAINS.....	57
I) Jouer une rôle régional dans le continent	58
1. Combattre la présence étragère	59
2. Renforcer les intérêts économiques.....	61
3. Renforcer la complémentarité réginogale et l’unité africaine	62
4. Renforcer la présence islamique dans le contienent.....	64
II) L’évolution des relations libyennes avec les pays islamique et avec les l’organisation du congrès islamique.....	65
1. Les relations libyennes avec les pays islamqiques et les mouvements de libération islamqiques.....	655
a. La relation de la Libye avec l’organisation du congrès islamique.....	66
2. Renforcer la présence islamqique en afrique à travers l’association EL-DAWA islamique international.....	70

a. Le Congrès Général	711
b. Le Conseil International de la Dawa Islamique	711
c. La commission exécutive du conseil international de la Dawa Islamique	711
III) Combattre la présence israélienne dans le continent africain.....	733
1. Les objectifs politiques.....	744
2. Les objectifs économiques	755
3. Les objectifs stratégiques	76
IV) Le soutien aux mouvements de libération africains.....	78
1. Le soutien aux mouvements de libération nationaux	79
2. Soutien aux régimes révolutionnaires	800
3. Le soutien libyen à l'opposition armée	822
4. Encourager les pays africains à rompre leurs relations avec l'état Israélien.....	833
CHAPITRE 3 : LES MOYENS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE EN AFRIQUE.....	86
I) Les moyens politiques et diplomatiques.....	86
1. Sur le plan collectif	86
2. Sur le plan bilatéral	88
3. Les moyens politiques.....	88
4. Les moyens culturels et médiatiques.....	94
II) Les moyens économiques.....	96
III) Les moyens militaires.....	1011
1. Les capacités militaires conventionnelles de la Libye	1033
2. Les capacités militaires non-conventionnelles.....	1055
CHAPITRE 4 : L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE DANS LE CONTINENT AFRICAIN.....	108
I) Les relations tchado-libyennes sous la monarchie libyenne.....	108

II) Les relations tchado-libyennes après 1969.....	1100
III) La politique libyenne pendant la crise tchadienne.....	1133
1. Début et évolution de la crise.....	1144
a. La Période 1973-1979.....	1144
b. La période 1980-1987.....	116
c. La période 1988-1994.....	117
2. Analyse du comportement libyen pendant la crise.....	11919
3. Effets de la crise sur le rôle de la Libye en Afrique.....	11919
4. La position libyenne et tchadienne devant la cours de la justice international de la Haye.....	120
a. La position libyenne.....	1200
b. La position Tchadienne	1211
c. Le jugement de la cours international de justice et son exécution.....	127
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	128

DEUXIEME PARTIE : LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE, ENVERS LES PAYS AFRICAINS, APRÈS LA GUERRE FROIDE.....130

CHAPITRE 131: LA POSITION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA LIBYE CONCERNANT LA LUTTE INTERNATIONALE.....1311

I). Le point de vue Libyen envers les changements régionaux et internationaux.....	1322
1. Le changement dans le système international.....	1355
2. L'étape après 1989.....	1355
3. L'influence du Nouvel Ordre Mondial sur la politique étrangère libyenne.....	1411
II). La chute de l'Union Soviétique et son effet sur la politique étrangère libyenne.....	1433
1. Les relations entre la Libye et l'Union Soviétique	144
2. L'effet de l'écroulement de l'Union Soviétique sur les outils de la politique étrangère libyenne	146

3. L'effet de la chute de l'union soviétique sur la diplomatie libyenne	1500
III) Les relations –libyo-américaines et leur impact sur la politique étrangère de la Libye ...1566	
1. Les relations libyo-américaines après 1969	1586
a. La conflits entre la Libye et les Etats Unis autour du golf de Syrte.....	163
b. L’initiative libyenne avant et après les décisions du Conseil de Sécurité International	16969
c. La vision libyenne du rôle du Conseil de Sécurité.....	1755
2. Les conséquences de l'affaire Lockerbie sur l'action en Libye	1788
 CHAPITRE 2 : L’ACCLIMATATION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE LIBYENNE AVEC LES CHANGEMENTS INTERNATIONAUX.....	184
I) La politique libyenne envers les pays européens.....	1844
1. Les relations euro-libyennes après la Guerre Froide 1991.....	1888
2. La période d’après 1995.....	1911
3. La Libye et le partenariat euro-méditerranéen	1933
II) La politique libyenne envers la présence israélienne en Afrique apres la guerre froide...1955	
1. Les effets de la politique israélienne sur les intérêts libyens dans le continent	1966
a. Les objectifs de la politique israélienne dans le continent.....	1977
b. L’évolution des relations entre Israël et les pays africains	197
2. L’activité diplomatique libyenne et la lutte contre la présence israélienne dans le continent africain.....	200
a. La période d’après 1990	201
b. La vision libyenne du conflit arabo-israélien.....	2044
III). La politique libyenne dans le continent africain après la guerre froide.....	2066
1. Règlement des conflits africains.....	207

2. Les initiatives libyennes pour le règlement des conflits africains.....	20909
3. Les caractéristiques du rôle libyen	2133
4. Les conséquences de la politique libyenne dans le continent africain	2144
IV). Les activités économiques libyennes dans le continents africain.....	215
1. Les modes d'actions libyen dans ses relations avec les pays africains.....	215
2. Les principes de la coopération économique.....	216

CHAPITRE 3: LE RASSEMBLEMENT DES PAYS DU SAHEL ET DU SAHARA EN
TANT QUE NOYAU POUR L'UNION
AFRICAINNE.....2200

I). Les causes d'orientation africaine dans la politique étrangère libyenne.....	220
II) Les réactions arabes	2277
III). Les réactions occidentales.....	22929
IV). Le rôle de La Libye dans la création du regroupement des pays du Sahel et du Sahara.....	233
3	
1. Les pays fondateurs	2355
2. Objectifs de et stratégie du regroupement.....	2400
3. Les structures et les institutions du regroupement	2422
4. Le rôle de la Libye au sein du regroupement.....	243
a. Les activités du regroupement.....	243
b. Les obstacles au sein du groupement	2455
c. L'impact du regroupement sur la politique libyenne en Afrique	246
V). L'activité économique et politique du rassemblement.....	2488
1. L'activité économique.....	2488
2. Exportation et importation	24949
3. L'activité politique	251

Chapitre 4: LE RÔLE LIBYEN DANS LA CONSTRUCTION DE L'UNION AFRICAINE.....	261
1	
I). L'initiative libyenne pour l'instauration de l'Union Africaine.....	2611
1. Le fondement historique de l'initiative libyenne	2611
2. L'action de la Ligue Africaine le Panafricanisme.....	2611
3. La théorie des espaces	2644
II). Les objectifs libyens à travers l'Initiative d'instauration de l'Union Africaine	2666
III). Les efforts libyens pour l'amélioration de l'initiative.....	2677
1. Le sommet de Syrte (Libye).....	26969
a. Déclaration de l'union Africaine.....	2722
b. Les objectifs de l'Union Africaine.....	2744
c. Les procédures exécutoires	2766
2. Le sommet de Lomé (Togo) adoption de la loi constitutionnelle de l'union africaine	2788
3. Le sommet de Lusaka (Zambie).....	2811
IV). Les conséquences de l'initiative libyenne sur la création de l'Union Africaine	2822
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	2844
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	286
BIBLIOGRAPHIE.....	291
1	
ANNEXES.....	320
0	
ANNEXE 1. Première proclamation de la révolution.....	3200
ANNEXE 2. Proclamation de l'instauration du pouvoir du peuple.....	3222
ANNEXE 3. Déclaration internationale sur le Golfe de Syrte.....	3244
ANNEXE 4. Lettre du président FRANCOIS TOMBALBAYE AU COLONEL KADDAFI du 18 novembre 1972.....	3255

ANNEXE 5. Accord-cadre pour une solution pacifique au différend territorial entre La République du Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne.....	3277
ANNEXE 6. Résolution de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies N° 41/38 du 20.12.1986.....	3300
ANNEXE 7. Déclaration du Comité populaire général de la Jamahiriya pour la Justice sur le crash de l'avion américain en Écosse, le 21/12/1988	3322
ANNEXE 8. Résolution 731-1992 du 21 janvier 1992.....	3333
ANNEXE 9. Décision du conseil de la Ligue arabe N° 5156 Session extraordinaire du 05.12.1991	3355
ANNEXE 10. Accord entre la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste et La République du Tchad sur les modalités Pratiques d'exécution de Rendu le 03 février 1994 par la Cour International de Justice.....	3377
ANNEXE 11. Acte constitutionnel de l'union africaine	340
ANNEXE 12. Déclaration du Syrte.....	360